

AGORALIM

Site de Goussainville

Un projet pour l'alimentation de demain



Sommaire

1. Préambule	3
1.1. Présentation du projet objet de la concertation	4
1.2. Rappel du cadre réglementaire de la concertation préalable Code de l'Environnement	5
1.2.1. Contexte de la concertation	5
1.2.2. Cadre réglementaire	5
1.2.3. Le périmètre soumis à concertation	6
1.3. Synthèse à destination des décideurs et du public – note d'enseignements	6
1.3.1. Chiffres clefs de la concertation	6
1.3.2. Principaux enseignements tirés de la concertation	7
1.3.3. Mesures prises pour répondre à ces enseignements	8
1.3.4. Modalités d'information et de consultation du public qui seront mises en œuvre durant le projet	10
2. Objectifs et modalités de la concertation	11
2.1. Les objectifs de la concertation	11
2.2. Les modalités	11
2.2.1. Les modalités d'information	12
2.2.2. Les modalités de participation	14
3. Synthèse des contributions	16
3.1. Données quantitatives	16
3.2. Données qualitatives	16
3.3. Bilan et suites de la concertation préalable	20
3.3.1. Analyse de la participation	20
3.3.2. Retours du maître d'ouvrage	20
3.3.3. Prochaines étapes de concertation	23
Annexes	24
1. Délibérations et avis	27
2. Affichages	37
3. Publication de l'avis de concertation	56
4. Mise à disposition des dossiers de concertation et registres	63
5. Modalités complémentaires d'information du public	67
6. Comptes-rendus	74

Credit photos : EGA Erik Giudice Architecture



Préambule

Le projet AGORALIM Goussainville fait l'objet d'une concertation préalable volontaire au titre du Code de l'Environnement (articles L.121-15-1, L.121-16, L.121-16-1 et L.121-17).

Le présent document constitue le bilan final de la concertation préalable volontaire réalisée au titre du Code de l'Environnement dans le cadre du projet AGORALIM Goussainville. Il vise à restituer la concertation préalable relative au projet AGORALIM Goussainville et qui s'est déroulée du 25 juin au 4 septembre 2025, en parallèle des concertations menées au titre du code de l'urbanisme et portant sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Pour mémoire, AGORALIM est un projet qui a pour objectif de doter le nord de l'Île-de-France d'un nouveau lieu pour le commerce de gros alimentaire, complémentaire au Marché de Rungis, afin de répondre à la nécessaire mutabilité du service public alimentaire dans toutes ses dimensions (souveraineté alimentaire, aménagement du territoire, développement économique....) et tel qu'exposé dans la déclaration d'intention et dans le dossier de concertation qui ont été mis à la disposition du public. Le site de Goussainville a été retenu comme site d'accueil d'AGORALIM. Il convient de préciser que d'autres sites viendront ultérieurement et potentiellement compléter le site de Goussainville conformément au projet multi-sites initial, évoqué dans le rapport remis au Premier Ministre en 2021. Le site de Goussainville est, à ce jour, le seul site confirmé et fait donc l'objet de la présente procédure de concertation réglementaire.

La concertation menée au titre du Code de l'Environnement permet d'associer le public à l'élaboration du projet, et de débattre :

- ◉ De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques essentielles du projet.
- ◉ Des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- ◉ Des solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre.
- ◉ Des modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Cette concertation se déroule sans présence de garant et fait l'objet d'une démarche volontaire de la part du maître d'ouvrage, conformément à la déclaration d'intention publiée le 3 avril 2025 et annexée au présent bilan.

Ce bilan est mis à disposition sur le site d'AGORALIM à compter du 3 décembre 2025.

1.1.Présentation du projet objet de la concertation

AGORALIM, une nouvelle place pour l'alimentation durable dans le nord de l'Île-de-France

À la demande de l'État, la SEMMARIS, société gestionnaire du Marché d'Intérêt National depuis près de 60 ans, porte le projet AGORALIM : un nouveau pôle de distribution alimentaire, situé dans l'Est du Val d'Oise.

Une ambition : créer une nouvelle place pour l'alimentation durable en Île-de-France.

AGORALIM permettra d'optimiser la distribution de produits alimentaires frais à travers :

- ◎ Des activités de distribution, de transformation et de soutien au secteur agricole,
- ◎ Des bureaux, des espaces de formation, de services et de restauration.

Le site de Goussainville a été retenu pour accueillir le projet AGORALIM et a été reconnu Projet d'Intérêt Général (PIG) par arrêté du Préfet du Val d'Oise du 2 octobre 2024.

Récemment, la mission de la SEMMARIS a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2068 dans le cadre de la loi n°2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (article 34), afin de lui permettre de continuer à aménager et gérer les installations existantes du Marché d'Intérêt National de la Région parisienne, mais aussi afin qu'elle puisse réaliser les investissements nécessaires à la bonne marche de sa mission, dans une logique d'aménagement du territoire, de souveraineté alimentaire, d'amélioration de la qualité environnementale et de sécurité alimentaire, notamment dans un contexte de hausse de la population.



Un nouveau pôle logistique B2B dédié à l'alimentaire et aux produits frais



La création d'emplois directs et indirects



Un débouché privilégié pour la production agricole locale



Le savoir-faire historique de la SEMMARIS, gestionnaire du marché de Rungis depuis près de 60 ans



Un site de haute qualité environnementale et paysagère



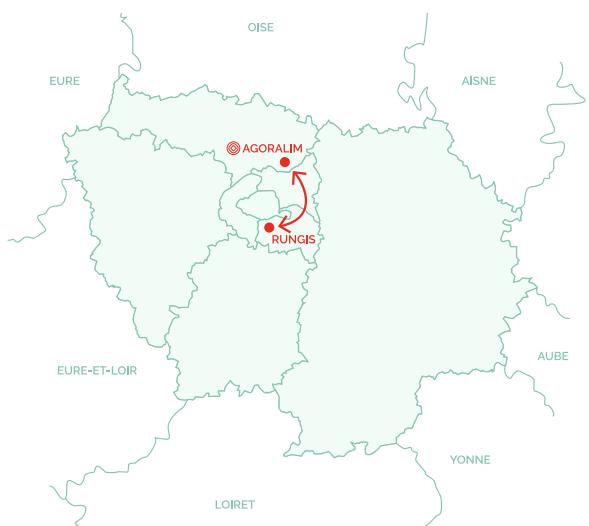
Les premiers bâtiments devraient voir le jour en 2030

C'est dans le cadre de sa mission prolongée que la SEMMARIS porte le projet AGORALIM Goussainville, en lien avec les collectivités locales, notamment la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et Goussainville.

La SEMMARIS, dès la genèse du projet, s'est attachée à consulter le public et le monde économique notamment lors d'un vaste appel à idées lancé en 2021 qui a permis de retenir pas moins de 230 contributions qui ont enrichi la définition du projet.

La concertation du public franchit une nouvelle étape : la SEMMARIS met en œuvre une concertation volontaire, dans le cadre des dispositions du Code de l'Environnement relatives à la participation du public à l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement, du 25 juin 2025 au 4 septembre 2025.

Cette concertation volontaire a été mise en œuvre conformément à la déclaration d'intention publiée le 3 avril 2025 et selon les modalités prévues au sein du dossier de concertation.



1.2. Rappel du contexte et cadre réglementaire de la concertation préalable Code de l'Environnement

1.2.1. Contexte de la concertation

Comme indiqué au sein de la déclaration d'intention publiée par la SEMMARIS en date du 3 avril 2025, la SEMMARIS a pu mettre en place différentes mesures de consultation et d'information entre 2021 et 2025 :

- ⦿ **Appel à idées 2021** - La SEMMARIS a consulté le public et le monde économique dès la genèse du projet AGORALIM, lors d'un vaste appel à idées lancé en 2021.
- ⦿ **Dialogue avec le territoire** - Un travail de proximité avec la préfecture, les collectivités, et notamment la ville de Goussainville, prenant la forme de réunions techniques régulières avec les services, et de comités de suivi avec les représentants politiques ; Un dialogue avec les acteurs locaux, notamment économiques, de la formation et de l'agriculture (institutions et agriculteurs).

Des actions de préfiguration du projet tournées vers le public et les futurs acteurs du projet (parcours pédagogique, AGORALIM Direct, Innov'Alim en lien avec la CCI 95) ; Une communication papier et numérique (articles de presse, site internet et vidéos).

⦿ La mise à disposition du dossier de PIG 2024 -

Le rapport de présentation du projet AGORALIM Goussainville a été mis à la disposition du public du 10 juillet au 9 septembre 2024 par le biais d'un registre numérique et d'un registre physique en préfecture et en mairie de Goussainville, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2024 17861 du 2 juillet 2024.

En 2025, AGORALIM Goussainville fait l'objet d'une concertation réglementaire. Le présent rapport est relatif au bilan de cette concertation.

1.2.2. Cadre réglementaire

Le projet AGORALIM Goussainville n'entre pas dans le champ de la procédure de concertation préalable obligatoire régie par le code de l'urbanisme, ni dans le champ de compétence de la Commission Nationale du Débat Public. Il entre en revanche dans le champ d'application du droit d'initiative régi par les articles L.121-17-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Dans ce cadre, la SEMMARIS a publié une déclaration d'intention le 3 avril 2025, pour laquelle le droit d'initiative n'a pas été exercé.

La SEMMARIS y avait décrit les modalités envisagées pour une concertation volontaire (page 18 de la Déclaration d'Intention).

Cette concertation préalable a été menée sur le projet, dont certaines modalités ont été organisées de manière mutualisée avec les autres concertations menées sur les mises en compatibilité des documents d'urbanisme. Ces trois concertations s'inscrivent respectivement :

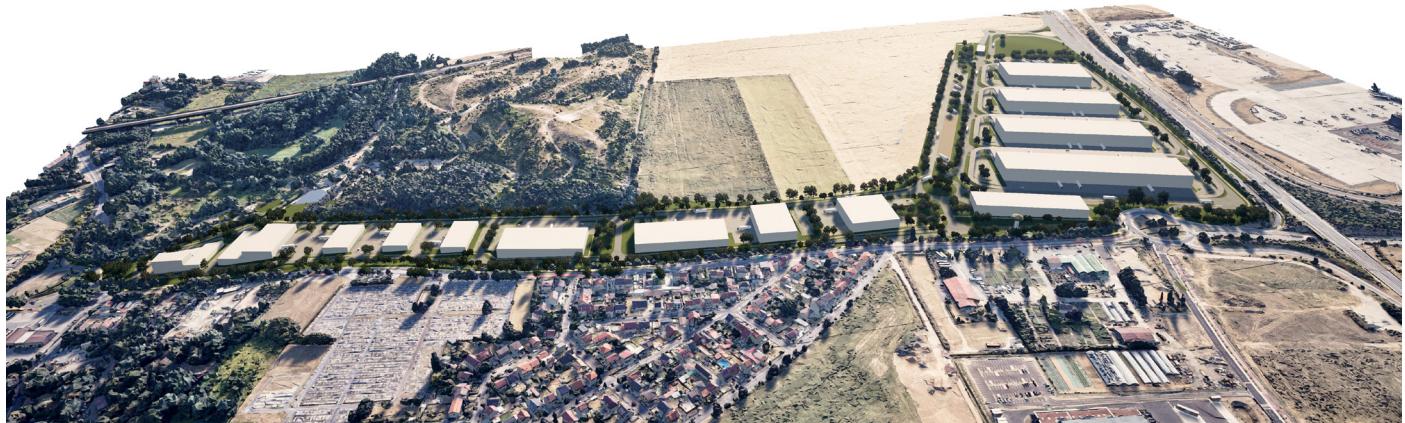
- sur le fondement du Code de l'Environnement (articles L.121-15-1, L.121-16, L.121-16-1 et L.121-17) s'agissant du projet AGORALIM Goussainville porté par la SEMMARIS,
- sur le fondement du Code de l'urbanisme (article L.103-2) s'agissant de la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Goussainville et du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Roissy Pays de France.

Les procédures sont propres à chaque concertation, qui produit des dossiers de concertation et registres (dont registres numériques) spécifiques. Les temps d'échanges ont été mutualisés entre les trois concertations. Chaque concertation produit son propre bilan.

1.2.3. Le périmètre soumis à concertation

Conformément au Code de l'Environnement (article R.121-19), le périmètre de la concertation préalable comprend les communes de Goussainville, Le Thillay, Roissy-en-France et plus largement la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Néanmoins, toute personne, sans distinction géographique, a pu participer à cette concertation.



1.3. Synthèse à destination des décideurs et du public – note d'enseignements

1.3.1. Chiffres clefs de la concertation

Nombre global de participants aux rencontres : 169 participants (réunion publique de lancement du 24.06.2025, journée du projet du 8.07.2025 et réunion publique de restitution de la concertation du 4.09.2025).

Nombre de contributions lors des rencontres de concertation : 85 contributions et questions formulées durant la réunion publique de lancement, 534 contributions formulées durant la journée du projet, 8 interventions lors de la réunion publique de restitution.

Contributions écrites recueillies via les registres numériques et papier : 16 observations ont été apportées sur les registres. Dont 15 observations sur le registre numérique dédié, disponible du 25.06.25 au 04.09.25 sur le site d'AGORALIM (www.agoralim.fr). 1 observation a été apportée sur le registre papier au siège de la SEMMARIS.

1.3.2. Principaux enseignements tirés de la concertation

Est présentée ici une synthèse des enseignements tirés des échanges et des observations apportées sur les registres. Elle reprend les sujets majeurs abordés par les contributeurs.

→ La formation, l'emploi et l'innovation

Les contributions relatives à l'emploi, la formation et l'innovation traduisent une attente forte des contributeurs de voir **AGORALIM devenir un véritable moteur de développement économique, social et territorial**. Les participants soulignent l'importance de créer un écosystème favorable à l'insertion professionnelle, à la montée en compétences et à l'innovation, tout en valorisant les métiers liés au site, souvent méconnus. **La construction d'une offre de formation adaptée aux besoins actuels et futurs du projet** est jugée essentielle, de même que la simplification de l'accès à l'emploi et l'amélioration des conditions de travail, considérées comme des leviers d'attractivité majeurs.

L'économie sociale et solidaire (ESS) est perçue comme un pilier important de cette dynamique, capable d'ancrer AGORALIM dans une logique inclusive et responsable. Plusieurs propositions appellent à l'intégration de structures de l'ESS et de l'insertion par l'activité économique dans le projet, notamment via la création d'une plateforme de restauration multiservices favorisant l'emploi de publics en situation de handicap.

Les acteurs économiques, à l'image de la CCI Val-d'Oise, perçoivent également AGORALIM comme un **levier de modernisation du commerce de gros et de renforcement de la souveraineté alimentaire régionale**, tout en contribuant à la résilience du système alimentaire francilien. Enfin, plusieurs contributeurs plaident pour que **cette ambition sociale et économique se traduise par des engagements concrets** — objectifs chiffrés, clauses sociales et indicateurs de suivi — afin d'inscrire durablement la responsabilité sociale au cœur de la gouvernance du projet.

→ Filières agricoles, alimentation et circuits courts

Les participants ont unanimement souligné la nécessité de consolider les **filières agricoles locales** en garantissant **des débouchés stables** et en favorisant la **structuration de partenariats durables** avec la restauration collective. Ils insistent sur l'importance d'une meilleure **connaissance des attentes des consommateurs** et soutiennent la

création d'un **carreau des producteurs**, complété par des **outils de transformation et des services logistiques adaptés**.

Les contributions appellent à un **accompagnement renforcé de la transition agricole**, avec un appui technique et financier pour développer des **filières durables, diversifiées et bio**, intégrant pleinement les **labels de qualité** dans la stratégie d'AGORALIM. Les participants recommandent également la **mise en réseau des acteurs** à travers des projets coopératifs (comme une **coopérative AGORALIM** ou une **filière de surgélation**), en lien avec les institutions agricoles et dans un esprit de **partenariat territorial**.

Enfin, l'attractivité des **métiers agricoles** et la **formation locale des futurs exploitants** sont perçues comme des enjeux majeurs pour la pérennité du secteur. Les registres en ligne renforcent ces attentes, en demandant la fixation d'**objectifs quantitatifs clairs** (part de bio, circuits courts, traçabilité) et en plaidant pour le développement d'une **ceinture maraîchère francilienne**, appuyée par des **jardins partagés** et des **potagers urbains**, afin de renforcer la souveraineté alimentaire et réduire le gaspillage.

→ Insertion urbaine, environnement et mobilités

Les participants à la concertation ont exprimé une attente forte d'un **projet AGORALIM exemplaire sur les plans environnemental, paysager et urbain**. Ils souhaitent une **intégration harmonieuse du site dans son environnement**, avec une architecture sobre, des bâtiments éco-conçus **quand cela est possible** (toitures végétalisées ou photovoltaïques, matériaux naturels, volumes mesurés) et une végétalisation dense favorisant la biodiversité. Le projet est appelé à devenir **un modèle de transition écologique**, combinant performance économique, production d'énergies renouvelables, valorisation des ressources et adaptation au changement climatique.

Les mobilités constituent un autre axe majeur : les participants demandent des déplacements sûrs, décarbonés et fluides, avec des cheminements piétons et cyclables sécurisés, des transports collectifs adaptés (bus dédiés, transport à la demande) et des solutions partagées. La conception des parkings devra être écologique et fonctionnelle. La congestion routière et les nuisances pour les riverains devront être limitées. Enfin, les contributions en ligne soulignent des **attentes de transparence sur les impacts environnementaux** (émissions de GES, part de produits locaux, flux logistiques) et **appellent à un**

suivi public d'indicateurs. A noter que si certains voient en AGORALIM un outil de rationalisation logistique et de réduction des trajets, d'autres alertent sur le risque d'une augmentation locale du trafic poids lourds et de ses nuisances.

→ Concertation, projet et gouvernance

Les participants ont exprimé des **attentes fortes en matière de transparence, d'inclusion et de suivi citoyen** du projet AGORALIM. Certains ont souhaité que les **associations environnementales et la société civile** puissent être représentées au sein des Personnes Publiques Associées (PPA).

Des préoccupations locales ont également émergé concernant **l'accompagnement des habitants et entreprises déjà présents** sur le secteur, et la manière dont ceux-ci pourraient **bénéficier directement du projet**.

Enfin, **la concertation** elle-même a été saluée pour **sa qualité, sa clarté et pour la réactivité** de la SEMMARIS, tout en suscitant des demandes **d'amélioration de la transparence** (principalement sur la visibilité des contributions en ligne). Parmi les **propositions concrètes**, plusieurs participants appellent à la publication systématique des comptes rendus, la création d'une charte de concertation continue et la mise en place d'un comité de suivi réunissant habitants, associations et acteurs économiques.

Ces propositions traduisent une volonté commune de **pérenniser le dialogue et de garantir que les engagements pris se traduisent en actions concrètes et évaluables dans le temps**.

1.3.3. Mesures prises pour répondre à ces enseignements

→ Emploi, formation et innovation

La SEMMARIS place l'emploi, la formation et l'innovation au cœur du projet AGORALIM, en réponse aux attentes fortes des participants. L'objectif est de créer un écosystème territorial inclusif, capable de favoriser l'insertion professionnelle, la montée en compétences et l'innovation sociale et économique. Pour cela, plusieurs mesures concrètes sont envisagées :

⌚ **Valorisation des métiers** : des actions de communication ciblées seront déployées pour mieux faire connaître les métiers du site, notamment auprès des jeunes. Une attention particulière sera portée dans la sélection des entreprises occupantes du site, concernant leurs caractéristiques RSE et leurs conditions de travail, ce qui pourra inclure une charte d'égalité femmes-hommes, des clauses d'insertion par l'activité économique et des partenariats locaux pour l'emploi et l'économie sociale et solidaire.

⌚ **Formation et montée en compétences** : la création de l'**AGORALIM Académie** permettra d'accueillir sur site des organismes de formation et des acteurs de l'emploi, rapprochant les compétences locales des besoins des entreprises. L'accueil de stagiaires de 3^e et de 2^{nde} sera mis en œuvre par le biais d'une charte.

⌚ **Innovation sociale et partenariale** : le projet ambitionne de mettre en place un écosystème d'innovation partagée, impliquant acteurs publics, privés, universitaires et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Plusieurs projets sont à l'étude, tels que la reconversion du site Paul Prédault, la création d'un incubateur territorial ou de locaux d'accueil d'activités innovantes de R&D. La SEMMARIS se positionne également comme facilitateur pour des initiatives connexes, telles que la création d'un PTCE ou d'une épicerie sociale.

⌚ **Services mutualisés pour salariés et habitants** : des études sont prévues pour la mise en place de services à destination des salariés tels que : une crèche, un centre de santé, des infrastructures sportives, des offres de transport partagé et un point de vente des produits agricoles sur l'extérieur.

→ Filières agricoles, alimentation et circuits courts

La SEMMARIS confirme son engagement pour le développement durable des filières agricoles et alimentaires locales, en réponse aux préoccupations des participants. L'ambition est de faire d'AGORALIM un **levier structurant pour la production, la transformation et la logistique de proximité**.

Les actions concrètes incluent :

- ⌚ **Soutien aux producteurs locaux** : mise en place de l'Agora des producteurs, ainsi que d'outils de transformation et de services logistiques de proximité.
- ⌚ **Encouragement des filières durables** : promotion des opérateurs spécialisés, intégration de critères RSE dans la sélection des acteurs économiques et soutien aux filières biologiques.
- ⌚ **Partenariats et synergies territoriales** : coopération avec d'autres projets régionaux (Agri Paris Seine, Triango) et avec les institutions agricoles compétentes.
- ⌚ **Facilitation d'initiatives externes** : accompagnement des projets ne relevant pas de la compétence de la SEMMARIS, tels que l'aide à l'installation d'exploitants, la formation agricole ou la création d'une coopérative AGORALIM.

Par ces mesures, la SEMMARIS souhaite contribuer à sécuriser les débouchés pour les producteurs, à structurer les filières locales et à renforcer l'attractivité des métiers agricoles.

→ Insertion urbaine, paysage et environnement

Le projet AGORALIM s'inscrit dans une volonté forte de **respect de l'environnement et d'intégration urbaine**. La SEMMARIS s'engage à concilier performance écologique, qualité d'usage et cohérence paysagère :

- ⌚ **Bâtiments et architecture** : construction éco-responsable, toitures photovoltaïques ou végétalisées, matériaux sobres et naturels.
- ⌚ **Végétalisation et biodiversité** : plantations d'essences locales peu consommatrices en eau, végétation dense et structurée, transition harmonieuse avec les espaces naturels voisins.

Ces engagements visent à faire d'AGORALIM un projet exemplaire sur le plan environnemental et paysager. La SEMMARIS souhaite en outre garantir des **déplacements sûrs, durables et intégrés au territoire** :

- ⌚ **Mobilités douces** : aménagement de cheminements piétons et cyclables, stationnements sécurisés et couverts pour les vélos, signalétique claire.
- ⌚ **Flux et nuisances** : limitation des nuisances sonores, lumineuses et atmosphériques, orientation des flux poids lourds sur la RD317, respect de la tranquillité des quartiers environnants.
- ⌚ **Transport partagé et accessibilité** : étude de solutions mutualisées et maintien d'un équilibre entre véhicules légers et lourds, développement des transports collectifs adaptés et de dispositifs de mobilité partagée.

→ Concertation, gouvernance et implication des acteurs

La SEMMARIS s'engage à continuer la mise en œuvre d'une parfaite transparence, mais aussi l'accompagnement et la **participation des acteurs locaux** :

- ⌚ En continuant à publier systématiquement les comptes rendus et le suivi des contributions.
- ⌚ En accompagnant et facilitant les initiatives dépassant son champ de compétences.
- ⌚ En associant des habitants, associations et acteurs économiques.
- ⌚ En formalisant l'ensemble des engagements dans une **charte d'engagements** prévue pour fin 2025.

Ces mesures visent à garantir la confiance, la continuité et l'évaluation publique des actions entreprises.

1.3.4. Modalités d'information et de consultation du public qui seront mises en œuvre durant le projet

La SEMMARIS réaffirme sa volonté de maintenir **une information transparente et une participation continue du public** tout au long de la vie du projet AGORALIM.

- ◎ **Publication des bilans.** En complément du présent bilan, des documents tels que les bilans des procédures de mise en compatibilité du PLU et du SCoT seront publiés.
- ◎ **Poursuivre les échanges et l'information sur le projet.** La concertation réglementaire menée jusqu'à présent a montré l'intérêt d'une démarche **continue et partagée**, impliquant aussi bien les acteurs institutionnels et économiques que les habitants. Pour prolonger cette dynamique, la SEMMARIS prévoit d'organiser **des séquences d'échanges et d'information**, permettant de suivre la progression du projet, de traiter les différentes thématiques et de recueillir les attentes et points de vue des parties prenantes.

◎ **Communiquer au fil du projet.** En complément, un **dispositif de communication** permanent sera mis en place, via le site internet du projet, afin de tenir informés les acteurs et la population en dehors des temps de consultation directe.

◎ **Réaliser les procédures réglementaires.** Une **phase d'enquête publique** est programmée courant 2026 pour la Déclaration d'Utilité Publique.

◎ **Formaliser les engagements pris.** Enfin, une **charte des engagements** sera publiée en décembre 2025. Elle synthétisera les engagements issus du bilan et précisera les dispositifs de participation et de suivi à venir, consolidant ainsi les ambitions de la SEMMARIS pour le projet.

2. Objectifs et modalités de la concertation

2.1. Les objectifs de la concertation

Dans le cadre des dispositions du Code de l'Environnement relatives à la participation du public à l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement, la SEMMARIS a choisi de mettre en œuvre une concertation préalable volontaire pour :

- ⌚ Informer le public sur les enjeux, les objectifs et les impacts du projet,
- ⌚ Recueillir les avis et remarques du public avant la phase d'enquête publique,
- ⌚ Améliorer le projet grâce aux contributions recueillies.

Cette étape de concertation a été ouverte à toutes et tous, chacun a pu y participer et s'exprimer sur le projet selon les modalités de son choix. Toutes les contributions ont été traitées sans distinction quelconque et notamment géographique.

2.2. Les modalités

Les modalités effectives de la concertation ont été diverses et se sont déroulées suivant les prescriptions de la déclaration d'intention en date du 3 avril 2025, en lien avec les concertations visant à mettre en compatibilité le SCoT de Roissy Pays de France et le PLU de Goussainville :

- ⌚ Mise à disposition d'un dossier de concertation **préalable du projet AGORALIM**, consultable en ligne sur le site internet du projet AGORALIM ainsi qu'en version imprimée en mairies de Goussainville, Le Thillay et Roissy-en-France, au siège de Roissy Pays de France et de la SEMMARIS.
- ⌚ Recueil des observations par la mise à disposition d'un registre numérique et papier dédié afin de permettre au public de transmettre ses observations par voie dématérialisée ou papier pour consultation, enregistrement et prise en compte par la SEMMARIS.
- ⌚ Échanges à travers l'organisation d'une réunion publique d'information et de lancement (25.06.25), d'une journée dédiée au projet AGORALIM Goussainville (08.07.25) et d'une réunion de restitution de la concertation préalable (04.09.25), lesquelles ont fait l'objet de comptes-rendus publiés sur le site dédié au projet AGORALIM.
- ⌚ Mise en place d'une exposition au siège de Roissy Pays de France et dans les locaux de Goussainville (Mairie ou Maison pour Tous lors des réunions publiques).

2.2.1. Les modalités d'information

→ Affichage réglementaire

Il a été édité un avis de concertation préalable au projet AGORALIM Goussainville en format A3, comportant le titre « Avis de concertation préalable au projet AGORALIM Goussainville » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur reprenant les informations suivantes : objet de la concertation, modalités d'information et d'expression du public, suites données à la concertation.

La SEMMARIS, en lien avec la commune de Goussainville et l'agglomération Roissy Pays de France a pris le soin de publier cet avis sur son site internet et sur celui dédié au projet au moins 15 jours (soit le 6 juin 2025) avant le démarrage de la concertation et pendant toute la durée de cette dernière : www.rungisinternational.com/decouvrir/agoralim. L'avis a été relayé par les sites internet de Roissy Pays de France (www.roissypaysdefrance.fr/actualites/actualite/projet-agoralim-91) et Goussainville (www.ville-goussainville.fr/22729/concertation.htm).

L'avis a fait l'objet d'un affichage réglementaire en mairie de Goussainville, au siège de Roissy Pays de France, en mairie de Le Thillay et en mairie de Roissy en France, ainsi qu'au siège de la SEMMARIS. Les certificats d'affichages et photos confirmant le bon affichage de l'avis dans les délais impartis se trouvent en annexe du présent bilan.

The screenshot shows the AGORALIM website with the following content:

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE PROJET AGORALIM À GOUSSAINVILLE

DU 25 JUIN AU 4 SEPTEMBRE 2025

La SEMMARIS, en lien avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la commune de Goussainville, organise une concertation réglementaire préalable du public sur le projet d'aménagement du site AGORALIM à Goussainville, en application des articles L.121-16 et suivants du Code de l'environnement.

OBJET DE LA CONCERTATION
La présente concertation volontaire est mise en œuvre conformément à la déclaration d'intention qui a été publiée le 3 avril 2025 par le maître d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'environnement relatif à la 3 du public à l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement.

Cette concertation a pour objectifs d'assurer l'information du public et de permettre à chacun d'exprimer ses observations et propositions sur :

- le projet de création d'un nouveau pôle de distribution alimentaire durable en île-de-France
- ses objectifs, ses enjeux économiques, environnementaux et sociaux,
- les évolutions du PLU et du SCOT nécessaires à sa mise en œuvre qui sont également objet de plusieurs de concertations en cours selon les mêmes modalités par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la commune de Goussainville.

MODALITÉS D'EXPRESSION DU PUBLIC
Consultation du dossier de concertation : Disponible en format papier à la mairie de Goussainville, du Thillay, de Roissy-en-France, dans les locaux de Roissy Pays de France et de la SEMMARIS ; En version numérique sur les sites : www.agoralim.fr, www.rungisinternational.com, www.ville-goussainville.fr et www.roissypaysdefrance.fr.

SUITE DE LA CONCERTATION
A l'issue de la concertation, un plan sera élaboré par le maître d'ouvrage, rendu public, et pris en compte pour la suite du projet. Ces éléments figurent dans le dossier d'enquête publique le cas échéant.

VOTRE AVIS COMpte !
Participez et contribuez à façonner ce projet structurant pour le territoire.

RUNGIS
MARQUE INTERNATIONALE

→ Publication de l'avis

La SEMMARIS a également pris le soin de publier cet avis dans 2 journaux locaux diffusés dans le département du Val d'Oise :

- ⌚ Les Echos Val d'Oise – publication le 10 juin 2025 (attestation de publication en annexe du présent bilan)
- ⌚ Le Parisien Val d'Oise – publication le 10 juin 2025 (attestation de publication en annexe du présent bilan)

→ Le site internet dédié au projet AGORALIM Goussainville

Le site internet du projet (www.agoralim.fr) réunit l'ensemble des documents relatifs à la concertation préalable et au projet AGORALIM Goussainville. Les documents disponibles sur le site :

- ⌚ Avis de concertation préalable du 6 juin 2025
- ⌚ Dossier de concertation incluant en annexe la déclaration d'intention du 3 avril 2025
- ⌚ Compte-rendu des réunions de concertation : 25 juin 2025, 8 juillet 2025, 4 septembre 2025
- ⌚ Formulaire de recueil des observations relatives à la concertation

The screenshot shows the AGORALIM website with the following content:

Concertation

Impliquer le territoire dans la définition d'Agoralim

La participation citoyenne
Un élément essentiel pour faire d'Agoralim un projet au service de la souveraineté alimentaire et du développement du Val d'Oise.
C'est pour cette raison que la co-construction sera au centre du fonctionnement d'Agoralim, de la définition du projet à la pose de la première pierre.

Des objectifs multiples

- ⌚ Informer sur le projet
Sur les avancées, prochaines étapes et perspectives.
- ⌚ Recueillir les avis
Pour offrir un projet adapté aux besoins locaux.
- ⌚ Impliquer le public
Et les acteurs du territoire, de la définition à la réalisation du projet.

Qui peut participer ?
La concertation s'adresse à tous :

- ⌚ Grand public
- ⌚ Acteurs économiques et associatifs
- ⌚ Entreprises
- ⌚ Collectivité territoriales
- ⌚ Et davantage...

Téléchargez l'avis de concertation

Les temps forts de la concertation 2025 à ne pas manquer

⌚ La réunion de lancement du 25 juin
⌚ Une première réunion publique se tiendra le 25 juin prochain (comptoir avec horaires) et leur pour présenter le projet Agoralim et lancer la démarche de concertation avec les habitants. Celle rencontre, au format tables-réunions, permettra d'échanger sur le projet, recueillir vos questions et vos idées.

⌚ Le développement économique et l'emploi

→ Les dossiers de concertation

La SEMMARIS a édité un dossier de concertation, consultable en ligne sur le site internet du projet ainsi qu'en version imprimée en mairies de Goussainville, Le Thillay et Roissy-en-France, au siège de Roissy Pays de France et de la SEMMARIS (du 25 juin au 4 septembre 2025).

En parallèle et dans le cadre des procédures coordonnées de concertation sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, ont été mis à disposition les documents suivants :

- ◎ **Un dossier de concertation relatif à la procédure de mise en compatibilité du PLU de Goussainville** a été mis à disposition (du 25 juin au 4 septembre 2025) en version imprimée ou en ligne sur le site internet de Goussainville.
- ◎ **Un dossier de concertation relatif à la procédure de mise en compatibilité du SCoT de Roissy Pays de France** a été mis à disposition (du 25 juin au 4 septembre 2025) en version imprimée et en ligne sur le site internet de Roissy-Pays-de-France.

→ L'exposition

Une exposition a été affichée dans la commune de Goussainville et au siège de Roissy Pays de France, du 25 juin au 4 septembre 2025 inclus. L'exposition était composée de 7 panneaux au format 85X200cm et contenant les informations suivantes :

- ◎ Présentation du projet AGORALIM Goussainville et de ses différentes dimensions
- ◎ Annonce de la démarche de concertation
- ◎ Chiffres et dates clefs du projet
- ◎ Le contexte territorial
- ◎ Les modalités de concertation (dates des réunions, registres...) Code de l'Environnement et des concertations coordonnées menées au titre du code de l'urbanisme
- ◎ Les suites du projet et de la concertation



→ Les méthodes d'information complémentaires

Enfin, la SEMMARIS, la commune de Goussainville et l'agglomération Roissy Pays de France ont relayé les informations relatives aux temps de concertation auprès des habitants et acteurs du territoire via : un mail d'invitation spécifique, des affiches complémentaires, une communication sur le journal municipal et des posts sur les réseaux sociaux de la commune et de l'agglomération et de la SEMMARIS (disponibles en annexe).

La tenue des rendez-vous économiques à Goussainville le 4 juin 2025 a permis également d'informer les acteurs économiques, de l'emploi et de la formation du territoire sur la concertation portant sur le projet AGORALIM Goussainville. Une table-ronde a été organisée par la commune de Goussainville, autour de la thématique « AGORALIM, vers une plateforme d'excellence dédiée à l'alimentation durable », à laquelle Monsieur le Maire de Goussainville, le Président de la CCI 95 et le Président de la SEMMARIS ont pu participer. A cette occasion, la concertation réglementaire à venir a été mentionnée et la SEMMARIS a tenu un stand relatif au projet.



2.2.2. Les modalités de participation

Les avis et observations sur le projet AGORALIM Goussainville ont été recueillis par différents moyens présentés ci-après.

Une réunion publique de lancement

La réunion de lancement de la concertation préalable s'est déroulée **le mercredi 25 juin 2025, de 19h à 21h15 à la Maison pour Tous de Goussainville**. Cette réunion, comme l'ensemble des temps de concertation, a permis de traiter de façon coordonnée la concertation Code de l'Environnement sur le projet AGORALIM Goussainville et les concertations relatives à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Elle a réuni plus d'une trentaine d'habitants, membres d'associations, conseils de voisinage, acteurs économiques ou du territoire. Les participants ont été répartis en 8 tables-ateliers de 4 à 6 personnes. Elle a permis de transmettre des informations et d'échanger avec les habitants et habitantes et acteurs et actrices du territoire. Les remarques, questions et contributions du public ont toutes été consignées.

Le compte-rendu détaillé de la réunion publique de lancement est disponible en annexe du présent bilan.



→ Une journée du projet

Cette journée s'est déroulée **le mardi 8 juillet 2025, de 10h à 20h30 à la Maison pour Tous de Goussainville**. Elle a réuni, lors de trois sessions d'ateliers thématiques (emploi, formation, innovation ; filières agricoles, alimentation et circuits courts ; insertion urbaine, paysage et environnement) suivies d'une restitution collaborative, près de 70 acteurs, forces vives, producteurs, habitants, membres d'associations, conseils de voisinage, acteurs du territoire.

Les participants ont été répartis en tables-ateliers au cours de la journée, de nombreux participants ont fait le choix de participer à plusieurs ateliers et à la restitution. La restitution collaborative s'est déroulée de façon informelle, les participants qui le souhaitaient pouvaient ainsi aller découvrir les propositions et synthèses de chaque atelier ainsi qu'échanger avec les représentants de la SEMMARIS. Cette journée du projet et la restitution collaborative qui a suivi ont été l'occasion de creuser les sujets et thématiques phares du projet AGORALIM, d'entrer dans une dynamique partenariale et d'échanger pour coconstruire certaines dimensions du projet.

Les très nombreuses contributions recueillies lors de cette journée ont été consignées et sont venues nourrir le projet.

Le compte-rendu détaillé de la journée du projet est disponible en annexe du présent bilan.



→ Une réunion publique de restitution de la concertation

La réunion de restitution de la concertation sur le projet AGORALIM Goussainville s'est déroulée **le jeudi 4 septembre 2025, de 19h à 21h à la Maison pour Tous de Goussainville**. Elle a réuni plus d'une soixantaine d'habitants, membres d'associations, conseils de voisinage, acteurs économiques ou du territoire. Cette réunion de restitution avait pour objectifs de présenter les premiers retours et arbitrages sur les propositions de la concertation et de permettre un temps d'échanges et de questions/réponses autour du projet.

Le compte-rendu détaillé de la réunion de restitution de la concertation est disponible en annexe du présent bilan.



→ Des registres pour l'expression

Des registres spécifiquement dédiés à la procédure de concertation préalable menée au titre du Code de l'Environnement ont été mis à disposition.

Format « dématérialisé » - registre en ligne

15 contributions ont été déposées sur le registre dématérialisé dédié au projet AGORALIM Goussainville : www.agoralim.fr

Format « papier »

Une seule contribution a été déposée sur le registre papier dédié au projet AGORALIM Goussainville, mis à disposition en mairie de Goussainville ainsi qu'aux sièges de la SEMMARIS et de Roissy Pays de France, aux côtés des dossiers de concertation imprimés et aux horaires d'ouverture des lieux. L'observation a été recueillie sur le recueil papier mis à disposition au siège de la SEMMARIS.



3. Synthèse des contributions

La concertation relative au projet AGORALIM Goussainville a largement mobilisé la population au travers des rencontres prévues dans le cadre de la concertation coordonnée avec les concertations relatives à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

3.1. Données quantitatives

Les habitantes / habitants et les personnes intéressées ont contribué au travail en cours sur le projet AGORALIM Goussainville principalement via les trois rencontres de concertation (25 juin, 8 juillet et 4 septembre 2025).

Participants aux échanges :

- 37 participants / participantes à la réunion publique de lancement du 24.06.2025
- 69 participants /participantes à la journée du projet le 8.07.2025
- 63 participants /participantes à la réunion publique de restitution de la concertation du 4.09.2025

Contributions :

- 85 contributions et questions formulées durant la réunion publique de lancement, dont
 - 5 portant sur le projet en général,
 - 39 sur l'environnement, le paysage et l'insertion urbaine,
 - 19 sur les filières agricoles et circuits courts,
 - 22 sur l'emploi, la formation et l'innovation.
- 534 contributions formulées durant la journée du projet, dont
 - 174 sur l'environnement, le paysage et l'insertion urbaine,
 - 180 sur les filières agricoles et circuits courts,
 - 180 sur l'emploi, la formation et l'innovation.
- 8 interventions lors de la réunion publique de restitution de la concertation, dont
 - 7 sur l'environnement, le paysage et l'insertion urbaine,
 - 1 sur les filières agricoles et circuits courts.

15 observations apportées sur le registre numérique dédié. On compte notamment parmi les contributeurs des habitants de Goussainville et des communes alentours, 5 associations, ADP, la CCI du Val d'Oise.

- 1 observation apportée sur le registre papier au siège de la SEMMARIS.

3.2. Données qualitatives

Les sujets énumérés ci-après sont ceux exprimés par le public, sur les registres et lors des rencontres de concertation, présentés sous la forme d'une synthèse. Les comptes-rendus des temps d'échanges et les contributions intégrales apportées dans les registres sont disponibles en annexe.

A ces éléments est ajouté un document de « reddition de comptes », également disponible en annexe, et apportant une réponse à chacune des questions posées en séance ou au sein des registres, ou qui n'aurait pas obtenu de réponse lors de la concertation.

Synthèse des contributions

→ Emploi, formation, innovation

La thématique de l'emploi, de la formation et de l'innovation apparaît comme un levier essentiel pour faire d'AGORALIM un projet durablement ancré dans son territoire et porteur de dynamiques inclusives. Les participants aux rencontres ont exprimé une attente forte quant à la mise en œuvre d'un écosystème favorisant à la fois l'insertion professionnelle, la montée en compétences et l'innovation sociale et économique.

Ils ont tout d'abord souligné la nécessité de développer une offre de formation adaptée aux besoins actuels et futurs d'AGORALIM. Il s'agit d'accompagner les transitions professionnelles et d'anticiper les métiers en émergence, notamment dans le champ de la transition écologique. Cet effort doit reposer sur l'implication conjointe des CFA, des organismes de formation et des acteurs économiques. Plusieurs pistes concrètes ont été évoquées : la mise en place de formations passerelles pour les jeunes en orientation ou en reconversion, de formations courtes pour une insertion rapide des personnes éloignées de l'emploi, ou encore de parcours préqualifiants axés sur les compétences de base, le français langue étrangère et le savoir-être. Le renforcement de l'offre de formation agricole est également apparu comme un enjeu central.

Parallèlement, les participants ont insisté sur la nécessité de mieux valoriser les métiers liés à AGORALIM, souvent méconnus. Ils appellent à des actions de communication ambitieuses, notamment auprès des jeunes et de leurs familles, en collaboration avec la Cité des Métiers. Les autres pistes évoquées sont : adapter les canaux de communication aux 18-30 ans, diversifier l'offre de métiers présentée et la faire connaître au-delà de Goussainville.

Les participants souhaitent également que l'accès à l'emploi et à la formation soit facilité, notamment à travers la création d'antennes locales de structures telles que France Travail, l'École de la 2^{ème} chance ou encore des services d'intérim. Les participants plaident pour un accompagnement individualisé vers l'emploi via un guichet unique, ainsi qu'un soutien renforcé à l'insertion par l'activité économique, y compris pour les travailleurs en situation de handicap ou les publics éloignés de l'emploi. La reconversion professionnelle, notamment des femmes et des seniors, est aussi identifiée comme un enjeu important.

Les participants ont également insisté sur la qualité de vie au travail et l'attractivité des emplois, qui doivent faire partie intégrante de la dynamique d'AGORALIM. Améliorer les conditions de travail, promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), et assurer une accessibilité optimale du site pour les salariés apparaissent comme des priorités. Ces efforts doivent s'accompagner d'un développement des services aux salariés — crèches, restauration, espaces de détente, infrastructures sportives ou pôles médicaux —, qui pourraient être mutualisés avec la population locale afin de renforcer l'ancrage territorial du projet.

Enfin, les participants insistent sur le rôle de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'innovation dans la réussite d'AGORALIM. L'innovation doit être envisagée dans toutes ses dimensions — pas seulement technologique, mais aussi sociale et environnementale — au service d'une alimentation durable et d'un développement local inclusif. Il s'agit de créer des synergies entre acteurs publics, privés, associatifs et universitaires, par exemple via la mise en place d'un pôle territorial de coopération économique (PTCE), d'un lieu de soutien des actions de recherche et de développement et d'un incubateur dédié à l'expérimentation (au travers de la reconversion du site Paul Prédault notamment). L'innovation doit aussi être porteuse de valeurs collectives : implication des salariés dans la gouvernance, coopérations interentreprises, et élaboration de chartes partagées favorisant le dialogue social et l'engagement collectif.

Ainsi, à travers les enjeux d'emploi, de formation et d'innovation, les acteurs du territoire appellent à faire d'AGORALIM un modèle d'intégration territoriale, de coopération économique et de responsabilité sociale, au service d'un projet à la fois ambitieux, inclusif et durable.

Les éléments complémentaires issus des registres en ligne

Sur le plan économique, la CCI Val-d'Oise perçoit le projet comme un levier de modernisation du commerce de gros, apte à redynamiser l'économie locale, à renforcer la souveraineté alimentaire régionale et à générer des opportunités d'emploi pour le territoire.

L'argument de la résilience du système alimentaire francilien est également exprimé, en lien avec les enseignements tirés de la crise sanitaire.

D'autres contributions mettent en avant le rôle que pourrait jouer l'économie sociale et solidaire (ESS). Une association propose ainsi d'intégrer au sein du projet une plateforme de restauration multiservices reposant sur des partenariats avec des structures de l'ESS et de l'insertion par l'activité économique. Un tel dispositif permettrait de créer des emplois adaptés pour des publics en situation de handicap et d'ancrer le projet dans une dynamique inclusive.

Plusieurs contributeurs estiment qu'il serait intéressant d'adosser cette ambition de création d'emplois locaux à des objectifs chiffrés et vérifiables, et de l'inscrire dans la gouvernance du site à travers des clauses sociales et des indicateurs de suivi.

→ Filières agricoles, alimentation et circuits courts

Les participants des différentes rencontres de la concertation ont unanimement souligné l'**importance de renforcer la pérennité économique des filières agricoles locales**. Ils estiment nécessaire de garantir des débouchés stables et durables pour les producteurs du territoire, notamment à travers des partenariats structurés avec la restauration collective et des dispositifs de contractualisation à long terme.

Cette sécurisation des débouchés passe également par une meilleure connaissance des attentes des consommateurs, qu'il s'agisse des volumes souhaités, des types de produits recherchés, de l'évolution des habitudes alimentaires ou encore des niveaux de prix acceptables.

Dans cette perspective, plusieurs acteurs se sont montrés particulièrement intéressés par la création d'un **carreau des producteurs**, ainsi que par la mise à disposition **d'outils de transformation et de services logistiques** adaptés aux besoins des exploitants.

Les participants ont également insisté sur la nécessité d'accompagner **la transition des modes de production agricoles**. Ils appellent à un appui technique, économique et organisationnel pour structurer des filières plus durables, favoriser la diversification et encourager l'installation de nouvelles productions telles que le maraîchage bio, l'arboriculture ou l'horticulture. Le soutien à la recherche de financements, à l'achat de matériel et à la réponse aux marchés publics apparaît essentiel pour permettre aux exploitants de s'adapter à la demande croissante en produits de qualité et issus de circuits courts.

Ils rappellent par ailleurs l'importance d'intégrer pleinement la production biologique et les labels de qualité dans l'offre de produits d'AGORALIM, et de soutenir plus largement l'écosystème agricole, en cohérence avec les objectifs environnementaux du projet. Certains participants soulignent ainsi que la garantie d'une qualité alimentaire réside dans **l'adoption de labels bio reconnus**, afin de répondre aux ambitions affichées du "mieux manger".

Plusieurs propositions ont porté sur la création de **synergies nouvelles entre acteurs agricoles et économiques**. Les participants suggèrent la mise en place d'une coopérative AGORALIM, réunissant les agriculteurs du territoire afin de mutualiser les ressources, notamment pour la collecte des produits, la gestion logistique ou la location d'espaces de stockage sur le site de Goussainville. La structuration d'une **filière de surgélation** a également été évoquée pour répondre aux besoins de conservation et de valorisation des productions locales.

Ces démarches doivent s'appuyer sur un partenariat étroit avec l'ensemble des institutions agricoles (Chambre d'agriculture, Agri Paris Seine, Agence Bio, Jeunes Agriculteurs, DRIAAF, Conseil départemental, etc.) dans un esprit de **transparence et de confiance mutuelle**.

Enfin, les participants ont insisté sur la nécessité de **renforcer l'attractivité des métiers agricoles**. L'avenir du secteur dépend, selon eux, de la capacité à susciter de nouvelles vocations et à former localement les futurs exploitants. Le développement d'outils de formation adaptés et la valorisation de ces métiers auprès des jeunes générations apparaissent comme des leviers essentiels pour assurer la vitalité et la durabilité des filières agricoles du territoire.

Les éléments complémentaires issus des registres en ligne

Les contributions mettent en évidence une préoccupation centrale concernant la nature et la qualité de l'offre alimentaire que le projet AGORALIM pourrait favoriser. Certains contributeurs voient quant à eux dans ce projet un précieux outil de structuration des filières locales. Les participants expriment une attente forte en matière de fixation d'objectifs quantitatifs (part minimale de bio, seuils de circuits courts, traçabilité), accompagnés d'indicateurs publics de suivi.

Des contributeurs insistent sur le potentiel de progrès par le Val-d'Oise en termes de surfaces agricoles utiles dédiées au bio, et relient cet enjeu à des considérations de santé publique. Plusieurs habitants et associations défendent la nécessité de développer une véritable ceinture maraîchère autour de l'Île-de-France, en capacité d'approvisionner les marchés de proximité et de réduire le recours à l'importation. Parmi les propositions concrètes figurent la création de jardins partagés et de potagers urbains, ainsi que la mise en place d'une organisation alimentaire visant à mieux adapter la production aux besoins réels, avec pour corollaire une réduction du gaspillage.

A noter que l'observation apportée sur le registre papier propose dans ce cadre de réfléchir AGORALIM en lien avec le territoire agricole de proximité, en s'inspirant notamment de la Plaine Montjean à Rungis.

→ Insertion urbaine, environnement et mobilités

Les participants ont exprimé en séance une volonté claire de voir le projet s'intégrer harmonieusement dans son environnement urbain et paysager, tout en incarnant une exemplarité environnementale.

L'architecture des bâtiments devra ainsi éviter l'effet de masse souvent associé aux constructions logistiques, en privilégiant des volumes mesurés, des hauteurs limitées à proximité directe du tissu pavillonnaire et des matériaux sobres et naturels quand cela est possible. Les façades en bois ou végétalisées, les couleurs claires et les toitures photovoltaïques ou végétalisées sont perçues comme autant de leviers pour inscrire le site dans une logique d'éco-conception et d'adaptation au changement climatique.

L'intégration paysagère du projet est apparue comme un enjeu central. Les limites séparatives devront être traitées avec soin, par le biais de clôtures discrètes dissimulées sous une végétalisation diversifiée, favorisant la biodiversité et apportant de l'ombre. De manière plus globale, la végétalisation du site doit être dense, structurée et pensée comme une transition douce avec les espaces naturels voisins. Les essences locales, peu consommatrices en eau, non allergènes et durables, devront être privilégiées pour créer un cadre de vie agréable, coloré et vivant tout au long de l'année.

Les participants souhaitent également que le site soit un véritable modèle de transition écologique, démontrant la capacité d'un projet d'envergure à conjuguer performance économique et durabilité. Cela concerne notamment la production d'énergies renouvelables, la réutilisation et la valorisation des ressources — eaux pluviales, déchets, chaleur —, mais aussi la généralisation de mobilités internes électrifiées et par des aménagements adaptés aux changements climatiques.

Sur le plan des mobilités, le projet doit garantir des déplacements fluides, sûrs et décarbonés. Les mobilités douces doivent y être facilitées grâce à des cheminements piétons et cyclables perméables, ombragés et sécurisés, tout en assurant la continuité des pistes en dehors du site. La séparation claire des flux, la limitation des vitesses et la gestion intelligente des eaux pluviales figurent parmi les recommandations fortes. L'accessibilité pour les salariés, en particulier ceux travaillant en horaires décalés, constitue un autre point de vigilance. Les participants ont souligné la nécessité de développer des transports collectifs adaptés, tels qu'un service de Transport à la Demande ou des bus dédiés, ainsi que des solutions de mobilité partagée sur le site.

Enfin, la question du stationnement a suscité de nombreux échanges. Les participants ont appelé à concevoir des parkings végétalisés, ombragés et perméables, intégrant des espaces sécurisés et couverts pour les vélos. La gestion des flux de

véhicules devra orienter le trafic poids lourds et utilitaires vers l'entrée nord du site pour préserver la tranquillité du tissu urbain environnant. Plus largement, plusieurs recommandations générales ont été formulées : faire appel à des artisans locaux pour renforcer l'ancrage territorial du projet, limiter les nuisances sonores et lumineuses, et veiller à ne pas aggraver — voire à réduire — la congestion routière à proximité.

Dans leur ensemble, ces propositions traduisent une attente forte d'un projet respectueux de son cadre de vie, exemplaire sur le plan environnemental et attentif à la qualité d'usage des espaces pour les salariés comme pour les riverains.

Les éléments complémentaires issus des registres en ligne

Les contributions abordent largement l'impact environnemental du projet, et en particulier ses effets sur les émissions de gaz à effet de serre. Des répondants indiquent que la création d'un marché de gros au nord de l'Île-de-France permettrait une meilleure organisation logistique en limitant les trajets vers Rungis et réduisant de ce fait les émissions liées au transport. À l'inverse, plusieurs contributeurs considèrent qu'une telle plateforme pourrait générer de nouveaux flux poids lourds et donc augmenter les émissions globales. Ces répondants estiment que la relocalisation massive de la production agricole en Ile de France permettrait de réduire l'empreinte carbone du transport de marchandises alimentaires.

Plusieurs contributeurs souhaitent quant à eux des précisions sur les impacts environnementaux d'AGORALIM. Ils souhaitent également de la transparence et du suivi de ces impacts lors de la réalisation du projet. Certains de ces indicateurs pourraient être : les émissions carbones du projet, les tonnages et la part de produits alimentaires locaux et sous signe de qualité.

La question des flux logistiques constitue une thématique récurrente. Certains rappellent que la localisation d'AGORALIM Goussainville répond à une logique de complémentarité avec Rungis, en desservant plus efficacement les marchés et commerces du Nord francilien, réduisant ainsi les distances parcourues. Toutefois, d'autres contributeurs expriment des craintes relatives aux nuisances associées : augmentation des flux de camions, congestion routière, bruit et dégradation du cadre de vie des riverains.

→ Concertation, projet et gouvernance

Certains participants ont exprimé des interrogations relatives à la gouvernance et à la sécurité financière du projet AGORALIM. Parallèlement, plusieurs participants se sont intéressés à la composition des **personnes publiques associées (PPA)**, dans le cadre de l'enquête publique à venir sur la DUP, interrogeant la possibilité pour les associations environnementales d'y être intégrées afin de garantir une gouvernance plus ouverte et représentative des enjeux écologiques et sociétaux du territoire. Cette demande traduit une volonté d'implication renforcée des acteurs de la société civile dans le suivi et l'évaluation du projet.

Les préoccupations liées aux **habitants et entreprises actuellement implantés dans le secteur** sont revenues à deux reprises. Les participants ont souhaité savoir quel accompagnement était prévu pour ces acteurs dans le cadre du projet, mais aussi comment les riverains pourraient bénéficier concrètement d'AGORALIM.

Enfin, **la concertation** elle-même a constitué un thème fort des contributions. Si une majorité des participants ont salué la clarté du processus, la réactivité de la SEMMARIS pour répondre aux interrogations, la diversité des temps d'échanges et la possibilité d'y participer en présentiel, certains ont exprimé des attentes précises en matière de transparence et de continuité. Quelques observations ont porté sur le registre dématérialisé, dont les contributions n'étaient pas consultables publiquement, limitant selon eux la circulation de l'information.

3.3. Bilan et suites de la concertation préalable

3.3.1. Analyse de la participation

Les données quantitatives présentées au paragraphe 3.1. du présent bilan reflètent une bonne participation au processus de concertation, en matière de participation aux moyens d'expression proposés par la SEMMARIS, en particulier lors des temps de rencontre dédiés.

La participation via les registres a été plus faible, dans la mesure où l'on comptabilise 16 contributions aux registres en ligne et papier. Cependant, les contributions aux registres ont pour certaines d'entre elles été particulièrement riches, dans la mesure où des documents joints ont permis de préciser de façon étoffée les observations.

Dans cette perspective, des **propositions concrètes** ont émergé : continuer à assurer la publication systématique des comptes rendus des échanges, la création d'une **charte de concertation continue**, et l'instauration d'un **comité de suivi** réunissant habitants, associations et acteurs économiques. Certains ont insisté sur la nécessité que les engagements pris au cours de la concertation se traduisent en **mesures concrètes, suivies et évaluées** publiquement, garantissant ainsi la confiance et la transparence dans la suite du projet.

→ Contributions administratives et demandes de contact

Une part non négligeable des envois recensés dans le registre ne constitue pas des prises de position de fond. Une dizaine de contributions correspondent à des **demandes administratives ou pratiques** : inscription à des réunions publiques, confirmation de réception d'une contribution, demande de transmission de comptes rendus ou de documents de concertation. Ont également été reçues des demandes de contact (publicités, envoi de curriculum vitae, etc.) essentiellement destinées à solliciter une remise en relation avec les porteurs du projet.

3.3.2. Retours du maître d'ouvrage

Les retours du maître d'ouvrage présentés ci-après correspondent aux arbitrages présentés lors de la réunion publique de restitution de la concertation du 4 septembre 2025 et dont le compte-rendu a été mis en ligne le 1er octobre 2025.

La SEMMARIS s'engage à être attentive à l'ensemble des points, questions et contributions soulevés par les participants, en présentiel ou via les registres. Pour les sujets ou propositions ne relevant pas directement de sa compétence, la SEMMARIS veillera à les accompagner et à y contribuer en tant que partenaire, dans une logique d'ancrage territorial.

Enfin, la SEMMARIS formalisera en fin d'année 2025 une charte d'engagements. Identifiant des engagements résultant du présent bilan, elle viendra ancrer les ambitions de la SEMMARIS par thématique et les inscrire pour la suite du projet.

→ **Emploi, formation, innovation**

La SEMMARIS a intégré dans le projet AGORALIM de nombreuses propositions issues de la concertation, notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'innovation.

En matière d'emploi et de formation, parmi les priorités, **la valorisation des métiers occupe une place centrale** : des actions de communication spécifiques, adaptées aux différents publics — en particulier les jeunes — seront déployées pour mieux faire connaître les opportunités offertes par AGORALIM. Une attention particulière sera portée dans la sélection des entreprises occupantes du site, concernant leurs caractéristiques RSE et leurs conditions de travail, afin de garantir un cadre professionnel attractif et cohérent avec la stratégie RSE de la SEMMARIS ce qui pourra inclure une charte d'égalité femmes-hommes, des clauses d'insertion par l'activité économique et des partenariats locaux pour l'emploi et l'économie sociale et solidaire.

Plusieurs propositions feront l'objet d'études complémentaires. La SEMMARIS explorera la mise en place de services mutualisés profitant aux salariés et aux habitants : crèche, centre de santé, infrastructures sportives, offre de transport partagée ou point de vente des produits AGORALIM. Des discussions vont être poursuivies avec la Ville de Goussainville et ADP pour renforcer les synergies territoriales. Sur le volet formation, la création d'une « AGORALIM Académie » est envisagée afin d'accueillir directement sur le site ou à proximité des organismes de formation et des acteurs de l'emploi, pour rapprocher les compétences locales des besoins des entreprises.

Certaines propositions ont été ajustées, comme l'accueil de stagiaires de 3^e et de 2^{nde}, qui sera mis en œuvre par le biais d'une charte. D'autres, jugées pertinentes mais hors du champ de compétence de la SEMMARIS — comme le développement de contrats d'apprentissage agricoles ou la création d'un guichet unique pour l'emploi — relèvent des acteurs institutionnels et professionnels concernés.

En matière d'innovation, la SEMMARIS adoptera une approche élargie qui dépasse la seule dimension technologique pour intégrer les aspects sociaux et solidaires. L'objectif est de faire d'AGORALIM un **écosystème d'innovation partagée**, mobilisant conjointement les acteurs publics, privés, universitaires et les structures de l'économie sociale et solidaire. Cette gouvernance partenariale vise à favoriser la coopération, la mutualisation des compétences et l'implication active des salariés dans la conduite des projets.

Enfin, plusieurs projets sont envisagés ou à l'étude : la reconversion du site Paul Prédault en lieu d'expérimentation pour la transformation alimentaire, la création d'un incubateur territorial, ou encore d'un laboratoire de recherche et de formation en partenariat avec des universités et écoles d'ingénieurs. Certaines propositions connexes, comme la création d'un PTCE (Pôle Territorial de Coopération Economique) ou d'une épicerie sociale associative, ne relèvent pas directement de la SEMMARIS, mais celle-ci se dit prête à y contribuer en tant que partenaire, dans une logique d'ancrage territorial et d'innovation utile.

La SEMMARIS s'engage à faire d'AGORALIM un projet exemplaire en matière d'emploi, de formation et d'innovation responsable, en intégrant la valorisation des métiers, l'amélioration des conditions de travail, l'insertion locale et la coopération avec les acteurs du territoire. Elle prévoit la mise en place d'actions concrètes — charte RSE, services mutualisés, AGORALIM Académie, gouvernance partenariale et dispositifs d'innovation partagée — pour ancrer durablement le site dans une dynamique économique, sociale et environnementale locale.

→ **Filières agricoles, alimentation et circuits courts**

La SEMMARIS a confirmé son engagement en faveur du développement des filières agricoles, de l'alimentation durable et des circuits courts à travers plusieurs intégrations concrètes au projet AGORALIM. Elle prévoit notamment **la mise à disposition d'une Agora des producteurs**¹, ainsi qu'à l'installation d'outils de transformation et de services logistiques de proximité, afin de soutenir les acteurs agricoles et renforcer les filières locales. Cette démarche s'inscrit dans une logique partenariale avec les acteurs du territoire, tout en favorisant des synergies régionales avec d'autres projets structurants tels qu'Agri Paris Seine ou Triango, pour maximiser l'impact collectif.

¹ L'Agora des producteurs sera un espace dédié à la commercialisation directe de produits locaux, proposant à la fois un espace de vente et de stockage adapté aux besoins des agriculteurs, ainsi qu'une zone de préparation de commande et des services aux agriculteurs. Les tailles de cellules permettront de répondre aux besoins de tous les types d'agriculteurs.

Certaines propositions font encore l'objet d'études ou seront travaillées avec les partenaires. Il s'agit notamment de la sécurisation des débouchés via un travail collaboratif avec les représentants de filières et interprofessions, d'une réflexion sur les attentes des consommateurs, du développement potentiel d'une coopérative « AGORALIM », ou encore de l'étude de nouvelles filières, comme celle de la surgélation.

D'autres propositions ont été intégrées au projet, mais avec quelques ajustements. C'est le cas de l'accompagnement des filières durables, en particulier du bio, que la SEMMARIS souhaite encourager en favorisant l'implantation d'opérateurs spécialisés et en intégrant des critères RSE dans la sélection des acteurs économiques. Néanmoins, la maîtrise du développement des filières et des productions agricoles relève davantage des compétences de l'Etat, des collectivités territoriales et des structures professionnelles telles que les Chambres d'Agriculture ou les agences spécialisées.

Enfin, plusieurs suggestions – comme l'aide à l'installation d'exploitants, l'accompagnement économique ou la formation agricole – dépassent les compétences de la SEMMARIS. Celle-ci propose toutefois de jouer un rôle de facilitateur en mettant en relation les porteurs d'initiatives avec les organismes compétents. A ce titre, il est possible de prendre attaché avec la SEMMARIS via l'adresse mail dédiée : contact@agoralim.fr, tel qu'indiqué au CR de la réunion publique du 4 septembre 2025.

La SEMMARIS affiche ainsi l'ambition de faire d'AGORALIM un levier structurant pour le développement des filières agricoles et alimentaires durables, en soutenant la production locale, la transformation et la logistique de proximité. Elle vise à créer un écosystème partenarial favorisant les circuits courts, l'innovation collective et les synergies régionales, tout en jouant un rôle de facilitateur entre acteurs économiques, institutionnels et agricoles.

→ Insertion urbaine, paysage, environnement et mobilités

La SEMMARIS a confirmé l'intégration d'un ensemble de propositions issues de la concertation relatives à l'insertion urbaine, au paysage, à l'environnement et aux mobilités. **Le projet AGORALIM se veut exemplaire sur le plan environnemental**, avec la généralisation de toitures photovoltaïques ou végétalisées et la conception de bâtiments éco-responsables. Les aménagements extérieurs

privilégieront des limites séparatives discrètes et végétalisées, ainsi qu'une palette d'essences locales, sobres en entretien, garantissant une végétation dense et diversifiée. **L'objectif est de concilier performance écologique, intégration paysagère et qualité d'usage, tout en anticipant les effets du changement climatique grâce à des choix techniques et architecturaux adaptés.**

Sur le plan des mobilités, le projet entend **faciliter et sécuriser la pratique des mobilités douces**, avec un maillage régulier d'espaces dédiés au stationnement des vélos, abrités et sécurisés, ainsi qu'une signalétique claire et des entrées lisibles pour les véhicules motorisés. L'accent est également mis sur la **limitation des nuisances environnementales** : la SEMMARIS s'engage à réduire les externalités (sonores, lumineuses ou atmosphériques) et à éviter toute aggravation de la congestion routière autour du site. Par ailleurs, le recours à des artisans locaux sera encouragé dans la limite des possibilités offertes par le cadre de la commande publique.

Certaines propositions sont en cours d'étude ou feront l'objet de collaborations avec les partenaires institutionnels ou les futurs prestataires de construction. C'est notamment le cas des **prescriptions architecturales, qui intègreront les recommandations relatives à l'intégration paysagère** (hauteurs limitées, teintes claires, matériaux durables et naturels). La question de **la transition avec les espaces naturels voisins**, tout comme la mise en œuvre de solutions originales telles que l'éco-pâturage, seront étudiées de manière partenariale. Le projet vise également à structurer une offre de mobilités partagées et un pôle de mobilités douces, tout en maintenant une accessibilité équilibrée pour les véhicules légers et lourds, avec un report préférentiel des flux poids lourds sur la RD317.

D'autres propositions ont été partiellement intégrées, notamment la végétalisation colorée et odorante, à adapter selon les contraintes techniques, et la création de stationnements équipés d'ombrières photovoltaïques. Le recours à des revêtements perméables sera réservé aux véhicules légers et utilitaires. Enfin, certaines suggestions dépassent le champ de compétence de la SEMMARIS, telles que l'aménagement de pistes cyclables hors site, la régulation du stationnement le long de la RD47 ou encore la mise en œuvre d'un plan de mobilité des salariés, qui relèvent des collectivités territoriales et partenaires publics. Compte-tenu de sa proximité avec l'Aéroport Charles de Gaulle, le projet Agoralim représente une opportunité pour travailler en synergie avec ADP, que ce soit sur le volet environnemental

(à l'instar de la démarche d'écologie industrielle territoriale réalisée entre la plateforme d'Orly et le MIN de Rungis), sur la gestion des déchets et de l'énergie, les enjeux de flux, ou plus largement sur le catering aérien. ADP est un acteur majeur du territoire avec lequel la SEMMARIS s'attachera à travailler en partenariat.

Ainsi, la SEMMARIS réaffirme une approche globale conciliant exemplarité environnementale, cohérence urbaine et ouverture sur le territoire, tout en s'appuyant sur des partenariats étroits pour concrétiser les ambitions partagées de durabilité et d'intégration paysagère du projet AGORALIM.

3.3.3. Suites de la concertation

En parallèle de la publication du présent bilan, les bilans des procédures de mise en compatibilité du PLU et éventuellement du SCoT seront publiées.

Tel qu'indiqué dans la déclaration d'intention du 3 avril 2025, tout au long de la vie du projet, la SEMMARIS souhaite permettre l'information du public et sa participation. À cette fin, d'autres phases de consultation du public seront menées, qu'elles soient réglementaires (enquêtes publiques ultérieures notamment) ou non réglementaires (actions d'information, de sensibilisation, de participation du public...).

Cette étape de concertation réglementaire a permis de recueillir des contributions en ce sens, confirmant la pertinence d'une démarche de projet continue partagée tant avec les acteurs institutionnels, qu'avec les acteurs économiques et sociaux, et les habitants.

A cette fin, la SEMMARIS associera toutes les parties prenantes lors de séquences régulières d'échanges et d'informations au regard de la marche du projet et de ses différentes étapes et thématiques et des acteurs / habitants concernés. Les dispositifs de participation mis en œuvre devront poursuivre l'objectif d'une large mobilisation pour continuer d'identifier l'évolution des attentes et des points de vue.

Un dispositif de communication sera également mis en place pour informer la population et les acteurs hors des temps d'échanges, notamment via le site internet du projet (www.agoralim.fr).

Une phase d'enquête publique se tiendra courant 2026 et portera sur la DUP.

Enfin, une charte des engagements sera mise en ligne par la SEMMARIS en décembre 2025. Identifiant des engagements résultant du présent bilan, elle viendra formaliser les ambitions de la SEMMARIS par thématique et sur les dispositifs de participation et de suivi à venir.

Annexes

4. Liste des annexes

1. Délibérations et avis

- 1) Délibération n°2025-052A en date du 30 avril 2025 prise par la commune de Goussainville
- 2) Délibération n°DB25.109 en date du 22 mai 2025 prise par la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France
- 3) Avis de concertation préalable projet AGORALIM à Goussainville

2. Affichages

- 4) Attestation d'affichage de la déclaration d'intention du 3 avril au 5 juin 2025 – Roissy Pays de France
- 5) Attestation d'affichage de la déclaration d'intention du 4 avril au 5 juin 2025 – Goussainville
- 6) Attestation d'affichage de la déclaration d'intention du 4 avril au 5 juin 2025 – Le Thillay
- 7) Attestation d'affichage de la déclaration d'intention du 3 avril au 5 juin 2025 – Roissy en France
- 8) Attestation d'affichage de l'avis de concertation préalable du 6 juin au 4 septembre 2025 – Roissy Pays de France
- 9) Attestation d'affichage de l'avis de concertation préalable du 6 juin au 4 septembre 2025 – Goussainville
- 10) Attestation d'affichage de l'avis de concertation préalable du 6 juin au 4 septembre 2025 – Roissy en France
- 11) Attestation d'affichage de l'avis de concertation préalable du 10 juin au 4 septembre 2025 – Le Thillay
- 12) Preuves d'affichage de l'avis de concertation préalable sur le panneau d'affichage réglementaire du 6 juin au 4 septembre 2025 – Roissy Pays de France
- 13) Preuves d'affichage de l'avis de concertation préalable en mairie et sur les panneaux d'affichage réglementaires du 6 juin au 4 septembre 2025 – Goussainville
- 14) Preuves d'affichage de l'avis de concertation préalable en mairie et sur les panneaux d'affichage réglementaires du 10 juin au 4 septembre 2025 – Le Thillay
- 15) Preuves d'affichage de l'avis de concertation préalable à l'accueil de la SEMMARIS du 6 juin au 4 septembre 2025 – Siège de la SEMMARIS
- 16) Preuve d'affichage de l'avis de concertation préalable du 6 juin au 4 septembre 2025 – Roissy en France

3. Publication de l'avis de concertation

- 17) Attestation de parution de l'avis de concertation dans le journal Le Parisien Val d'Oise du 10 juin 2025
- 18) Extrait de parution de l'avis de concertation du journal Le Parisien Val d'Oise du 10 juin 2025
- 19) Attestation de parution de l'avis de concertation dans le journal Les Echos Val d'Oise du 10 juin 2025
- 20) Extrait de parution de l'avis de concertation du journal Les Echos Val d'Oise du 10 juin 2025

Concertation publique

4. Mise à disposition des dossiers de concertation et registres

- 21) Preuve de mise à disposition du dossier de concertation sur le projet AGORALIM, le dossier de concertation préalable relatif à la mise en compatibilité du SCOT et le dossier de concertation relatif à la mise en compatibilité du PLU et du registre relatif à la mise en compatibilité du SCOT – Siège de Roissy Pays de France
- 22) Preuve de mise à disposition du dossier de concertation sur le projet AGORALIM, le dossier de concertation préalable relatif à la mise en compatibilité du SCOT et le dossier de concertation relatif à la mise en compatibilité du PLU et du registre relatif à la mise en compatibilité du SCOT et la mise en compatibilité du dossier de PLU – Mairie de Goussainville
- 23) Preuve de mise à disposition du dossier de concertation sur le projet AGORALIM – Mairie de Le Thillay
- 24) Preuve de mise à disposition du dossier de concertation sur le projet AGORALIM – Mairie de Roissy-en-France
- 25) Preuve de mise à disposition du dossier de concertation sur le projet AGORALIM et du registre relatif à la concertation sur le projet AGORALIM – siège de la SEMMARIS

5. Modalités complémentaires d'information du public

- 26) Affiches complémentaires d'annonce des temps d'échanges
- 27) Publication dans le journal municipal de Goussainville n°164 Septembre 2025
- 28) Mise en place de l'exposition à Roissy Pays de France et Goussainville
- 29) Publication sur les réseaux sociaux de Roissy Pays de France
- 30) Publication sur les réseaux sociaux de la commune de Goussainville
- 31) Publication sur les réseaux sociaux de la Préfecture du Val d'Oise
- 32) Publication sur les réseaux sociaux de la SEMMARIS

6. Comptes-rendus

- 33) Compte-rendu de la réunion publique de lancement du 25.06.25
- 34) Compte-rendu de la journée du projet du 8.07.25
- 35) Compte-rendu de la réunion de restitution du 4.09.25
- 36) Contributions aux registres papier et numérique
- 37) Document de reddition de comptes

ANNEXES

1. Délibérations et avis

1. Délibération n°2025-052A en date du 30 avril 2025 prise par la commune de Goussainville

Accusé de réception en préfecture 095-219502804-20250430-DEL-2025-052A-DE Date de télétransmission : 13/05/2025 Date de réception préfecture : 13/05/2025 <i>publie - Notifié le 13/05/2025</i>	GOUSSAINVILLE – n° 2025/.....	
Pour le maire Par délégation de signature, « REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté, Egalité, Fraternité » le Rédacteur Valérie HETUIN		
COMMUNE DE GOUSSAINVILLE <i>H. Etuin</i>		
Département du Val d'Oise	Arrondissement de Sarcelles	Chef Lieu de Canton

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° DEL 2025-052A SEANCE du 30 AVRIL 2025

OBJET : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4).

AMENAGEMENT - Approbation des objectifs et des modalités de la concertation préalable à une mise en compatibilité du PLU de Goussainville par une déclaration d'utilité publique relative au projet "AGORALIM".

NOTE SUCCINCTE

AGORALIM est un projet de territoire ambitieux pour la chaîne alimentaire francilienne. Ce projet est porté par la SEMMARIS, autorité organisatrice du Marché International de Rungis, à la demande de l'Etat, dans le cadre du « Plan Val d'Oise » annoncé en mai 2021 par le Premier Ministre dans son discours prononcé à Gonesse.

AGORALIM a pour objectifs de doter le nord de l'Île-de-France d'un nouveau lieu pour le commerce de gros alimentaire et ainsi permettre de :

- conforter l'approvisionnement alimentaire du territoire régional dont la population s'accroît et répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire,
- atténuer les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport alimentaire,
- garantir la résilience du service public alimentaire face aux situations de crise,
- répondre aux nouvelles attentes des consommateurs,
- répondre aux impératifs de développement économique local portés par le plan Val d'Oise.

Le site de Goussainville a été retenu pour accueillir le projet AGORALIM, qui a été reconnu d'intérêt général par arrêté préfectoral du 2 octobre 2024.

A ce stade, le projet AGORALIM à Goussainville est décliné sur un terrain d'environ 38 hectares, avec une création de surfaces de plancher comprise entre 115 000 m² et 120 000 m², dont la répartition indicative est la suivante :

- Bâtiments d'activités : Distribution / Transformation / Logistique du dernier km : environ 100 000 m²
- Ateliers de transformation : 6 000 à 8 000 m²
- Agora des producteurs : environ 7 000 m²
- Tertiaire, Restauration, commerce : 4 000 à 6 000 m²

Les parcelles concernées par le projet étant actuellement situées en zones A et UI, il est nécessaire de faire évoluer les règles d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet AGORALIM. Il est donc envisagé que la future déclaration d'utilité publique, qui permettra la maîtrise foncière du site, emporte également la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Goussainville.

Une telle mise en compatibilité entre dans le champ de la procédure d'évaluation environnementale, compte tenu de ses effets, identiques à ceux d'une révision du document d'urbanisme. En application de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, les procédures de mise en compatibilité d'un plan local d'urbanisme soumises à évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une concertation préalable. De plus, en application de l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme, l'organe délibérant de la collectivité doit approuver les objectifs poursuivis par la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, ainsi que les modalités de la concertation afférente.

C'est l'objet de la présente délibération.

Il est à noter que la concertation relative à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Goussainville pourra opportunément être réalisée de manière mutualisée avec la concertation organisée par la SEMMARIS sur le projet Agoralim et la concertation prévue par la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays-de-France sur la mise en compatibilité du SCOT.

Dans le respect des conditions fixées par les articles L. 121-19 et R. 121-26 du Code de l'environnement et telles que précisées dans le dossier de déclaration d'intention, la SEMMARIS envisage, à ce stade, une concertation volontaire sur le projet Agoralim à Goussainville, qui pourrait être mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation décrivant l'intégralité du projet et de ses impacts (disponible sous format numérique via un site internet dédié),
- une insertion dans deux journaux locaux,
- un site internet dédié au projet : <https://www.agoralim.fr/> avec un formulaire pour recueillir les contributions,
- un registre papier destiné à recueillir les observations du public sera mis à disposition à la Mairie de Goussainville et dans les locaux de Roissy Pays de France,
- des tables rondes et/ou autres dispositifs complèteront la démarche pour recueillir les contributions du public.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver le principe d'une procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Goussainville, à engager pour rendre réalisable le projet Agoralim, reconnu d'intérêt général, qui poursuit les objectifs suivants :
 - Rendre constructibles les parcelles concernées par le projet Agoralim et actuellement situées en zone A,
 - Modifier le règlement de la zone UI afin de permettre l'accueil du projet Agoralim,
- D'approuver le lancement de la concertation qui sera conduite de façon à permettre au public d'accéder, pendant toute la durée d'élaboration du projet de mise en compatibilité, aux informations relatives à la procédure du plan local d'urbanisme de Goussainville, et de formuler des observations de celle-ci ou propositions qui seront conservées par la Commune et retranscrites dans le bilan de la concertation.

Les modalités de concertation suivantes doivent être approuvées :

- Un dossier de concertation décrivant l'intégralité du projet et de ses impacts, ainsi que les évolutions envisagées pour mettre le plan local d'urbanisme en compatibilité avec ce projet, accessible sous format numérique via un site internet dédié,
- Une insertion dans deux journaux locaux,
- La mise en place d'un site internet dédié au projet,
- Un registre papier destiné à recueillir les observations du public sera mis à disposition à la Mairie de Goussainville et dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,
- L'organisation de tables rondes et/ou autres dispositifs complèteront la démarche pour recueillir les contributions du public.

- De charger le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
39	28	35

L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois d'avril à 19 Heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUSSAINVILLE, légalement convoqué le 24 avril 2025, s'est assemblé dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. HAMIDA Abdelaziz, Maire.

Etaient présents :

Mme Christiane CHEVAUCHÉ, M. Abdelhalim BOUGHALEB, Mme Sonia YEMBOU, M. Sellé DIALLO, M. Ali BOUAZIZI, Mme Nesrine HAJEJE, M. Pierre RECCO, Mme Kadjidjatou DOUCOURÉ, M. Abdelwahab ZIGHA, Mme Melsa CEYLAN, M. Marwan CHAMAKHI, Mme Alizée FONTAINE, M. Jean-Marc LUSSOT, , Mme Isabelle PIGEON, M. Éric SAVIGNY, Mme Radia BENDJENAD, M. Ismail ALTINOK, Mme Colette CHILACHA, Mme Laetitia BAUDELET, M. Christophe HEILAUD, M. Dogan KARADAVUT, M. Hamza HAMMAD, M. Jean-Charles LAVILLE, M. Pascal GAILLANNE, M. Yannick OWONA, M. Piriyan SRIKANTHARAJAH, Mme Fatma BAKHROURI,

Etaient excusés et représentés :

Mme Séverine CHARENTON donne pouvoir à M. Marwan CHAMAKHI, Mme Lucienne BUSSY à M. LUSSOT Jean-Marc, M. Ahmed KCHIKECH à M. Dogan KARADAVUT, Mme Farah GUENDOUZ à M. Pascal GAILLANNE, Mme Sarah NEWTON à Mme Fatma BAKHROURI, Mme Nathalie MAGALHAES à M. Abdelaziz HAMIDA, Mme Thi Luong CAO à M. Jean-Charles LAVILLE.

Etaient absents :

Mme Véronique DANET, M. Erdinc HANILCE, Mme Nulufer ERYIGIT, M. François KINGUE MBANGUE.

Secrétaire de séance : Mme Christiane CHEVAUCHÉ.

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2, L. 103-3, L. 153-54 et suivants, R. 104-11 et R. 104-13,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'arrêté n° 2024-18005 du Préfet du Val d'Oise en date du 2 octobre 2024 qualifiant de projet d'intérêt général (PIG) le projet « Agoralim » sur le site de Goussainville,

Vu le décret n° 62-795 du 13 juillet 1962 modifié relatif à la création dans la région parisienne d'un marché d'intérêt national pour le transfert des halles centrales sur ce marché des transactions portant sur les produits qui y seront vendus,

Vu l'article 199 de la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture,

Vu le projet de SDRIF adopté le 11 septembre 2024 par le conseil régional,

Vu le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France approuvé le 19 décembre 2019,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Goussainville approuvé le 27 juin 2018 et modifié le 26 juin 2024,

Vu la déclaration d'intention publiée par la SEMMARIS concernant le projet Agoralim.

Considérant que le projet Agoralim a été conçu par la SEMMARIS en concertation avec l'Etat et les différents acteurs locaux concernés, afin de répondre aux besoins alimentaires croissants du territoire d'Île-de-France, ainsi qu'aux enjeux nationaux de souveraineté et de sécurité alimentaire, par la création d'une seconde plateforme en Île-de-France complémentaire au MIN de Rungis,

Considérant que le projet Agoralim a vocation à être réalisé sur un terrain d'assiette d'environ 38 hectares situé au Sud-Est du territoire de la Commune de Goussainville, classé en zone A (agricole) et en zone UI (zone d'activité) au sein du plan local d'urbanisme en vigueur, en vue de la création d'une surface de plancher totale comprise entre 115.000 et 120.000 m² comprenant des bâtiments d'activités, des ateliers de transformation, une Agora des producteurs et des commerces,

Considérant l'intérêt général du projet Agoralim reconnu par l'arrêté n°2024-18005 du Préfet du Val d'Oise en date du 2 octobre 2024,

Considérant que les parcelles concernées par le projet étant actuellement situées en zones A et UI,

Considérant qu'il est nécessaire de faire évoluer les règles d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet Agoralim,

Considérant qu'il est envisagé de requérir une déclaration d'utilité publique relative au projet Agoralim, qui procèderait à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Goussainville,

Considérant qu'une telle mise en compatibilité entrerait dans le champ de la procédure d'évaluation environnementale, compte tenu de ses effets, identiques à ceux d'une révision du document d'urbanisme,

Considérant qu'en application de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, les procédures de mise en compatibilité d'un plan local d'urbanisme soumises à évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une concertation préalable,

Considérant qu'en application de l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme, l'organe délibérant de la collectivité doit approuver les objectifs poursuivis par la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme, ainsi que les modalités de la concertation afférente,

Considérant que la concertation relative à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Goussainville pourra opportunément être réalisée de manière mutualisée avec la concertation organisée par la SEMMARIS sur le projet Agoralim et la concertation prévue par la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays-de-France sur la mise en compatibilité du SCOT,

Après avoir entendu les arguments des différents membres du Conseil Municipal et en avoir débattu,

DELIBERE et à l'Unanimité,

ARTICLE 1^e : APPROUVE le principe d'une procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Goussainville, à engager pour rendre réalisable le projet Agoralim, reconnu d'intérêt général, poursuit les objectifs suivants :

- Rendre constructibles les parcelles concernées par le projet Agoralim et actuellement situées en zone A,
- Modifier le règlement de la zone UI afin de permettre l'accueil du projet Agoralim.

ARTICLE 2 : APPROUVE le lancement de la concertation qui sera conduite de façon à permettre au public d'accéder, pendant toute la durée d'élaboration du projet de celle-ci, aux informations relatives à la procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Goussainville, et de formuler des observations ou propositions qui seront conservées par la Commune et retranscrites dans le bilan de la concertation.

Les modalités de concertation suivantes sont approuvées :

- Un dossier de concertation décrivant l'intégralité du projet et de ses impacts, ainsi que les évolutions envisagées pour mettre le plan local d'urbanisme en compatibilité avec ce projet, accessible sous format numérique via un site internet dédié,
- Une insertion dans deux journaux locaux,
- La mise en place d'un site internet dédié au projet,
- Un registre papier destiné à recueillir les observations du public sera mis à disposition à la Mairie de Goussainville et dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France,
- L'organisation de tables rondes et/ou autres dispositifs complèteront la démarche pour recueillir les contributions du public.

ARTICLE 3 : CHARGE Monsieur le Maire ou tout conseiller municipal titulaire d'une délégation à cette fin, à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte à classer

DEL-2025-052A

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-05-13T16-24-36.00 (MI261120444)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20250430-DEL-2025-052A-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : AMENAGEMENT - Approbation des objectifs et des modalités de la concertation préalable à une mise en compatibilité du PLU de Goussainville par une déclaration d'utilité publique relative au projet "AGORALIM".

Date de décision : 30/04/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes
8.4. Aménagement du territoire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DELIB 52 - Approbation objectifs et modalités concertation préalable - DUP projet Agoralim.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/05/25 à 16:24

Par [HETUIN Valérie](#)

Transmis

Date 13/05/25 à 16:24

Par [HETUIN Valérie](#)

Accusé de réception

Date 13/05/25 à 16:28

2. Délibération n°DB25.109 en date du 22 mai 2025 prise par la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Accusé de réception - Ministère
095-200055655-20250522-DB2

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet le 04/06.

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22 MAI 2025



Délibération n°DB25.109

Séance du 22 mai 2025

Date de convocation du conseil :
15 mai 2025

Nombre de délégués en exercice :
104 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté d'agglomération certifie que la présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

Et que celle-ci a été affichée à la porte du siège de la communauté, à Roissy-en-France le :

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

L'an 2025, le 22 mai à 18 h 45, le conseil communautaire légalement convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni au siège - 6 bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Pascal DOLL, Président de séance.

Présents : Pascal DOLL, Maria ALVES, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Abdellah BENOUARET, Jérôme BERTIN, Mufit BIRINCI, Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Jean-Pierre BLAZY, Frédéric BOUCHE, Michèle CALIX, Malika CAUMONT, Marwan CHAMAKHI, Christiane CHEVAUCHE, Mariam CISSE-DOUCOURE, Catherine DELPRAT, Viviane DIDIER, Djida DJALALLI-TECHTACH, Daniel DOMETZ, Yacine ELBOUGA, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Valérie GAILLOT, Isabelle GAUTIER, Patrice GEBAUER, Jean-Claude GENIES, Philippe GOVIGNON, Gabriel GREZE, Didier GUEVEL, Patrick HADDAD, Jacqueline HAESINGER, Djamilia HAMIAMI, Abdelaziz HAMIDA, Daniel HAQUIN, Laetitia KILINC, Dominique KUDLA, Marie-Claude LALLIAUD, Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Francis MALLARD, Maurice MAQUIN, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Frédéric MOIZARD, Yves MURRU, Michèle PELABERE, Eric PLASMANS, Laurent PRUGNEAU, Roland PY, Said RAHMANI, Micheline RIVET, Adeline ROLDAO, Florence RONGIONE, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Philippe SELOSSE, Jean-Luc SERVIERES, Charles SOUFIR, André SPECQ, Gérard STEMMER, Franck SUREAU, Eddy THOREAU, Claude TIBI

Suppléant : Frédéric DIDIER représenté par BUCHET Véronique

Pouvoirs : Alain AUBRY a donné pouvoir à Jean-Louis MARSAC, Martine BIDEL a donné pouvoir à Yves MURRU, Séverine BROUET-HUET a donné pouvoir à Jean-Luc SERVIERES, Caroline DIGARD a donné pouvoir à Maria ALVES, Gilles GOURDON a donné pouvoir à Claude TIBI, Laure GREUZAT a donné pouvoir à Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Françoise HENNEBELLE a donné pouvoir à Jacqueline HAESINGER, Benoît JIMENEZ a donné pouvoir à Tutem SAHINDAL-DENIZ, Eric JOURNAUX a donné pouvoir à Viviane DIDIER, Daniel LOTAUT a donné pouvoir à Marie-Claude LALLIAUD, Jocelyne MAYOL a donné pouvoir à Djamilia HAMIAMI, Benoît PENEZ a donné pouvoir à Franck SUREAU, Corinne QUERET a donné pouvoir à Maurice MAQUIN, Bernard RIGAULT a donné pouvoir à Daniel DOMETZ, Antoni YALAP a donné pouvoir à Annick L'OLLIVIER LANGLADE, Sonia YEMBOU a donné pouvoir à Christiane CHEVAUCHE

Michèle CALIX est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Projet AGORALIM : mise en compatibilité du SCOT - Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalables à une éventuelle MECDU par déclaration de projet

Délibération n° DB25.109

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2, L.103-3, L.153-54 et suivants, R.104-11 et R.104-13 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la loi n°2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture et notamment son article 199 ;

Vu le décret n° 62-795 du 13 juillet 1962 modifié relatif à la création dans la région parisienne d'un marché d'intérêt national pour le transfert des halles centrales sur ce marché des transactions portant sur les produits qui y seront vendus ;

Vu l'arrêté n° 2024-18005 du Préfet du Val d'Oise du 2 octobre 2024 qualifiant de projet d'intérêt général (PIG) le projet « Agoralim » sur le site de Goussainville ;

Vu le SDRIF-E adopté par délibération du conseil régional d'Ile-de-France n°2024-036 du 11 septembre 2024 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°16.09.29-9 du 29 septembre 2016 définissant le périmètre du Schéma de cohérence territoriale de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (ci-après « le SCOT ») ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2017-14343 du 12 octobre 2017 portant publication du périmètre du SCOT ;

Vu le SCOT de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France approuvé le 19 décembre 2019 ;

Vu la déclaration d'intention publiée par la SEMMARIS le 3 avril 2025 concernant le projet Agoralim ;

Considérant que le projet Agoralim a été conçu par la SEMMARIS en concertation avec l'Etat et les différents acteurs locaux concernés, afin de répondre aux besoins alimentaires croissants du territoire d'Ile-de-France, ainsi qu'aux enjeux nationaux de souveraineté et de sécurité alimentaire, par la création d'une seconde plateforme en Ile-de-France complémentaire au MIN de Rungis ;

Considérant que le projet Agoralim a vocation à être réalisé sur un terrain d'assiette d'environ 38 hectares situé au Sud-Est du territoire de la Commune de Goussainville, en vue de la création d'une surface de plancher totale comprise entre 115.000 et 120.000 m² comprenant des bâtiments d'activités, des ateliers de transformation, un Agora des producteurs et des commerces ;

Considérant que ce projet doit s'implanter sur un site dont l'ouverture à l'urbanisation est conditionnée par le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT « *à la réalisation d'une plateforme de fret intermodale embranchée fer (Carex)* », de sorte qu'une évolution du SCOT est nécessaire pour permettre la réalisation du projet AGORALIM laquelle est permise par le SDRIF-E ;

Considérant qu'il est envisagé de requérir une déclaration d'utilité publique relative au projet Agoralim, qui procèderait à la mise en compatibilité du SCOT de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Délibération n° DB25.109

Considérant qu'une telle mise en compatibilité pourrait entrer dans le champ de la procédure d'évaluation environnementale, compte-tenu de l'importance du projet, après examen au cas par cas par l'autorité environnementale ;

Considérant qu'en application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme, les procédures de mise en compatibilité d'un SCoT soumises à évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une concertation préalable ;

Considérant qu'à ce titre, il apparaît opportun de mettre en œuvre à titre volontaire une procédure de concertation préalable à la mise en compatibilité du SCoT, qui pourra être réalisée de manière concomitante avec la concertation organisée par la SEMMARIS sur le projet Agoralim et la concertation prévue par la Commune de Goussainville sur la mise en compatibilité de son plan local d'urbanisme ;

Considérant qu'en application de l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme, l'organe délibérant de la communauté d'agglomération doit approuver les objectifs poursuivis par la mise en compatibilité du SCoT, ainsi que les modalités de la concertation afférente ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

***Le conseil délibère, et
A L'UNANIMITE***

1^{er}) indique que la procédure de mise en compatibilité du Schéma de Cohérence Territoriale de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, susceptible d'être engagée, poursuit les objectifs suivants :

- diversifier l'économie locale notamment à travers le développement de filières économiques dont l'agroalimentaire/alimentation ;
- conforter le rôle agricole du territoire et favoriser l'auto approvisionnement en produits de qualité ;
- améliorer l'employabilité des habitants en proposant des emplois accessibles aux différents niveaux de qualification ;
- renforcer à travers un projet structurant le projet alimentaire territorial de la CA qui vise la promotion d'une alimentation saine et durable et la lutte contre la précarité alimentaire ;

2nd) décide, conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, de conduire la concertation avec les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, pendant toute la durée d'élaboration du projet de mise en compatibilité selon les modalités suivantes :

- Un dossier de concertation décrivant l'intégralité du projet et de ses impacts, ainsi que les évolutions envisagées pour mettre le Schéma de Cohérence Territorial en compatibilité avec ce projet, accessible sous format papier au siège de l'agglomération et sous format numérique via le site internet de l'agglomération ;
- Un lien depuis le site internet de l'agglomération vers un site internet dédié ;
- Une insertion dans deux journaux locaux ;
- Un registre papier destiné à recueillir les observations du public mis à disposition au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
- L'organisation d'une réunion publique pour recueillir les contributions du public ;

3rd) indique que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité conformes à la réglementation applicable ;

Délibération n° DB25.109

4th) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire



Le Président



Signé électroniquement le 27/05/2025
par calix michele
Vice-Présidente, Sports et équipements sportifs

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Calix".

Signé électroniquement le 28/05/2025
par DOLL Pascal
Président de Roissy Pays de France

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pascal Doll".

3. Avis de concertation préalable projet Agoralim à Goussainville



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE PROJET AGORALIM À GOUSSAINVILLE

DU 25 JUIN AU 4 SEPTEMBRE 2025

La SEMMARIS, en lien avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la commune de Goussainville, organise une concertation réglementaire préalable du public sur le projet d'aménagement du site AGORALIM à Goussainville, en application des articles L.121-16 et suivants du Code de l'environnement.

OBJET DE LA CONCERTATION

La présente concertation volontaire est mise en œuvre conformément à la déclaration d'intention qui a été publiée le 3 avril 2025 par le maître d'ouvrage dans le cadre des dispositions du code de l'environnement relatives à la du public à l'élaboration des projets ayant une incidence sur l'environnement.

Cette concertation a pour objectifs d'assurer l'information du public et de permettre à chacun d'exprimer ses observations et propositions sur :

- le projet de création d'un nouveau pôle de distribution alimentaire durable en Île-de-France,
- ses objectifs, ses enjeux économiques, environnementaux et sociaux,
- les évolutions du PLU et du SCoT nécessaires à sa mise en œuvre, qui font également l'objet de procédures de concertation mises en œuvre selon les mêmes modalités par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la commune de Goussainville.

MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC

Consultation du dossier de concertation : Disponible en format papier à la mairie de Goussainville, du Thillay, de Roissy-en-France, dans les locaux de Roissy Pays de France et de la SEMMARIS ;

En version numérique sur les sites :

- www.agoralim.fr
- www.rungisinternational.com
- www.ville-goussainville.fr
- www.roissypaysdefrance.fr

Réunions publiques et ateliers thématiques :

- Réunion Publique de lancement : **Mercredi 25 juin 2025** à 19h à la Maison pour Tous de Goussainville
- Journée d'ateliers : **Mardi 8 juillet 2025** (début à 10h30) à la Maison pour Tous de Goussainville (avec restitution participative à partir de 18h45)
- Réunion de restitution : **Jeudi 4 septembre 2025** à 19h

MODALITES D'EXPRESSION DU PUBLIC

- Contribution en ligne via le formulaire disponible sur www.agoralim.fr/concertation
- Contributions en ligne via les dispositifs disponibles sur www.ville-goussainville.fr et www.roissypaysdefrance.fr
- Registres papiers disponibles au siège de la SEMMARIS, en mairie de Goussainville et au siège de Roissy Pays de France à compter du 25 juin
- Participation aux ateliers, réunions et échanges publics tout au long de la période

SUITE DE LA CONCERTATION

À l'issue de la concertation, un bilan sera établi par le maître d'ouvrage, rendu public, et pris en compte pour la suite du projet. Ces éléments figureront dans le dossier d'enquête publique le cas échéant.

VOTRE AVIS COMPTE !

Participez et contribuez à façonner ce projet structurant pour le territoire.



**4. Attestation d'affichage de la déclaration d'intention du 3 avril au 5 juin 2025 –
Roissy Pays de France**



ATTESTATION

Je soussigné Monsieur Pascal DOLL, Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, atteste que la déclaration d'intention relative au projet AGORALIM à Goussainville a fait l'objet d'un affichage par le biais d'une affiche 3 pages A4 au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, 6bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France, à compter du 3 avril 2025 pour une durée de 2 mois.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Roissy-en-France, le 03 avril 2025





ATTESTATION

Je soussigné Monsieur Pascal DOLL, Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, atteste que la déclaration d'intention relative au projet AGORALIM à Goussainville a fait l'objet d'un affichage par le biais d'une affiche 3 pages A4 au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, 6bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France. Le document a été affiché à compter du 3 avril 2025 jusqu'au 5 juin 2025.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Roissy-en-France, le 05 juin 2025

Pascal DOLL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pascal DOLL".

**5. Attestation d'affichage de la déclaration d'intention du 4 avril au 5 juin 2025 –
Goussainville**



Ref : KB/LS/AH

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Abdelaziz HAMIDA, maire de la commune de Goussainville, certifie avoir procédé à l'affichage en mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de la déclaration d'intention relative au projet AGORALIM à Goussainville (Val d'Oise)

Cet avis a été affiché du 04 avril 2025 au 06 juin 2025 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Goussainville, le 06/06/2025

Le Maire,
Abdelaziz HAMIDA



Hôtel de Ville
Place de la Charmeuse - BP 10030 - 95191 Goussainville Cedex
Tél : 01 39 94 60 00

6. Attestation d'affichage de la déclaration d'intention du 4 avril au 5 juin 2025 – Le Thillay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

LE THILLAY

Département du Val d'Oise | Arrondissement de Sarcelles | Canton de Villiers Le Bel

Affaire suivie par : secretariatgeneral
Tel. : 01 39 33 91 23
Courriel : secretariatgeneral@mairie-le-thillay.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Patrice GEBAUER, Maire de la Commune de Le Thillay, atteste que la déclaration d'intention Agoralim concernant la ville de Goussainville a été affichée de manière visible au public le **4 avril 2025**, conformément à la réglementation en vigueur.

Cet affichage a été effectué aux deux endroits suivants :

1. À l'accueil de la Mairie, située au 21, rue de Paris.
2. Sur le panneau d'affichage du Centre Technique Municipal, 6 rue Dame Alice.

L'affichage restera visible et accessible au public jusqu'à son dernier jour, le 5 juin 2025.

Fait à Le Thillay, le seize avril deux mille vingt cinq.





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

LE THILLAY

Département du Val d'Oise | Arrondissement de Sarcelles | Canton de Villiers Le Bel

Affaire suivie par : secretariatgeneral

Tel. : 01 39 33 91 23

Courriel : secretariatgeneral@mairie-le-thillay.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Patrice GEBAUER, Maire de la Commune de Le Thillay, atteste que l'affichage de la déclaration d'intention Agoralim concernant la ville de Goussainville, effectué conformément à la réglementation en vigueur, a pris fin à la date du **5 juin 2025**.

Cet affichage, visible au public, s'est déroulé du **4 avril 2025 au 5 juin 2025** inclus, aux emplacements suivants :

1. À l'accueil de la Mairie, située au 21, rue de Paris.
2. Sur le panneau d'affichage du Centre Technique Municipal, 6 rue Dame Alice.

Fait à Le Thillay, le 5 juin deux mille vingt cinq.

Hôtel de ville de "Le Thillay"
Hôtel de ville de "Le Thillay"
(Val-d'Oise)
Le Maire,
Patrice GEBAUER


7. Attestation d'affichage de la déclaration d'intention du 3 avril au 5 juin 2025 – Roissy en France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE

Tél : 01.34.29.43.13
rurbanisme@ville-roissy95.fr

Roissy-en-France, 3 avril 2025

Affaire suivie par : Monsieur JONDEAU

N:Réf. : MC/SJ/SD

CERTIFICAT

Je soussignée, Michèle CALIX, Maire de la Commune de Roissy-en-France,

Certifie que l'affiche relative à la déclaration d'intention AGORALIM a été affichée en Mairie de Roissy en France le 3 avril 2025.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.



Madame le Maire,

Michèle CALIX

DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE • ARRONDISSEMENT DE SARCELLES • CANTON DE VILLIERS-LE-BEL

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire,
Mairie de Roissy-en-France • 40, avenue Charles-de-Gaulle • 95 700 • Tél : 01 34 29 43 00 • accueil@ville-roissy95.fr • www.roissyenfrance.fr



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE

■ : 01.34.29.43.13

rurbanisme@ville-roissy95.fr

Roissy-en-France, 6 juin 2025

Affaire suivie par : Monsieur JONDEAU

N:Réf. : MC/SJ/SD

CERTIFICAT

Je soussignée, Michèle CALIX, Maire de la Commune de Roissy-en-France,

Certifie que l'affiche relative à la déclaration d'intention AGORALIM a été affichée en Mairie de Roissy en France jusqu'au 5 juin 2025 inclus.

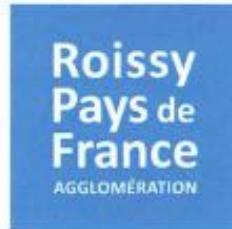
Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Madame le Maire,

Michèle CALIX



8. Attestation d'affichage de l'avis de concertation préalable du 6 juin au 4 septembre 2025 – Roissy Pays de France



ATTESTATION

Je soussigné Monsieur Pascal DOLL, Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, atteste que l'avis de concertation préalable relatif au projet AGORALIM à Goussainville a fait l'objet d'un affichage par le biais d'une affiche A3 au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, 6bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France à partir du 6 juin 2025 et jusqu'à la fin de la concertation.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Roissy-en-France, le 06 juin 2025

Pascal DOLL



ATTESTATION

Je soussigné Monsieur Pascal DOLL, Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, atteste que l'avis de concertation préalable relatif au projet AGORALIM à Goussainville a fait l'objet d'un affichage par le biais d'une affiche A3 au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, 6bis avenue Charles de Gaulle 95700 Roissy-en-France à partir du 6 juin 2025 et jusqu'au 4 septembre 2025 inclus, date de fin de la concertation.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Roissy-en-France, le 05 septembre 2025



9. Attestation d'affichage de l'avis de concertation préalable du 6 juin au 4 septembre 2025 – Goussainville



Réf. : AH / KB / LS

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Abdelaziz HAMIDA, maire de la commune de GOUSSAINVILLE, certifie avoir procédé à l'affichage en mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de la concertation préalable relative au projet AGORALIM à Goussainville (Val d'Oise).

Cet avis a été affiché du 06 juin au 04 septembre 2025 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.



Hôtel de Ville
Place de la Charmeuse - BP 10030 -
95191 Goussainville Cedex Tél : 01 39 94 60 00



10. Attestation d'affichage de l'avis de concertation préalable du 6 juin au 4 septembre 2025 – Roissy en France

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE

Tél : 01.34.29.43.13
rurbanisme@ville-roissy95.fr

Roissy-en-France, 6 juin 2025

Affaire suivie par : Monsieur JONDEAU

N:Réf : MC/SJ/SD

CERTIFICAT

Je soussignée, Michèle CALIX, Maire de la Commune de Roissy-en-France,

Certifie que l'affiche relative à l'avis de concertation préalable au projet AGORALIM a été affichée en Mairie de Roissy en France le 6 juin 2025.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Madame le Maire,

Michèle CALIX



DÉPARTEMENT DU VAL-D'OISE • ARRONDISSEMENT DE SARCELLES • CANTON DE VILLIERS-LE-BEL

Toute correspondance doit être adressée à Madame le Maire.
Mairie de Roissy-en-France • 40, avenue Charles-de-Gaulle • 95 700 • Tél. : 01 34 29 43 00 • accueil@ville-roissy95.fr • www.roissyenfrance.fr



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ACTION FONCIERE

Tél : 01.34.29.43.13

rurbanisme@ville-roissy95.fr

Roissy-en-France, 5 septembre 2025

Affaire suivie par : Monsieur JONDEAU

N:Réf. : MC/SJ/SD

CERTIFICAT

Je soussignée, Michèle CALIX, Maire de la Commune de Roissy-en-France,

Certifie que l'affiche relative à l'avis de concertation préalable au projet AGORALIM a été affichée en Mairie de Roissy en France du 6 juin 2025 au 4 septembre 2025 inclus.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Madame le Maire,

Michèle CALIX



**11. Attestation d'affichage de l'avis de concertation préalable du 10 juin au 4 septembre
2025 – Le Thillay**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

LE THILLAY

Département du Val d'Oise | Arrondissement de Sarcelles | Canton de Villiers Le Bel

Affaire suivie par : secretariatgeneral

Tel. : 01 39 33 91 23

Courriel : secretariatgeneral@mairie-le-thillay.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Patrice GEBAUER, Maire de la Commune de Le Thillay, atteste que l'avis de concertation préalable projet AGORALIM à Goussainville, a été affiché de manière visible au public le 10 juin 2025 conformément à la réglementation en vigueur.

Cet affichage a été effectué aux endroits suivants :

- À l'accueil de la Mairie, située au 21, rue de Paris.
- Sur le panneau d'affichage du Centre Technique Municipal, 6 rue Dame Alice.
- Sur les panneaux d'information destinés aux usagers.

Fait à Le Thillay, le dix juin deux mille vingt cinq.

Le Maire,





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

LE THILLAY

Département du Val d'Oise | Arrondissement de Sarcelles | Canton de Villiers Le Bel

Affaire suivie par : secrétariat général
Tel. : 01 39 33 91 23
Courriel : secretariatgeneral@mairie-le-thillay.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Patrice GEBAUER, Maire de la Commune de Le Thillay, certifie que l'avis de concertation relatif au projet AGORALIM, a été affiché conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'affichage a pris fin le 4 septembre 2025 inclus.

Fait à Le Thillay, le seize septembre deux mille vingt-cinq



Le Maire,

Patrice GEBAUER

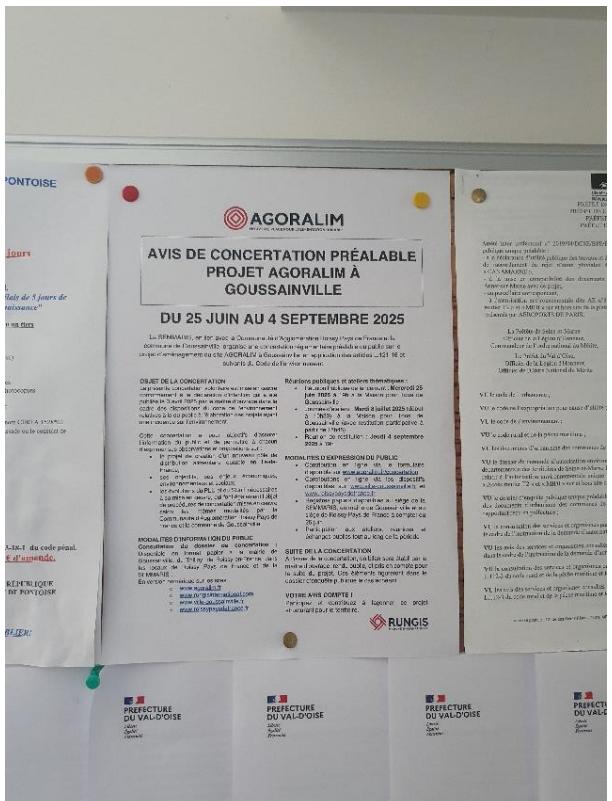
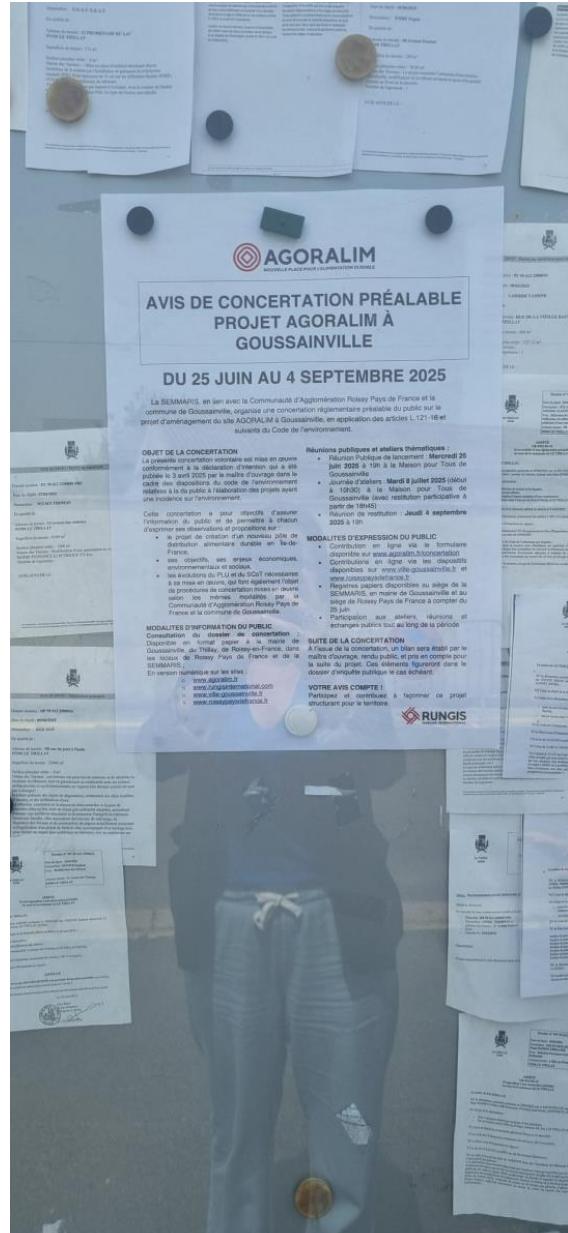
12. Preuves d'affichage de l'avis de concertation préalable sur le panneau d'affichage réglementaire du 6 juin au 4 septembre 2025 – Roissy Pays de France



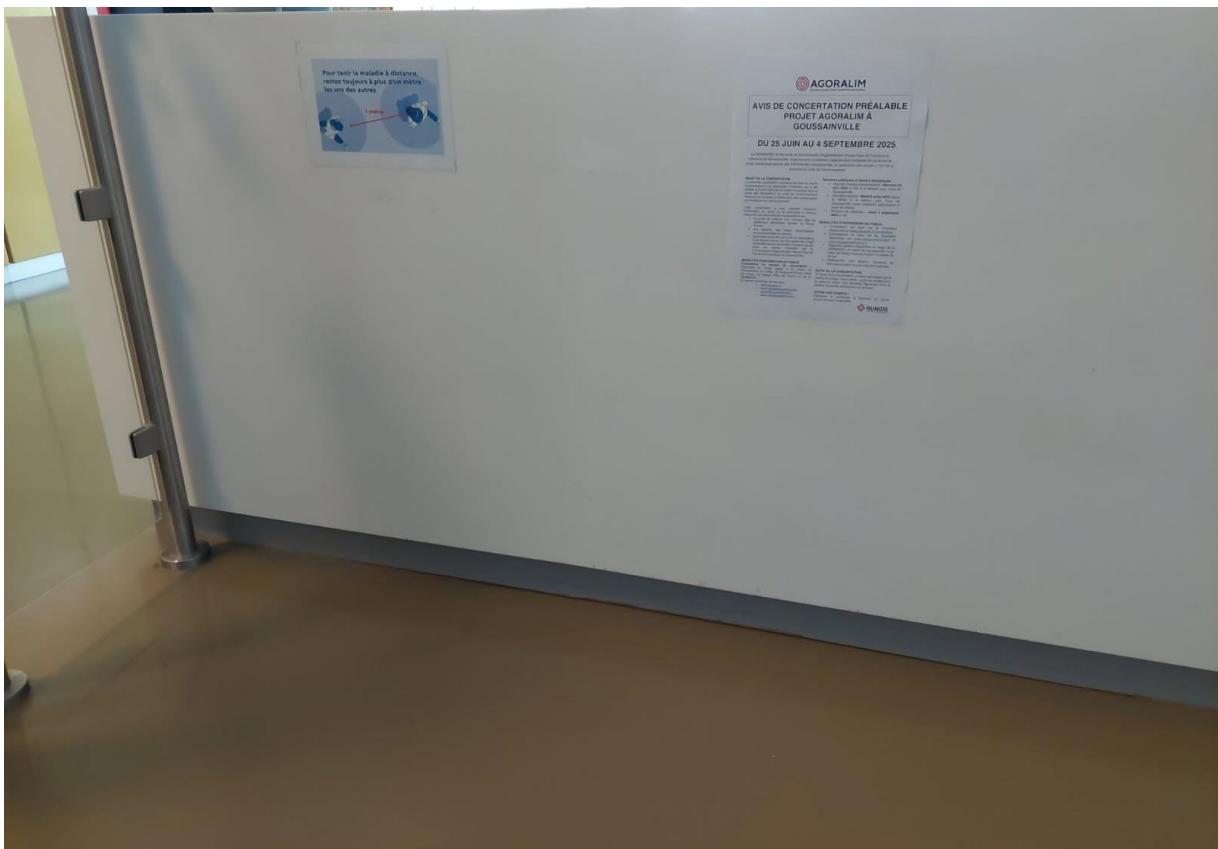
13. Preuves d'affichage de l'avis de concertation préalable en mairie et sur les panneaux d'affichage règlementaires du 6 juin au 4 septembre 2025 – Goussainville



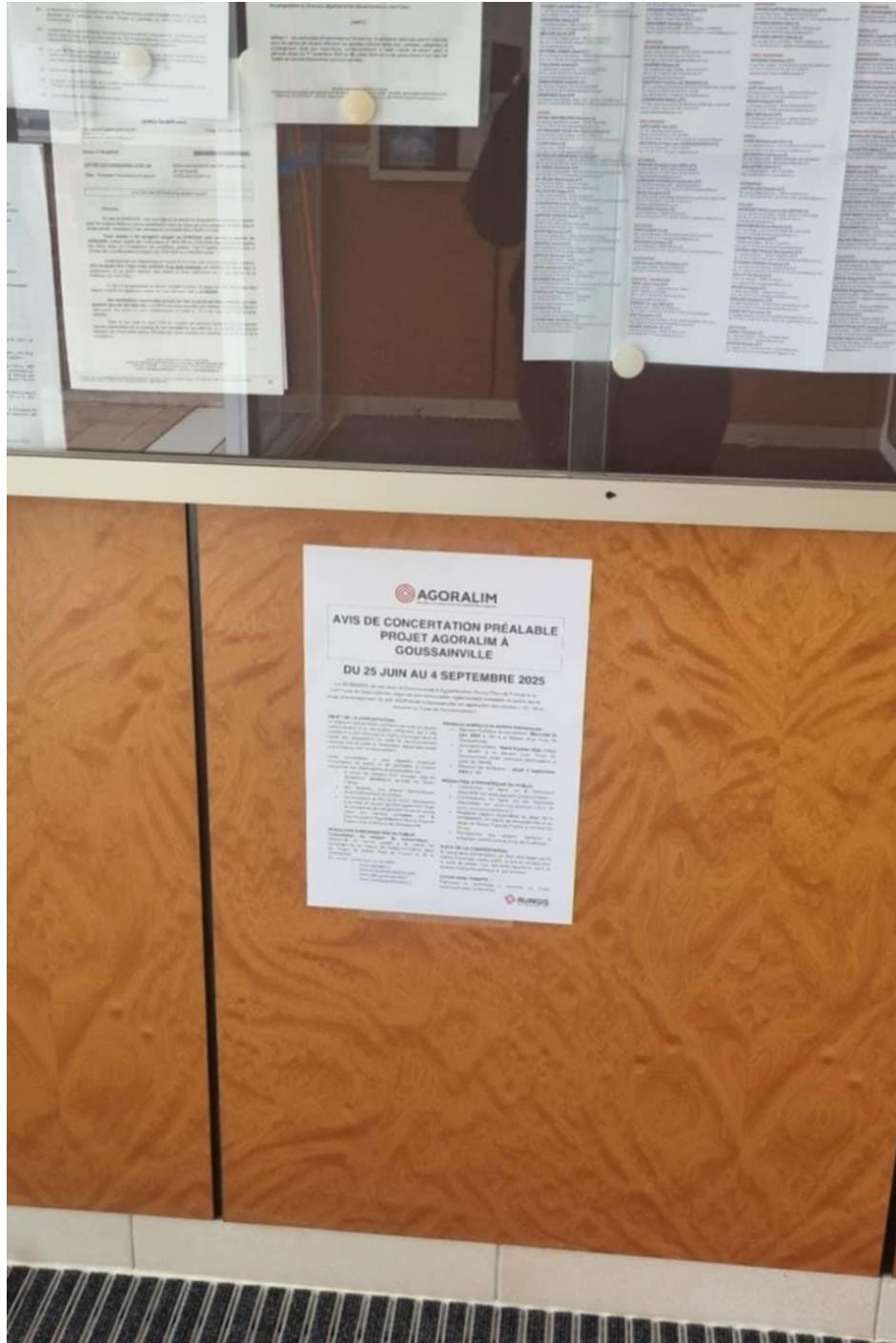
14. Preuves d'affichage de l'avis de concertation préalable en mairie et sur les panneaux d'affichage réglementaires du 10 juin au 4 septembre 2025 – Le Thillay



15. Preuves d'affichage de l'avis de concertation préalable à l'accueil de la SEMMARIS du 6 juin au 4 septembre 2025 – Siège de la Semmaris



16. Preuve d'affichage de l'avis de concertation préalable du 6 juin au 4 septembre 2025
– Roissy en France



3. Publication de l'avis de concertation

17. Attestation de parution de l'avis de concertation dans le journal Le Parisien Val d'Oise du 10 juin 2025



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000007292 (Réf : AGORALIM à Goussainville) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis divers
- Édition (*) : Le Parisien
- Date de parution : 10 juin 2025
- Département : 95 Val-d'Oise
- Rubrique : Avis Divers
- Format : Lignage - Légale

Fait à Paris, le mardi 03 juin 2025

LES ECHOS LE PARISIEN SERVICES
10, boulevard de Grenelle - CS 10817
75738 PARIS Cedex 15
Tél : +33(0)1 87 39 84 85 *
S.A.S.U au capital de 150 000 €
RCS Paris B 799 256 185
TVA FR 55 799 256 185
Code NAF : 7022Z

Prévisualisation de votre annonce :

Note : L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le journal s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>
Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).



Les Echos Le Parisien Services S.A.S au capital de 150 000 euros - RCS Paris 799 256 185 - CODENAF 7022Z - TVA FR56799256185 - SIRET 799 256 185 00023
Siège Social: 10, boulevard de Grenelle - CS 10817 75738 PARIS Cedex 15 - Tél: +33(0)1 87 39 84 85 - Courriel: legales2@leparisien.fr

**Les Echos
Le Parisien**
SERVICES

AGORALIM À GOUSSAINVILLE

Une concertation réglementaire préalable est ouverte à tous sur le projet d'aménagement du site AGORALIM à Goussainville du 25 juin au 4 septembre 2025.

Cette concertation a pour objectifs de présenter le projet de pôle de distribution alimentaire durable, ses enjeux, ainsi que les évolutions du PLU et du SCoT nécessaires pour sa mise en œuvre, mais aussi de recueillir vos avis et contributions sur ce projet.

Vous pourrez retrouver le dossier de concertation en papier en mairie de Goussainville, de Le Thillay, de Roissy-en-France, dans les locaux de Roissy Pays de France et dans ceux de la SEMMARIS, ou en format numérique en ligne sur les sites internet d'Agoralim (www.agoralim.fr), de la SEMMARIS (<https://www.rungisinternational.com>), des mairies de Goussainville (<https://www.ville-goussainville.fr>) et de Roissy Pays de France (<https://www.roissypaysdefrance.fr>).

Pour contribuer en ligne, vous pourrez partager vos observations via le formulaire dédié accessible sur www.agoralim.fr/concertation.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>.
Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).

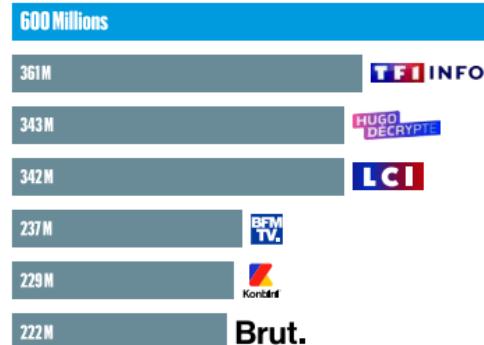
**Les Echos
Le Parisien**
SERVICES

Les Echos Le Parisien Services S.A.S au capital de 150 000 euros - RCS Paris 799 256 185 - CODENAF 7022Z - TVA FR56799256185 - SIRET 799 256 185 00023
Siège Social: 10, boulevard de Grenelle - CS 10817 75738 PARIS Cedex 15 - Tél: +33(0)1 87 39 84 85 - Courriel: legales2@leparisien.fr

18. Extrait de parution de l'avis de concertation du journal Le Parisien Val d'Oise du 10 juin 2025

Le Parisien, 1^{er} sur la vidéo sur YouTube

Source : Wizdeo. Vidéos vues sur Youtube, sur l'année 2024



**19. Attestation de parution de l'avis de concertation dans le journal Les Echos Val d'Oise
du 10 juin 2025**

**Les Echos
Le Parisien**
SERVICES

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce n° CAVE000007311 (Réf :) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans les conditions suivantes :

- Type d'annonce : Avis d'enquête publique
- Édition (*) : Les Echos
- Date de parution : 10 juin 2025
- Département : 95 Val-d'Oise
- Rubrique : ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES
- Format : Caractères

Fait à Paris, le jeudi 05 juin 2025

LES ECHOS LE PARISIEN SERVICES
10, boulevard de Grenelle - CS 10817
75738 PARIS Cedex 15
~~Tél : 01 49 53 66 36~~
~~S.A.S.U au capital de 150 000 €~~
~~RCS Paris B 799 256 185~~
~~TVA FR 56 799 256 185~~
~~Code NAF : 7022Z~~

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal pré-cité (*).

**Les Echos
Le Parisien**
SERVICES

Les Echos Le Parisien Services S.A.S au capital de 150 000 euros - RCS Paris 799 256 185 - CODENAF 7022Z - TVA FR56799256185 - SIRET 799 256 185 00023

Siège Social: 10, boulevard de Grenelle - CS 10817 75738 PARIS Cedex 15 - Tél: +33(0)1 49 53 66 36 - Courriel: annonce@lesechosmedias.fr

AGORALIM à Goussainville

Une concertation réglementaire préalable est ouverte à tous sur le projet d'aménagement du site AGORALIM à Goussainville du 25 juin au 4 septembre 2025.

Cette concertation a pour objectifs de présenter le projet de pôle de distribution alimentaire durable, ses enjeux, ainsi que les évolutions du PLU et du SCoT nécessaires pour sa mise en œuvre, mais aussi de recueillir vos avis et contributions sur ce projet.

Vous pourrez retrouver le dossier de concertation en papier en mairie de Goussainville, de Le Thillay, de Roissy-en-France, dans les locaux de Roissy Pays de France et dans ceux de la SEMMARIS, ou en format numérique en ligne sur les sites internet d'Agoralim (www.agoralim.fr), de la SEMMARIS (<https://www.rungisinternational.com>), des mairies de Goussainville (<https://www.ville-goussainville.fr>) et de Roissy Pays de France (<https://www.roissypaysdefrance.fr>).

Pour contribuer en ligne, vous pourrez partager vos observations via le formulaire dédié accessible sur www.agoralim.fr/concertation.

Nos conditions générales de vente sont disponibles sur notre site <https://services.lesechosleparisien.fr/>

Les Echos Le Parisien Services est habilité à attester des parutions prévues dans le journal précité (*).

20. Extrait de parution de l'avis de concertation du journal Les Echos Val d'Oise du 10 juin 2025



MARDI 10 JUIN 2025

Fonctionnaires : Bercy durcit le ton

- « Il faut engager la baisse du nombre de fonctionnaires », estime le ministre de l'Economie, Eric Lombard.
- Pour le budget 2026, les ministres sont invités à revoir à la baisse leurs projets de recrutements et de primes.
- La fondation Ifrap chiffre à plus de 7 milliards les économies possibles sur les agences et opérateurs de l'Etat.

✓ PAGES 2 ET 3

Etats-Unis-Chine : l'enjeu des terres rares



COMMERCE La Chine et les Etats-Unis ont entamé, lundi 4 juin, une nouvelle ronde de négociations, alors que les deux premières passaient au niveau des recherches visant à la guerre commerciale qui les oppose. Pour Washington, l'objectif est notamment d'obtenir l'autorisation des contrôles à l'importation des terres rares. Une situation qui pèse sur l'autonomie mondiale. Des premiers accords d'entente ont été conclus au Japon et aux Etats-Unis. ✓ PAGES 6 ET 16-17



Renault invitée à produire des drones en Ukraine

DÉFENSE Le constructeur français a été contacté par le ministère des Armées pour une production de drones. Accuse de soutenir le régime russe, l'agence de fabrication sera placée en Ukraine. L'entreprise des Aéroports, Sébastien

Lacourne évoque « un partenariat complémentaire avec nos PME de défense française ». Renault ne dispose pas d'usines en Ukraine, mais si les autorités françaises s'impliquent à Iaïd, c'est pour son santé faire dans la production a

la chaîne d'objets complexes. Le succès se jouera par ailleurs du surcapacité industrielle. L'Ukraine entend utiliser en 2025 plus de 4,5 millions de drones, qui sont responsables de 70 % des destructions sur le front. ✓ PAGE 18



Spécial Talents

Mieux travailler avec l'IA

Cinéma Warner Bros. Discovery va séparer sa plateforme de streaming du reste du groupe ✓ PAGE 22

Océans A Nice, Emmanuel Macron se pose en anti-Trump ✓ PAGE 4-7

Chronique De la peur en Amérique

✓ LE REGARD SUR LE MONDE DE DOMINIQUE MOISI PAGE 11

Private equity Avec l'imprévisibilité américaine, l'Europe prend sa revanche ✓ PAGE 26



MECALUX
Software Solutions

**LOGICIEL DE GESTION
D'ENTREPÔT**

0160110202

mecalux.fr/logiciel

L'éditorial

Océans : changer de paradigme



A l'heure où l'Amérique pratique la politique de la chaise vide en matière environnementale, le monde semble orientation partiellement la France, à une responsabilité décomplexée. Notre pays dispose, grâce à son extension du territoire et au caractère mondial. Il faut trouver des solutions pour éviter que ce reportage ne devienne le nouveau carton qui se déroule actuellement sur terre : changement climatique, effacement de la biodiversité, pollution et même, depuis peu, la présence dans l'espace de plus en plus de débris spatiaux. La conférence de Paris, qui a permis de mettre en place la première convention internationale visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, doivent être tirées. La concertation n'a pas fonctionné. Peut-être n'a pas payé les pénalités prévues à l'origine pour les pays ne respectant pas leurs quotas. Les milliards perdus pour aider les pays

au développement ne sont pas délicieux. Pour que la neutralité carbone soit nécessaire pour protéger les grandes procédures, c'est le but dans toute la hauteur.

Pour contribuer à une planète plus durable, réduire la pollution plastique des océans, il faut mettre en œuvre des stratégies. Même dans l'océan Atlantique, avec un marché hors de proportion prédatant les pêcheurs français de coquilles Saint-Jacques, il faut agir. Les pêcheurs Atlantiques, les stocks de cabillaud canadien, qui se sont effondrés dans les années 1990, remontent après plusieurs années de restrictions. Cependant, basé plus de 60% des consommateurs marins étant dégradés, il faut恐怕er ce qui contribue à réduire, inciter directement les fabricants dédiés à la protection des milieux marins. La responsabilité des Etats est aussi d'aider à la constitution de filières industrielles. — Alain Chauvin

La Suisse durcit les règles pour UBS afin d'éviter une nouvelle crise

BANQUE

Le gouvernement a proposé d'augmenter fortement les exigences de fonds propres applicables au géant bancaire.

Krystèle Tachdjian

La sentence est tombée mardi la «pétine», en grande partie anticipée, ne s'appliquera pas avant plusieurs années. Et pourrait même être annulée. Selon les grands lignes du projet de réforme bancaire dévoilé vendredi, le Conseil fédéral suisse compte imposer jusqu'à 26 milliards de dollars d'exigences de fonds propres supplémentaires à UBS. Ces nouvelles contraintes seraient progressivement mises en œuvre au cours de la prochaine décennie.

Tous les mots que les autorités bâdoises lâcheraient avec la plus grande banque du pays autour de ce projet, conseilleront que les mesures n'aient pas d'incidence sur sa représentativité. «L'analyse de la crise qui a conduit à l'effondrement de Crédit Suisse a montré qu'il était nécessaire d'adopter le législatif» tout bavarder «afin de réduire les risques pour l'état, les contribuables et l'économie suisse», a justifié le gouvernement. Depuis qu'UBS a racheté en urgence son rival il y a deux ans, le nouveau géant est jugé trop gros pour faire face à la prochaine dépression.

Alors que les incertitudes entourant ce dossier ont largement pesé sur les cours de Bourse depuis le début de l'année, l'action a gagné jusqu'à 6 % en séance à la mi-heure ce mercredi. Les investisseurs sont toutefois restés méfiants par rapport à l'absence de consensus entre les deux partis et le délai considéré. Des détails cruciaux avec long seront accordés, notamment pour le relèvement des fonds propres», ont indiqué les autorités.

Rétronction des bonus

Comme attendu, UBS devra mobiliser plus de fonds propres pour ses filiales à l'étranger. A ce jour, la banque a obligéation de détenir au moins de capitaux pour couvrir environ 90 % de ses participations dans une filiale étrangère. Berna entend augmenter ce taux pour le porter à 100 %. En réaction, UBS a indiqué être «en profond désaccord avec l'augmentation continue des exigences de fonds propres qui a été proposée». Ces revendications entraîneraient des exigences de

financement qui ne seraient proportionnelles ni alignées sur les normes internationales».

D'autres mesures sont prévues, comme la possibilité de demander la rétrocession des bonus, a déclaré Karin Koller-Suter, la présidente de la Confédération. Les rémunérations variables qui n'ont pas été versées pourront être bloquées, tandis que leurs suppressions en cas de «comportement fautif».

Le gouvernement entend aussi renforcer les compétences de la Finma, l'autorité de surveillance suisse, en lui permettant d'enfliger des amendes. «Le débat au Parlement va s'ouvrir, surtout sur l'adéquation des pouvoirs de la Finma, depuis ne paraît quand même pas prendre des mesures contre les personnes physiques», a estimé Carlo Lombardini, avocat et professeur à l'université de Lausanne.

Le gouvernement entend renforcer les compétences de la Finma.

Ces propositions seront débattues au Parlement, et éventuellement édulcorées, avec peut-être une votation populaire à la clé. Le Conseil fédéral mettra en consultation avec la participation des banques, dont projets de révision de loi, lors du deuxième semestre 2025 et l'autre au premier semestre 2026. Le Département fédéral des finances a précisé que les réformes entreraient en vigueur début 2028 «au plus tôt», tandis qu'UBS bénéficierait d'une période de transition d'au moins six mois «pour mettre en œuvre les changements, sans faire que la législation soit adoptée». Cela signifie que la banque pourrait au plus tard 2025, trois ans plus tard.

«Cela laisse le temps à UBS de renégocier son capital et renforcer plus optimale et durablement une partie du capital existante vers la station météorologique de réduire la facture», explique Jérôme Lages, directeur de la recherche chez Antion AI. Les analyses de Crédit suisse, eux, que UBS «a suffisamment de temps pour modifier ce déficit». Illes précisent pas l'impact sur les dividendes ou les rachats d'actions anticipés. UBS a d'ailleurs confirmé son programme de versement de dividendes, après la présentation du projet de réforme bancaire. ■

annonces judiciaires & légales

AGORALIM à Goussainville

Une concertation réglementaire préalable est assurée à tout sur le projet d'aménagement du site AGORALIM à Goussainville du 25 juillet au 4 septembre 2025.

Cette concertation a pour objectifs de présenter le projet de plan de distribution aménagée durable, ses enjeux, ainsi que les évolutions du PLU et du SCOT nécessaires pour les mises en œuvre, mais aussi de recueillir vos avis et contributions sur ce projet.

Vous pourrez renseigner le dossier de concertation en papier au niveau de Goussainville, à l'Agence de l'eau Seine-Eure, dans les locaux de l'Agence Régionale de l'Eau et du Climat de la SEMAR95, ou en format numérique en ligne sur les sites internet d'Agoralim (www.agoralim.fr), de la SEMAR95 (<http://www.sem95.international.com>), des mairies de Goussainville (<http://www.ville-goussainville.fr>) et de Rives-Pays de France (<http://www.rives-pays-de-france.fr>).

Pour contribuer en ligne, vous pourrez partager vos observations via le formulaire dédié accessible sur www.agoralim.fr/concertation.

La ligne de référence est de 42 signes et corps minimal de 6 points didot.

Le catalogue de l'annexe est établi à 80 à 100.

Les départs sont fixés à 26, 78, 81, 82, 93, 94, 95 et 98.



Le groupe va se recentrer sur les activités les plus lucratives, le cuivre et le minerai de fer. Ci-dessus l'exploitation Minas-Rio au Brésil.

Anglo American poursuit sa métamorphose à marche forcée

MATIÈRES PREMIÈRES

Le groupe minier centenaire Anglo American a compris qu'il devait se restructurer pour sédurer et fidéliser les actionnaires et résister aux raids hostiles.

Etienne Goetz

En avril 2024, stupé et tremblante au siège d'Anglo American, la plus grande compagnie minière au monde. Son rival australien BHP vient de lancer une offre définitive et propose près de 39 milliards de dollars pour l'absorber. Illustration à un filage de mise en vente des mines de cuivre d'Amérique latine d'Anglo American. Son objectif est de constituer le premier producteur mondial de métal rouge, avec environ 10 % du marché. Mais Anglo American tient bon et rejette l'offre. Même la surenchère de BHP - jusqu'à 49 milliards de dollars - ne fait pas flanchir le groupe sud-africain. L'opération suscite d'ailleurs une vive émotion en Afrique du Sud, où l'acheteur politique montre au créneau pour décliner «sa» compagnie minière. Le principal débouché de ces deux métiers reste les dispositifs anti-pollution des usines d'échappement, essentiel pour le palladium, dont pour le platine.

L'opération a reçu un accès favorable car les perspectives pour les marchés du platine et du palladium se sont améliorées ces derniers mois, grâce au ralentissement des ventes de voitures électriques, en particulier en Europe. Le principal débouché de ces deux métiers reste les dispositifs anti-pollution des usines d'échappement, essentiel pour le palladium, dont pour le platine.

A court terme, la demande a été révolte à la hausse en raison d'un regain d'intérêt pour les véhicules thermiques. De plus, le développe-

ment de voitures hybrides, considérées comme une étape vers le 100 % électrique, va entraîner une consommation accrue de palladium: les catalyseurs de ces véhicules doivent contenir davantage de palladium pour compenser la perte de performance liée au fonctionnement des batteries.

Anglo American a cédé 51 % de ses intérêts dans Valeura Platinum. La société conserve une participation de 39,9 % pendant au moins 90 jours, avant de céder progressivement en vue de parvenir à une «séparation complète».

L'opération a reçu un accès favorable car les perspectives pour les marchés du platine et du palladium se sont améliorées ces derniers mois, grâce au ralentissement des ventes de voitures électriques, en particulier en Europe. Le principal débouché de ces deux métiers reste les dispositifs anti-pollution des usines d'échappement, essentiel pour le palladium, dont pour le platine.

Après plusieurs mois de bataille ferme, Anglo American parviendra-t-il à repousser définitivement le rachat,

ouvrir des négociations avec plusieurs acheteurs potentiels, entraînée par deux anciens dirigeants du diamantaire : Bruce Cleaver et Gareth Penny.

Bruce Cleaver a dirigé De Beers jusqu'en 2023 et préside aujourd'hui le producteur d'émeraudes Gemfields. Selon les sources de l'agence, il serait plus puissant. Gareth Penny était à la tête du groupe quand la famille Oppenheimer y possédait encore une participation. Il était également aux manettes pendant la crise financière de 2008 quand il a fait fermer des mines et faire appel aux actionnaires.

Selon l'agence américaine, Michael O'Keeffe, un vétéran de la mine, aurait lui aussi montré des marques d'intérêt pour De Beers. Il est actuellement président de Ilengary Diamond Mine, une compagnie australienne qui exploite la mine d'Ekati au Canada, qui fait la propriété de BHP.

Anglo préfère prendre son temps pour vendre De Beers en raison de l'état du marché, d'une chaîne indépendante de l'industrie en Chine et de la concurrence des pierres synthétiques qui a entraîné une baisse des prix. La demande est en forte baisse des dernières années, mais les cours ont tout de même augmenté de 10 % en deux ans. La demande mondiale de platine a diminué de 10 % en deux ans, mais le cours a augmenté de 20 % en deux ans.

Mais pour le groupe Anglo American, le véritable défi reste la vente de De Beers. Le premier producteur mondial de diamants en valeur est sous pression en raison de la crise prolongée qui traverse le marché. Selon les informations de Ilengary, le groupe s'apprête toutefois à

Crédit immobilier : la reprise se confirme, mais la baisse des taux s'essouffle

CRÉDIT

La production de crédits immobiliers a atteint 12,6 milliards d'euros en avril, un plus haut depuis près d'un an.

Mais les premiers signes d'un ralentissement de la baisse des taux se confirment en mai.

Samir Deuzan

Le raffermissement du crédit immobilier se poursuit. Selon les dernières données publiées par la Banque de France, la production de crédits à l'habitat (hors renégociation) s'est élevée à 12,6 milliards d'euros en avril, contre 12 milliards en mars. Elle dépasse ainsi, pour la première

fois depuis la fin de l'année 2022, la moyenne mensuelle observée depuis 2011, fixée à 12,3 milliards d'euros.

Cette dynamique s'appuie sur la détente des conditions d'emprunt, amorcée dès la fin de 2023. En avril, le taux moyen des crédits immobiliers à l'habitat (hors renégociation) est tombé à 3,13 %, contre 3,20 % un mois plus tôt, selon la Banque de France. Les prêts à taux fixe sur les longues durées sont désormais reversés à un niveau moyen de 2,97 %, contre 3,09 % en mars. «Grâce à cette reprise soutenue de la production, le taux de croissance annuel de l'encours de crédits immobiliers aux emprunteurs revient à l'équilibre pour la première fois depuis douze mois», souligne l'institution.

Une tendance similaire sur le cycle d'assouplissement monétaire engagé par la Banque centrale européenne (BCE), qui a abaissé son taux pour la huitième fois en un an jeudi. A compter du 12 juin, le taux

de refinancement sera ramené à 2,25 %, et le taux de dépôt à 2 %. Mais cette baisse, bien que favorable à court terme, pourrait être finie dès demain, la présidente Christine Lagarde ayant signalé que la BCE entrerait dans une phase de «stabilité» après les choix successifs du Covid, de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique.

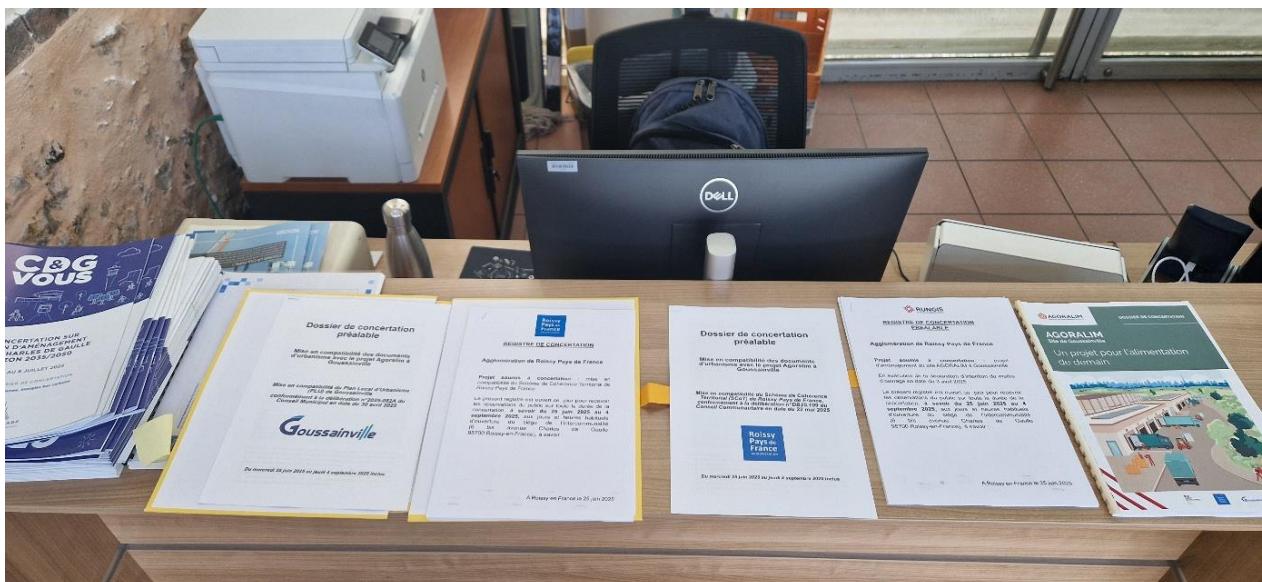
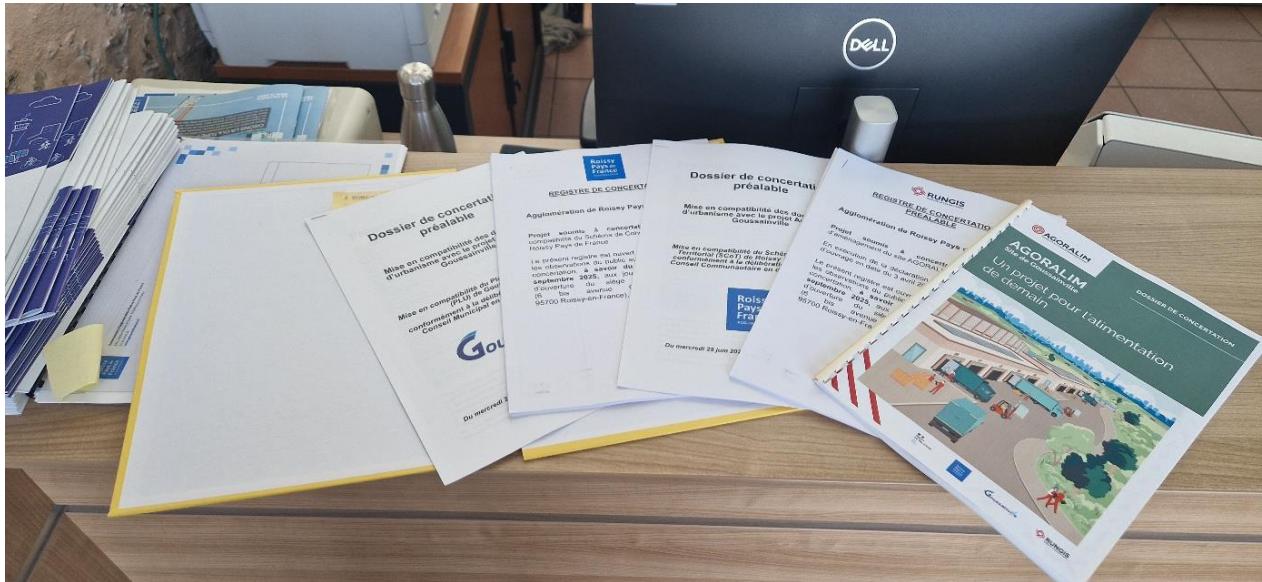
Le rebond reste fragile

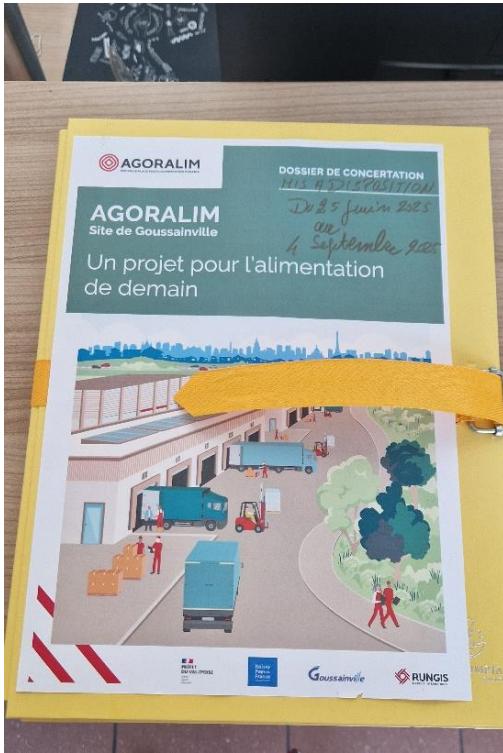
Cette embellie sur les taux immobiliers ne doit pas durer. Selon l'Observatoire Crédit Logement-CSA, le taux moyen des crédits immobiliers a légèrement renoncé en mai, 3,18 %, après avoir atteint un pic très bas à 3,09 % en mars. «En effet, pour la première fois depuis 2023, le taux moyen mensuel a augmenté», note l'observatoire.

En d'autres termes, le rebond reste fragile. Certains banques continuent néanmoins de recourir activement à la marge de flexibilité autorisée par le Haut Conseil du statut de la finance (HCSF), mobilisée à hauteur de 15,9 % en avril, contre un plafond réglementaire de 20 %. Un levier utilisé pour accompagner les critères d'octroi, notamment au profit des jeunes ménages ou des profils atypiques. ■

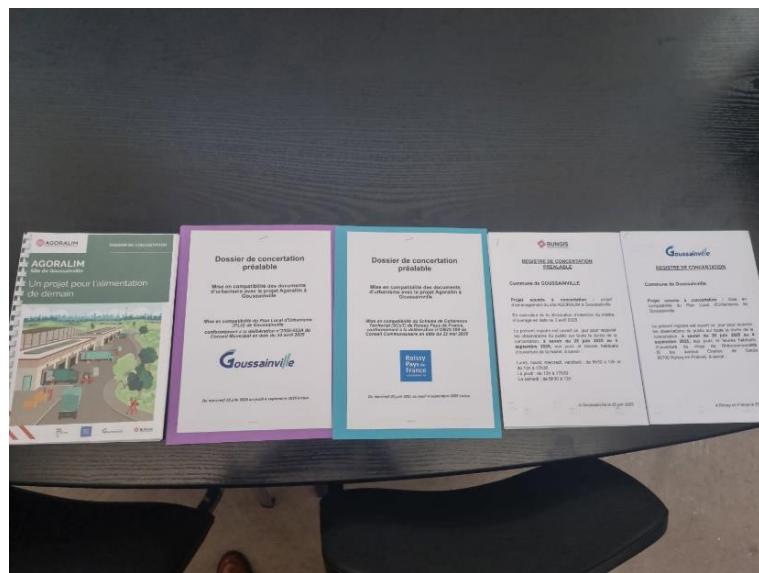
4. Mise à disposition des dossiers de concertation et registres

21. Preuve de mise à disposition du dossier de concertation sur le projet Agoralim, le dossier de concertation préalable relatif à la mise en compatibilité du SCOT et le dossier de concertation relatif à la mise en compatibilité du PLU et du registre relatif à la mise en compatibilité du SCOT – Siège de Roissy Pays de France





22. Preuve de mise à disposition du dossier de concertation sur le projet Agoralim, le dossier de concertation préalable relatif à la mise en compatibilité du SCOT et le dossier de concertation relatif à la mise en compatibilité du PLU et du registre relatif à la mise en compatibilité du SCOT et la mise en compatibilité du dossier de PLU – Mairie de Goussainville



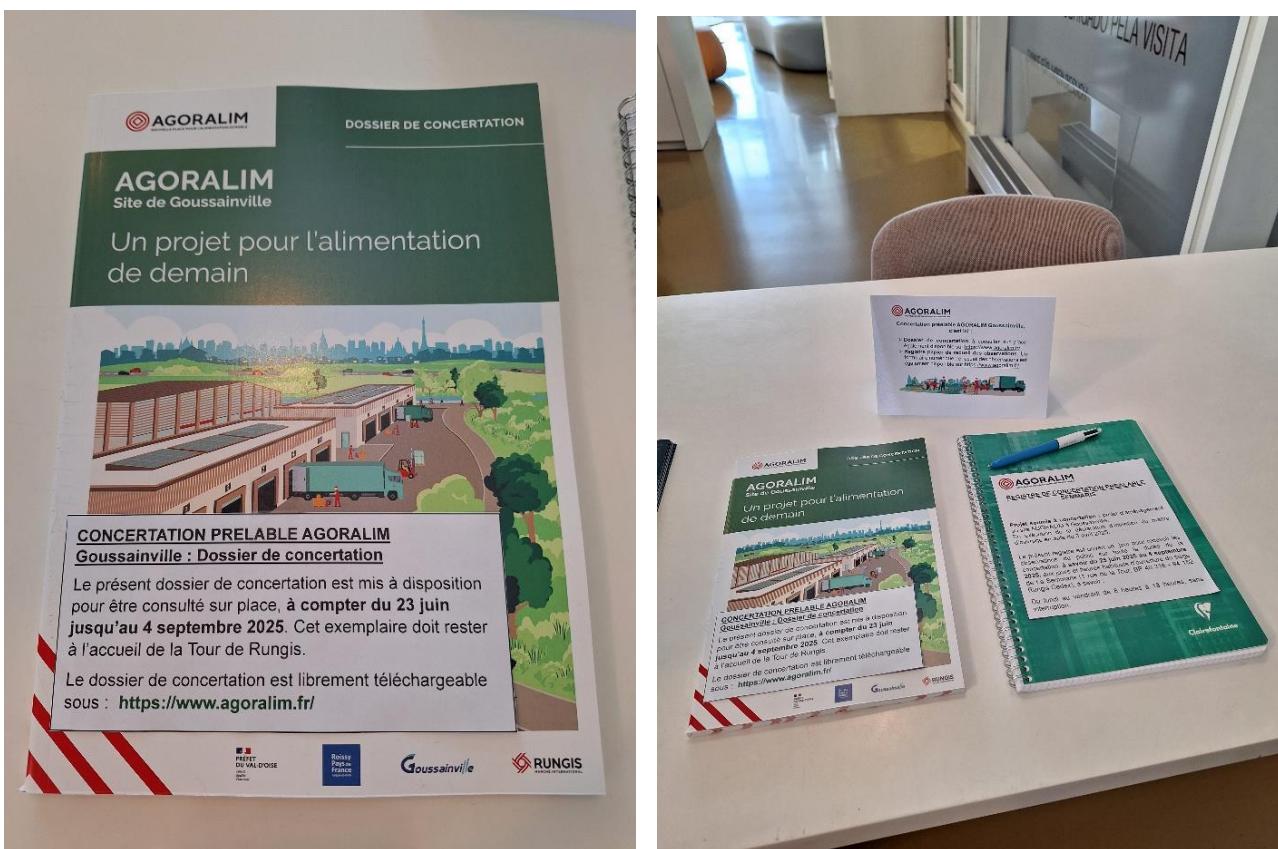
**23. Preuve de mise à disposition du dossier de concertation sur le projet Agoralim –
Mairie de Le Thillay**



24. Preuve de mise à disposition du dossier de concertation sur le projet Agoralim – Mairie de Roissy-en-France

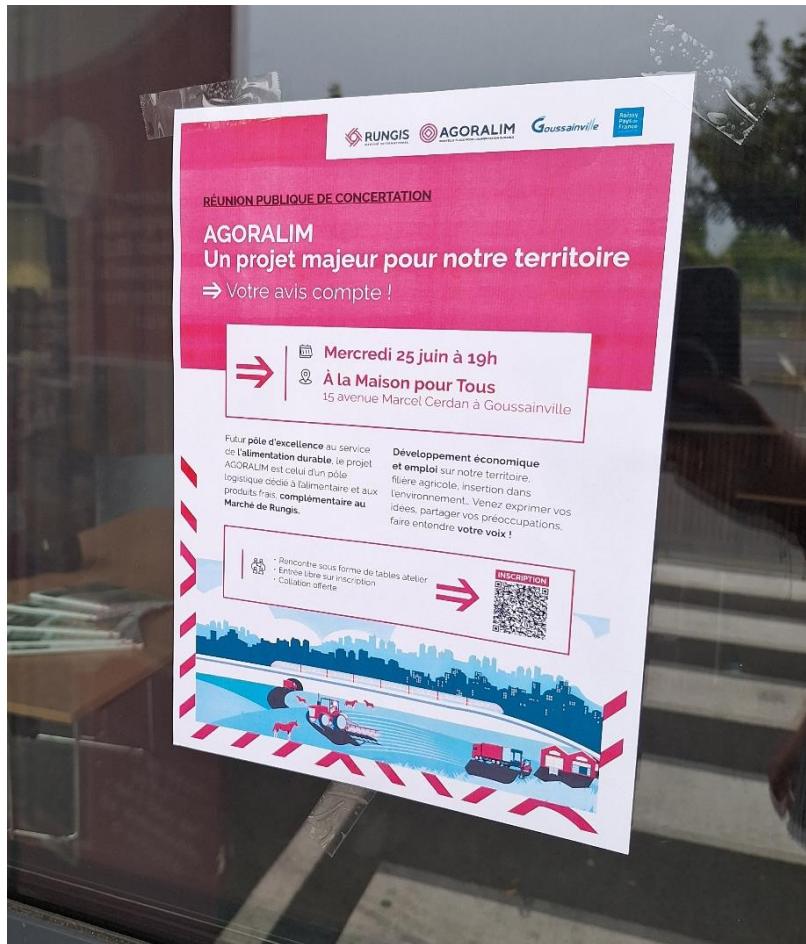


25. Preuve de mise à disposition du dossier de concertation sur le projet Agoralim et du registre relatif à la concertation sur le projet Agoralim – siège de la Semmaris



5. Modalités complémentaires d'information du public

26. Affiches complémentaires d'annonce des temps d'échanges



Le développement économique et l'emploi, la filière agricole, l'environnement, l'insertion urbaine...

Réunion de clôture de la concertation

Jeudi 4 septembre à partir de 19h

à la Maison pour Tous de Goussainville
15 Av. Marcel Cerdan 95 190 Goussainville



27. Publication dans le journal municipal de Goussainville n°164 Septembre 2025

AGENDA

RETROUVEZ L'AGENDA DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA VILLE À VENIR

SEPTEMBRE

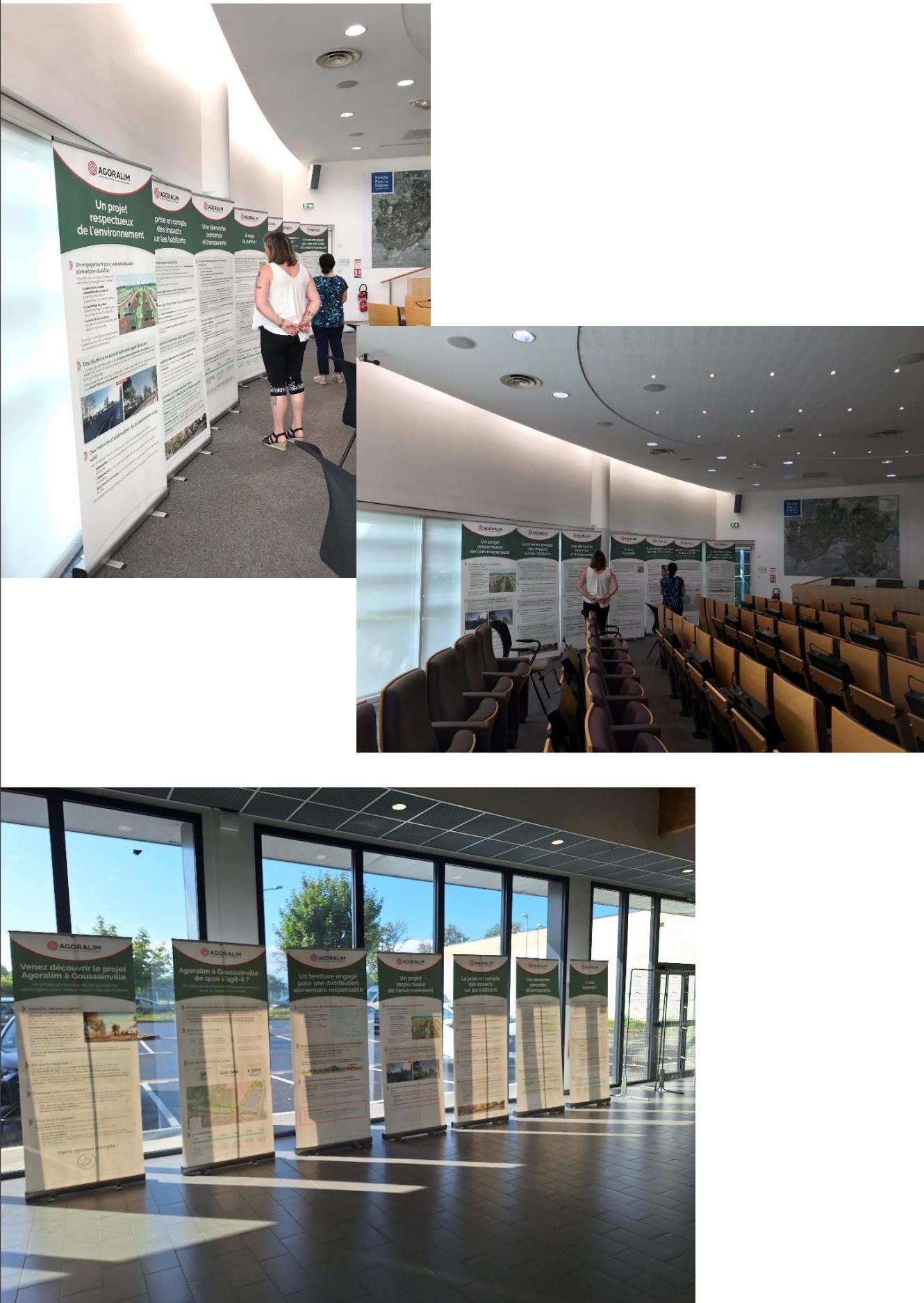
LUNDI	MERCREDI	JEUDI	SAMEDI	DIMANCHE
1 EDUCATION Rentrée scolaire 	3 MEDIATHEQUE Rencontre avec l'équipe de la médiathèque Marché des Grandes Bornes 9h à 12h	4 CONCERTATION Réunion publique sur le projet Agoralim Maison pour tous 19h	6 MEDIATHEQUE Inauguration de la graino-bouturothèque 16h Médiathèque	7 VIE ASSOCIATIVE Forum des associations Entrée Libre 10h-17h Gymnase Pierre de Coubertin 
13 ASSOCIATIONS Centre social empreinte Solidarité en couleurs 14h-20h Terrain Vert des Grandes Bornes	16 SANTÉ Vaccinations gratuites Centre Municipal de Santé	20 ASSOCIATION 25ème Festival Populaire de Poésie Nue Maison Pour Tous 11h-17h 	20 ET 21 ARCHIVES Journées du Patrimoine Programme et infos sur le site de la ville 	26 CULTURE Ouverture de la saison culturelle Puzzling Théâtre musical Gratuit sur réservation 20h
27 CULTURE 3D Cirque Gratuit sans réservation Place du marché des Grandes Bornes 15h	27 CULTURE Ils vécurent enfants et firent beaucoup d'heureux Conte musical Gratuit sans réservation Place du marché des Grandes Bornes 15h50	27 JEUNESSE Grande dictée pour Tous Parc Delaune 14h - 18h	29 AU 10 SEPTEMBRE OCTOBRE SEMAINE BLEUE Retrouvez l'intégralité du programme sur le site internet www.ville-goussainville.fr 	

OCTOBRE

29 SANTÉ Conférence auprès des seniors sur la prévention des troubles cognitifs Maison pour Tous 14h-16h 	1 SANTE Stand d'informations et prévention du cancer du sein 9h30-12h30 Marché des Grandes Bornes 	4 CULTURE Concert Soleil Planète Tarif C 2€ Théâtre Sarah Bernhardt 16H 	10 CCAS Thé Dansant Sur inscriptions Maison pour Tous 14h - 18h 	15 MUCIPALITÉ Conseil Municipal 19h 
---	--	--	---	--

28. Goussainville le magazine - n°164 septembre 2025

28. Mise en place de l'exposition à Roissy Pays de France et Goussainville



29. Publication sur les réseaux sociaux de Roissy Pays de France



Le développement économique et l'emploi, la filière agricole, l'environnement, l'insertion urbaine...

Réunion de clôture de la concertation

Jeudi 4 septembre à partir de 19h
à la Maison pour Tous de Goussainville
15 Av. Marcel Cerdan 95190 Goussainville



INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI À LA RÉUNION DE CLÔTURE

Roissy Pays de France aggloméra...
6 243 abonnés
1 mois • 0

Participez à la réunion de clôture du jeudi 4 septembre 2025 à 19h à la Maison pour Tous à Goussainville (95) pour découvrir les résultats de la concertation préalable au projet Agoralim.

Au programme :
- présentation complète des contributions recueillies ;
- synthèse des participations des 25 juin et 8 juillet ;
- compilation de toutes les contributions sur le projet Agoralim ;
- analyse des avis et suggestions collectés.

Inscrivez-vous sur <https://swll.to/gCciMvM> pour y participer. ... plus

30. Publication sur les réseaux sociaux de la commune de Goussainville

Ville de Goussainville · Suivre
12 juin · 0

CONCERTATION | REUNION PUBLIQUE PROJET AGORALIM

Vous avez entendu parler du projet AGORALIM à Goussainville ? Venez découvrir ce projet de nouveau Marché d'Intérêt National qui va transformer notre territoire !

Qu'est-ce qu'AGORALIM ?

Annoncé en 2021 par le Premier Ministre dans le cadre du "Plan Val d'Oise" et porté par la SEMMARIS à la demande de l'Etat et en lien avec les collectivités locales, AGORALIM sera un nouveau lieu dédié au commerce de gros alimentaire, complémentaire au Marché de Rungis. Goussainville sera site d'accueil de ce pôle d'excellence au service de l'alimentation durable.

PARTICIPEZ À LA RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE !

Mercredi 25 juin 2025 à 19h

A la Maison pour Tous – 15 avenue Marcel Cerdan à Goussainville.

Cette rencontre au format tables-ateliers vous permettra de vous informer sur tous les aspects du projet, de poser vos questions et de partager vos idées et vos attentes. Cette première réunion est structurée autour de trois thématiques : le développement économique, la formation et l'emploi, la filière agricole et l'insertion dans l'environnement.

Votre avis compte !
Construisons ensemble l'avenir alimentaire de notre territoire.
Inscrivez-vous dès maintenant : <https://cvip.sphinxonline.net/v4/s/b6TCOfhvSe>


Save the Date
Agoralim, un projet au service de l'écosystème alimentaire pour mieux nourrir l'Ile-de-France.
Habitants, acteurs économiques, exprimez vos idées sur le projet Agoralim à l'occasion des temps de concertation organisés à la Maison pour Tous de Goussainville (15 Av. Marcel Cerdan).
Réunion publique de lancement de la concertation
Mercredi 25 Juin 2025 à 19h (accueil dès 18h45)
Journée du Projet
Ateliers thématiques à destination des acteurs locaux et professionnels et des habitants.





Ville de Goussainville · Suivre

26 août, 17:21 ·

...

[📍 CONCERTATION PROJET AGORALIM]

Après les échanges du 25 juin et les ateliers du 8 juillet, retrouvez-nous jeudi 4 septembre pour découvrir les résultats de la concertation préalable au projet Agoralim à Goussainville.

🎯 Au programme

Présentation complète des contributions recueillies :

- ✓ Synthèse des participations des 25 juin et 8 juillet
- ✓ Compilation de toutes les contributions sur le projet Agoralim
- ✓ Analyse des avis et suggestions collectés

💬 Votre avis compte !

Les registres papiers restent ouverts à la mairie de Goussainville et dans les locaux de Roissy Pays-de-France et de la SEMMARIS pour recueillir vos dernières contributions. Il est aussi possible de contribuer de façon dématérialisée sur le site Agoralim <https://www.agoralim.fr/contact-concertation>, sur le site de Goussainville <https://www.ville-goussainville.fr/22729-concertation.htm> et sur le site de Roissy Pays de France <https://www.roissypaysdefrance.fr/.../projet-agoralim-91>

Une exposition dédiée au projet AGORALIM y est présentée pour vous éclairer sur les enjeux.

📅 Date : Mercredi 4 septembre 2025

⌚ Horaire : 19h (accueil dès 18h45)

📍 Lieu : Maison pour Tous de Goussainville

15 avenue Marcel Cerdan, 95190 Goussainville

Inscription : <https://cvip.sphinxonline.net/surveyserver/s/KmvhAjxU9>

31. Publication sur les réseaux sociaux de la Préfecture du Val d'Oise



Préfet du Val-d'Oise · Suivre

5 septembre, 11:46 ·

...

✓ #SouverainetéAlimentaire |

Fin de la concertation publique sur le projet AGORALIM à Goussainville.

➡️ Plus de 600 contributions reçues qui permettront d'enrichir ce projet majeur pour le développement du Val-d'Oise.

👉 Agoralim, c'est :

- un nouveau lieu pour le commerce de gros alimentaire dans le nord de l'Île de France afin d'assurer l'alimentation d'une population qui grandit
- moins de gaz à effet de serre générés par le transport des denrées alimentaires
- un service public alimentaire plus résilient en cas de crise
- une réponse aux nouvelles attentes des consommateurs
- 1500 emplois directs créés sur le territoire

Gouvernement | Ville de Goussainville | Département du Val d'Oise | Région Île-de-France



32. Publication sur les réseaux sociaux de la SEMMARIS

Marché International de Rungis SEMMARIS



21 598 abonnés

4 mois •

...

PROJET AGORALIM À GOUSSAINVILLE – RÉUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION | 25 JUIN 2025

Le 25 juin s'est tenue la réunion publique de lancement de la concertation réglementaire pour Agoralim à Goussainville.

Habitants, acteurs économiques et associatifs se sont réunis pour échanger autour du projet.

Pour commencer la réunion, la SEMMARIS a présenté le projet Agoralim à Goussainville, ses enjeux, objectifs et orientations : ont été notamment évoqués les enjeux de souveraineté alimentaire, d'appui à la relocation et à la diversification des productions agricoles, d'emploi et de formation au niveau local, auxquels le projet contribuera.

Les participants ont ensuite été invités, par tables rondes, à réagir à la présentation pour faire part de leurs réflexions, questionnements et propositions.

Une phase de questions-réponses a suivi entre les participants et les équipes de la SEMMARIS.

La SEMMARIS tient à remercier tous les participants pour leurs contributions, ainsi que les partenaires présents : Préfecture du Val d'Oise, Roissy Pays de France et Goussainville.

Prochaine étape : la journée d'ateliers du 8 juillet à destination des acteurs économiques, associatifs et habitants intéressés pour mener un travail collaboratif sur les grandes thématiques du projet :

- 10h30-12h30 : Atelier Formation et Emploi
- 14h-16h : Atelier Filière agricole
- 16h30-18h30 : Atelier Insertion urbaine, environnement, paysage
- 18h45 : Restitution des travaux

Inscrivez-vous dès aujourd'hui via le lien : <https://lnkd.in/eGzjiAVs>

Ensemble, faisons du projet Agoralim un levier de développement pour notre territoire !



RUNGIS 21598 abonnés
3 sem. •

Marché International de Rungis SEMMARIS

...

PROJET AGORALIM – LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CLOTURE DE LA CONCERTATION EST EN LIGNE !

Une soixantaine d'habitants, acteurs économiques, associatifs et institutionnels se sont retrouvés pour la réunion de clôture de la concertation Agoralim à Goussainville, le 4 septembre dernier à la Maison pour Tous de Goussainville.

À cette occasion, la synthèse des plus de 600 contributions a été présentée par la SEMMARIS, ainsi que leur première analyse.

Le Président de la SEMMARIS **Stéphane Layani** a remercié chaleureusement l'ensemble des participants qui ont fait part de propositions concrètes, d'interrogations légitimes et d'attentes fortes, qui permettront de nourrir le projet Agoralim à Goussainville, tout en précisant que la fin de la concertation réglementaire ne marquerait pas la fin du dialogue.

Tout comme les précédentes rencontres, retrouvez le compte-rendu de la réunion de clôture de la concertation sur <https://lnkd.in/edcwtJtG>

La Presse parle aussi de la concertation Agoralim à Goussainville : <https://lnkd.in/epXqt5cA>

Restez connectés pour la mise en ligne, prochainement, du bilan de la concertation réglementaire d'Agoralim à Goussainville sur le site Agoralim.

Pascal DOLL, [Abdelaziz Hamida](#), [Pierre KUCHLY](#), [Patrice GEBAUER](#), [Dominique LEPIDI](#)

[Marie-Catherine Bernard](#), [Mathilde Chocat](#), [Marie Tissier](#), [Bertrand Sainte-Marie](#), [Mathieu Philippot](#)

[Stéphane Layani](#), [Thierry FEBVAY](#), [Aminata DIOP](#), [Lucie GENCE](#), [Gwenaëlle BRANDELET](#), [Benoit de Chenerilles](#), [Lhouany SIESSIE](#), [Louise Résillot](#), [Gautier GRELLETY](#), [Léa DUPONT](#), [Christine ACHARD](#), [Jeanne Dromer](#)

6. *Comptes rendus*

- 33. Compte-rendu de la réunion publique de lancement du 25.06.25**
- 34. Comptes-rendus de la journée du projet du 8. 07.25**
- 35. Compte-rendu de la réunion de restitution de la concertation préalable du 4.09.25**

Projet **AGORALIM** **GOUSSAINVILLE**



**Compte-rendu de la réunion publique de lancement
de la concertation préalable**

LE 25 JUIN 2025

Sommaire

01 | Contexte, objectifs et déroulé de la réunion

02 | La concertation préalable

03 | Propos introductifs et présentation

04 | Synthèse des contributions formulées par les participants

05 | Questions-réponses

06 | Contributions écrites par les participants

01. Contexte, objectifs et déroulé de la réunion



Contexte et objectifs de la réunion de lancement

La réunion publique du 25 juin 2025 constitue la première rencontre de la démarche de concertation préalable réglementaire du projet AGORALIM Goussainville. Il est également prévu une « journée du projet » le 8 juillet 2025 ainsi qu'une réunion de restitution le 4 septembre 2025. Ces rencontres feront également l'objet de comptes-rendus. L'ensemble des comptes-rendus sera intégré au bilan de la concertation et viendra nourrir le projet.

La réunion de lancement de la concertation sur le projet AGORALIM à Goussainville s'est déroulée le **mercredi 25 juin 2025, de 19h à 21h15 à la Maison pour Tous de Goussainville**. Elle a réuni plus d'une trentaine d'habitants, membres d'associations, conseils de voisinages, acteurs économiques ou du territoire. Les participants ont été répartis en 8 tables-ateliers de 4 à 6 personnes. Une table était réservée aux 9 élus Goussainvillois.

Plus d'informations sur le projet AGORALIM Goussainville et la concertation (notamment lien de téléchargement des dossiers de concertation) :

<https://www.agoralim.fr/site-goussainville>

<https://www.ville-goussainville.fr/22729-concertation.htm>

<https://www.roissypaysdefrance.fr/actualites/actualite/projet-agoralim-91>

I Les objectifs de la concertation préalable

- ◊ Informer largement la population sur le projet, ses enjeux, objectifs et impacts
- ◊ Permettre à chacun de donner son avis et d'apporter sa contribution au projet en fournissant les informations suffisantes pour permettre une contribution éclairée
- ◊ Recueillir les interrogations et attentes sur le projet

I Les objectifs de la réunion de lancement de la démarche

- ◊ Informer sur le projet AGORALIM
- ◊ Lancer la phase de concertation en présence des habitants et acteurs du territoire
- ◊ Permettre un temps d'échanges et de questions/réponses autour du projet

Déroulé de la réunion de lancement

- 01 | **Accueil et propos introductifs – par Abdelaziz Hamida** (Maire de Goussainville) **et Eddy Thoreau** (Conseiller Communautaire en charge de l'agriculture et de la Trame Verte et Bleue – Roissy Pays de France).
- 02 | **Le projet AGORALIM Goussainville : périmètre, enjeux et objectifs – par Thierry Febvay** (Directeur Exécutif de la SEMMARIS)
- 03 | **Les grandes orientations du projet AGORALIM – vue d'ensemble, programmation prévisionnelle, insertion urbaine du site, environnement, ouvrages d'accès, trafic et écosystème du projet**
- 04 | **Les chiffres et le calendrier du projet**
- 05 | **La concertation préalable – les engagements de la concertation, le calendrier de la concertation, présentation des trois concertations coordonnées, les objectifs**
- 06 | **Travail par tables-ateliers**

30 min pour permettre aux participants d'échanger entre eux sur les différentes thématiques et le projet en général.



Leurs réflexions



Leurs questionnements



Leurs propositions



Ce qui leur a semblé manquer dans la présentation

- 07 | **Echanges et questions-réponses**

- 08 | **Conclusion et prochaines étapes**



02. La concertation préalable

Ce chapitre vise à rappeler le déroulé et les spécificités de la démarche de concertation préalable réglementaire du projet AGORALIM Goussainville



Les principes de la concertation préalable

LE RESPECT DES 6 ENGAGEMENTS CREATEURS DE CONFIANCE

Faire preuve de clarté sur ce que l'on met en débat

01

Mobiliser toutes les parties prenantes

02

Donner accès à l'information

03

Organiser le débat pour que la discussion ait lieu **avec**, et surtout **entre**, les participants

04

Etudier sincèrement et attentivement toutes les propositions

05

En fin de processus, rendre compte aux participants des décisions prises

06

TROIS CONCERTATIONS COORDONNÉES POUR CONSTRUIRE UN PROJET COHÉRENT

Pour permettre l'émergence d'Agoralim, trois démarches de concertation réglementaire sont menées en parallèle

- ◎ Le projet Agoralim lui-même (concertation code de l'environnement)
- ◎ L'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Goussainville (concertation code de l'urbanisme)
- ◎ La modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Roissy Pays de France (concertation code de l'urbanisme)

- ❖ SCoT et PLU doivent être adaptés pour permettre l'accueil du projet Agoralim. Ces trois volets de concertation garantissent que le projet est construit en cohérence avec les documents d'urbanisme et les ambitions du territoire.
- ❖ Chaque concertation fait l'objet d'un dossier de concertation et d'un recueil papier et numérique spécifiques. Chacune donnera également lieu à son propre bilan.
- ❖ La réunion publique de lancement du 25 juin, la journée d'ateliers du 8 juillet et la réunion publique de clôture du 4 septembre sont communes aux trois concertations.

Le calendrier de la concertation

25 juin 2025

Réunion publique de lancement,
Ouverture des registres papier
et numériques

8 juillet 2025

Journée d'ateliers thématiques :
10h-12h Emploi et formation
14h-16h Agriculture
16h30-18h30 Insertion urbaine, environnement et paysage
18h45 grande restitution
Traitements de la journée et publication du compte rendu

Juin-juillet 2025

Traitements de la réunion publique
de lancement et publication
du compte rendu

4 septembre 2025

Réunion publique de restitution
et de clôture de la concertation,
Clôture des **registres papier**
et numériques

Septembre 2025

Traitements des contributions
et écriture du bilan

Poursuite des échanges
et informations sur le projet



Octobre 2025

Publication du bilan

03. Propos introductifs et présentation

Ce chapitre a vocation à reprendre les propos introductifs ainsi que la présentation diffusée lors de la réunion de lancement du 25 juin 2025.



Accueil et propos introductifs

Mr le Maire introduit l'atelier en remerciant les personnes présentes pour leur mobilisation à l'occasion de cette présentation du projet Agoralim porté par la SEMMARIS. Il revient sur l'émergence du projet Agoralim, né de la nécessité de subvenir aux besoins alimentaires des franciliens dans les prochaines années, et qui constitue un des 17 projets du plan Val d'Oise. Il précise que les équipes du projet et tous ses partenaires travaillent dans l'objectif de développement économique et des circuits courts, afin de permettre à tous de mieux manger.

Il souligne l'opportunité que représente le projet pour Goussainville, en rappelant la nécessaire prise en compte des personnes vivant déjà sur cet espace pour permettre leur relogement et leur accompagnement, et en insistant sur les enjeux en termes d'emplois et de formations particulièrement importants pour la Ville.

Ce projet, dans toute sa richesse et sa complexité, permet d'envisager l'avenir du territoire et il est essentiel que tous puissent y contribuer, ce qui est l'objectif premier de cette démarche de concertation.



**ABDELAZIZ
HAMIDA**

Maire de Goussainville

Mr le conseiller communautaire en charge de l'agriculture et de la trame verte et bleue fait part de son plaisir d'être présent à cette réunion de concertation pour un projet qu'il juge essentiel pour l'avenir du territoire.

Il rappelle que l'Agglomération Roissy Pays de France est engagée fortement sur les enjeux du territoire en matière agricole et alimentaire. En 2016 la charte agricole et forestière a été votée, en 2019 elle a été étendue aux 42 communes de l'agglomération. Elle prévoit la protection de 17 000 ha, soit plus de 50% de la surface agricole du territoire. Actuellement un Projet alimentaire territorial est en œuvre à l'échelle de l'agglomération afin de réunir tous les acteurs du secteur pour travailler en commun sur les enjeux alimentaires autour de 4 axes : la lutte contre la précarité alimentaire, la structuration des filières nourricières, la mise en place d'une alimentation saine et durable, le renforcement des outils et moyens pour la restauration collective. Le projet Agoralim représente une opportunité très forte sur chacun des enjeux.

Il conclut son propos en remerciant les participants pour leur présence et leur souhaite un bon travail.



**EDDY
THOREAU**

Conseiller Communautaire en charge de l'agriculture et de la Trame Verte et Bleue - Roissy Pays de France

La présentation

Le projet

02. Projet

AGORALIM Goussainville en quelques mots

UNE AMBITION : CRÉER UNE NOUVELLE PLACE DE L'ALIMENTATION DURABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

A la demande de l'Etat, la SEMMARIS porte le projet Agoralim : un nouveau pôle de distribution alimentaire, situé dans l'Est du Val d'Oise.

AGORALIM permettra d'optimiser la distribution de produits alimentaires frais à travers :

- ❖ Des activités de distribution, de transformation et de soutien au secteur agricole,
- ❖ Des bureaux, des espaces de formation, de services et de restauration.



Un nouveau pôle logistique B2B dédié à l'alimentaire et aux produits frais



La création d'emplois directs et indirects



Un débouché privilégié pour la production agricole locale



Le savoir-faire historique de la SEMMARIS, gestionnaire du marché de Rungis depuis près de 60 ans



Un site de haute qualité environnementale et paysagère



Démarrage des travaux en 2028 et mise en service progressive en 2030

02. Projet

Localisation et périmètre du projet AGORALIM Goussainville

UN PROJET QUI S'ÉTEND SUR ENVIRON 38 HECTARES SUR LA COMMUNE DE GOUSSAINVILLE ET A TITRE MARGINAL SUR LA COMMUNE DE ROISSY-EN-FRANCE

Le site de Goussainville, une situation géographique stratégique

- ❖ À proximité des axes routiers et aéroportuaires structurants
- ❖ Frontalier entre zones urbaines et rurales
- ❖ Connecté aux zones de consommation du Grand Paris.

Le site de Goussainville a été retenu pour accueillir Agoralim et a été reconnu Projet d'Intérêt Général (PIG) par arrêté du Préfet du Val d'Oise.



La présentation

Le projet

02. Projet

Enjeux et objectifs du projet AGORALIM Goussainville

A L'ORIGINE DU PROJET AGORALIM : RÉPONDRE AUX ENJEUX ALIMENTAIRES DE L'ÎLE-DE-FRANCE

L'objectif : doter le nord de l'Île-de-France d'un nouveau lieu pour le commerce de gros alimentaire et ainsi permettre de :



Conforter l'approvisionnement alimentaire du territoire régional dont la population s'accroît et répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire



Atténuer les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport alimentaire



Mieux répartir la distribution alimentaire à l'échelle de l'Île-de-France



Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs



Répondre aux impératifs de développement économique local



Développer un projet en partenariat avec les institutions et acteurs locaux : Préfecture du Val d'Oise, Département du Val d'Oise, Roissy Pays de France, Goussainville, EPFIF...

02. Projet

Enjeux et objectifs du projet AGORALIM Goussainville

UN PROJET QUI RÉPOND À DES OBJECTIFS ET ENJEUX FIXÉS AUX NIVEAUX NATIONAL, RÉGIONAL, DÉPARTEMENTAL ET LOCAL



| Le projet s'intègre dans plusieurs démarches autour de la souveraineté alimentaire, de la transition écologique et du développement économique.

- ◊ **À l'échelle nationale** : un projet en réponse aux objectifs de souveraineté alimentaire et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre
- ◊ **À l'échelle régionale** : répondre à des enjeux d'équilibre de répartition des activités économiques
- ◊ **À l'échelle départementale** : Agoralim, catalyseur du développement agricole et économique de l'est du Val-d'Oise
- ◊ **À l'échelle locale** : une réponse aux orientations stratégiques du Programme Alimentaire Territorial

La présentation

Les grandes orientations thématiques

03. Thématiques

Vue d'ensemble



03. Thématiques

Programmation prévisionnelle

DES ACTIVITÉS AU SERVICE DE L'ÉCOSYSTÈME ALIMENTAIRE



La présentation

Les grandes orientations thématiques

03. Thématiques

Insertion urbaine



03. Thématiques

Insertion urbaine



03. Thématiques

Insertion urbaine



La présentation

Les grandes orientations thématiques

03. Thématiques

Insertion urbaine



— Conception non contractuelle —

03. Thématiques

Insertion urbaine



— Conception non contractuelle —

03. Thématiques

Insertion urbaine



© AGORALIM

— Conception non contractuelle —

© EGA Erik Gauthier Architecte

La présentation

Les grandes orientations thématiques

Environnement

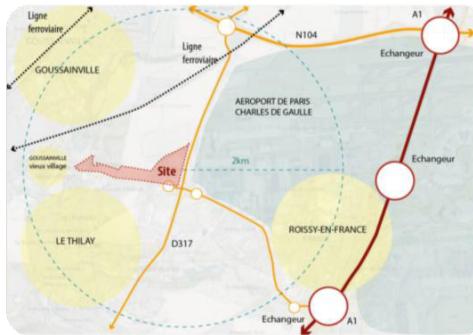


Ouvrage d'accès

- Accès principal tous véhicules et unique accès poids lourds depuis la RD317
- Deux accès secondaires véhicules utilitaires légers et véhicules légers sur la RD47a



- Une bonne accessibilité aux réseaux routiers magistraux



Trafic

Un stationnement maîtrisé à 100% à l'intérieur du site

- ~70 places poids lourds longue durée + Marge supplémentaire de 10 à 15% pour les véhicules particuliers (employés + visiteurs) + Parkings pour véhicules utilitaires
- Site autosuffisant en stationnement, pas de risque de gêne sur le secteur alentour

Un réseau local protégé

- Poids lourds sur la RD317 et la RN104
- Principalement flux locaux sur RD47a (employés et distribution de proximité)

Des flux contenus hors des heures de pointe du matin et du soir

- Heures d'affluence du site différentes des heures de pointe du réseau routier: en Ile-de-France, heure de pointe du matin 8-9h et heure de pointe du soir 17-18h
- Génération de trafic majoritairement sur les plages horaires 5-7h et 10h-12h

LES ALENTOURS DU PERIMETRE PROJET

3 entités urbaines et paysagères encadrent le site:

- Tissu urbain au sud du projet (D47a)
- Étendue agricole au nord (principalement larges parcelles de monoculture)
- Secteur boisé: le bois du Seigneur qui jouxte le site sur la partie nord-ouest. Bois en cours de requalification ; des réunions partenariales sont en cours pour assurer des projets cohérents les uns avec les autres.

LE PERIMETRE PROJET

Le projet s'inscrit dans un territoire déjà partiellement occupé:

- À l'est dans le triangle de la talmouse par des activités commerciales et du résidentiel. Cette zone est donc déjà imperméabilisée avec potentiellement quelques risques de pollution
- Au centre, par une zone agricole en bordure de RD
- À l'ouest par des entreprises et activités commerciales dans un secteur avec une topographie très marquée et une imperméabilisation importante.



La présentation

Les grandes orientations thématiques

03. Thématiques

L'écosystème du projet AGORALIM

UN PROJET QUI VALORISE LA PRODUCTION AGRICOLE



Des objectifs

- ◎ Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires
- ◎ Faciliter la diversification des systèmes de production

Premières pistes pour répondre à ces objectifs

Une AGORA pour les producteurs locaux sur 6500m² intégrant :

- ❖ Une infrastructure de vente et des services de mise en marché pour sécuriser les débouchés
- ❖ Des services de logistique mutualisée pour faciliter le lien amont - aval
- ❖ Des emplacements de stockage pour limiter les investissements liés à la diversification

Des outils de transformation pour :

- ❖ Répondre aux enjeux EGALIM en proposant des gammes de produits accessibles aux outils de restauration collective
- ❖ Sécuriser les productions en offrant d'autres débouchés aux exploitants dans un contexte où la consommation de produits transformés est en croissance

03. Thématiques

Développement, emploi et formation

Un projet qui va créer 1500 emplois directs, dans toutes les filières représentées sur le site (logistique, alimentaire et sous froid notamment, agricole, transformation alimentaire...) et à destination de l'ensemble des qualifications (de CAP à bac+5).



Des objectifs

- ◎ Des emplois pour les habitants du territoire
- ◎ Faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Premières pistes pour répondre à ces objectifs

- ❖ Création et animation d'un collectif d'acteurs engagés pour la formation et l'emploi (Agoralim Académie)
- ❖ Mise à disposition de locaux pour les organismes de formation et le service public d'accès à l'emploi
- ❖ Accueillir des startups sur le site et mettre en place un programme d'innovation

La présentation

Chiffres et calendrier

04. Chiffres et calendrier

Les chiffres clés du projet Agoralim Goussainville, c'est...

110 000 m²

Surface d'entrepôts logistiques et d'ateliers destinés aux activités de transformation ou de petite distribution

6 500 m²

Surface d'Agora des producteurs : espace de vente, stockage et logistique de produits locaux

7 000 m²

Surface de locaux mixtes, pour des activités tertiaires, de services et de restauration

300 m€

Investissement par la SEMMARIS

38 ha environ

Superficie estimée

120 000 à 125 000 m²

Surface construite prévue

1 500 emplois directs

Emplois estimés

04. Chiffres et calendrier

Le calendrier prévisionnel

2021

Annonce du projet dans le plan Val d'Oise et appel à idées

2024-25

Études techniques, environnementales et concertation

2028

Démarrage des travaux

2023

Lancement des 1ères études

2026

Enquête publique et autorisations administratives

2030

Mise en service progressive des activités

04. Synthèse des contributions formulées par les participants

Ce chapitre synthétise l'ensemble des contributions, formulées à l'écrit et à l'oral par les participants. Les questions des participants ainsi que les réponses apportées par la Semmaris font l'objet du chapitre suivant. De manière générale, toutes les contributions seront analysées par la Semmaris.



Synthèse des contributions des participants

LES CONTRIBUTIONS PORTANT SUR LES FILIÈRES AGRICOLES ET ALIMENTATION

Synthèse des contributions des participants

De nombreux participants s'interrogent sur la façon dont Agoralim pourrait **bénéficier directement aux Goussainvillois**, sur les conséquences de l'installation du projet pour les **commerces et marchés existants**, mais également sur **la typologie des productions qui seront proposées sur le site** (quelles transformations ? Produits frais ?...).

Certaines contributions s'intéressent également aux systèmes de production agricole, et s'interrogent sur les moyens qui seront déployés par **Agoralim pour encourager l'agriculture biologique**.

Les répercussions pour les agriculteurs locaux ainsi que **les aides possibles** à leur égard sont aussi évoquées.

Synthèse des propositions des participants

Encourager et développer l'agriculture raisonnée / agriculture biologique

Veiller à ce que cette alimentation soit accessible à tous sur le territoire, qu'elle bénéficie évidemment aux Goussainvillois

LES CONTRIBUTIONS PORTANT SUR L'INSERTION URBAINE, L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

Synthèse des contributions des participants

Les contributions s'orientent principalement vers l'enjeu des **mobilités**, les participants exprimant des craintes quant à **l'augmentation de la congestion routière**, et s'interrogent également sur les **circulations des véhicules** (avec ADP ou entre les différents sites prévus pour Agoralim, aménagements cyclables et Bus à Haut Niveau de Services).

Les participants s'inquiètent aussi des **potentielle nuisances et pollutions** du projet, et notamment la **pollution lumineuse, la gestion des déchets** du site (notamment recyclage), et les **nuisances sonores**.

Enfin, quelques participants s'interrogent sur les nuisances liées spécifiquement **aux travaux** et sur la **compensation des impacts** du site sur l'environnement.

Synthèse des propositions des participants

Comme les poids lourds, les véhicules utilitaires légers devraient emprunter l'accès principal qui sera créé sur la RD317

Installation de panneaux solaires

Toits végétalisés

Synthèse des contributions des participants

LES CONTRIBUTIONS PORTANT SUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'INNOVATION

Synthèse des contributions des participants

Les participants souhaitent que les goussainvillois bénéficient d'une **priorité à l'embauche**. Ils se questionnent sur la **réalité des emplois annoncés** (notamment en logistique) et leur diversité. Certains expriment une préoccupation pour **l'inclusion des publics éloignés de l'emploi**, y compris les plus âgés.

Les participants soulignent le besoin d'une **offre de formation adaptée aux métiers d'Agoralim**, en liaison avec les **établissements locaux** et, également, un besoin de transparence sur l'accès aux formations (coût, temps, lieux) et d'un **pôle formation sur site**. L'implantation d'une **antenne France Travail** serait bien accueillie, à condition d'un bon ancrage local. Une interrogation porte sur la **préparation opérationnelle du dispositif de formation** : sera-t-il prêt en 2028 ? Il est souligné le besoin d'une **communication claire et précoce vers les jeunes et les familles**.

Concernant l'innovation, le terme « innovation alimentaire » nécessite une clarification, tandis que les participants s'interrogent sur **l'attractivité du site pour les start-ups et structures innovantes**. Le thème du **recyclage alimentaire** est cité comme un axe concret d'innovation.

Plusieurs remarques soulignent indirectement la **nécessité d'une gouvernance transparente, capable de garantir les engagements** pris (emplois, formation, information...).

Synthèse des propositions des participants

Proposer un forum de l'emploi / journée des métiers (dont alternance et apprentissage)

Garantir le partage de l'information auprès des Goussainvillois (surtout si présence d'une antenne France Travail) : communication auprès des collèges/lycées de Goussainville et ouvrir une branche pro Agriculture

LES CONTRIBUTIONS PORTANT SUR LE PROJET EN GÉNÉRAL OU SUR DES SUJETS CONNEXES

Certaines contributions portent sur la **démarche de concertation** et plus largement sur la concertation dans les projets, s'interrogeant notamment sur les **raisons qui amènent à concerter sur un projet**. Ils s'interrogent également sur **l'accès possible à l'étude d'impact** ainsi que sur les **personnes publiques associées** : les associations peuvent-elles être des PPA ?

De nombreuses interrogations portent sur les **travaux** : déroulé, durée, nuisances... La **relation entre l'aéroport et Agoralim** est également un sujet abordé: augmentation du trafic aérien, mode de déplacement des marchandises... De même que **la possibilité d'agrandissement du site**.

Enfin, une question porte **sur la sécurité financière du projet** et sa dépendance aux subvention publiques.

05. Questions - réponses

La Foire Aux Questions (FAQ) reprend par thématique l'ensemble des questions posées à l'écrit et à l'oral par les participants ainsi que les réponses apportées. Pour certaines questions qui n'auraient pas été posées en séance mais rédigées sur les fiches de contribution, les réponses ont été apportées a posteriori, au sein du présent chapitre.



Emploi, formation, innovation

Questions

Comment pourrait-on avoir accès aux formations ? Y aura-t-il un centre de formation ? Aura-t-on une antenne France travail sur le site ?

Comment s'articuleront formations et emplois ? Quelle est la diversité d'emplois prévus ? Quel parcours scolaire ? Il faut favoriser en priorité l'emploi local (des goussainvillois) et s'occuper des personnes en situation de handicap, avec des maladies invisibles etc. Et l'emploi des plus âgés ?

Réponse de la Semmaris

Accès à la formation et accompagnement dans les métiers d'Agoralim

Nous constatons actuellement, sur le Marché de Rungis, un déficit de main-d'œuvre pour travailler dans les métiers de la logistique alimentaire et plus largement la filière agroalimentaire.

Conscients de cet enjeu majeur, nous avons mis en place une initiative structurante : la Rungis Académie, dont la vocation est de fédérer des organismes de formation sur nos métiers, afin de faciliter l'accès à l'emploi et d'assurer l'adéquation entre les besoins des entreprises et les personnels formés. Ce travail constitue une réelle priorité : sans personnel qualifié pour faire vivre le site, son bon fonctionnement ne peut pas être garanti.

Dans le cadre du projet Agoralim, nous envisageons la création d'un dispositif similaire, qui pourrait être nommé Agoralim Académie, avec l'ambition de former les populations locales aux métiers en lien direct avec le projet. Ce dispositif s'appuiera notamment sur les ressources du territoire, en particulier les organismes de formation et les acteurs de l'emploi déjà implantés localement. Un travail a d'ores et déjà été amorcé en concertation avec la Région, afin d'identifier les besoins non couverts par les formations existantes et de développer des formations adaptées aux métiers d'Agoralim, du CAP au bac +5. Nous avons la volonté d'être un acteur facilitateur dans la mise en œuvre de ces dispositifs, pour qu'ils bénéficient avant tout aux habitants du territoire.

Par ailleurs, s'agissant de l'implantation d'une antenne France Travail sur le site de Goussainville, nous y serions favorables. Une telle présence serait bienvenue, même si, à ce stade, cela n'est qu'une possibilité.

Prise en compte du handicap et inclusion

En ce qui concerne l'emploi des personnes en situation de handicap, notre objectif est clair : le projet Agoralim doit faciliter l'emploi de tous les publics, quelle que soit leur situation et leur âge. Pour cela, nous prévoyons d'intégrer des clauses d'insertion dans le cadre de nos marchés. Nous mènerons également des actions de sensibilisation, comme par exemple des « journées du handicap », visant à sensibiliser les équipes, renforcer l'inclusion et favoriser l'intégration de personnes en situation de handicap, que ce soient des handicaps visibles ou non.

Emploi, formation, innovation

Question

Pourquoi ne pas faire une branche agriculture par rapport aux lycées agricoles, pour donner envie aux jeunes générations de travailler dans ce domaine ?

Réponse de la Préfecture du Val d'Oise

Le projet Agoralim dans le cadre du Plan Val d'Oise

Le projet Agoralim constitue l'une des dix-sept mesures du Plan Val d'Oise, initié pour impulser une nouvelle dynamique de développement territorial. Parmi les autres mesures emblématiques de ce Plan porté par l'Etat, figure la création d'une Cité Scolaire Internationale à Gonesse, actuellement en phase de conception, dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2028. Ce futur établissement accueillera environ 2 000 élèves.

Ce pôle éducatif comprendra un collège ainsi qu'un lycée d'enseignement général, mais également un lycée professionnel orienté vers les métiers de la chaîne alimentaire, « de la fourche à la fourchette ». Il comportera notamment un lycée agricole, le premier à être construit en France depuis plus de deux décennies. Un tel projet répond à un double enjeu : diversifier les filières de formation et assurer le renouvellement des générations dans le secteur agricole.

Ce projet, relevant de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole, jouera un rôle essentiel pour préparer les futures compétences et constituer un vivier de talents au service du développement du projet Agoralim.

Question

Y aura-t-il des campagnes d'information dans les écoles, lycées, etc. ?

Réponse de la Semmaris

Notre objectif sera de travailler avec les acteurs du territoire (missions locales, organismes de formation, France Travail par exemple) afin de mettre en place des campagnes d'informations vers tous les publics : scolaires dans les écoles et lycées, personnes en reconversion professionnelle, etc. Des visites thématiques pourront être organisées pour faire connaître la réalité et la diversité des métiers d'Agoralim.

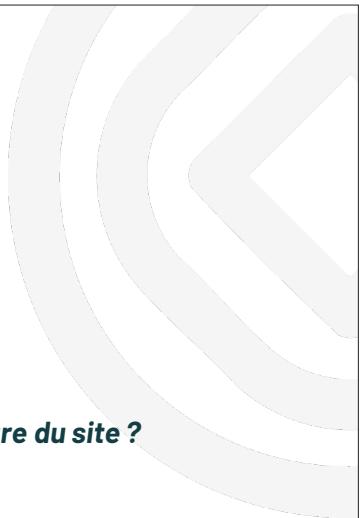
Questions

Le pôle de formation sera-t-il uniquement sur le site de Goussainville ou multisite ? Y aura-t-il un centre de formation dédié sur le site de Goussainville ?

Réponse de la Semmaris

Les organismes de formation pourront s'implanter sur tous les sites d'AGORALIM. La localisation précise des sites de formation reste à définir. Aucune hypothèse n'est écartée à ce stade. L'objectif est que les formations soient accessibles aisément pour les habitants de Goussainville et de la Communauté d'Agglomération.

Emploi, formation, innovation



Question

L'organisation de la formation peut-elle être prête en 2028, à l'ouverture du site ?

Réponse de la Semmaris

Notre objectif est de fédérer tous les acteurs de l'emploi et de la formation afin de structurer des parcours de formation, en s'appuyant sur les formations déjà en place et en les adaptant aux spécificités d'Agoralim. En se basant sur l'existant, une organisation pourrait être prête à l'ouverture des premiers bâtiments du site, en 2030.

Questions

Comment seront financées les formations ? France Travail ? Financements propres des étudiants ? Quels coûts cela peut-il entraîner, qui paie les formations ?

Réponse de la Semmaris

Les modalités de financement des formations pourront s'inscrire dans les modalités déjà existantes et seront à discuter avec les différents partenaires de l'emploi et de la formation, notamment la Région Ile-de-France et France Travail. Les coûts ne sont pas connus à ce jour.

Filières agricoles, alimentation et circuits courts

Questions

Quelle place pour l'agriculture biologique dans les circuits courts ? En matière de production, de transformation ? Comment Agoralim pourra-t-il accompagner le développement de la filière bio ?

Réponse de la Semmaris

Nous sommes naturellement pleinement engagés sur ces sujets. Nous l'avons déjà démontré sur le MIN de Rungis, où nous avons mis en place un carreau 100% bio, avec la volonté de donner de la visibilité à l'offre de produits biologiques. Dans le cadre d'Agoralim, l'objectif est également d'encourager ces pratiques et de valoriser la production biologique. En tant que gestionnaire, nous avons un rôle structurant à jouer dans le développement de ces filières sur le territoire.

Au-delà de la stratégie commerciale (ie attribution des espaces à des opérateurs) sur laquelle nous pouvons intervenir, une partie essentielle du projet vise à permettre la transformation des produits sur site. Cet enjeu est crucial, car il permettra la production de gammes intermédiaires, adaptées à l'approvisionnement des cantines et des cuisines centrales, qui n'acceptent pas toujours les produits bruts.

C'est un levier majeur pour répondre aux exigences de la loi Egalim, qui impose 25% de produits bio et 50% de produits de qualité dans la restauration collective. Nous proposerons ainsi des gammes répondant à ces attentes, offrant des débouchés concrets aux agriculteurs, et leur permettant de considérer l'agriculture biologique comme une réelle opportunité de développement.

Questions

Qu'en est-il de l'articulation avec Agri Paris Seine sur la question de l'agriculture biologique ? Sachant que notre département est le plus faible en agriculture biologique, seulement 1.8%, qu'est-il prévu pour la valoriser ?

Réponse de la Semmaris

Aujourd'hui, nous travaillons avec Agri Paris Seine sur l'ensemble de ces sujets, même si cela n'est pas encore très visible à ce stade du projet. Nous leur avons présenté nos premières idées en lien avec les filières de proximité et les circuits court et une rencontre sera proposée pour restituer avec eux les pistes de travail soulevées lors de cette concertation.

Nous continuons à entretenir des échanges avec ce projet mais également l'ensemble des collectivités engagées dans cette démarche.

Par ailleurs, la Ville de Paris, à l'initiative du projet Agri Paris Seine, est également membre de la gouvernance de la SEMMARIS, ce qui renforce les synergies entre les différentes parties prenantes.

Filières agricoles, alimentation et circuits courts

Questions

Pour ce qui est de l'approvisionnement des cantines scolaires, des hôpitaux...Qu'est il prévu ?

Réponse de la Semmaris

La plateforme AGORALIM s'adresse à tous les professionnels, qu'ils soient publics ou privés. Les cantines, hôpitaux, crèches, et autres structures pourront s'y approvisionner s'ils le souhaitent.

Le projet prévoit un secteur spécifiquement dédié à la transformation des produits bruts en produits intermédiaires, c'est-à-dire des produits adaptés aux besoins des cuisines centrales, notamment celles des collectivités. Même si nous ne pouvons pas agir directement sur le cahier des charges d'approvisionnement des collectivités, nous pouvons proposer une offre locale respectant les obligations EGALIM, susceptible de les attirer.

Question

Il faudrait travailler avec le Pôle Territorial de Compétitivité Economique (PTCE) (magasin la goussette, bd Sarraut)

Réponse de la Semmaris

Nous travaillons avec le PTCE, qui souhaite monter une action de restauration et d'alimentation solidaire. La Semmaris vient de signer un partenariat avec eux pour soutenir ce projet en lien avec les collectivités territoriales.

Question

Comment s'inscrit le projet au regard du SDRIF-E ?

Réponse de la Semmaris

Le projet AGORALIM s'inscrit dans le cadre du Schéma directeur de la région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E) approuvé par l'Etat par décret publié le 12 juin 2025. Le nouveau schéma directeur régional permet le développement du projet Agoralim en retirant la conditionnalité de l'urbanisation qui prévalait précédemment. Plus exactement, le projet Agoralim pourra se développer en urbanisant 25 hectares supplémentaires sur le site qui est déjà en partie urbanisé. Les 25 hectares supplémentaires sont mentionnés au SDRIF-E sous la mention « secteur d'urbanisation préférentielle (OR82) ».

Au nord du site qui accueillera le projet AGORALIM, le SDRIF-E prévoit le développement d'un projet qui n'est pas porté par la SEMMARIS pour un total de 75 hectares (soit trois pastilles d'urbanisation nouvelle). Ce développement est mentionné au SDRIF-E comme « secteur de développement industriel d'intérêt régional (OR 84) ».

Filières agricoles, alimentation et circuits courts

Question

Y aura-t-il de la vente directe à la population ?

Réponse de la Semmaris

Le site AGORALIM est avant tout dédié aux professionnels. Il s'agit d'un espace B2B conçu spécifiquement pour les acteurs professionnels du secteur agroalimentaire. Néanmoins, l'enjeu est bien que les produits qui y transitent bénéficient aux habitants du territoire, via les réseaux de distribution B2C, c'est-à-dire le commerce à destination de la population.

Par ailleurs, tout comme nous le faisons aujourd'hui sur le MIN de Rungis, des animations ponctuelles à destination du grand public peuvent être envisagées, afin de faire découvrir les produits, sensibiliser les habitants à l'offre locale, et leur permettre, à certaines occasions, de s'approvisionner directement.

Si des propositions en ce sens émergent de la population dans le cadre de cette concertation, nous les prendrons en compte et les étudierons avec attention.

Questions

Comment favoriser les agriculteurs locaux (environ 10km) sur le site ? Comment s'articulera la liaison des agriculteurs de Goussainville avec le réseau de distribution ?

Réponse de la Semmaris

Au sein d'AGORALIM, la SEMMARIS prévoit de développer une offre de services à destination des producteurs locaux, afin de les accompagner et de lever les freins qui peuvent ralentir leur engagement dans des démarches de diversification des systèmes de production.

Cela passera notamment par un soutien en matière de logistique, de commercialisation, et plus généralement dans tous les domaines où des difficultés peuvent compromettre leur accès aux filières de produits alimentaires frais.

L'ensemble de ces propositions seront présentées et discutées dans le cadre des ateliers du 8 juillet.

Filières agricoles, alimentation et circuits courts

Questions

Quels produits agricoles seront proposés sur le site ? Quels sont les aliments surgelés ? Y aura-t-il des produits frais, type fleurs ?

Réponse de la Semmaris

Aujourd'hui, l'esprit d'Agoralim est d'intégrer toutes les filières de produits frais sans exclure aucune possibilité. Il est donc envisagé que les "fleurs" soient représentées, tout comme dans le MIN de Rungis, sous réserve que le besoin soit avéré. Ce projet se veut complémentaire à celui de Rungis et doit donc pouvoir accueillir l'ensemble des filières. Il est vrai que nous avons davantage de facilité à travailler à un niveau local, sur les fruits et légumes, mais il n'est pas prévu d'exclure de productions. Au contraire, il nous paraît très pertinent, par exemple, que la filière cherche à intégrer à terme de l'élevage dans les systèmes de production, afin d'être en mesure de valoriser les produits carnés.

Il convient ainsi d'envisager le projet dans une perspective de long terme, afin de permettre l'évolution et l'intégration progressive de toutes les filières agricoles.

Il n'est pas prévu, pour le moment, de proposer une gamme de produits surgelés. Toutefois, ce point pourra être étudié ultérieurement, notamment dans le cadre du développement d'une offre de produits intermédiaires liée aux outils de transformation.

Question

Est-ce que les agriculteurs vont tourner sur le carreau des producteurs ?

Réponse de la Semmaris

La SEMMARIS a identifié, lors des échanges avec les producteurs, plusieurs besoins en matière de services. Un espace a donc été réservé, et différentes propositions ont été formulées, toujours en cours de discussion, notamment dans le cadre de la concertation en cours.

Parmi ces pistes figure celle de la création d'un carreau des producteurs, conçu comme un espace flexible, capable de s'adapter à la saisonnalité des productions. Les producteurs seront ainsi amenés à se relayer, afin de garantir un carreau dynamique, ouvert au plus grand nombre, et attractif pour les acheteurs, tout en valorisant l'offre locale.

Filières agricoles, alimentation et circuits courts

Questions

Y aura-t-il un contrat avec les grandes surfaces locales ? Des incitations pour acheter en circuit court ?

Réponse de la Semmaris

Nous encourageons tous les acteurs à profiter des opportunités offertes par Agoralim, y compris ceux de la grande distribution. Un lien naturel s'établira avec les enseignes présentes sur le territoire, car nous allons leur permettre de structurer une offre locale, qu'elles ont aujourd'hui des difficultés à identifier et à mobiliser. En effet, l'ambition d'AGORALIM de professionnaliser les filières locales, en réponse aux attentes des consommateurs, incitera naturellement les grandes surfaces à saisir l'opportunité de valoriser cette offre.

Actuellement, sur le marché d'intérêt national de Rungis, ce lien avec la grande distribution existe déjà : bien que ces enseignes disposent généralement de leurs propres centrales d'achat, elles se rendent régulièrement sur le marché pour se fournir en produits spécifiques, notamment des produits frais et de qualité, en complément de leur offre traditionnelle.

Questions

Quelles sont les conséquences prévues sur les marchés de Goussainville et sur les commerces existants ? Quels sont les dispositifs de vente à destination des habitants ?

Réponse de la Semmaris

Le principe de base de la Semmaris est de ne pas proposer de services BtoC (à destination du consommateur final) afin de ne pas entrer en concurrence avec les commerces de proximité existants, qui assurent ce service essentiel auprès du grand public. Il n'est donc pas prévu à ce stade de dispositif de vente à destination des habitants.

Par ailleurs, AGORALIM, et c'est historiquement le cas de RUNGIS également, vise à simplifier les stratégies d'approvisionnement des détaillants : primeurs, restaurateurs, commerçants des marchés de plein air, etc., en leur offrant, à proximité, une large gamme de produits frais et locaux pour répondre aux besoins de leurs clients.

Enfin, le projet contribuera à encourager le développement des productions locales. Cela se traduira par une nouvelle offre alimentaire sur le territoire aux bénéfice des commerçants et marchés locaux.

Filières agricoles, alimentation et circuits courts

Questions

Les propriétaires et exploitants agricoles seront-ils en mesure de tenir la cadence ? Quels seront les impacts sur la production très locale ?

Réponse de la Semmaris

AGORALIM, au-delà de son ancrage territorial dans le sud-est du Val-d'Oise, possède une envergure régionale. Le projet a en effet pour ambition d'accompagner la région francilienne face aux grands défis alimentaires des prochaines décennies.

Cette ambition ne peut reposer uniquement sur la capacité des exploitations agricoles de grande proximité à répondre à l'ensemble des besoins de la région. L'approvisionnement dépassera naturellement les frontières du territoire d'implantation, et même les limites administratives de la région.

Néanmoins, produire à proximité de la plateforme AGORALIM représentera une opportunité historique pour les agriculteurs locaux. Ils bénéficieront d'une logistique optimisée et moins coûteuse, leur permettant de proposer une offre plus compétitive, tout en valorisant plus facilement leur production grâce aux enjeux territoriaux portés par la SEMMARIS, l'État et les collectivités partenaires.

Question

Quel type de transformation de produit est-il prévu ?

Réponse de la Semmaris

La SEMMARIS a identifié la possibilité de développer des outils de transformation au service des filières fruits, légumes et produits carnés. Les ateliers pressentis pourraient inclure :

- Une légumerie-conserverie dédiée aux filières végétales, permettant de proposer des produits de : 2^e gamme (conserves), 4^e gamme (produits crus prêts à l'emploi), 5^e gamme (produits cuits, conditionnés sous vide) ;
- Un atelier de découpe de viande, notamment pour la volaille, ainsi que pour les viandes ovine et bovine ;
- Un atelier de tri, décorticage et ensachage dédié aux légumineuses.

La programmation sera précisée, le moment venu, en lien avec les acteurs des filières concernées.

Insertion urbaine, environnement et paysage

Question

Pour accéder au site, est-ce que ce sera comme à Rungis avec un péage ?

Réponse de la Semmaris

Le code de commerce impose que les marchés d'intérêt national soient clos (Article R761-13). Conformément à la réglementation, il y a des accès sous péages sur le MIN de Rungis et nous en prévoyons également sur Agoralim. Le péage est avant tout un système de contrôle d'accès qui permet d'assurer la sécurité du site et donc des approvisionnements alimentaires. Cela permet également au gestionnaire de mesurer les flux de fréquentation (quels types d'acteurs) et d'adapter le fonctionnement du marché en conséquence.

Questions

Comment sera assurée la sécurité du site ? Grillage et barrières de sécurité ?

Réponse de la Semmaris

En ce qui concerne la sécurité du site, le code de commerce dans lequel s'inscrit notre activité nous impose la fermeture du site. Pour assurer une transparence et permettre une meilleure intégration urbaine, le système de clôture a été retenu. Cette clôture sera travaillée pour s'intégrer harmonieusement au paysage et au tissu urbain constitué. Le site ne présentera en aucun cas l'aspect d'un espace fortifié : nous veillerons à préserver la qualité architecturale et paysagère de l'ensemble. Malgré les contraintes réglementaires qui s'imposent et qui visent à assurer la sécurité du site, l'intégration paysagère du site constitue une priorité pour la Semmaris.

Questions

**Comment sera assurée l'interface entre le projet de BHNS et le projet Agoralim ?
Sera-t-il possible de rejoindre le site depuis le futur arrêt de BHNS ?**

Réponse de la Semmaris

Nous travaillons étroitement avec le département du Val d'Oise qui porte le projet de BHNS sur la route de Roissy ; des points d'interfaces restent à ajuster comme cela est l'usage entre deux projets qui se réalisent à proximité. Nous avons convenu d'un accès piéton sécurisé et agréable qui permette de rejoindre le site depuis le futur arrêt qui sera implanté sur la route de Roissy au droit de l'avenue Paillard. Le projet de BHNS prévoit une voie douce pour piétons et cyclistes au Nord de la RD47a, qui desservira aussi le site Agoralim.

Insertion urbaine, environnement et paysage

Question

Pourquoi ne pas prévoir une voie ferrée de fret pour desservir le site depuis le nord de l'aéroport ?

Réponse de la Semmaris

A la Semmaris, nous sommes convaincus de l'intérêt du fret ferroviaire. L'avenir du ferroviaire sur le site pour le transport des produits alimentaires n'a pas fait l'objet de projets à ce stade, mais nous restons ouverts. S'il y a la possibilité un jour d'envisager une desserte, nous y travaillerons. Nous sommes aussi prêts à travailler avec HAROPA pour une potentielle desserte fluviale. Nous soutenons plus globalement l'objectif de désengorger le réseau routier et faire en sorte que le transport soit assuré par des modes de transport moins carbonés.

Questions

Qu'en est-il des nuisances sonores, olfactives ? Quel niveau de pollution ?

Réponse de la Semmaris

La programmation est compatible avec le plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Par ailleurs, une étude d'impact environnemental a été lancée et celle-ci prend en compte l'état acoustique existant (des points de sonorisation ont été installés sur site) et prendra en compte les impacts sonores qui seront induits par l'exploitation du site. Conformément à la réglementation en vigueur, l'impact sonore des nouvelles activités devra être strictement limité à des seuils encadrés sous le contrôle des services instructeurs.

Questions

Y aura-t-il plus d'avions avec l'ouverture d'Agoralim ? Y aura-t-il des impacts en ce qui concerne le décollage et l'atterrissement des avions ? Est-ce que des marchandises circuleront entre le site et l'aéroport ? Si oui, par où ?

Réponse de la Semmaris

Nous ne prévoyons pas d'impact particulier sur le trafic aérien du fait de l'exploitation du site, la voie aérienne n'étant pas le moyen le plus adapté pour le transport de produits alimentaires frais. L'acheminement par voie terrestre sera privilégié.

Le site est à proximité de l'aéroport de Roissy et nous réaliserons notre projet en lien avec ADP afin d'assurer un fonctionnement harmonieux des deux activités.

Insertion urbaine, environnement et paysage

Question

Coté le Thillay : le projet pourrait-il être source de nuisances sonores et de pollution atmosphérique dues au trafic routier sur RD47 ?

Réponse de la Semmaris

L'étude d'impact du projet prendra en compte l'état acoustique existant (des points de sonorisation ont été installés sur site) et prendra en compte les impacts sonores qui seront induits par l'exploitation du site. Conformément à la réglementation en vigueur, l'impact sonore des nouvelles activités devra être strictement limité aux seuils définis par arrêté.

La Semmaris aura à cœur de lutter contre la pollution atmosphérique à son échelle. Le site intégrera de nombreuses stations de recharge de véhicules électriques afin de réduire les émissions de GES. Le Semmaris lancera prochainement des études pour identifier d'autres solutions d'avitaillage alternatives permettant de réduire davantage les émissions de GES générées par l'exploitation du site.

Question

Qui finance les infrastructures routières à hauteur de 700 Millions d'euros ?

Réponse de la Semmaris

Nous tenons à préciser que ce montant est erroné et ne correspond absolument pas aux estimations financières dédiées à la réalisation des infrastructures. Pour autant la maîtrise d'ouvrage des infrastructures routières sera assurée par la Semmaris, en lien avec les collectivités territoriales compétentes. A titre d'information nous précisons que le coût travaux de l'infrastructure routière envisagée sur la RD317 pour assurer l'accès au site est estimée entre 15 et 20 M€.

Question

Quid de l'encombrement de la RD317 qui est déjà encombrée pour les riverains ? pourquoi ne pas envisager une 3 voies ? Quid de la circulation sur le rond-point de Louvres ?

Réponse de la Semmaris

Le rond-point de Louvres est un carrefour structurant pour le fonctionnement routier du secteur. Si l'exploitation du site entraînera du trafic supplémentaire sur le rond-point, ces flux auront la particularité d'être émis en décalé des heures de pointes du matin et du soir (8-9h et 17-19h). En effet, les pointes horaires de génération de trafic liées à l'activité du site seront plutôt situées aux alentours de 5-7h et 10-12h.

Insertion urbaine, environnement et paysage

Question

Y aura-t-il du tri (centre de tri) sur le site ?

Réponse de la Semmaris

Ce point est à l'étude, il s'agirait d'un point de pré-tri de matériaux précis (bois non réutilisables, plastiques, cartons) destinés au recyclage qui serait opéré à l'extérieur du site.

Question

Y-a-t-il des mesures pour limiter et compenser les impacts du site pendant et après les travaux ?

Réponse de la Semmaris

Une étude ERC (éviter, réduire, compenser) sera réalisée dans le cadre de l'étude d'impact environnementale, ainsi des mesures de compensation seront effectivement mises en place, mais elles ne sont pas encore déterminées à date.

Question

Si Agoralim est sur plusieurs sites, y aura-t-il de la circulation entre les sites ?

Réponse de la Semmaris

Il est possible, s'il y a plusieurs sites Agoralim à proximité, que des flux existent entre les sites. Il est impossible d'estimer ces flux puisque le site de Goussainville est le seul site confirmé à date.

Questions

Quelles seront les conséquences pour les riverains pendant les travaux ? Combien de temps vont-ils durer ?

Réponse de la Semmaris

Nous mettrons en place une charte de chantier à faibles nuisances afin de limiter au maximum les externalités négatives pour les riverains lors des phases travaux. Nous proposerons ainsi la mise en place d'un comité de riverains pour diffuser l'information et assurer la prise en compte des demandes des riverains en phase chantier. L'horizon du début des travaux est prévu en 2028 et leur durée n'est pas connue à date car elle dépendra aussi notamment des modalités d'acquisition du foncier.

Insertion urbaine, environnement et paysage

Question

Comment se développe le maillage de transports autour d'Agoralim pour permettre un accès rapide, facile et efficace ?

Réponse de la Semmaris

Le site de Goussainville est idéalement situé dans le maillage routier structurant. En effet, il se situe au carrefour entre deux routes départementales, à 2km des échangeurs de l'A1. La RD317 permet également de rejoindre rapidement la Francilienne (RN104). Il est d'ailleurs prévu de créer un ouvrage d'accès pour tous types de véhicules depuis la RD317, afin de permettre un raccordement efficace au réseau routier structurant existant.

Question

Doit-on attendre plus de fréquentation à Goussainville ?

Réponse de la Semmaris

Les 1 500 emplois prévus en phase exploitation bénéficieront de services au sein de la plateforme de manière à limiter les déplacements notamment pour les repas du midi. Le site étant positionné à proximité d'infrastructures routières dimensionnantes, une surfréquentation du réseau local n'est pas à prévoir.

Question

Qu'est-il prévu pour réduire les embouteillages sur la RD47 ?

Réponse de la Semmaris

Il est prévu de limiter fortement l'accès des poids lourds au site depuis la RD47a (route de Roissy) afin de contenir les flux.

Insertion urbaine, environnement et paysage

Questions

Nuisances sonores par rapport au début des activités, y a-t-il des mesures prévues pour les limiter ? Quelle pollution visuelle cela peut entraîner ? (Luminosité, affichage)

Réponse de la Semmaris

Pour les nuisances liées aux émissions lumineuses, le futur arrêté d'exploitation de la zone prescrira des mesures conservatoires pour prévenir les nuisances pour le voisinage. Il est d'usage de prescrire la limitation des puissances lumineuses des bâtiments de manière à limiter les nuisances pour le voisinage. Par ailleurs, afin de réduire les consommations énergétiques la SEMMARIS limitera les points lumineux (type enseigne) n'ayant pas pour fonction directe d'être utiles à l'exploitation.

Concernant le bruit la réglementation en la matière est stricte, l'installation construite ne pourra être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne, solidaire ou par vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celle-ci.

Question

Pouvoir consulter l'étude d'impact dans la présentation générale du projet ?

Réponse de la Semmaris

Comme le prévoit la réglementation, l'étude d'impact sera mise à la disposition du public dans le cadre des enquêtes publiques (consultation dite «aval») qui seront prévues dans le cadre du projet.

Question

Quel partenariat développer en lien avec l'aménagement prochain du bois du Seigneur ?

Réponse de la Semmaris

Des échanges avec les porteurs du projet du Bois du Seigneur ont déjà été réalisés, cette interface a bien été identifiée et est prise très au sérieux dans la conception des deux projets. Cela constituera une donnée d'entrée pour l'élaboration du site d'Agoralim.

Insertion urbaine, environnement et paysage

Question

Est-ce qu'il y a une idée d'agrandissement ultérieur vers le Bois du Seigneur ?

Réponse de la Semmaris

Non, le bois du Seigneur est une zone en restructuration par la ville de Goussainville pour la création d'un parc, ainsi aucun agrandissement n'est prévu sur la zone du Bois du Seigneur. De plus, une partie du bois du Seigneur relève d'un classement en EBC (espace boisé classé) rendant toute urbanisation impossible.

Questions

Où vont aller les habitations et entreprises (garage, casse, pompe funèbres, ...) présents sur le site ? Est-ce que les habitants délogés seront prioritaires sur les nouveaux logements de Goussainville ? Quel avenir pour les gens du voyage installés près de la casse ?

Réponse de la Semmaris

Nous sommes conscients que le projet s'installe dans un espace où des habitants, des agriculteurs, des entreprises sont déjà implantés et c'est dans ce cadre qu'un dispositif d'accompagnement des habitants et des entreprises est prévu. Nous sommes accompagnés par l'EPFIF, l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, opérateur d'Etat de référence, sur toutes les questions foncières, mais aussi par des prestataires, comme l'association SOLIHA qui s'est déjà entretenue avec les habitants, dont les gens du voyage, en vue de la production d'un diagnostic social préalable à une future Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale ("MOUS"). Avec les collectivités et l'Etat, nous souhaitons en priorité des solutions amiables pour acquérir les terrains et nous proposerons dès que possible du relogement pour les habitants, de la relocalisation pour les entreprises et des indemnités dans le cadre légal qui s'applique aux projets déclarés d'utilité publique. Le relogement et la relocalisation seront réalisés en lien avec les besoins exprimés des habitants et des entreprises. Nous allons poursuivre les études en partenariat avec les acteurs locaux avec pour objectif de trouver des solutions adaptées pour tous les occupants du site.

Autres sujets et projet en général

Question

Il a été question de la carte scolaire sur le triangle de Gonesse. Il faut dire que cette cité scolaire a été importée sur le triangle sans réelle concertation contrairement au centre pénitencier qui a fait l'objet d'une concertation. Pourquoi cette différence entre le ministère de la Justice et celui de l'éducation nationale ?

Réponse de la Semmaris

La Semmaris ne dispose pas d'information à ce sujet.

Questions

Qu'en est-il de la sécurité financière d'Agoralim ? Le projet dépend-il de subventions publiques ? En cas de restriction budgétaire ou de désengagement de partenaires, le projet serait-il compromis ?

Réponse de la Semmaris

Pour mémoire, le coût du projet AGORALIM est estimé à ce jour à 300 millions d'euros, lequel correspond au coût d'investissement lié aux études et aux travaux, hors honoraires de maîtrise d'œuvre, taxes, foncier et coût de l'ouvrage routier estimés, à date, à 100 millions d'euros.

Le coût est assumé par la Semmaris, sans ponction sur le budget de l'Etat. A date, aucune subvention publique n'est confirmée sur le bilan de l'opération. En revanche, le projet sera générateur de recettes fiscales pour la collectivité et de retombés économique pour les acteurs locaux.

Questions

Personnes Publiques associées ? Les asso environnementales peuvent-elles faire parties des PPA ?

Réponse de la Semmaris

Les associations environnementales ne font pas partie de facto des Personnes Publiques Associées (les Personnes Publiques Associées recouvrent les organismes publics et assimilés consultés dans le cadre de l'enquête publique en général : préfet de département, président du conseil régional et du conseil départemental, représentants des chambres consulaires, président de l'EPT...). Les associations environnementales peuvent néanmoins être consultées à leur demande.

06. Contributions écrites par les participants

Ce chapitre a vocation à reprendre l'ensemble des contributions détaillées rédigées sur les fiches de contribution, par thématique. Il a parfois été fait le choix de déplacer les contributions afin qu'elles correspondent aux thématiques auxquelles elles faisaient référence.



Contributions écrites

LES CONTRIBUTIONS PORTANT SUR L'EMPLOI, LA FORMATION ET L'INNOVATION

Emploi

Quels sont les métiers impactés quelles sont les incidences en matière de scolarité ?

Et l'emploi chez les plus âgés ?

Quelles seront les garanties d'emplois pour les locaux ?

Est-ce que les Goussainvillois seront prioritaires ?

Quelle est la diversité d'emplois prévus ?

Les sociétés viendront-elles avec leurs salariés ?

La logistique représente peu d'emplois, comment arriver à 1500 emplois ?

Pour les habitants locaux, qui paie les formations ? France-Travail ?

Plus de transit ADP

Propositions

Forum de l'emploi / journée de présentation des métiers (alternance / apprentissage)

Favoriser l'emploi local avec des clauses d'insertion pour Goussainvillois, PMR

Innovation

Qu'entendez-vous par innovation alimentaire ? Comment va-t-on attirer les start-ups sur le site ?

Qu'est-il prévu ?

Recyclage alimentaire (innovation)

Formation

Comment s'articuleront les formations liées aux nouveaux emplois ?

Les futurs étudiants auront-ils la possibilité de faire un parcours scolaire en adéquation avec les métiers d'Agoralim (Goussainville) ?

Comment seront formés les futurs employés (études, formations, lien avec le lycée Romain Rolland) ?

Y aura-t-il des campagnes d'information dans les écoles, lycée, etc...

Comment accéder aux formations (temps, coût, centre de formation)

Antenne France Travail sur site est une bonne chose si c'est bien connu par les goussainvillois, il faut garantir cette information : faire un travail de communication auprès des collèges/lycée de Goussainville (ouvrir une branche pro agriculture)

Le pôle formation = situé à Gonesse ? multisite ?

Yaura-t-il un centre de formation dédié sur le site ?

Organisation de la formation peut être prêt en 2028 ?



Contributions écrites

LES CONTRIBUTIONS PORTANT SUR LES FILIÈRES AGRICOLES, L'ALIMENTATION ET LES CIRCUITS COURTS

Précisions sur le MIN

Y aura-t-il des produits frais, type fleurs ?
Quel type de transformation (+ accès aux produits transformés par les habitants) ?
Quel type de transformation de produit est-il prévu ?
Quels produits agricoles seront proposés sur le site ?
Quels sont les aliments surgelés ?

Alimentation et circuits courts

Accès par les goussainvillois à des produits via des magasins particuliers et restaurants d'application ? Où sont-ils ?
Quels sont les dispositifs de vente à destination des habitants ? Un particulier pourra-t-il acheter sur le site ?
Quels sont les conséquences prévues sur les marchés de Goussainville et sur les commerces existants ?

Propositions

Agriculture raisonnée
Exempter de nitrate et de pesticides

Filières agricoles

Les propriétaires et exploitants agricoles seront-ils en mesure de tenir la cadence ?
Quels sont les impacts sur la production très locale ?
Qu'est-il réellement prévu en termes de filière agricole ?
Orientation bio ?

LES CONTRIBUTIONS PORTANT SUR L'INSERTION URBAINE, L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

Environnement

Nuisances sonores par rapport au début des activités, y a-t-il des mesures prévues pour les limiter ?
Quelle pollution visuelle cela peut entraîner ? (Luminosité, affichage)
Y aura-t-il du tri (centre de tri) sur le site ?
Y-a-t-il des mesures pour limiter et compenser les impacts du site pendant et après les travaux ?

Propositions

Camionnettes utilitaires hors R47, il faut qu'elles empruntent le même itinéraire sur les PL sur la D317
Panneaux solaires
Toitures végétalisées

Circulations et trafic

Qu'est-il prévu pour réduire les embouteillages sur la RD47 ?
Est-ce que des marchandises circuleront entre Agoralim et l'aéroport ? Par où est-ce que se fera cette circulation ?
Comment se déplacent les marchandises entre l'aéroport et Agoralim ?
Si Agoralim est sur plusieurs sites, y aura-t-il de la circulation entre les sites ?
Comment se développe le maillage de transports autour d'Agoralim pour permettre un accès rapide, facile et efficace ?

Contributions écrites

LES CONTRIBUTIONS PORTANT SUR LE PROJET EN GÉNÉRAL OU D'AUTRES SUJETS

Bois du Seigneur

Quel partenariat développer en lien avec l'arrivée prochaine du bois du Seigneur ?

Est-ce qu'il y a une idée d'agrandissement ultérieur vers le Bois du Seigneur ?

Concertation

Pouvoir consulter l'étude d'impact dans la présentation générale du projet ?

Personnes Publiques associées ? Les asso environnementales peuvent-elles faire parties des PPA ?

Il a été question de la carte scolaire sur le triangle de Gonesse. Il faut dire que cette cité scolaire a été importée sur le triangle sans réelle concertation contrairement au centre pénitencier qui a fait l'objet d'une concertation. Pourquoi cette différence entre le ministère de la Justice et celui de l'éducation nationale ?

Sécurité financière

Qu'en est-il de la sécurité financière d'Agoralim ? Le projet dépend-il de subventions publiques ? En cas de restriction budgétaire ou de désengagement de partenaires, le projet serait-il compromis ?

Travaux

Quelles seront les conséquences pour les riverains pendant les travaux ? Combien de temps vont-ils durer ?

Fréquentation

Y aura-t-il plus d'avions avec l'ouverture d'Agoralim ?

Doit-on attendre plus de fréquentation à Goussainville ?

Projet **AGORALIM** **GOUSSAINVILLE**



Journée du projet

| Compte-rendu de l'atelier **formation, emploi et innovation**

LE 8 JUILLET 2025



Sommaire

01 | **Contexte, objectifs et déroulé de l'atelier**

02 | **La concertation préalable**

03 | **Présentation**

04 | **Synthèse des contributions formulées par les participants**

05 | **Contributions détaillées des participants**



Contexte, objectifs et déroulé de l'atelier

01.



Contexte et objectifs de l'atelier

La journée du projet du 8 juillet 2025 constitue le deuxième temps de la démarche de concertation préalable réglementaire du projet AGORALIM Goussainville. Elle a été séquencée en trois ateliers thématiques répartis comme suit : **10h30-12h30 thématique formation, emploi, innovation ; 14h-16h thématique filières agricoles, alimentation et circuits courts ; 16h30-18h30 thématique insertion urbaine, environnement et paysage ; 18h45-20h30 restitution collaborative.** Il est également prévu une réunion de restitution le **4 septembre 2025.** Ces rencontres feront toutes l'objet de comptes-rendus. L'ensemble des comptes-rendus sera intégré au bilan de la concertation et viendra nourrir le projet.

Plus particulièrement, l'atelier thématique formation, emploi et innovation s'est déroulé le **mardi 8 juillet 2025, de 10h30 à 12h30 à la Maison pour Tous de Goussainville.** Il a réuni environ 26 acteurs de l'emploi et de la formation, forces vives, membres d'associations, acteurs économiques et du territoire. Les participants ont été répartis en 6 tables-ateliers de 5 à 7 personnes.

Plus d'informations sur le projet AGORALIM Goussainville et la concertation (notamment lien de téléchargement des dossiers de concertation) :

<https://www.agoralim.fr/site-goussainville>

<https://www.ville-goussainville.fr/22729-concertation.htm>

<https://www.roissypaysdefrance.fr/actualites/actualite/projet-agoralim-91>

Les objectifs de la concertation préalable

- ◊ Informer largement la population sur le projet, ses enjeux, objectifs et impacts
- ◊ Permettre à chacun de donner son avis et d'apporter sa contribution au projet en fournissant les informations suffisantes pour permettre une contribution éclairée
- ◊ Recueillir les interrogations et attentes sur le projet

Les objectifs de la journée du projet

- ◊ Creuser les sujets et thématiques phares du projet Agoralim
- ◊ Entrer dans une dynamique partenariale
- ◊ Permettre les échanges pour construire ensemble certaines dimensions du projet

Déroulé de l'atelier

01 | **Le projet AGORALIM Goussainville en quelques mots**

02 | **Le contexte et les objectifs du projet sur la thématique**

03 | **La concertation préalable – les engagements de la concertation, le calendrier de la concertation, présentation des trois concertations coordonnées, les objectifs**

04 | **Travail par tables-ateliers**

05 | **Exposition du travail des tables-ateliers et échanges**

06 | **Conclusion et prochaines étapes**

1h pour : travailler sur chaque objectif d'Agoralim sur la thématique et identifier comment remplir ces objectifs :

- ❖ Des emplois/formations pour les habitants du territoire
- ❖ Faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire



Les conditions de réussite des objectifs



Les actions pour concourir à la réussite des objectifs



La contribution possible des acteurs autour de la table



Vos questionnements ou remarques complémentaires



02. La concertation préalable

Ce chapitre vise à rappeler le déroulé et les spécificités de la démarche de concertation préalable réglementaire du projet AGORALIM Goussainville



Les principes de la concertation préalable

LE RESPECT DES 6 ENGAGEMENTS CREATEURS DE CONFIANCE

Faire preuve de clarté sur ce que l'on met en débat

01

Mobiliser toutes les parties prenantes

02

Donner accès à l'information

03

Organiser le débat pour que la discussion ait lieu **avec**, et surtout **entre**, les participants

04

Etudier sincèrement et attentivement toutes les propositions

05

En fin de processus, rendre compte aux participants des décisions prises

06

TROIS CONCERTATIONS COORDONNÉES POUR CONSTRUIRE UN PROJET COHÉRENT

Pour permettre l'émergence d'Agoralim, trois démarches de concertation réglementaire sont menées en parallèle

- ◎ Le projet Agoralim lui-même (concertation code de l'environnement)
- ◎ L'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Goussainville (concertation code de l'urbanisme)
- ◎ La modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Roissy Pays de France (concertation code de l'urbanisme)

- ❖ Ces documents doivent être adaptés pour permettre l'accueil du projet Agoralim. Ces trois volets de concertation garantissent que le projet est construit en cohérence avec les documents d'urbanisme et les ambitions du territoire.
- ❖ Chaque concertation fait l'objet d'un dossier de concertation et d'un recueil papier et numérique spécifiques. Chacune donnera également lieu à son propre bilan.
- ❖ La réunion publique de lancement du 25 juin, la journée d'ateliers du 8 juillet et la réunion publique de clôture du 4 septembre sont communes aux trois concertations.

Le calendrier de la concertation

25 juin 2025

Réunion publique de lancement,
Ouverture des registres papier
et numériques

8 juillet 2025

Journée d'ateliers thématiques :
10h-12h Emploi et formation
14h-16h Agriculture
16h30-18h30 Insertion urbaine, environnement et paysage
18h45 grande restitution
Traitements de la journée et publication du compte rendu

Juin-juillet 2025

Traitements de la réunion publique
de lancement et publication
du compte rendu

4 septembre 2025

Réunion publique de restitution
et de clôture de la concertation,
Clôture des **registres papier**
et numériques

Septembre 2025

Traitements des contributions
et écriture du bilan

Poursuite des échanges
et informations sur le projet



Octobre 2025

Publication du bilan



03. Présentation

Ce chapitre a vocation à reprendre la présentation diffusée lors de l'atelier formation, emploi et innovation du 8 juillet 2025. La partie concertation préalable, présentée dans le chapitre précédent, en a également été extraite.



La présentation

Le projet en quelques mots

1. Projet

AGORALIM Goussainville en quelques mots

UNE AMBITION : CRÉER UNE NOUVELLE PLACE DE L'ALIMENTATION DURABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

A la demande de l'Etat, la SEMMARIS porte le projet Agoralim : un nouveau pôle de distribution alimentaire, situé dans l'Est du Val d'Oise.

AGORALIM permettra d'optimiser la distribution de produits alimentaires frais à travers :

- Des activités de distribution, de transformation et de soutien au secteur agricole,
- Des bureaux, des espaces de formation, de services et de restauration.



Un nouveau pôle logistique B2B dédié à l'alimentaire et aux produits frais



La création d'emplois directs et indirects



Un débouché privilégié pour la production agricole locale



Le savoir-faire historique de la SEMMARIS, gestionnaire du marché de Rungis depuis près de 60 ans



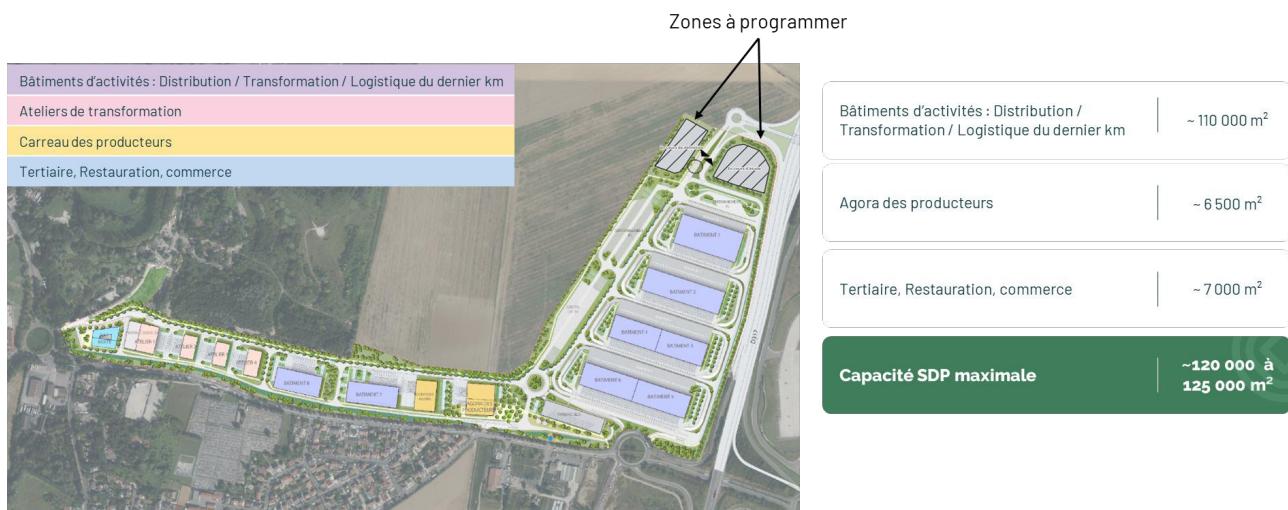
Un site de haute qualité environnementale et paysagère



Démarrage des travaux en 2028 et mise en service progressive en 2030

Programmation prévisionnelle

DES ACTIVITÉS AU SERVICE DE L'ÉCOSYSTÈME ALIMENTAIRE



La présentation

Le projet en quelques mots

Un projet de territoire : emploi, formation, innovation



Dynamisme économique

- ❖ **Accueil de nouvelles entreprises** dans le secteur de la distribution et transformation alimentaire
- ❖ **Renforcement des partenariats avec les producteurs locaux**, PME et coopératives régionales
- ❖ **Dynamiser l'activité des commerces et services de proximité**, ex. marchands forains, primeurs et bouchers de quartiers...

Création d'emplois

- ❖ **Création de 1 500 emplois directs sur le site de Goussainville**, sur toutes les filières (alimentaire et métiers supports), à tous niveaux de qualifications (du CAP au bac +5)
- ❖ **Des créations d'emplois supplémentaires dans la phase de construction du site**, dans le domaine du bâtiment
- ❖ **Un effet levier avec la création d'emplois indirects**

Vecteur d'innovation

- ❖ **Un projet qui favorise l'innovation** par l'implantation de nouvelles entreprises de l'alimentaire et de la distribution
- ❖ **Un lieu propice aux expérimentations et innovations**
- ❖ **Une insertion dans le tissu économique et de l'entreprenariat du Val d'Oise**



La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

Nos objectifs

Emploi & formation

- Des emplois qui profitent aux habitants du territoire
- Des engagements pris dans le cadre du PIG : complémentarité avec les organismes de formation du territoire, clauses d'insertion sociales

Innovation

- Faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation, dans les domaines de l'alimentaire et de la logistique décarbonée

Objectifs de l'atelier :

- Vous présenter notre état des lieux et nos premières pistes de réflexion
- Recueillir vos avis et vos propositions pour faire d'Agoralim un projet au service de l'emploi et de l'innovation du territoire



Les métiers d'Agoralim

UNE DIVERSITÉ DE DOMAINES ET DE NIVEAUX DE QUALIFICATIONS

1 500 emplois directs

Sur le site de Goussainville

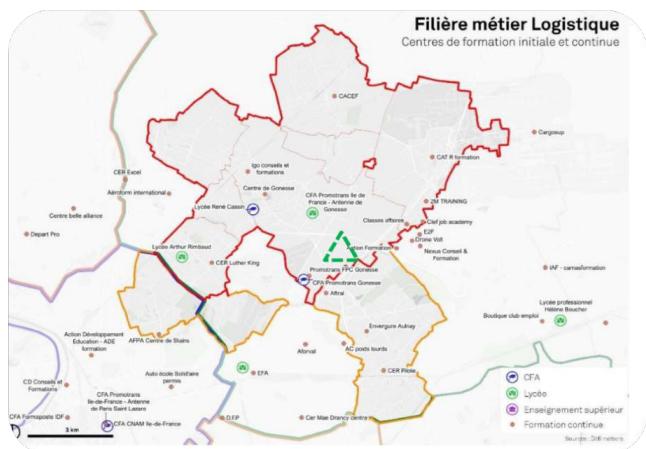
Tous niveaux de qualifications : du CAP au bac +5

Types d'emploi	Part des emplois	
Distribution – Transport – Logistique - Manutention	50 à 60%	Cariste, préparateur de commande, employé de picking, chauffeur-livreur, chef d'équipe, responsable entrepôt, responsable qualité-sécurité, ingénieur logisticien...
Transformation alimentaire – Métiers de bouche	25 à 35%	Préparateurs, cuisiniers, responsable de ligne alimentaire ; bouchers, boulanger... ; responsable qualité-sécurité, agronome...
Service – Administratif – Maintenance	20 à 25%	Commercial, comptable, agent de maintenance des installations frigorifiques, agent d'entretien ...

La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

Un territoire maillé en offre de formation et acteurs de l'emploi



- ❖ **Un appareil de formation bien doté sur 4 bassins d'emplois** (Grand Roissy Le Bourget, Est 95, Plaine Commune, Est Ensemble) : près de **150 organismes de formation** recensés sur les métiers d'Agoralim
 - ❖ **Des disparités selon les domaines de formation et les types de métiers** : bon maillage en logistique et services, quelques formations en hôtellerie-restauration et transformation alimentaire, peu de formations en agriculture
 - ❖ **Des formations concentrées sur les niveaux III (CAP, BEP) à IV (baccalauréat) et en formation continue**

Enjeu 1 : Renforcer les formations sur les métiers d'Agoralim

Une offre de formation existante sur le territoire ...

- ❖ Des organismes de formation en logistique présents sur le territoire : 25 formations recensées sur les 4 bassins d'emploi
 - ❖ Sur la logistique, le besoin sur Agoralim représente 40% de l'offre de formation en manutention du PRFE
 - ❖ L'offre de formation en métiers de bouche, entretien-maintenance et métiers supports est suffisante pour répondre aux besoins d'Agoralim

| ... mais à renforcer sur certains métiers,
à certains moments

- ◊ En début de projet, besoins ponctuels d'ouverture de session :
 - ◊ Sur la logistique, pour des fonctions de management (gestion de la logistique), d'achat et de vente
 - ◊ Sur les métiers supports, en comptabilité/gestion
 - ◊ Une offre de formation à adapter aux spécificités d'Agoralim : produits alimentaires frais, sous froid, etc.
 - ◊ Exemple sur la transformation alimentaire : agent de conditionnement et ouvrier agroalimentaire, y compris en conserverie/légumerie

La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

Enjeu 2 : Renforcer l'attractivité des métiers d'Agoralim

| Un manque d'attractivité des métiers alimentant les difficultés de recrutement

- ◊ Sur la logistique par exemple, des **tensions de recrutement très importantes** et des **formations qui peinent à se remplir**
- ◊ Un **manque d'attractivité des métiers** liées aux **conditions de travail** (pénibilité, froid, horaires décalés)
- ◊ Un **manque de visibilité** et de connaissance de certaines professions
- ◊ Des **spécificités du territoire** : population plus souvent jeune, plus souvent éloignée de l'emploi

| Un travail à effectuer sur le remplissage des formations et l'attractivité

- ◊ Communiquer sur le projet et les perspectives d'emploi, pour faire connaître les métiers
- ◊ Travailler avec les entreprises d'Agoralim pour offrir de la visibilité aux stagiaires et des garanties d'embauche
- ◊ Proposer des formations adaptées aux publics les plus fragilisés (remobilisation de ces publics, soft skills, FLE, etc.)
- ◊ Améliorer les conditions de travail pour améliorer l'attractivité des métiers

Enjeu 3 : Faire d'Agoralim un pôle de référence en innovation alimentaire

| Un écosystème de l'innovation alimentaire déjà développé mais incomplet

- ◊ Une trentaine d'acteurs identifiés en Ile-de-France, plutôt sur des thèmes Foodtech
- ◊ Une offre déployée autour de l'accès à un réseau/club de partenaires experts, les prestations de services pour accompagner les start-ups, la location de foncier et d'infrastructures
- ◊ Une offre très spécifiquement tournée vers les start-ups

| Une opportunité de compléter cet écosystème sur de nouvelles thématiques

- ◊ Opportunité de développer une offre à destination des grandes entreprises et des TPE/PME agricoles et agroalimentaires, pour tester et expérimenter des solutions innovantes
- ◊ Opportunité de compléter l'offre de locaux dédiés à l'innovation (tertiaire et plateaux techniques)
- ◊ Opportunité de devenir un pôle d'innovation sur des thèmes peu représentés (emballages, logistique sous froid, etc)

La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

Nos pistes – emploi et formation

Créer un collectif d'acteurs de la formation et de l'emploi

- Communiquer sur les métiers d'Agoralim, mener des actions d'orientation et de recrutement
- Créer les formations manquantes, construire une ingénierie de parcours pour remobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi, intégrer des clauses d'insertion sociales

Constituer un pôle de formation et d'accès à l'emploi sur le site

- Accueillir des organismes de formation
- Accueillir des services publics de l'emploi
- Etablir des partenariats avec les entreprises d'Agoralim pour sécuriser des perspectives d'embauches, grâce à un GIE d'employeurs par exemple

Développer une offre de services à destination des salariés

- Accessibilité en transports en commun
- Livret d'accueil des salariés, commerces, restauration, crèche, sport, santé, etc.

Nos pistes – innovation

Développer une offre de services sur de nouveaux thèmes

- Projets de valorisation de production agricole locale et durable (ex. conservation/transformation alimentaire...), en liaison avec l'Agora des producteurs et les acteurs agricoles
- Décarbonation de la *supply chain* (réemploi, reverse logistique, emballages innovants, mutualisation des tournées et ramasses ...)
- Entrepôt alimentation du futur (éco-conception, efficacité énergétique, automatisation...)
- Traçabilité produit

Développer une offre de services vers de nouvelles cibles

- Développer un incubateur de startup (type Rungis&co) avec mise à disposition d'immobilier adapté (tertiaire et plateaux techniques)
- Programmes collaboratifs entre start-ups, grands groupes, chercheurs pour développer des prototypes/projets innovants

La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

Prochaines étapes

| Des maintenant et jusqu'au 4 septembre 2025 contribuez aux registres en ligne :

- ❖ Pour la concertation projet : via le formulaire disponible sur <https://www.agoralim.fr/>
- ❖ Pour la concertation SCOT : par mail à scot-agoralim@roissypaysdefrance.fr
- ❖ Pour la concertation PLU : par mail à urbanisme@ville-goussainville.fr
- ❖ **Des registres papier sont également disponibles en mairie de Goussainville, au siège de Roissy Pays de France et de la SEMMARIS**



04. Synthèse des contributions formulées par les participants

Ce chapitre synthétise l'ensemble des contributions, formulées à l'écrit par les participants, afin d'accompagner la maîtrise d'ouvrage dans l'analyse de celles-ci. Toutes les contributions seront analysées par la Semmaris.



Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Les conditions auxquelles cet objectif pourra être atteint

- Inclure **des partenaires locaux**
- Prévoir une **formation socle** (FLE par exemple) pour les **publics éloignés de l'emploi**
- Envisager le **renforcement de l'offre de formation agricole**
- Proposer un **accompagnement personnalisé vers l'emploi** via un **guichet unique**
- Améliorer les **conditions de travail** pour **renforcer l'attractivité des emplois**
- Avoir une **offre diversifiée** et la faire **connaître au-delà de Goussainville**
- Favoriser la **collaboration avec l'IAE et les structures d'accompagnement des personnes en situation de handicap**
- Assurer une **accessibilité du site** (voie verte, piste cyclable, etc.)
- Développer le **volet RSE : valeurs communes, ambitions, parcours d'évolution de carrière**
- Adapter la **communication aux 18-30 ans** (réseaux, CIO, interentreprises)
- Renforcer le **lien avec la chambre d'agriculture**
- Faciliter l'**accueil des étudiants et stagiaires**
- Développer des **clauses d'insertion**
- Penser à la **reconversion des publics**, notamment avec la **spécificité des femmes** sur le marché de l'emploi

Les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Bas niveau de qualification de la population
- Le manque de transport en commun, la saturation du réseau routier
- Les horaires décalés
- Une offre dispersée, mal coordonnée
- Manque de coordination, de gouvernance, de communication
- Manque d'attractivité - métiers en tension !
- Manque de stabilité, de visibilité à long terme, éparpillement des propositions d'accompagnement

Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Les actions proposées, les acteurs/partenariats à solliciter, les bénéficiaires, la temporalité, les conditions de réussite...

- **Formations passerelles entre filières générales et techniques**

Acteurs : Éducation nationale, établissements scolaires, lycée agricole, enseignement supérieur.

Conditions : Coordination pédagogique, accompagnement des élèves.

Bénéficiaires : Jeunes en orientation/reconversion.

- **Favoriser les contrats d'apprentissage agricoles**

Acteurs : OPCO, chambre d'agriculture, entreprises, coopératives, maison de l'emploi.

Conditions : Mise en relation, accompagnement des contrats, sensibilisation des entreprises.

Bénéficiaires : Jeunes et entreprises agricoles.

- **Ambition d'accueil des stagiaires locaux**

Acteurs : Écoles, parents, structures d'insertion, missions locales, entreprises.

Conditions : Identification des structures, simplification des conventions, référents stages.

Bénéficiaires : Jeunes du territoire, publics en insertion.

- **Valorisation des métiers agricoles et logistiques auprès des jeunes**

Acteurs : Éducation nationale, maison de l'emploi, structures jeunesse, chambres d'agriculture.

Conditions : Interventions, visites, forums métiers.

Bénéficiaires : Collégiens, lycéens, familles.

- **Formations courtes pour insertion rapide**

Acteurs : Région, France Travail, missions locales, CCAS, départements.

Conditions : Parcours courts adaptés, financements, accompagnement socio-professionnel.

Bénéficiaires : Personnes éloignées de l'emploi.

- **Renforcement des parcours pré-qualifiants (compétences de base, FLE, savoir-être)**

Acteurs : État, région, département, France Travail, Cap emploi, structures d'insertion.

Conditions : Ingénierie adaptée, repérage, financement.

Bénéficiaires : Publics en exclusion ou fragilité.

- Insertion par l'activité économique

Acteurs : IAE + ateliers protégés (ESAT, EA)

Bénéficiaires : travailleurs en situation de handicap, publics éloignés de l'emploi

Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

Emploi, orientation et insertion professionnelle, structures intervenant dans l'accompagnement vers l'emploi, l'orientation professionnelle, la formation et la mise en relation avec les recruteurs

- **Maison de l'emploi Roissy Pays de France** (information, communication, animation territoriale)
- **Pôle emploi**
- **Mission locale**
- **Cap emploi / CFA / OPCO** (formation en alternance, branches professionnelles)
- **Hub Avenir** (recherche de partenaires et mise en lien avec les recruteurs)
- **Pôle Cité des Métiers / Creative 95 / Paris CDG Alliance**

Économie sociale et solidaire / insertion sociale / entrepreneuriat, structures accompagnant les projets relevant de l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat coopératif ou l'insertion par l'activité économique:

- **CRESS Île-de-France / URSCOP**
- **Grafie / IDPM**
- **Comités pour l'emploi** (insertion des personnes en situation de handicap)

Accompagnement social et soutien aux familles, associations locales œuvrant pour le lien social, l'accompagnement des familles et des publics fragiles :

- **Association Cœur des Familles**
- **Papa Charly**

Agriculture et alimentation

- **Chambre d'agriculture** : acteur clé pour le lien avec les filières agricoles locales et la valorisation des circuits courts

Innovation territoriale et transversalité

- **Hosmoz** : structure d'innovation sociale ou tiers-lieu, pouvant contribuer à des expérimentations et coopérations territoriales

Objectif d'AGORALIM : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Les conditions auxquelles cet objectif pourra être atteint

- **Ancrage local et circuits courts** : travailler avec les structures locales de l'économie sociale et solidaire (ESS), renforcer la solidarité alimentaire et la lutte contre le gaspillage.
- **Approche humaine et inclusive** : impliquer l'ensemble des salarié·es dans la gouvernance des projets (type SCOP), favoriser des dynamiques collectives.
- **Formation et insertion professionnelle** : construire des parcours de formation en lien avec les métiers présents et à venir, intégrant la transition écologique.
- **Partenariats et communication** : s'appuyer sur des alliances solides (public-privé-université), assurer une bonne communication et une connaissance du tissu concurrentiel.
- **Mobilisation du territoire** : valoriser des sites disponibles comme leviers de projet (ex. site Paul Prédault à Goussainville), adapter les équipements aux besoins.
- **Cadre coopératif clair** : création d'une charte inter/intra-entreprises favorisant les coopérations locales et régionales, en lien avec des projets citoyens/associatifs (ex. lien avec la cité internationale de Gonesse et son laboratoire transformation et son exploitation)

Les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- **Réduction de l'innovation à sa seule dimension technique**, au détriment de ses dimensions sociales et solidaires
- **Risque de non-adhésion des habitants**, faute d'**information ou d'implication**
- **Difficultés de financement**, notamment pour les **projets expérimentaux**
- **Décalage entre les besoins en compétences et les formations actuellement proposées**

Objectif d'AGORALIM : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Les actions proposées, les acteurs/partenariats à solliciter, les bénéficiaires, la temporalité, les conditions de réussite...

Plusieurs actions ont été proposées pour concrétiser les ambitions du projet Agoralim. Parmi elles :

- La création d'un **projet TCE (Territoire en Commun pour l'Alimentation)** impliquant les acteurs de l'innovation sociale, les collectivités et les structures de l'ESS, en lien avec Paris & Cie et le CRSS.
- L'**accompagnement à l'ouverture d'une épicerie sociale associative municipale**, approvisionnée localement, avec une visée anti-gaspillage et solidaire.
- La **reconversion du site Paul Prédault à Goussainville** en lieu d'expérimentation ou d'implantation pour des structures de transformation alimentaire.
- L'**implication des conseils de voisinage** dès les premières phases de projet pour garantir une concertation de proximité.
- L'élaboration d'une **charte inter-entreprises** pour assurer la prise en compte des propositions des salariés à tous les niveaux hiérarchiques, sur le modèle des SCOP.
- Le **développement de parcours de formation** pour accompagner les transitions professionnelles nécessaires à la mise en œuvre des projets, avec l'appui des CFA et acteurs de la formation.
- Une **mobilisation conjointe des acteurs publics, privés et universitaires** est recommandée pour soutenir l'innovation, favoriser les coopérations et garantir un déploiement pérenne du projet.

Objectif d'AGORALIM : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- Favoriser **l'innovation** en s'appuyant sur les **structures habituelles** et aller à leur rencontre.
- Utiliser les **événements dynamiques** de la ville, notamment ceux portés par la **CRESS Île-de-France**.
- Installer un **laboratoire** directement dans les locaux pour faciliter la recherche et la formation.
- **Chaires universitaires** et les **écoles d'ingénieurs agronomes** dans les projets.
- Développer un **incubateur territorial** pour favoriser l'expérimentation et les synergies, incluant un **réseau d'expérience** et une **colocation internationale**.
- Collaborer avec la **Cité des Métiers** pour la **promotion des métiers**, notamment via **Educaitra**.
- Favoriser les partenariats entre **Économie Sociale et Solidaire (ESS)**, les **TPE/PME** et les **entreprises**.
- L'association « **du Cœur des Familles** » est prête à impulser/contribuer/aider à la mise en place d'une épicerie solidaire

Les acteurs qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

- **IAE** : structures d'insertion par l'activité économique.
- **ESAT (Hosmoz)** : emploi adapté pour personnes en situation de handicap.
- **EA** : entreprises adaptées employant des travailleurs handicapés.
- **Commerçants** : acteurs locaux du commerce de proximité.
- **Créateurs d'entreprise** : porteurs de projets favorisant l'emploi local.
- **La ville** serait intéressée pour la mise en place d'un plateau technique / laboratoire

Les services imaginés pour les salariés et usagers du site et qui pourraient éventuellement être mutualisés avec la population

Services à destination des salariés

- Mise en place de **crèches** accessibles aux salariés, avec possibilité d'ouverture en **horaires décalés**
- Développement d'une **offre de transport mutualisé**, type **Filéo**
- Création d'un **restaurant interentreprises**
- Installation d'un **pôle médical** à proximité
- Aménagements d'**infrastructures sportives** pour les temps de pause ou après le travail

Services en lien avec les projets de mobilité

- Déploiement de **pistes cyclables** et de solutions de **mobilité douce**
- Installation de **bornes de recharge électrique** et encouragement au **covoitage**
- **Amélioration de l'accès au bois du Seigneur** pour favoriser les déplacements doux et les usages partagés

Services d'accompagnement professionnel et social

- Création d'un **service d'intérim local**
- Implantation d'antennes de structures comme **France Travail, l'École de la 2e chance, le Pôle santé**, etc.

Objectifs transversaux

- **Intégrer Agoralim dans le territoire**, en cohérence avec l'environnement et les dynamiques locales
- Proposer un **service de vente des produits Agoralim** aux **habitants et salariés** du territoire

Perspective de mutualisation

- **Mutualiser dès que possible avec Roissy (ADP)** et **s'inspirer de leurs expériences** en matière de services partagés et d'animation territoriale

Remarques, propositions, réflexions complémentaires

- **Intégrer une dimension d'expérimentation et de recherche universitaire** dans le projet, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire
- **Favoriser la récupération des produits invendus**, dans une logique de réduction du gaspillage et de solidarité alimentaire
- **Faire découvrir concrètement la réalité d'Agoralim aux demandeurs d'emploi et au grand public**, à travers des visites, immersions ou stages
- **Attirer tous les publics** et **impliquer les habitants du territoire**, pour favoriser l'appropriation locale du site et renforcer son ancrage territorial

Contributions détaillées formulées par les participants

05.

Ce chapitre a vocation à reprendre l'ensemble des contributions détaillées rédigées sur les fiches de contribution. Dans cette partie, les numéros de tables ont été reproduits tels qu'indiqués par les participants. Il est cependant à noter que toutes les tables n'étaient pas occupées (notamment table 1 et table 2). Par ailleurs, les tables occupées n'ont pas nécessairement établi des contributions sur l'intégralité des thèmes.



Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire



Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Contributions de la table 3

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

Enjeu 1 : suivi du projet qui a eu lieu avec les financeurs pour anticiper la formation de ces publics

1 emploi

En amont, un travail nécessaire sur les savoirs de base, les codes de l'entreprise (français + numérique + bureautique)

2 formation

Travail sur l'attractivité des métiers et des formations, Communiquer sur les métiers visés en mobilisant le réseau pour l'emploi, associations, écoles (collège, lycée)

Agoralim devrait être ouvert aux étudiants et aux stagiaires

S'appuyer sur le futur lycée agricole au sein de la cité universitaire pour les métiers agricoles

Créer des liens avec la chambre d'agriculture

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- ➔ Bas niveau de qualification de la population
- ➔ Multiplicité des acteurs

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

1 emploi

- ➔ Etat pour le FLE
- ➔ Région + département pour les compétences de base + code de l'entreprise
- ➔ Région + France travail pour de la formation qualifiante

2 formation

- ➔ Education nationale pour le lien entre les lycées
- ➔ Département pour le programme éducatif (découverte des métiers au collégiens)
- ➔ Enseignement supérieur pour les formations du supérieur
- ➔ Lycée agricole
- ➔ Chambre de l'agriculture

Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Contributions de la table 4

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Proposer des formations en adéquation avec les postes proposés
- Inclure les partenaires locaux
- Collaboration avec l'IAE x le handicap
- Voie verte, piste cyclable
- Formations agricoles, lycée pro à développer

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Mobilité, transport, assez éloigné des quartiers de vie
- Saturation du réseau routier
- Horaires décalés?
- Métiers sous tension, le BTP, la restauration, l'hôtellerie

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Les comités pour l'emploi ➔ 1 an
- CCAS, le département
- Papa Charly
- IDFM
- Hosmoz
- Grafie
- Cap emploi



Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Contributions de la table 6

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Beaucoup de jeunes diplômés au chômage
- Mettre en place une communication efficace (sensibilisation de la mission locale) envers les partenaires/acteurs de l'emploi
- Ne pas cibler uniquement le territoire de Goussainville et aller au-delà de l'agglomération et plus à l'est du Val-d'Oise
- Mettre en place des clauses d'insertion ambitieuses pour que les offres d'emploi profitent aux goussainvillois et habitants alentours
- Travailler avec l'éducation nationale ; création d'un lycée agricole pour créer une continuité dans le projet (circuit court)
- Penser également aux filières de la restauration, notamment si il y a un restaurant d'application
- Ne pas oublier les adultes en reconversion ou éloigné de l'emploi
- Ne pas oublier les spécificités de femmes dans les champs emploi/insertion en lien avec Agoralim (contrainte horaire/physique/situation, familial, familiale, beaucoup de famille monoparentale, etc.)

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

Un projet pas assez connu de la part des acteurs en emploi/insertion et de la population

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Proposer des formations passerelles entre les filières générales et techniques
- Favoriser les contrats d'apprentissage en filières agricoles
- Avoir une véritable ambition en termes d'accueil de stagiaires du territoire
- Mettre en place des actions de valorisation, des métiers, de l'agriculture et logistique envers les jeunes (au sein des établissements scolaire avec des structures jeunes)
- Réfléchir aussi à des formations courtes qui permettent de commencer à travailler rapidement pour réinsérer efficacement des publics éloignés de l'emploi (exemple : BAFA DES MAMANS)
- Renforcer les parcours pré qualifiants. (Exemple, compétences de base, savoir être...)

Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Contributions de la table 7

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Développer une offre de formation sur les métiers de l'agriculture alimentaire : pour garantir la production locale
- Développer une offre de formation socle (illettrisme, frein numérique) : à destination des publics éloignés de l'emploi
- Développer un parcours d'accompagnement spécialisé vers un emploi : guichet unique
- Amélioration nécessaire des conditions de travail
- Besoin d'une diversité des offres d'emploi
- Volet RSE : développement de valeur commune, traduction concrètes des ambitions affichées
- Parcours évolution des carrières

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Eparpillement des propositions d'accompagnement
- Méconnaissances des acteurs du territoire : un manque de coordination
- Manque de stabilité des équipes : turnover
- Manque de visibilité sur du moyen/long terme
- La majorité des emplois proposés (exemple : logistique) sont déjà en tension sur le territoire
- Sortir d'une sous-traitance : forte compétition entre entreprise sur le volet logistique, déjà sur le territoire'



Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Contributions de la table 8

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Communiquer sur les médias de l'alimentaire auprès de 8-30 ans / réseaux sociaux, établissement
- ➔ Anticiper pour mise en place en 2030 / viser (en collègue)
- Organiser des modules découvertes métier à Rungis
- Fiche de poste, si non possible ➔ interviews
 - QR code à études) infos pratiques
- Cartographie locale de la formation sur les métiers visés (agroalimentaire, métier de bouche)
- Créer un CIO (centre d'info/orientation) rattaché à un organisme (ex : maison de l'emploi)
- Charte inter-entreprises Agoralim
- Gouvernance partagée

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Parents - manque de communication
- Attractivité
- ➔ Par la connaissance
- ➔ Par le sens (désurbanisation, transition écologique)
- ➔ Par la rémunération
- ➔ Par des perspectives d'évolution
- ➔ Par l'écoute/la prise en compte de l'avis des salariés

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Maison de l'emploi
- Etablissements scolaires
- Professeurs
- Académies
- Parents d'élèves
- Missions locales
- Structures d'insertion et de réinsertion
- SCDP / Coopérative d'entreprises
- SCIC
- Enseignant Agricole de la cité internationale

Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Contributions de la table 9

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Réunir et fidéliser les acteurs concernés
- Coordination de compétences
- Identifier les entreprises engagées dans Agoralim
- Concertation
- Clause d'entreprise

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

Manque de gouvernance et de communication

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Education Nationale
- Lycée Agricole
- OPCO (adaptation aux besoins du territoire)



Objectif d'AGORALIM : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire



Objectif d'AGORALIM : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Contributions de la table 4

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Circuits courts, travailler avec le local

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Ne pas se focaliser que sur l'innovation technique, mais aussi sociale (anti gaspi, solidarité alimentaire) pour répondre aux besoins sociaux, locaux, en lien avec les structures de l'ESS

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Monter un PTCE avec les acteurs impliqués, échanger avec CRESS à ce sujet
- Échanger avec Paris et alentours qui travaille avec les structures de l'alimentation sur l'innovation « load »



Objectif d'AGORALIM : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Contributions de la table 6

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Ouvrir/accompagner l'ouverture d'une épicerie solidaire (associative ou municipale) qui s'approvisionnerait auprès d'Agoralim avec les invendus dans une logique de lutte contre le gaspillage alimentaire et de solidarité
- Penser à investir le site Paul Predault de Goussainville, qui vient de fermer pour y installer l'incubateur de l'entreprise. Il y a beaucoup de surface !! (Startups....)
- Associer les conseils voisinage à la mise en place du projet en les informant et les consultants régulièrement



Objectif d'AGORALIM : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Contributions de la table 7

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Partir des métiers pour développer parcours de formation → pour garantir l'employabilité
- Obligation d'intégrer dimension transition écologique dans l'évolution des métiers



Objectif d'AGORALIM : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Contributions de la table 8

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

Créer une charte inter et intra entreprise où l'avis de tout le personnel est pris en compte, du bas de l'échelle au plus haut (comme pour une SCOP)

Ainsi l'ouvrier qui fait des propositions ou donne ses idées va être pris au sérieux et en compte au-delà de l'attractivité salariale, c'est mettre l'humain au centre des entreprises. Ce qui va être positif pour tous : le patron qui aura moins d'arrêts maladie, des ouvriers motivés car écoutés, ... (Monde utopique?)

Lien avec la cité internationale de Gonesse et son laboratoire transformation et son exploitation



Objectif d'AGORALIM : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Contributions de la table 9

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Alliances, partenariats
- Expertise métier
- Etude concurrentielle
- Bonne communication
- Prospection clients
- Equipements adaptés et technologie à la pointe

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

Le manque de financement des entreprises

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

Acteur public, privé, université, restaurant dès le départ CFA



Acteurs qui pourraient contribuer à atteindre ces deux objectifs



Contributions de la table 3

Objectif : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- Créer des labos dans les locaux
- Travailler avec les chaires de l'université et les écoles d'ingénieur en agronomie (AgroParistech, Beauvais,...)
- Mettre en lien avec les incubateurs du territoire, voire en créer un dans Agoralim (Entreprises + Start ups)
- Créer un réseau des expériences internationales intéressantes => imaginer « un colloque international » récurrent
- Avoir des bâtiments qui s'adaptent à de nouveaux et multiples usages(modularité)



Contributions de la table 4

Objectif : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- CRESS IDF (Lien aux acteurs ESS)
- Cité des métiers Paris CDG Alliance
- ➔ découverte/connaissance métiers + orientation

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

IAE + ateliers protégés (ESAT, EA)

Objectif : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

CRESS IDF (question de l'innovation sociale)

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme



Contributions de la table 6

Objectif : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- La maison de l'emploi à Roissy Pays de France pourrait faciliter les réflexions et la mise en relation entre les offres de formation et les besoins d'Agoralim
- Le Hub Avenir peut organiser des sessions de recrutement et des forums de sensibilisation auprès de jeunes sur les métiers d'Agoralim. Le Hub Avenir peut accueillir des sessions de formation dans ses locaux pour être au plus proche des Goussainvillois.

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

Objectif : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

L'association « du Cœur des Familles » est prête à impulser/contribuer/aider à la mise en place d'une épicerie solidaire. De même l'association peut aider et mettre en réseau pour la question de la garde d'enfants à destination des salariés d'Agoralim.

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

La ville serait intéressée à être accompagnée pour la mise en place d'un plateau technique / laboratoire à destination des apprenants jeunes et adultes des filières « Agoralim »



Contributions de la table 7

Objectif : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

Un lycée agricole



Contributions de la table 8

Objectif : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

Maison de l'emploi Roissy-Pays-de France

➔ Modules préexistants en partenariat avec académie de Versailles/Créteil

➔ Communication/sensibilisation

Hub Avenir

➔ Recherche de partenaires

➔ Forums de l'emploi

CRESS/URSCOOP

➔ Propositions gouvernance

Missions locales

Créatives 95

Paris CDG Alliance (pôle cité des métiers)

➔ Visibilité du projet pour l'organisation des fermiers/production de données / Learning Lab

*Mairies(services recrutement)

*La formation continue et l'apprentissage de l'enseignement Agricole(cité 95)

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

Financièrement

Intégration aux GT sur le long terme

Objectif : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

• Au delà des Start-ups ➔ innovation par les structures conventionnelles, les habitant.es

• Se déplacer dans les structures

➔ Utiliser les évènements existants de la ville (Aquabus, plage à Goussainville, marchés de Noël)

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

Financier

Suivi étape par étape

Contributions de la table 9

Objectif : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- Cité des métiers
- France Travail
- Cap Emploi
- Mission Locale
- OPCO
- CFA

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

- Créeurs d'Entreprises
- Commerçants

Objectif : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- Cité des métiers
- Promotion des métiers
- EDUCAITRA
- ESS + TH + Entreprises

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme



Services aux salariés et idées/questions/réflexions complémentaires



Contributions de la table 3

Quels services pourrait-on imaginer pour les salariés et usagers du site, et qui pourraient éventuellement être mutualisés avec la population ?

- Mobilité et accessibilité : navettes et bus disponibles la nuit, le week-end, les jours fériés
- Aide à l'achat ou à la location de véhicule
- Mobilité douce : vélo, trottinette
- Solutions de garde : crèche, centre aéré, cantine scolaire, halte-garderie
- Restaurant d'entreprise
- Activités sportives : salle de sport, salle de pause
- Conciergerie
- Organisation d'événements

Vous pouvez noter ici toutes vos remarques, propositions ou réflexions complémentaires

- Création d'un lieu d'immersion pour découvrir et tester les métiers de la logistique, ouvert aux habitants



Contributions de la table 4

Quels services pourrait-on imaginer pour les salariés et usagers du site, et qui pourraient éventuellement être mutualisés avec la population ?

- Conciergerie solidaire, crèche, mobilités douces (vélo), garage, parking. Restaurant d'entreprise commun pour nourrir les salariés du site ainsi que les habitants
- Possibilité de récupérer les produits non conformes pour la restauration ou la vente au public
- Covoiturage, bornes de recharge électrique
- Point relais pour les colis et produits agroalimentaires.
- Salle de sport, animations, conférences grand public sur les sujets liés à l'innovation
- Cueillette collective



Contributions de la table 6

Quels services pourrait-on imaginer pour les salariés et usagers du site, et qui pourraient éventuellement être mutualisés avec la population ?

- Pourcentage élevé de familles, précaire et monoparentales : mise en place d'une crèche ; système de garde après abordable ou gratuit
- Mettre en place une accessibilité du site ; type fileo, penser aux horaires décalés
- Un restaurant d'application avec les produits d'Agoralim ouvert tant aux salariés d'Agoralim qu'aux Goussainvillois
- Un magasin de détail vendant les produits d'Agoralim au Goussainvillois installer en bordure de site pour que les habitants profitent aussi les produits transitent
- Services de bien-être/sport pour les salariés, mais aussi ouverte aux Goussainvillois
- Développer des actions sur la nutrition et le bien manger en lien avec Agoralim
- Investir dans « le bois du seigneur » qui peut aussi mobiliser les salariés. Un lien entre la ferme pédagogique et la zone de maraîchage et Agoralim est indispensable. Les actions pédagogiques menée sur le bois du Seigneur doivent se prolonger sur le site d'AGORALIM. Il faut que la Semaris montre qu'elle s'investit dans le territoire et qu'elle n'en profite pas seulement



Contributions de la table 7

Quels services pourrait-on imaginer pour les salariés et usagers du site, et qui pourraient éventuellement être mutualisés avec la population ?

- Travailler sur la mixité femmes/hommes : horaires adaptés, crèche
- Préserver la santé au travail
- Expérimenter la semaine de 4 jours

Vous pouvez noter ici toutes vos remarques, propositions ou réflexions complémentaires

- Définir ce qu'on entend par circuits courts : origine de la production, accompagnement si elle n'existe pas localement
- Garantir la qualité de vie locale malgré les nuisances possibles liées à la logistique
- Développer des métiers indépendants autour du site : nutritionniste, restauration collective, technicien de maintenance...
- Créer un marché ou un espace de vente pour les habitants du territoire
- Réfléchir à comment maintenir les jeunes sur le territoire
- Renforcer l'offre de formations localement
- Trouver des leviers pour inciter les personnes qualifiées à rester après leurs études



Contributions de la table 8

Quels services pourrait-on imaginer pour les salariés et usagers du site, et qui pourraient éventuellement être mutualisés avec la population ?

- Paniers offerts réalisés à partir des invendus
- Espaces de détente pour les pauses, salles de repos
- Mobilité légère : voitures électriques, vélos, trottinettes
- Crèche adaptée aux temps de loisirs
- Cantine d'entreprise innovante et qualitative, produits frais, achat direct, épicerie
- Ambiance musicale, espaces ergonomiques
- Pôle médical
- Coiffeur, barbier, soins esthétiques et bien-être
- Moments conviviaux à organiser, notamment lors des fêtes
- S'inspirer du modèle d'Aéroville

Vous pouvez noter ici toutes vos remarques, propositions ou réflexions complémentaires

- Intégrer les stagiaires (3e et 2de) ainsi que les alternants



Contributions de la table 9

Quels services pourrait-on imaginer pour les salariés et usagers du site, et qui pourraient éventuellement être mutualisés avec la population ?

- Crèche, y compris une crèche à ADP
- Transports
- Garderie
- Centre de loisirs
- Salle de sport
- École
- Restauration
- Service de santé
- Intérim, Pôle emploi, formation
- Sécurité
- Restauration et services
- Métiers de l'hygiène

Vous pouvez noter ici toutes vos remarques, propositions ou réflexions complémentaires

- Laboratoire d'expérimentation, université



Projet **AGORALIM** **GOUSSAINVILLE**



Journée du projet

| Compte-rendu de l'atelier filières agricoles,
alimentation, circuits-courts

LE 8 JUILLET 2025



Sommaire

01 | **Contexte, objectifs et déroulé de l'atelier**

02 | **La concertation préalable**

03 | **Présentation**

04 | **Synthèse des contributions formulées par les participants**

05 | **Contributions détaillées des participants**



Contexte, objectifs et déroulé de l'atelier

01.



Contexte et objectifs de l'atelier

La journée du projet du 8 juillet 2025 constitue le deuxième temps de la démarche de concertation préalable réglementaire du projet AGORALIM Goussainville. Elle a été séquencée en trois ateliers thématiques répartis comme suit : 10h30-12h30 thématique emploi, formation, innovation; 14h-16h thématique filières agricoles, alimentation et circuits courts ; 16h30-18h30 thématique insertion urbaine, environnement et paysage ; 18h45-20h30 restitution collaborative. Il est également prévu une réunion de restitution le 4 septembre 2025. Ces rencontres feront toutes l'objet de comptes-rendus. L'ensemble des comptes-rendus sera intégré au bilan de la concertation et viendra nourrir le projet.

Plus particulièrement, l'atelier thématique filières agricoles, alimentation et circuits courts s'est déroulé le **mardi 8 juillet 2025, de 14h à 16h à la Maison pour Tous de Goussainville**. Il a réuni environ 22 acteurs, forces vives, producteurs, habitants, membres d'associations, conseils de voisinages, acteurs du territoire. Les participants ont été répartis en 7 tables-ateliers de 4 à 6 personnes.

Plus d'informations sur le projet AGORALIM Goussainville et la concertation (notamment lien de téléchargement des dossiers de concertation) :

<https://www.agoralim.fr/site-goussainville>

<https://www.ville-goussainville.fr/22729-concertation.htm>

<https://www.roissypaysdefrance.fr/actualites/actualite/projet-agoralim-91>

Les objectifs de la concertation préalable

- ◊ Informer largement la population sur le projet, ses enjeux, objectifs et impacts
- ◊ Permettre à chacun de donner son avis et d'apporter sa contribution au projet en fournissant les informations suffisantes pour permettre une contribution éclairée
- ◊ Recueillir les interrogations et attentes sur le projet

Les objectifs de la journée du projet

- ◊ Creuser les sujets et thématiques phares du projet Agoralim
- ◊ Entrer dans une dynamique partenariale
- ◊ Permettre les échanges pour construire ensemble certaines dimensions du projet

Déroulé de l'atelier

- 01 | Le projet AGORALIM Goussainville en quelques mots
- 02 | Le contexte et les objectifs du projet sur la thématique
- 03 | La concertation préalable – les engagements de la concertation, le calendrier de la concertation, présentation des trois concertations coordonnées, les objectifs
- 04 | Travail par tables-ateliers
- 05 | Exposition du travail des tables-ateliers et échanges
- 06 | Conclusion et prochaines étapes

1h pour : travailler sur chaque objectif d'Agoralim sur la thématique et identifier comment remplir ces objectifs :

- ❖ Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires
- ❖ Faciliter la diversification des systèmes de production



Les conditions de réussite des objectifs



Les actions pour concourir à la réussite des objectifs



La contribution possible des acteurs autour de la table



Vos questionnements ou remarques complémentaires



02. La concertation préalable

Ce chapitre vise à rappeler le déroulé et les spécificités de la démarche de concertation préalable réglementaire du projet AGORALIM Goussainville



Les principes de la concertation préalable

LE RESPECT DES 6 ENGAGEMENTS CREATEURS DE CONFIANCE

Faire preuve de clarté sur ce que l'on met en débat

01

Mobiliser toutes les parties prenantes

02

Donner accès à l'information

03

Organiser le débat pour que la discussion ait lieu **avec**, et surtout **entre**, les participants

04

Etudier sincèrement et attentivement toutes les propositions

05

En fin de processus, rendre compte aux participants des décisions prises

06

TROIS CONCERTATIONS COORDONNÉES POUR CONSTRUIRE UN PROJET COHÉRENT

Pour permettre l'émergence d'Agoralim, trois démarches de concertation réglementaire sont menées en parallèle

- ◎ Le projet Agoralim lui-même (concertation code de l'environnement)
- ◎ L'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Goussainville (concertation code de l'urbanisme)
- ◎ La modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Roissy Pays de France (concertation code de l'urbanisme)

- ❖ SCOT et PLU doivent être adaptés pour permettre l'accueil du projet Agoralim. Ces trois volets de concertation garantissent que le projet est construit en cohérence avec les documents d'urbanisme et les ambitions du territoire.
- ❖ Chaque concertation fait l'objet d'un dossier de concertation et d'un recueil papier et numérique spécifiques. Chacune donnera également lieu à son propre bilan.
- ❖ La réunion publique de lancement du 25 juin, la journée d'ateliers du 8 juillet et la réunion publique de clôture du 4 septembre sont communes aux trois concertations.

Le calendrier de la concertation

25 juin 2025

Réunion publique de lancement,
Ouverture des registres papier
et numériques

8 juillet 2025

Journée d'ateliers thématiques :
10h-12h Emploi et formation
14h-16h Agriculture
16h30-18h30 Insertion urbaine, environnement et paysage
18h45 grande restitution
Traitements de la journée et publication du compte rendu

Juin-juillet 2025

Traitements de la réunion publique
de lancement et publication
du compte rendu

4 septembre 2025

Réunion publique de restitution
et de clôture de la concertation,
Clôture des **registres papier**
et numériques

Septembre 2025

Traitements des contributions
et écriture du bilan

Poursuite des échanges
et informations sur le projet



Octobre 2025

Publication du bilan



03. Présentation

Ce chapitre a vocation à reprendre la présentation diffusée lors de l'atelier filières agricoles, alimentation et circuits courts du 8 juillet 2025. La partie concertation préalable, présentée dans le chapitre précédent, en a également été extraite.



La présentation

Le projet en quelques mots

1. Projet

AGORALIM Goussainville en quelques mots

UNE AMBITION : CRÉER UNE NOUVELLE PLACE DE L'ALIMENTATION DURABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

A la demande de l'Etat, la SEMMARIS porte le projet Agoralim : un nouveau pôle de distribution alimentaire, situé dans l'Est du Val d'Oise.



AGORALIM permettra d'optimiser la distribution de produits alimentaires frais à travers :

- Des activités de distribution, de transformation et de soutien au secteur agricole,
- Des bureaux, des espaces de formation, de services et de restauration.



Un nouveau pôle logistique B2B dédié à l'alimentaire et aux produits frais



La création d'emplois directs et indirects



Un débouché privilégié pour la production agricole locale



Le savoir-faire historique de la SEMMARIS, gestionnaire du marché de Rungis depuis près de 60 ans



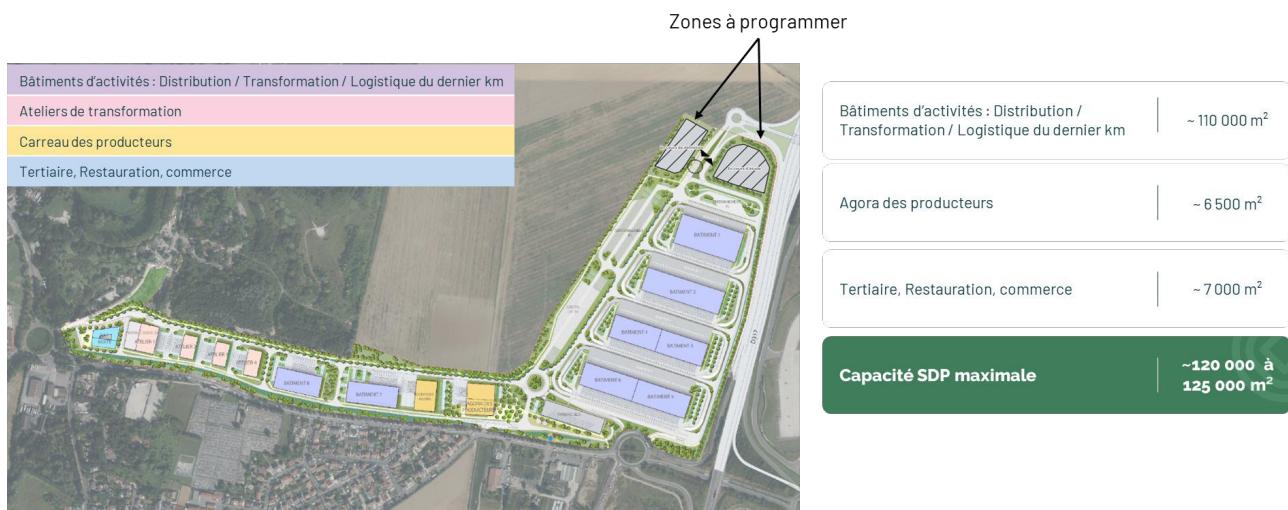
Un site de haute qualité environnementale et paysagère



Démarrage des travaux en 2028 et mise en service progressive en 2030

Programmation prévisionnelle

DES ACTIVITÉS AU SERVICE DE L'ÉCOSYSTÈME ALIMENTAIRE



La présentation

Le projet en quelques mots

Objectifs du projet AGORALIM



| Des objectifs

- ◎ Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires
- ◎ Faciliter la diversification des systèmes de production

| Objectifs de l'atelier :

- ◊ Vous présenter notre état des lieux et nos premières pistes de réflexion
- ◊ Recueillir vos avis et vos propositions pour faire d'Agoralim un projet au service des filières de proximité et de leur valorisation



La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

Constat sur les productions et filières

Des filières nationales en difficultés (Concurrences, normes, main d'œuvre, Valorisation...)	Importations alimentaires en augmentation: Ex : 60 % FctL consommés en France importés	Enjeux de transmission des exploitations avec +50% de départ à la retraite en 10 ans	Une logistique de proximité qui peine à s'organiser	Des outils de massification et transformations de produits insuffisants
Des Productions de cultures Céréalières/Oléoprotéagineux sur 80% de la SAU Régionale	5-8% des productions agricoles d'IDF répondent aux besoins alimentaires de la population	Une volonté des exploitants de se diversifier en augmentation	Des débouchés peu sécurisants pour produire sereinement	Volonté des exploitants de se concentrer sur la production en gardant uniquement le lien de la relation commerciale avec l'acheteur
IDF : 1er Bassin de consommation Français et 1ère agglomération urbaine de l'UE	Des infrastructures logistiques performantes ex : 17 MIN en France	Une volonté politique de plus en plus importante pour relocaliser les approvisionnements. Ex : PAT	Des marchés locaux moins spéculatifs que les cours mondiaux	Une proximité qui reconnecte ruralité et zone urbaine, la renaissance d'une interdépendance bénéfique

Premières pistes au service des filières

	Une place de marché au soutien des filières de proximité		Développer des services logistiques adaptés à la relocalisation des productions et pour tous
	Développer des services dédiés aux producteurs et leur permettre de se concentrer sur la production		Développer des outils de transformation pour sécuriser les productions et permettre d'adresser de nouveaux marchés

La présentation Contexte et objectifs de la thématique

Des études pour préciser ces opportunités

Constat sur les carreaux au niveau national

◊ Déclin des carreaux :

- ◊ Une baisse de la fréquentation
- ◊ Une offre restreinte
- ◊ Une défiance quant à la qualité des produits
- ◊ Un fonctionnement perçu comme rigide et fermé
- ◊ Une charge de travail supplémentaire pour les producteurs
- ◊ Des difficultés d'animation du site qui fragilisent l'image

◊ Les avantages des carreaux :

- ◊ Répond à un besoin des producteurs
- ◊ Des débouchés sécurisés et inespérés
- ◊ Bénéficie de l'attractivité du MIN : pas de démarche commerciale pour les producteurs
- ◊ Une juste rémunération des producteurs
- ◊ Des relations commerciales uniques entre producteurs et acheteurs



| Les carreaux de vente – clés de succès

- ◎ Un modèle flexible
- ◎ Une gouvernance assurée par un tiers de confiance
- ◎ Un rayonnement territorial étendu

Des études pour préciser ces opportunités

Constat des exploitants sur les filières de proximité

- ◊ Nécessite de cumuler les métiers : La logistique - La mise en marché
- ◊ Nécessite des investissements importants (Stockage...)
- ◊ Risques forts, visibilité limitée et des marchés incertains voire inaccessibles (RHF, GMS)

Constat des acheteurs sur les filières de proximité

- ◊ Les productions ne sont pas à l'échelle des besoins
- ◊ La filière n'est pas suffisamment professionnalisée
- ◊ S'approvisionner à proximité entraîne une lourdeur administrative et des difficultés logistiques.
- ◊ S'approvisionner localement est souvent synonyme d'une augmentation des prix.

Les avantages des filières de proximité

- ◊ La fraîcheur, la traçabilité, le lien territorial
- ◊ La connexion entre le producteur et le consommateur (visite d'exploitation, rencontres), c'est une attente du consommateur
- ◊ Contribue à l'évolution de la société et la sensibilisation à la saisonnalité, au respect du produit...



| Les services aux producteurs – les idées

- ◎ Un service de logistique de proximité
- ◎ Un service de mise en marché personnalisé
- ◎ Des emplacements de stockage sur le MIN

La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

Des études pour préciser ces opportunités

Constat général sur les outils de transformation de proximité

- ◊ Des initiatives mais aucune géographiquement structurante pour le nord de l'IDF
- ◊ Le capacitaire des outils existants est faible au regard du potentiel de marché
- ◊ Une opportunité de développer un outil de légumerie/conserverie de 3400T/an
- ◊ Des outils très souvent publics et fortement subventionnés
- ◊ La réglementation des marchés publics contraint les montages et les équilibres économiques

Clés de succès d'un outil de transformation de proximité

- ◊ Mutualisation des besoins à l'échelle d'un territoire
- ◊ Diversité de débouchés avec une majorité de privé pour éviter les subventions d'exploitation
- ◊ Capacité suffisante pour espérer disposer d'équipements performants et obtenir un coût unitaire réduit
- ◊ Zone de chalandise limitée afin d'optimiser la logistique et l'ancre territorial

Les avantages de ces outils pour un territoire

- ◊ Sécurise les productions avec de nouveaux débouchés
- ◊ Adapte la filière aux besoins de la restauration collective public (Enjeux EGALIM)
- ◊ Générateur de valeur et d'emploi pour le territoire



Les outils de transformation – les idées

- ◎ Une légumerie conserverie
- ◎ Des ateliers de découpe de produits carnés
- ◎ Atelier de triage et décorticage de légumineuses

Prochaines étapes

I Des maintenant et jusqu'au 4 septembre 2025 contribuez aux registres en ligne :

- ◊ Pour la concertation projet : via le formulaire disponible sur <https://www.agoralim.fr/>
- ◊ Pour la concertation SCOT : par mail à scot-agoralim@roissypaysdefrance.fr
- ◊ Pour la concertation PLU : par mail à urbanisme@ville-goussainville.fr
- ◊ **Des registres papier sont également disponibles en mairie de Goussainville, au siège de Roissy Pays de France et de la SEMMARIS**



04. Synthèse des contributions formulées par les participants

Ce chapitre synthétise l'ensemble des contributions, formulées à l'écrit par les participants, afin d'accompagner la maîtrise d'ouvrage dans l'analyse de celles-ci. Toutes les contributions seront analysées par la Semmaris.



Objectif d'AGORALIM : Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires

Les conditions auxquelles cet objectif pourra être atteint

- Assurer **un accès à l'eau**
- Retravailler **l'attractivité des métiers de l'agriculture**
- Avoir un **outil de transformation des produits bruts** sur place
- **Accompagnement économique** pour permettre la diversification notamment liée au maraîchage
- Accompagnement généralisé **sur toutes les phases** (commercialisation, formation, initiation de projet...)
- **Concerter la diversification** pour éviter une concurrence locale et prévoir les débouchés
- **Sensibilisation des consommateurs**
- **Transparence et confiance** entre les acteurs pour rendre effective la synergie

Les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- **CRESS IDF** : accompagnement sur l'amélioration de l'impact social et environnemental via ESS
- **Exploitants** : productions locales
- **Lycées agricoles =/= centres de formation** : sensibiliser et former les jeunes avec un focus production locale
- Mobilisation des **marchés de restauration collective** par l'Etat et le CD 95
- **PTCE** : approv QPV (7 villes et CARPF)
- **Chambre d'agriculture**
- Implication des **potentiels clients publics** (resto collectifs) et privés (ADP)
- Boucle alimentaire avec les acteurs économiques

Les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- **Déficit de main d'oeuvre**
- Accès au **foncier agricole**
- Choix des **consommateurs**
- Prix et **coûts de la diversification**
- **Isolement du carreau** des producteurs
- Conciliation entre **enjeux écologiques et productivité** ou attentes des acheteurs (produits désirés hors-saison)
- Difficulté d'avoir un volume de producteurs suffisant pour le carreau des producteurs

Les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

- **SCEA Mancheron** : maraicher bio à Fosses
- **Exploitant** : appui dans les investissements pour la diversification, accompagnement, appui dans les démarches d'urbanisme (ex : obtention des permis de construire). Accompagnement économique
- Encourager et accompagner les **agriculteurs volontaires** / soutenir le financement d'installations diversifiées.
- Apport de **services à la main d'œuvre** pour l'ESS
- **PTCE** = agriculture urbaine, création d'une boucle alimentaire (7 villes en QPV)
- Plateforme d'approvisionnement alimentaire pour tous (groupement commandes)

Objectif d'AGORALIM : Faciliter la diversification des systèmes de production

Les conditions auxquelles cet objectif pourra être atteint

- **Sécurisation des débouchés** - accès à la restauration collective
- Création d'un atelier de **transformation** pour faciliter la diversification, **accompagnement à la transformation**
- **Formations à la diversification et aides à l'investissement, formations à l'usage de l'eau**
- **Organisation collective (création d'une coopérative AGORALIM)** nécessaire pour lisser les **productions**
- Changement des habitudes de consommation (saisonnalité des produits)
- Travailler un lien avec les **acteurs de la solidarité alimentaire** ou de **l'antigaspi**. Raisonner en termes **d'économie circulaire** et créer des filières de **revalorisation** (produits abîmés, méthanisation...)
- Aides au **maraîchage bio**, à l'**installation de nouveaux producteurs** = arboriculture, horticulture ...
- **Accompagnement des exploitants** pour trouver fournisseurs, matériels, éléments techniques ... et accompagner la réponse aux marchés publics
- Laisser la place à tous les systèmes de production actuels en **favorisant la culture biologique**

Les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- **Agriculteurs**
- **CRESS IDF** pour mise en réseau avec les acteurs de la solidarité
- **Chambre d'agriculture**
- **Région – département – agglomération – Etat**
- **BPI France / France 2030 / Agrimer**
- **Interfel**
- **France Travail**
- **Europe** pour le phyto et les aides
- **Réseau PAT** restauration collective
- Création d'une **association environnementale** pour travailler avec la SEMMARIS
- **Formation agricole**

Les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Manque de **temps, compétences et d'outils**
- Problèmes de **foncier** et de **tailles des exploitations** (difficile à affronter, plus encore avec la pollution des sols)
- **Différences de temporalité** dans l'écoulement des nouveaux produits, changements nécessaires dans la logistique
- Identifier les **besoins et les volumes** à produire
- **Privilégier l'économie** sur l'environnement
- **Manque de main d'œuvre** et d'attractivité du secteur
- **Manque de subventions** et problèmes budgétaires
- Concurrencer l'existant

Les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

- **Agriculteurs**
- **Pépinières chatelain** = écouler une partie des fruits sur le carreau
- Être soutenu et accompagné pour **re-démarrer le maraîchage**
- Apport de **services à la main d'œuvre** (ESS)(ESAT)
- **Diversifier les aides** pour modifier les cultures
- Aider les **petits producteurs** à s'agrandir

05. Contributions détaillées formulées par les participants

Ce chapitre a vocation à reprendre l'ensemble des contributions détaillées rédigées sur les fiches de contribution. Dans cette partie, les numéros de tables ont été reproduits tels qu'indiqués par les participants. Il est cependant à noter que toutes les tables n'étaient pas occupées (notamment table 1). Par ailleurs, les tables occupées n'ont pas nécessairement établi des contributions sur l'intégralité des thèmes.



Objectif d'AGORALIM : Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires



Objectif d'AGORALIM : Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires

Contributions de la table 2

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Besoin de préserver le foncier agricole : respecter les règles définies par le SCOT qui est révisé, périodiquement / Quelles compensations prévues ? Les compensations sont-elles au niveau local ?
- Le projet Agoralim pourra-t-il favoriser la production locale maraîchère biologique ou non ?
- Installation de nouveaux maraîchers
- Diversification des productions
- Reprise d'exploitations
- Quelles mesures prendre pour que le projet puisse profiter aux producteurs locaux ?

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Absence de contrôle de la réglementation en vigueur
- Prévoir les débouchés : avoir une concertation préalable pour envisager les débouchés locaux (ex : pour la restauration collective)
- Préserver les terres agricoles pour pouvoir produire : sans terres, pas de denrées alimentaires

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10 ans...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- SAFER
- Chambre d'agriculture
- Les collectivités (volonté politique de conserver le foncier agricole)
- Les agriculteurs déjà installés ou les porteurs de projet pour accompagner et aider
- Partenariat de la SEMMARIS avec AgriParis Seine

Contributions de la table 3

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Accès à l'eau / irrigation / pompage / Stockage bassines
- Nécessite de produire des légumes calibrés
- Déficit de main d'œuvre = métier physique, saisonnier, aléas climatiques
- Développer une filière = transformation + circuits de vente + sécurisation O/D (volumes et débouchés)
- Stockage qui nécessite des investissements spécifiques
- Difficultés à faire évoluer les bâtiments des exploitations (ABF) pour de nouveaux projets (serres, stockage)
- Avoir un outil de transformation sur place favorise de nouvelles cultures (espoir)
- Créer une coopérative au sein d'Agoralim pour la collecte et la transformation
- Carreau des producteurs est intéressant si le volume de production est suffisant

Objectif d'AGORALIM : Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires

Contributions de la table 4

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Assurer aussi l'accès à des acteurs bio (pas que conventionnels)
- Donner la priorité aux productions locales ou a minima nationales
- Simplicité d'accès au service sans intermédiation (quel coût pour producteurs ?) / transparence = Quels critères ? Quelle part sur les prix des producteurs ?
- Sensibilisation des acheteurs et consommateurs aux enjeux de saisonnalité = présentation des agriculteurs et de leurs exploitations
- Il faudrait des semi-remorques mutualisées qui fassent le tour des exploitations pour aller vers Agoralim

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Une définition peu claire du terme « local »
- Logistique du dernier kilomètre pour les petits producteurs
- L'isolement du carreau des producteurs est-il stratégique pour assurer sa fréquentation ?

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Mobiliser les chambres d'agriculture pour sourcer les agriculteurs / Syndicats
- Faire des accords-cadres avec les transporteurs pour la logistique des producteurs locaux via la SEMMARIS = ou transporteur local (voir avec CCI aussi)
- Accompagnement des producteurs à la commercialisation et à la négociation (syndicat, CCI, France active)
- Le Groupement d'Agriculture Biologique IDF

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- CRESS IDF (accompagnement sur l'amélioration de l'impact social et environnemental via l'ESS)

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

- SCEA Mancheron : maraîcher BIO à Fosses (La Ferme de Basile)
- Basile Piot : 0688662121
- Audrey Piot : 0662787968



Objectif d'AGORALIM : Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires

Contributions de la table 6

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Traçabilité bien visible des produits
- Mettre en avant les labels existants comme l'AOP des fromages par ex
- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la saisonnalité
- Communiquer autour des circuits-courts
- Changer les cahiers des charges des marchés publics sur les cantines publiques pour valoriser les agriculteurs locaux

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Prix
- Normes contraignantes en France
- Salaires des agriculteurs
- Choix et habitudes alimentaires des consommateurs
- Débouchés économiques

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- La chambre des agriculteurs (1 à 3 ans)
- Syndicat des jeunes agriculteurs (1 à 3 ans)
- La région IDF (1 à 3 ans)
- DRIAAF (1 à 3 ans)
- Grand Paris Aménagement (1 à 3 ans)
- Agglo (1 à 3 ans)
- Département (1 à 3 ans)
- Mairie de Paris (propriétaires terriens) (1 à 3 ans)
- Cantines scolaires

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- PTCE Pays de France : Approv QPV -> 7 villes / CARPF via un écosystème d'acteurs ou des associations d'aides alimentaires.
- Agriculteurs -> chambre

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

- PTCE Pays de France -> Agriculture urbaine / Création d'une boucle alimentaire sur les 7 villes en QPV
- Plateforme Approv alim pour tous -> soutien aux acteurs pour faciliter l'approv (regroupement de commandes)

Objectif d'AGORALIM : Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires

Contributions de la table 7

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Besoin d'une définition du « local » = départemental ? / régional ? / National ?
- Besoin d'un accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles pour correspondre aux objectifs d'alimentation durable
- Gestion de l'eau
- Attractivité des métiers de production et notamment du maraîchage = pour lutter contre le non-renouvellement des générations d'agriculteurs
- Sensibilisation des acheteurs
- Accès au foncier agricole
- Action cohérente des pouvoirs publics sur l'urbanisation, la vente de foncier = priorisation de l'alimentation
- Réflexion à avoir sur l'adéquation entre la production locale, l'offre sur Agoralim et les acheteurs

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Condition de travail des agriculteurs
- Conciliation entre les enjeux de la transition écologique notamment locaux et les attentes des acheteurs (ex : tomates en hiver)
- Méconnaissance entre les différents acteurs
- Filières agricoles structurées sur le territoire d'IDF + Si diversification, il y aura besoin d'un accompagnement car cela perturbera les filières en place et structurées
- L'urbanisation des terres agricoles

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Groupements d'employeurs sur exploitation agricole

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- Implication des producteurs locaux
- Implication des potentiels clients (publics = restauration collective publique / privés -> ex : ADP)
- Implications d'acteurs économiques sur l'ensemble de la boucle alimentaire (production, transformation, logistique, consommation)



Objectif d'AGORALIM : Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires

Contributions de la table 8

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Être bien accompagnés dans la mise en œuvre sur différentes phases = commercialisation, fournisseurs de matériel, mise en place de projets... (porteurs de projets ? Formateurs ?)
- Partage de savoir-faire, être soudés
- Adapter l'offre à la demande : diversifier les cultures tout en étant cohérent sur le produit cultivé (climat, sol, saison), développer de nouvelles cultures et filières dans les décennies à venir (bio, O-phpto...)
- Sensibiliser les consommateurs à la saisonnalité des produits (communiquer, visites de fermes...)
- Adopter les méthodes culturelles aux contraintes locales par rapport au réchauffement climatique (irrigation...)
- Travailler collectivement (Etat, région, département, agriculteurs)
- Rencontrer et échanger avec les agriculteurs locaux
- Assouplir les freins qui complexifient les investissements et subventions avec calendrier de versement en inadéquation avec les besoins de financement

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Emploi : recruter, savoir recruter, former
- Manque d'accompagnement, de cadres
- Manque d'attractivité de la filière agricole (moins de main d'œuvre)
- Difficultés pour les agriculteurs de diversifier

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Education/ formation : Etat, Dpt, région, enseignement agricole...
- Le grand public avec des visites d'exploitations
- Chambres d'agriculture, associations

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- Exploitants : produire des produits locaux de la région / Lever les freins multiples (financiers, techniques : se faire accompagner) / Investir dans du matériel innovant
- Education : lycées agricoles, centres de formation pour sensibiliser, former et attirer les jeunes à l'agriculture avec un focus sur la production locale

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

- Exploitants : Appui dans les investissements nécessaires à la diversification, avoir un accompagnement, des appuis dans les démarches d'urbanisme (obtention des permis de construire par ex), accompagnement économique, y compris par les coopératives
- Encourager, accompagner les agriculteurs volontaires dans leurs projets en particulier les pionniers
- Soutenir financièrement les installations diversifiées

Objectif d'AGORALIM : Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires

Contributions de la table 9

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Assurer la pérennité des exploitations (transmission...)
- Réaliser un diagnostic des capacités du territoire (les productions disponibles)
- Garantir les débouchés (avec des contrats...)
- Aider à la logistique
- Difficulté à gérer tous les métiers
- Tarif de la place
- Aides à l'investissement pour les producteurs
- Mise à disposition d'aide à la commercialisation (vendeurs spécialisés...)

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Difficulté à recruter et à fidéliser (retravailler sur l'attractivité des métiers et améliorer les formations)

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Investissement, formation, assurer les débouchés (++ Agoralim)

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- L'Etat et le CD 95 pourraient mobiliser leurs marchés de restauration collective



Objectif d'AGORALIM :

Faciliter la diversification des systèmes de production



Objectif d'AGORALIM : Faciliter la diversification des systèmes de production

Contributions de la table 2

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Aider à la formation de nouveaux producteurs (maraîchage, arboriculture, horticulture)
- Laisser la place à tous les systèmes de production actuels (bio, raisonné, conventionnel) avec les outils correspondants en favorisant la culture biologique sur le Val d'Oise (qui est à 1,8% SAU)

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Formation
- Accompagnement
- Subventions
- Susciter des motivations

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Solliciter le PAT pour mettre les partenaires en réseau
- Solliciter le GAB IDF pour accompagner les agriculteurs biologiques

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- En tant qu'ancien maraîcher, être soutenu et accompagné pour redémarrer la maraîchage
- Réseau PAT pour les restaurations collectives
- Création d'une association environnementale pour travailler en concert avec la SEMMARIS

Contributions de la table 3

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Organisation collective nécessaire pour lisser les productions sur la période la plus longue possible (la création d'une coopérative spécialisée dans les filières AGORALIM pourrait jouer ce rôle)
- Accès à la restauration collective pour sécuriser les débouchés
- Changement des habitudes de consommation alimentaire pour les caler sur des légumes de saison
- Besoin d'accompagnement à la transformation (ingénieurs, conseils, financements)

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Accès au site saturé
- Livraison en journée qui doit être possible pour le stockage
- Besoin de mieux identifier les volumes attendus et les produits

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- Chambre agriculture
- Région / département
- Communauté agglo
- BPI France / France 2030 / Agrimex
- Interfel
- Pôle emploi / France travail
- Etat (règlementaire)
- Europe pour le phyto et les aides

Objectif d'AGORALIM : Faciliter la diversification des systèmes de production

Contributions de la table 4

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Travailler avec les acteurs de la solidarité alimentaire ou de l'anti-gaspi
- Raisonner en termes d'économie circulaire en minimisant les déchets (créer des filières de revalorisation pour les produits moches, non-calibrés ...)
- Méthaniser, composter le résiduel
- Proposer de la surgélation aux producteurs (un « picard » local)

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Attention à la dimension purement économique sur les outils de transformation (intégrer des objectifs environnementaux et sociaux pour les outils bénéficiant en priorité aux acteurs locaux, faire le lien avec l'objectif de relocalisation des filières)

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Réseau Vrac pour les filières durables alimentaires (structuration)
- Négocier des partenariats avec les banques alimentaires et les associations de solidarité alimentaire pour pouvoir proposer des prix abordables sur les produits transformés

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- CRESS IDF (mise en réseau avec les acteurs de la solidarité)



Objectif d'AGORALIM : Faciliter la diversification des systèmes de production

Contributions de la table 6

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Aides aux agriculteurs pour se diversifier au maraîchage Bio / autres que grandes cultures

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Budget / Moins d'aide sur quelques cultures
- Taille des exploitations
- Budget des habitants : frein pour diversifier les fruits et légumes

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Agence du bio
- Chambre d'agriculture
- Commerces et développement économique
- Habitants
- Sécurité sociale alimentaire

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- Agriculteurs -> soutien à Agoralim
- Diversifier les aides pour modifier les cultures -> maraîchage
- Aider les petits producteurs locaux à s'agrandir. Prêter attention aux aides

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

- Agriculteurs / maraîcher = développement des cultures



Objectif d'AGORALIM : Faciliter la diversification des systèmes de production

Contributions de la table 7

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Garantie de débouchés = travailler avec acteurs du territoire : qui sont les clients ? Lien avec Aéroport de Paris ? Restauration collective ?
- Garantir des débouchés économiques sur le long terme
- Accompagnement des pouvoirs publics à l'évolution des métiers de l'agriculture (ex: robotisation, investissements innovants...)
- Associer les cultures pour faire face aux aléas climatiques (maraîchage et cultures de céréales...)

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Ne pas déstabiliser les filières déjà construites

Contributions de la table 9

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Sécuriser les débouchés
- Un atelier de transformation / abattage (mise en place de structures qui permettent de faciliter la diversification)
- Aider à l'investissement

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Manque de temps et compétences et outils adéquat sur le territoire

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- Idée de développement : diversifier la production de l'entreprise agricole et écouler une partie des fruits de la pépinière sur le carreau (Pépinière Châtelain)
- Formations et accompagnement auprès des producteurs (GAB IDF) + aide au montage des dossiers de subventions

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

- Apport de service sur de la main d'œuvre (ESS)(ESAT de Petit Rosne)



Objectif d'AGORALIM : Faciliter la diversification des systèmes de production

Contributions de la table 8

Notez ici à quelles conditions cet objectif pourra être atteint

- Exploitations : se faire accompagner pour trouver des fournisseurs, du matériel et commercialiser. Souvent lié à l'emploi. Il faut avoir des accompagnateurs et des porteurs de projet. Implique de l'emploi et de la formation.
- Avoir une demande
- Accès à l'eau pour cent cultures. Formation sur l'usage de l'eau, fournir du matériel pour un usage sobre de l'eau. Mutualisation des investissements, accompagnement instituts techniques et financiers
- Accompagner la réponse aux marchés publics pour les exploitations (soit au sein des exploitations soit externalisé)

Notez ici les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Emploi : savoir recruter, former, il est difficile de trouver du personnel formé. Secteur peu attractif. Une exploitation classique n'attire pas les jeunes (attraction vers la découverte). Il n'existe plus de centre de formation en local. Besoin de salariés agricoles.
- Mise en marché très compliquée pour les exploitations, compliqué de répondre aux marchés publics.
- Pollution des sols
- Le foncier

Pour chaque action proposée, indiquez : quels acteurs/partenariats solliciter, dans quelle temporalité elle pourrait être mise en place (1 an, 5 ans, 10...), les éléments nécessaires à sa mise en place et à qui elle pourra profiter.

- Eau : accompagnements par instituts techniques, collectivités (accompagnement financier) Récupération eaux pluviales, bâtiments logistiques.
- Financements des projets collectifs par la compensation agricole collective (Agglo Roissy Pays de France)
- Formation : développement de la cité scolaire à Gonesse; affiner les besoins de formation technique pour mise en place de formations continues au sein de la cité scolaire (portage enseignement agricole en lien avec la chambre d'agriculture (élus , chambre, agglomération)

Notez ici les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- DRIAAF Produire(exploitations) localement
- Création de la cité scolaire. Mettre en place un enseignement supérieur
- Créer un réseau avec profession agricole
- Développer le lien avec le consommateur (lycée agricole périurbain pour la diversification agricole)
- Boutique de vente, exploitation, outils de transformations, cuisines...
- CRESS IDF : accompagnement acteurs agricoles sous modèle ESS (ex : SCIC, champs des possibles)
- Agglo : compensations agricoles collectives, restauration collective

Projet **AGORALIM** **GOUSSAINVILLE**



Journée du projet

Compte-rendu de l'atelier insertion urbaine,
environnement et paysage

LE 8 JUILLET 2025





Sommaire



01 | Contexte, objectifs et déroulé de l'atelier

02 | La concertation préalable

03 | Présentation

04 | Synthèse des contributions formulées par les participants

05 | Contributions détaillées des participants

01. Contexte, objectifs et déroulé de l'atelier



Contexte et objectifs de l'atelier

La journée du projet du 8 juillet 2025 constitue le deuxième temps de la démarche de concertation préalable réglementaire du projet AGORALIM Goussainville. Elle a été séquencée en trois ateliers thématiques répartis comme suit : 10h30-12h30 thématique emploi, formation, innovation ; 14h-16h thématique filières agricoles, alimentation et circuits courts ; 16h30-18h30 thématique insertion urbaine, environnement et paysage ; 18h45-20h30 restitution collaborative. Il est également prévu une réunion de restitution le 4 septembre 2025. Ces rencontres feront toutes l'objet de comptes-rendus. L'ensemble des comptes-rendus sera intégré au bilan de la concertation et viendra nourrir le projet.

Plus particulièrement, l'atelier thématique insertion urbaine, environnement et paysage s'est déroulé le **mardi 8 juillet 2025, de 16h30 à 18h30 à la Maison pour Tous de Goussainville**. Il a réuni environ 18 acteurs, forces vives, producteurs, habitants, membres d'associations, conseils de voisinages, acteurs du territoire. Les participants ont été répartis en 5 tables-ateliers de 4 à 6 personnes.

Plus d'informations sur le projet AGORALIM Goussainville et la concertation (notamment lien de téléchargement des dossiers de concertation) :

<https://www.agoralim.fr/site-goussainville>

<https://www.ville-goussainville.fr/22729-concertation.htm>

<https://www.roissypaysdefrance.fr/actualites/actualite/projet-agoralim-91>

Les objectifs de la concertation préalable

- ◊ Informer largement la population sur le projet, ses enjeux, objectifs et impacts
- ◊ Permettre à chacun de donner son avis et d'apporter sa contribution au projet en fournissant les informations suffisantes pour permettre une contribution éclairée
- ◊ Recueillir les interrogations et attentes sur le projet

Les objectifs de la journée du projet

- ◊ Creuser les sujets et thématiques phares du projet Agoralim
- ◊ Entrer dans une dynamique partenariale
- ◊ Permettre les échanges pour construire ensemble certaines dimensions du projet

Déroulé de l'atelier

- 01 | Le projet AGORALIM Goussainville en quelques mots
- 02 | Le contexte et les objectifs du projet sur la thématique
- 03 | La concertation préalable – les engagements de la concertation, le calendrier de la concertation, présentation des trois concertations coordonnées, les objectifs
- 04 | Travail par tables-ateliers
- 05 | Exposition du travail des tables-ateliers et échanges
- 06 | Conclusion et prochaines étapes

1h pour : faire des recommandations sur la forme du projet et son insertion dans son environnement



Les mobilités: vos recommandations pour accéder et circuler sur le site



Les recommandations architecturales, environnementales et paysagères



Les services proposés aux salariés



Vos questionnements ou remarques complémentaires





02. La concertation préalable

Ce chapitre vise à rappeler le déroulé et les spécificités de la démarche de concertation préalable réglementaire du projet AGORALIM Goussainville



Les principes de la concertation préalable

LE RESPECT DES 6 ENGAGEMENTS CREATEURS DE CONFIANCE

Faire preuve de clarté sur ce que l'on met en débat

01

Mobiliser toutes les parties prenantes

02

Donner accès à l'information

03

Organiser le débat pour que la discussion ait lieu **avec**, et surtout **entre**, les participants

04

Etudier sincèrement et attentivement toutes les propositions

05

En fin de processus, rendre compte aux participants des décisions prises

06

TROIS CONCERTATIONS COORDONNÉES POUR CONSTRUIRE UN PROJET COHÉRENT

Pour permettre l'émergence d'Agoralim, trois démarches de concertation réglementaire sont menées en parallèle

- ◎ Le projet Agoralim lui-même (concertation code de l'environnement)
- ◎ L'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Goussainville (concertation code de l'urbanisme)
- ◎ La modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Roissy Pays de France (concertation code de l'urbanisme)

- ❖ SCOT et PLU doivent être adaptés pour permettre l'accueil du projet Agoralim. Ces trois volets de concertation garantissent que le projet est construit en cohérence avec les documents d'urbanisme et les ambitions du territoire.
- ❖ Chaque concertation fait l'objet d'un dossier de concertation et d'un recueil papier et numérique spécifiques. Chacune donnera également lieu à son propre bilan.
- ❖ La réunion publique de lancement du 25 juin, la journée d'ateliers du 8 juillet et la réunion publique de clôture du 4 septembre sont communes aux trois concertations.

Le calendrier de la concertation

25 juin 2025

Réunion publique de lancement,
Ouverture des registres papier
et numériques

8 juillet 2025

Journée d'ateliers thématiques :
10h-12h Emploi et formation
14h-16h Agriculture
16h30-18h30 Insertion urbaine, environnement et paysage
18h45 grande restitution
Traitements de la journée et publication du compte rendu

Juin-juillet 2025

Traitements de la réunion publique
de lancement et publication
du compte rendu

4 septembre 2025

Réunion publique de restitution
et de clôture de la concertation,
Clôture des **registres papier**
et numériques

Septembre 2025

Traitements des contributions
et écriture du bilan

Poursuite des échanges
et informations sur le projet



Octobre 2025

Publication du bilan

03. Présentation

Ce chapitre a vocation à reprendre la présentation diffusée lors de l'atelier insertion urbaine, environnement et paysage du 8 juillet 2025. La partie concertation préalable, présentée dans le chapitre précédent, en a également été extraite.



La présentation

Le projet en quelques mots

1. Projet

AGORALIM Goussainville en quelques mots

UNE AMBITION : CRÉER UNE NOUVELLE PLACE DE L'ALIMENTATION DURABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

A la demande de l'Etat, la SEMMARIS porte le projet Agoralim : un nouveau pôle de distribution alimentaire, situé dans l'Est du Val d'Oise.

AGORALIM permettra d'optimiser la distribution de produits alimentaires frais à travers :

- Des activités de distribution, de transformation et de soutien au secteur agricole,
- Des bureaux, des espaces de formation, de services et de restauration.



Un nouveau pôle logistique B2B dédié à l'alimentaire et aux produits frais



La création d'emplois directs et indirects



Un débouché privilégié pour la production agricole locale



Le savoir-faire historique de la SEMMARIS, gestionnaire du marché de Rungis depuis près de 60 ans



Un site de haute qualité environnementale et paysagère



Démarrage des travaux en 2028 et mise en service progressive en 2030

Programmation prévisionnelle

DES ACTIVITÉS AU SERVICE DE L'ÉCOSYSTÈME ALIMENTAIRE



La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

Le contexte du site – Trames verte et bleue



◆ Projet implanté de façon à ne pas impacter les zones écologiques environnantes : Le projet évite l'espace boisé classé en lisière du Bois du Seigneur

◆ Travail en collaboration avec les projets en interface (Bois du Seigneur et BHNS sur la route de Roissy)

Topographie

UNE TOPOGRAPHIE DU SITE QUI PRÉSENTE UNE PENTE CONTINUE VERS L'OUEST



◆ Site avec fort dénivelé : 40m de différence d'altimétrie entre Est et Ouest

◆ Pente allant jusqu'à ~10-12% sur la partie Ouest

◆ Le plan d'aménagement s'est adapté aux contraintes du site et au tissu urbain existant.

1 Secteur avec une topographie plus marquée.

2 Secteur avec une topographie faible et continue en pente douce.

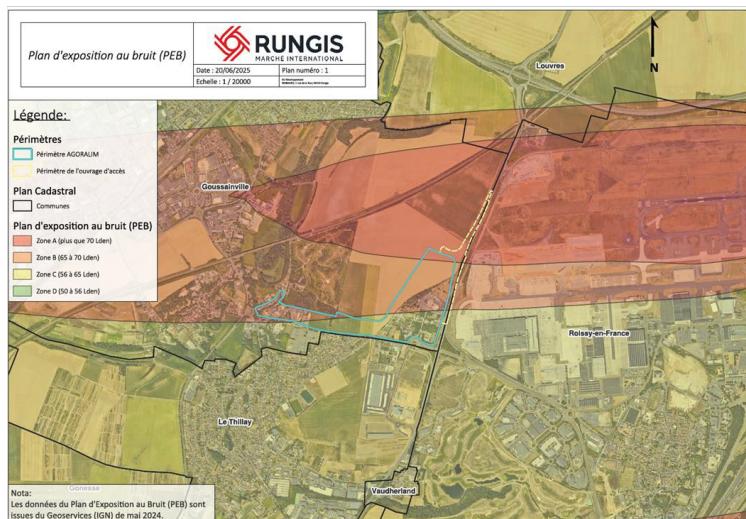
3 Vallée du Croult se connectant à la partie basse du site à l'Ouest.

La présentation Contexte et objectifs de la thématique

Environnement



Environnement



I LES ALENTOURS DU PERIMETRE PROJET

3 entités urbaines et paysagères encadrent le site:

- ◊ Tissu urbain au sud du projet (route de Roissy)
- ◊ Étendue agricole au nord (principalement larges parcelles de monoculture)
- ◊ Secteur boisé: le bois du Seigneur qui jouxte le site sur la partie nord-ouest. Bois en cours de requalification ; des réunions partenariales sont en cours pour assurer des projets cohérents les uns avec les autres.

I LE PERIMETRE PROJET

Le projet s'inscrit dans un **territoire déjà partiellement urbanisé, avec un faible potentiel écologique**:

- ◊ À l'est dans le triangle de la talmouse par des activités commerciales et du résidentiel. Cette zone est donc déjà imperméabilisée avec une forte probabilité de pollution localisée.
- ◊ Au centre, par une zone agricole en bordure de la route de Roissy (RD47a)
- ◊ À l'ouest par des entreprises et activités commerciales dans un secteur avec une topographie très marquée et une imperméabilisation importante.

I ETAT DES POLLUTIONS (ETAT INITIAL ETUDE D'IMPACT)

◊ **Pollution sur site :** Enquête bibliographique et sondages localisés sur quelques parcelles disponibles à date. Des sondages complémentaires sont nécessaires sur les zones à forte suspicion de pollution.

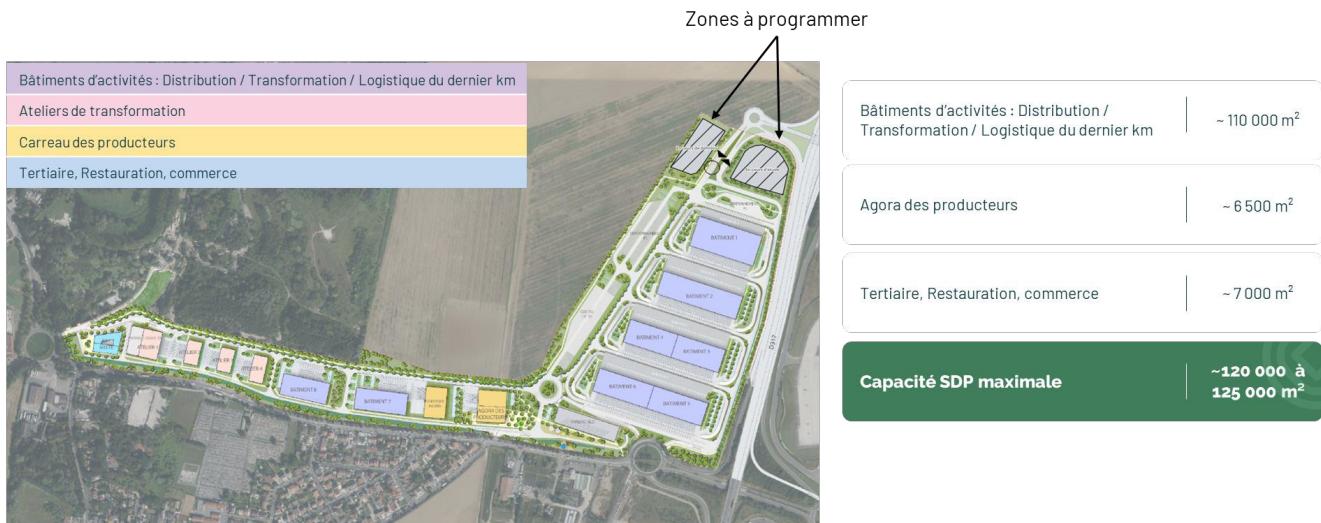
◊ **Pollution sonore :** Environnement sonore déjà très dégradé (couloir aérien ADP) – Zones B et C du plan d'exposition au bruit (PEB)

La présentation

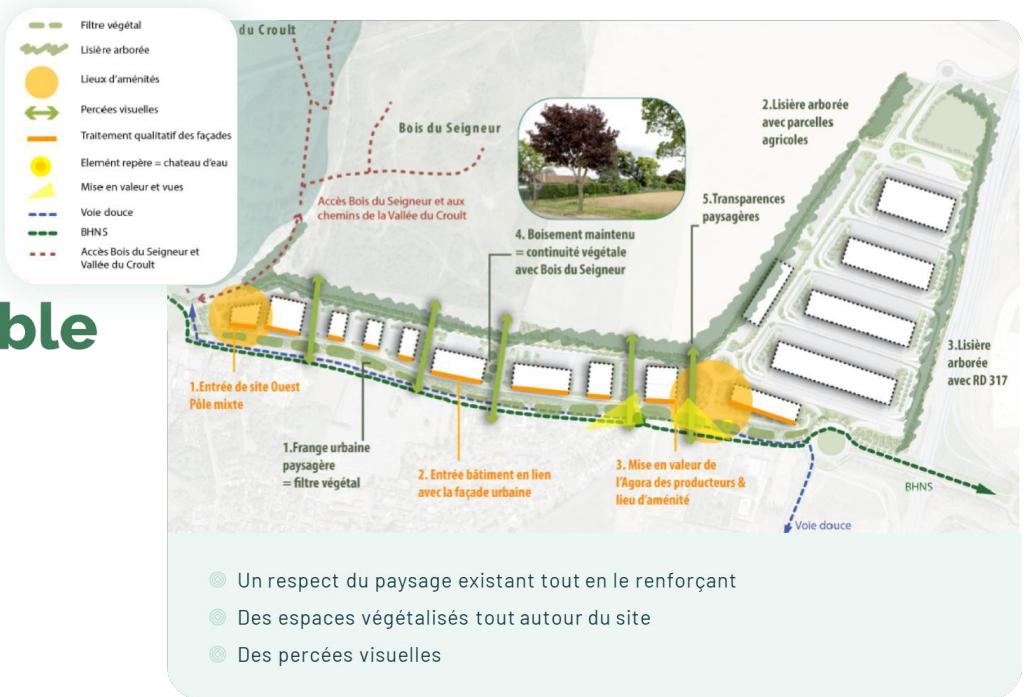
Contexte et objectifs de la thématique

Programmation prévisionnelle

DES ACTIVITÉS AU SERVICE DE L'ÉCOSYSTÈME ALIMENTAIRE



Vue d'ensemble



La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

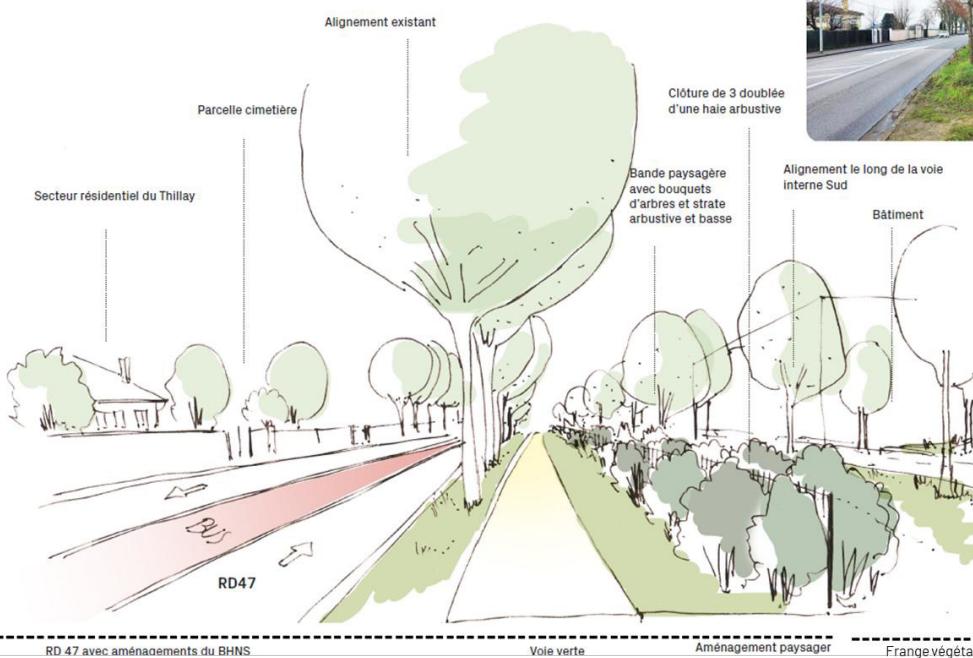
Végétalisation pourtours du site



Végétalisation RD47a

La façade urbaine

Ambiance paysagère RD47



La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

Végétalisation Route de Roissy (RD47a)

Une succession de trames paysagères

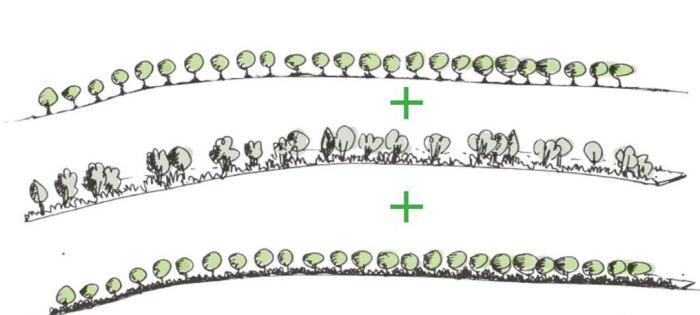
Vue de face : bâtis installés derrière une façade composée d'une succession de trames paysagères

Bois du Seigneur

Bâti fractionné au regard du tissu pavillonnaire



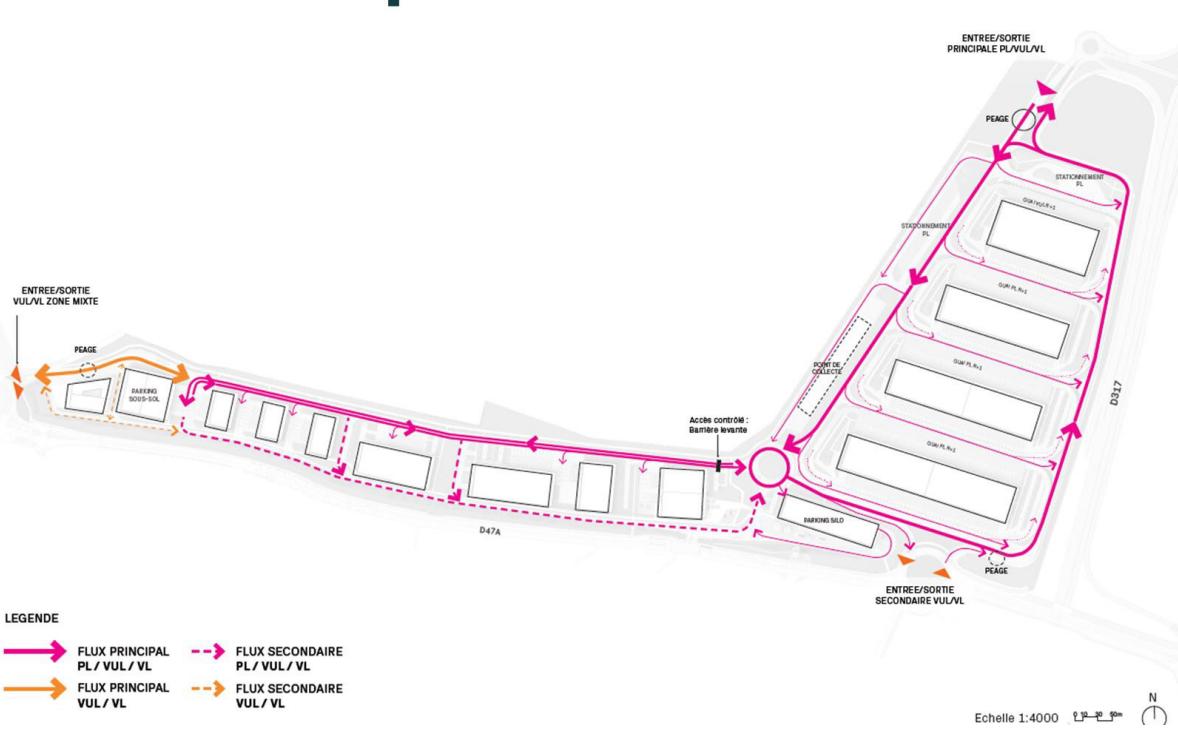
Coupe schématique en long de la RD 47



Plusieurs couches végétales pour séparer le plus possible le projet de la route de Roissy

- 1 Alignement d'arbre
- 2 Bouquet d'arbres + haie + strate basse
- 3 Alignement d'arbre + bande végétale

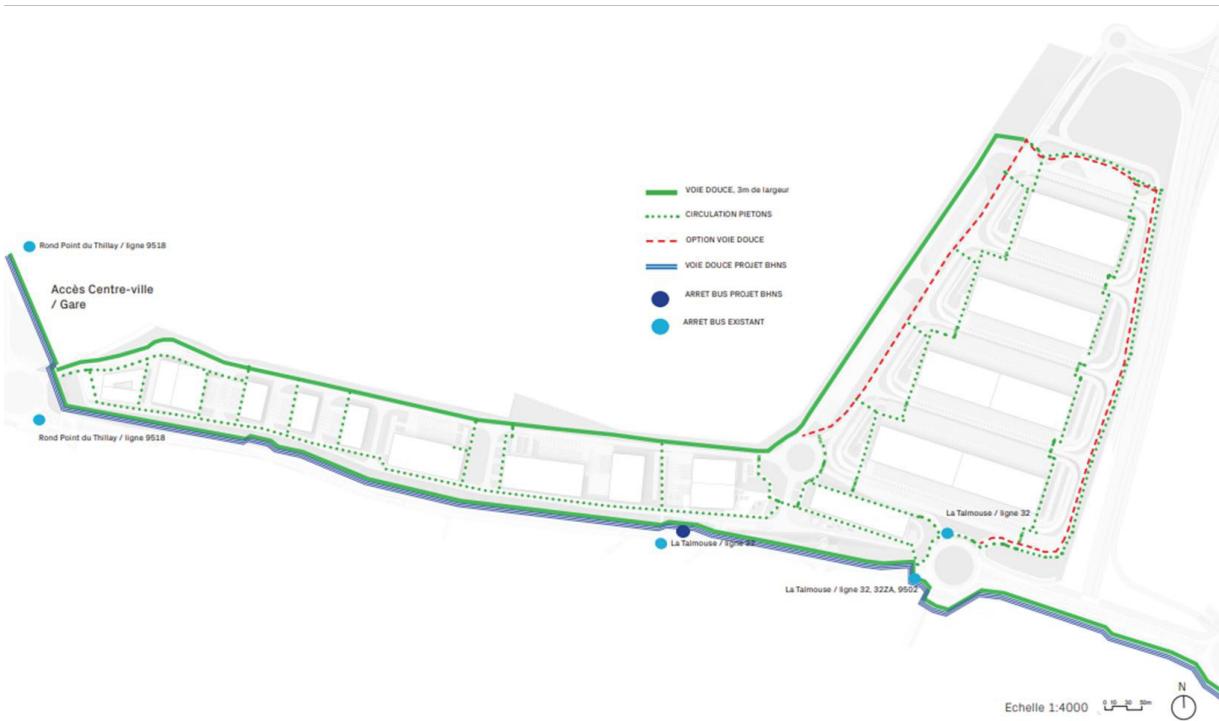
Principe de circulation véhicules



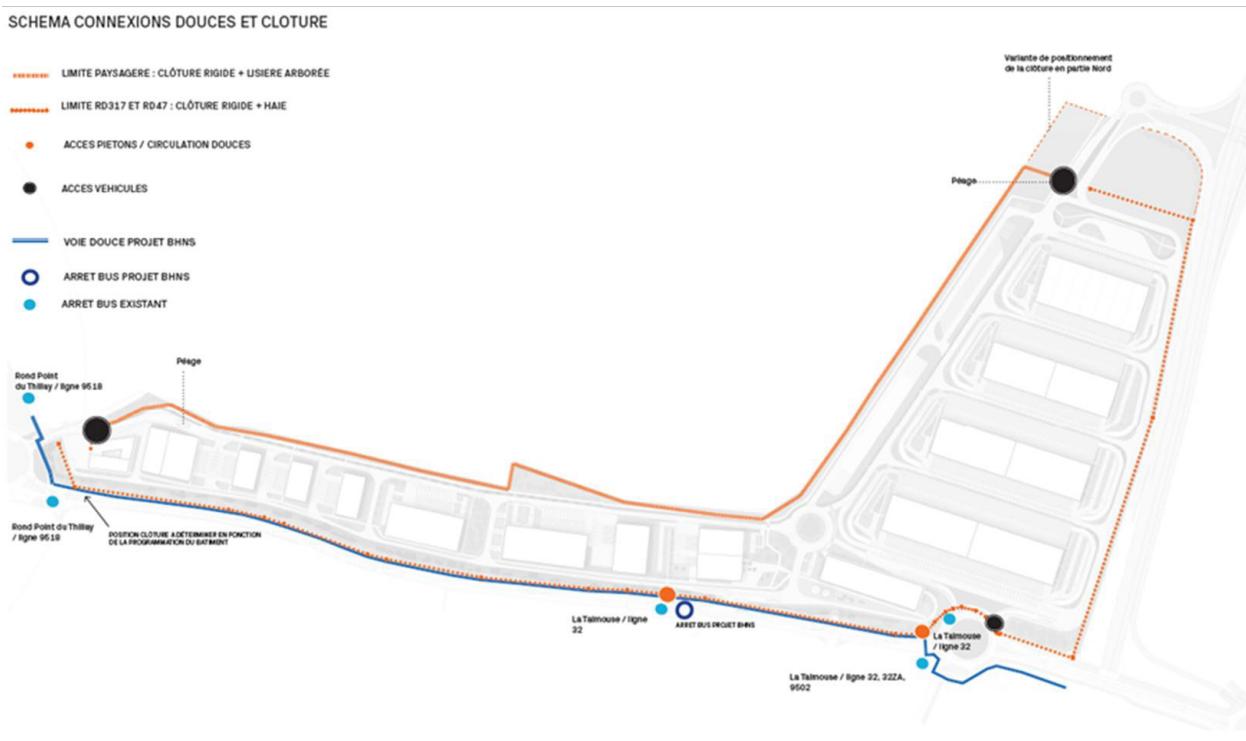
La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

Principe de circulation douce



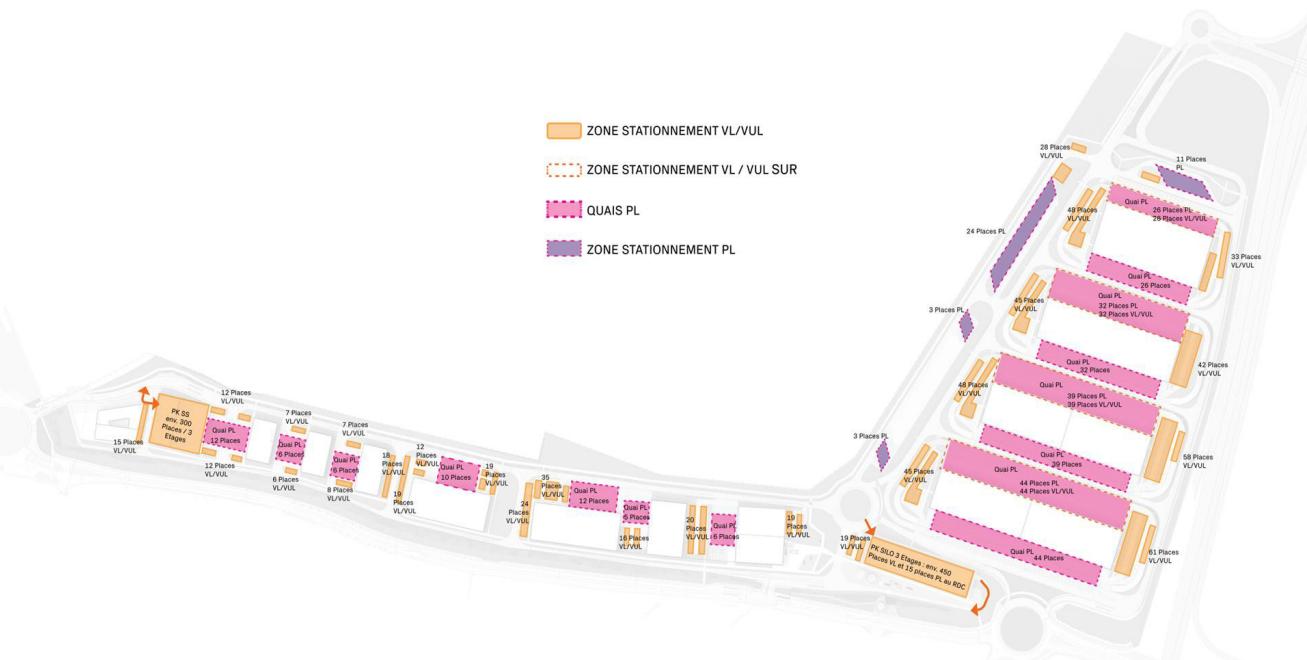
Traitement des limites et accès



La présentation

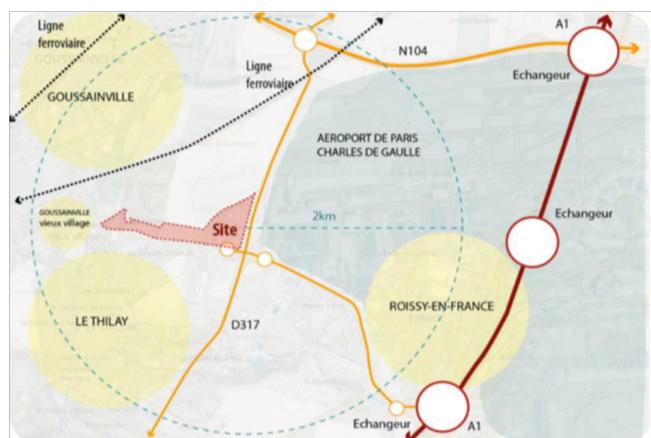
Contexte et objectifs de la thématique

Principe de stationnement



Ouvrage d'accès

- ❖ Accès principal tous véhicules et unique accès poids lourds depuis la RD317
 - ❖ Deux accès secondaires véhicules utilitaires légers et véhicules légers sur la Route de Roissy
 - ❖ Une bonne accessibilité aux réseaux routiers magistraux
 - ❖ La RD317 restera une voie rapide, pas de giratoire ou feu implanté



La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

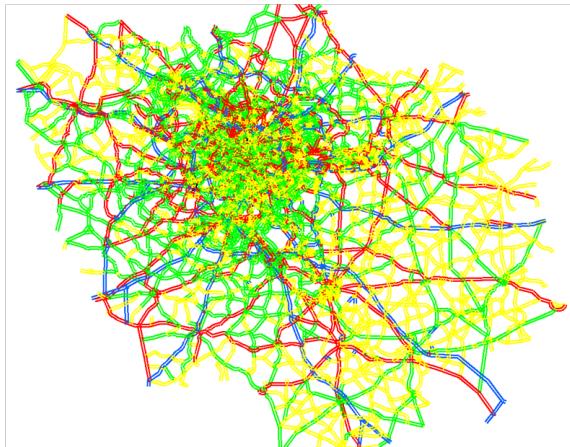
Trafic – hypothèses d'étude

Un outil de modélisation partagé et reconnu

- Modèle de trafic développé par CDVIA pour la CARPF et le CD95
- Modèle validé par l'ensemble des partenaires techniques franciliens

Le MIN de Rungis en exemple... en partie

- Analyse de l'ensemble des flux du MIN au préalable
- Mais une partie seulement comme référence (secteurs "Delta" et "Entrepôts")



Une méthodologie éprouvée

- Un diagnostic poussé pour savoir d'où l'on part
- Une analyse de l'évolution globale de la région pour estimer la situation dans laquelle le projet viendra se greffer
- Une définition précise des hypothèses et des impacts du projet pour faciliter son insertion

Trafic – synthèse d'étude

Un stationnement maîtrisé à 100 % à l'intérieur du site

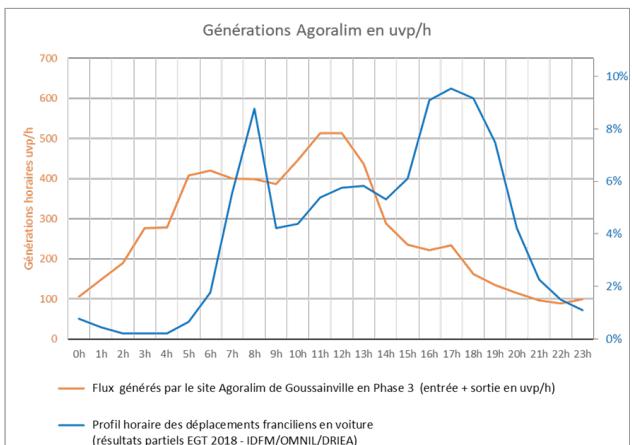
- 70 places poids lourds longue durée + Marge supplémentaire de 10 à 15 % pour les véhicules particuliers (employés + visiteurs) + Parkings pour véhicules utilitaires
- Site autosuffisant en stationnement (cf précédemment) pas de risque de gêne sur le secteur alentour

Un réseau local protégé

- Poids lourds sur la RD317 et la RN104
- Principalement flux locaux sur Route de Roissy (RD47a) (employés et distribution de proximité)

Des flux contenus hors des heures de pointe du matin et du soir

- Heures d'affluence du site différentes des heures de pointe du réseau routier: en Ile-de-France, heure de pointe du matin 8-9h et heure de pointe du soir 17-18h
- Génération de trafic majoritairement sur les plages horaires 5-7h et 10h-12h



La présentation

Contexte et objectifs de la thématique

Références bâtimentaires MIN de Rungis



Prochaines étapes

Des maintenant et jusqu'au 4 septembre 2025 contribuez aux registres en ligne :

- ❖ Pour la concertation projet : via le formulaire disponible sur <https://www.agoralim.fr/>
- ❖ Pour la concertation SCOT : par mail à scot-agoralim@roissypaysdefrance.fr
- ❖ Pour la concertation PLU : par mail à urbanisme@ville-goussainville.fr
- ❖ Des registres papier sont également disponibles en mairie de Goussainville, au siège de Roissy Pays de France et de la SEMMARIS

A graphic showing a laptop displaying the Agoralim website and a smartphone displaying a video call with a man. The text "agoralim.fr" is overlaid on the graphic.

Synthèse des contributions formulées par les participants

04.

Ce chapitre synthétise l'ensemble des contributions, formulées à l'écrit par les participants, afin d'accompagner la maîtrise d'ouvrage dans l'analyse de celles-ci. Toutes les contributions seront analysées par la Semmaris.



Synthèse des contributions des participants

LES MOBILITÉS : ACCÉDER ET CIRCULER DANS LE SITE

De nombreux participants demandent une **séparation des voies de circulation entre les différents modes**, une **signalétique et une signalisation claire** ainsi qu'une **limitation des vitesses** afin de favoriser la sécurité de tous les usagers.

Ils insistent sur le besoin **d'orienter le trafic de poids lourds ou de camionnettes vers l'entrée Nord** du site et de faire des entrées clairement indiquées et fluides.

Certains évoquent la possibilité de **mettre en place des TAD** (transports à la demande) **et des bus dédiés** (Filéo) pour les travailleurs en horaires décalés ou plus généralement de rendre facilement accessible le site en transport en commun. Ils mentionnent également la mise en place **d'une offre de mobilité partagée sur le site**.

Ils souhaitent que les **continuités cyclables** soient assurées dans le site et en dehors, que des **allées piétonnes** soient prévues hors du site, notamment du côté des champs. Ils sont demandeurs de **cheminements perméables** et **ombragés**, bordés de diverses strates végétales favorisant la continuité du couvert végétal et la gestion des eaux pluviales (voir images de référence).



Images de référence d'ambiances végétales et d'aménagements possibles sur le site jugées les plus convaincantes par les participants

Plusieurs propositions évoquent les conditions de stationnement sur le site :

- Les participants demandent du **stationnement vélo réparti régulièrement sur le site**, accessible depuis les entrées du site et proche des bâtiments pour les employés, ombragé, sécurisé et esthétique (voir l'image de référence jugée la plus convaincante par les participants)
- Ils évoquent l'importance d'assurer de **l'ombrage naturel et de la verdure pour le stationnement** des véhicules motorisés ainsi qu'un revêtement perméable et une esthétique agréable (voir les images de référence jugées les plus convaincantes ci-contre). Ils demandent une attention sur le stationnement sauvage le long de la RD47.



Synthèse des contributions des participants

ARCHITECTURE

Au regard de l'analyse des images de référence, les participants évoquent différents critères architecturaux :

- **Proscrire les couleurs sombres** et favoriser les couleurs claires, faire appel à des artistes locaux
- **Eviter l'effet « hangar » ou « bloc », une architecture froide**
- L'utilisation du bois, de formes agréables et d'une hauteur limitée
- **Végétaliser**, favoriser la bonne insertion dans son environnement
- Créer des toitures photovoltaïques



Images de référence de façades possibles le long de la RD47a jugées les plus convaincantes par les participants

LIMITES SÉPARATIVES :

Concernant les limites séparatives du site, les participants demandent :

- De plutôt choisir des **clôtures masquées par de la végétation de différentes hauteurs** permettant de l'ombre et **privilégier des couleurs discrètes** comme le vert
- De favoriser une **diversité végétale** propice à la biodiversité
- De porter attention au développement racinaire de la végétation pour que cela ne détériore pas les clôtures



Images de référence de limites séparatives possibles sur le site jugées les plus convaincantes par les participants

Synthèse des contributions des participants

VÉGÉTALISATION

Concernant la végétalisation des abords du site, du côté de la route de Roissy et du côté Nord-est, les participants identifient différents critères :

- Assurer une **bonne transition avec les champs et avec le bois du Seigneur**
- Choisir **des essences locales** et qui ne demandent pas trop d'entretien
- Privilégier le **côté naturel et coloré**
- **Varier les strates végétales**
- Prévoir des **hauteurs et épaisseurs importantes** pour masquer les bâtiments
- Faire attention aux **essences allergènes**, privilégier des essences odorantes et persistantes et tester des **essences résistantes au changement climatique**.



Images de référence de végétalisation aux abords du site jugées les plus convaincantes par les participants

SERVICES AU SALARIÉS/USAGERS MUTUALISABLE

Les participants imaginent différents services.

Les participants suggèrent la création d'un **pôle de mobilité douce** (vélos et trottinettes électriques en libre-service) pour relier Agoralim aux principaux lieux de Goussainville, ainsi que l'aménagement d'une **interface avec le bois du Seigneur**.

Plusieurs besoins en services sont également formulés : **crèche**, y compris avec des horaires adaptés, **restauration** (cafétéria), **points de vente**, **agence d'intérim**, espaces de détente et de sport.

Enfin, des initiatives écologiques et solidaires sont évoquées, telles que la **mise en place d'une AMAP** à partir des invendus et la création d'une **usine de compostage** accessible aux habitants.



Synthèse des contributions des participants

EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les propositions en matière d'exemplarité environnementale traduisent une volonté forte de faire du site un modèle de transition écologique.

Elles insistent sur la production **d'énergies renouvelables** (panneaux photovoltaïques, toits blancs), **la récupération des ressources** (eau de pluie), ainsi que **l'électrification des mobilités internes** (bornes et véhicules électriques).

L'adaptation au changement climatique doit également être anticipée par le choix de sols perméables et de revêtements clairs, ainsi que par une végétalisation sobre en eau et en entretien.

Enfin, les participants appellent à une **éco-conception globale des bâtiments** et suggèrent des **solutions originales pour l'entretien et la sécurité**, comme le recours à des moutons et à des oies.



05. Contributions détaillées formulées par les participants

Ce chapitre a vocation à reprendre l'ensemble des contributions détaillées rédigées sur les fiches de contribution. Dans cette partie, les numéros de tables ont été reproduits tels qu'indiqués par les participants. Il est cependant à noter que toutes les tables n'étaient pas occupées (notamment table 1 et table 2). Par ailleurs, les tables occupées n'ont pas nécessairement établi des contributions sur l'intégralité des thèmes. Enfin, certaines contributions par table ont été regroupées par thématique lorsque celle-ci s'appuyait sur des visuels (exemples : mobilité, architecture).



Contributions de la table 6

Quels services aux salariés et usagers du site pourrait-on imaginer, qui soient mutualisés avec les services à la population, et pourraient donc être accessibles à tous sous certaines conditions ?

- Interface entre Agoralim et le bois du Seigneur.
- Pôle trottinettes et vélo (si possible électrique) pour les salariés et les goussainvillois en libres services pour relier Agoralim et les principaux point d'intérêt de Goussainville. Si possible gratuit ou très accessibles financièrement.
- Développer une sorte d'AMAP pour les goussainvillois et les salariés à partir des invendus.

Quelles recommandations pour des circulations (tous modes : vélo, voiture, poids lourds, bus, piétons...) qui permettent à chacun de se rendre de façon confortable sur le site sans gêner les riverains? Pour minimiser l'impact sur le trafic routier ?

- Forcer au maximum les usagers et les salariés du site d'utiliser l'entrée Nord poids lourds pour ne pas dégrader la circulation sur le rond point François Mitterrand
- Privilégier les modes de transports doux et transports en communs pour se rendre sur le site
- Penser aux salariés en horaire décalés pour avoir des bus à ces heures là comme le Filéo

FAITES-NOUS VOS RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS / IDEES POUR...

....les circulations, accès et stationnements

- SVP les camionnettes ne doivent pas passer par la D47 mais entrer uniquement par l'accès Nord avec les poids lourds.

....l'architecture et les limites séparatives

- Des bâtiments qui ne fassent pas hangar.
- Faire intervenir des artistes locaux pour les réflexions sur l'esthétique.

....les ambiances végétales

- Des essences odorantes agréables.

....un site exemplaire sur le plan environnemental

- Des panneaux solaires sur les toits
- Des essences qui ne nécessitent pas trop d'eau et pas trop d'entretien

Contributions de la table 7

Quels services aux salariés et usagers du site pourrait-on imaginer, qui soient mutualisés avec les services à la population, et pourraient donc être accessibles à tous sous certaines conditions ?

- Restauration
- Crèches
- Points de vente
- Salle de sport / espace détente
- Une usine de compostage = dépôt / récupération de compost pour les habitants

Quelles recommandations pour des circulations (tous modes : vélo, voiture, poids lourds, bus, piétons...) qui permettent à chacun de se rendre de façon confortable sur le site sans gêner les riverains? Pour minimiser l'impact sur le trafic routier ?

- Diversité des moyens de transports
- Assurer un accès à la gare RER : vélo, bus, navettes
- Panneaux de signalisation pour le cheminement vers le site + plan du site à l'entrée
- Dimension promenade : besoin d'installation de bancs

FAITES-NOUS VOS RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS / IDEES POUR...

....les circulations, accès et stationnements

- Offre de mobilité douces mutualisées et partagées sur site (ex : vélos)

....un site exemplaire sur le plan environnemental

- Panneau solaire
- Récupération de l'eau de pluie
- Bornes électriques pour les véhicules
- Véhicules internes au site électrique
- Mouton pour tondre
- Des oies pour la sécurité



Contributions de la table 8

Quels services aux salariés et usagers du site pourrait-on imaginer, qui soient mutualisés avec les services à la population, et pourraient donc être accessibles à tous sous certaines conditions ?

- Crèche (avec adaptation, horaires pour personnes en horaires décalés)
- Restauration (cafétéria)
- Agence d'interim
- Espaces de détente (salle de repos, sport...)

Quelles recommandations pour des circulations (tous modes : vélo, voiture, poids lourds, bus, piétons...) qui permettent à chacun de se rendre de façon confortable sur le site sans gêner les riverains? Pour minimiser l'impact sur le trafic routier ?

- Balisage des différents modes de circulation
- Sécurité : scinder les différentes voies (bus, vélo, piéton,...)
- Fléchage, indications, signalisation, indiquer clairement les entrées
- Limiter la vitesse de circulation
- Sensibiliser
- Assurer une entrée et des accès fluides et rapides sur le site (cf pass d'accès) pour éviter les congestions et accidents.

FAITES-NOUS VOS RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS / IDEES POUR...

....les circulations, accès et stationnements

- Signalisation claire
- Sécurité, séparer les voies, bus, vélos, marche...
- Limiter vitesses quand différents modes de circulation se croisent
- Adapter horaires de bureaux et horaires de travail
- Attention au stationnement le long de la route un peu sauvage aujourd'hui le long de la RD47. Risque de déplacement du stationnement sauvage ailleurs.
- Stationnement PL suffisant

....l'architecture et les limites séparatives

- Faire en sorte que ca s'insère bien : hauteur des bâtiments, clarté des bâtiments dans la limite de la réglementation
- Végétation qui dissimule bien la clôture
- Bâtiment adapté au changement climatique

Contributions de la table 8

FAITES-NOUS VOS RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS / IDEES POUR...

....les ambiances végétales

- Essences locales indigènes surtout sur la partie Nord.
- Varier les strates générales.
- Prendre des plants locaux (GLE, pépinières franciliennes, Chatelain...).
- Végétation persistante : tester plus d'essences résistantes au changement climatique.

....un site exemplaire sur le plan environnemental

Adaptation au changement climatique (ex: toits blancs, énergies renouvelables, réseau de chaleur, PV)

Sols peu imperméables au revêtements clairs

Éco conception des bâtiments



Contributions de la table 9

Quelles recommandations pour des circulations (tous modes : vélo, voiture, poids lourds, bus, piétons...) qui permettent à chacun de se rendre de façon confortable sur le site sans gêner les riverains? Pour minimiser l'impact sur le trafic routier ?

- Il ne faut pas qu'il y ait de confusion entre les différentes voies de circulation
- Continuité des pistes cyclables à l'extérieur et à l'intérieur du site

FAITES-NOUS VOS RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS / IDEES POUR...

....les circulations, accès et stationnements

- Faire une allée piétonne à l'extérieur du site, du côté des champs

....l'architecture et les limites séparatives

- Pas de couleurs sombre aux bâtiments.
- Eviter les formes trop cubiques faisant bloc
- Eviter les « gabions »
- Bâtiments plutôt colorés en phase avec un environnement végétal

....les ambiances végétales

- Différentes hauteurs
- Différentes essences à feuillage persistant
- Attention aux systèmes racinaires qui peuvent soulever le grillage
- Jamais d'épineux en bordure des pistes cyclables .



Mobilités – accéder au site et circuler

Ambiances végétales et aménagements possibles sur le site, notez les plus convaincantes et les moins convaincantes en expliquant pourquoi :



1

Points positifs :

Lampadaire : écologique avec capteurs solaire et continuité non imperméabilisée entre la végétation (table 7)

Points négatifs :

Ca fait parking (table 6)
Minéral, peu de végétation arborée (table 8)



2

Points positifs :

Equilibre entre béton et vert (table 6)

Continuités non imperméabilisées entre la végétation (table 7)

Séparation végétale = sécurité et plusieurs strates végétales (table 8)

Points négatifs :



3

Points positifs :

Intérêt pistes cyclables (table 7)

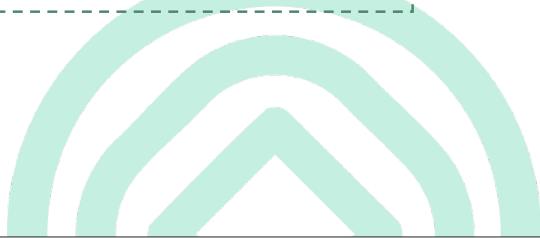
Voies de circulation aérées et différencierées (véhicules légers, vélos) mais il manque une voie piétonne (table 9)

Séparation végétale = sécurité et plusieurs strates végétales (table 8)

Points négatifs :

Basique (table 6)

Une seule strate : alignement d'arbre (table 8)



Mobilités – accéder au site et circuler

Ambiances végétales et aménagements possibles sur le site, notez les plus convaincantes et les moins convaincantes en expliquant pourquoi :



Points positifs :

Bien ombragé (table 6)

Plusieurs strates générales (table 8)

Points négatifs :



Points positifs :

Continuités non imperméabilisées entre la végétation (table 7)

Infiltration eaux pluviales optimisées, noues, rappel du boisé (table 8)

Points négatifs :

Trop sauvage (table 6)



Points positifs :

Points négatifs :

Trop bétonné et on croit que ce n'est pas entretenu (table 6)

Très minéral (table 7)

Aire de stationnement jouxtant la voie de circulation, par de circulation différenciée pour cyclistes et piétons (table 9)

Minéral, peu de végétation arborée (table 8)



Mobilités – Stationnement

Inspirations stationnement vélo, notez les plus convaincantes et les moins convaincantes en expliquant pourquoi :



1

Points positifs :

C'est sécurisé mais il faut trouver un modèle plus qualitatif au niveau visuel (table 6)

Stockage de + de vélos et abri sécurisé (table 8)

Points négatifs :

« cage » sombre et grillagée = sentiment d'enfermement (table 9)

Déjà sur un site sécurisé (table 7)



2

Points positifs :

Points négatifs :

Moche (table 6)

Insertion paysage / perméabilité (table 8)

Un sol mixte pas totalement perméable (table 7)



3

Points positifs :

Protégé de la pluie et reste agréable au regard (table 6)

Abri : bois (table 8)

Vélos protégés des intempéries (table 9)

Importance d'avoir une toiture (table 7)

Points négatifs :



4

Points positifs :

Site de stationnement bien végétalisé, aéré, avec un plan d'eau (table 9)

Points négatifs :

Trop simple (table 6)

Minéral (table 8)

Sol trop imperméabilisé (table 7)



Mobilités – Stationnement

Inspirations stationnement véhicules motorisés, notez les plus convaincantes et les moins convaincantes en expliquant pourquoi :



1

Points positifs :

Points négatifs :

Pas d'ombre (table 7)

Revêtements sableux minéralisé (table 9)

Le sable quand il pleut c'est boueux (table 6)



2

Points positifs :

Points négatifs :

Pas d'ombre (table 7)

Revêtements goudron – pavé et peu végétalisé : il constituera un « îlot de chaleur » par forte température (table 9)

Moche, fait négligé (table 6)



3

Points positifs :

Points négatifs :

Les arbres pour ombrager (table 7)

Arbres et ombrages (table 8)

Ombre et esthétique (table 6)



Mobilités – Stationnement

Inspirations stationnement véhicules motorisés, notez les plus convaincantes et les moins convaincantes en expliquant pourquoi :



Points positifs :

« Pavés végétalisés » comme revêtement « îlots de fraîcheur » (table 9)

Perméable = herbe (table 8)

Jolie mais cela demande l'entretien et cela va se dégrader à long terme (table 6)

Points négatifs :

Pas d'ombre (table 7)



Points positifs :

Panneaux photovoltaïques intéressants (table 8)

Ombragé et protégé de la pluie et possibilité de mettre des panneaux solaires. Mais moins esthétique (table 6)

Points négatifs :

Pas de végétalisation, (table 8)

Question :

- parking sous terre ou en étage faisable pour limiter l'impact sur l'emprise au sol ?



Mobilités – Cycles

Positionnez les stationnements vélos en les marquant d'une croix sur la zone signalée en jaune (frange du site) les emplacements qui paraissent les plus appropriés pour le stationnement vélo en expliquant vos choix :



Table 7

Explications :

- Plutôt des petits espaces de stationnement mais des installations régulières (1 ou 2 par bâtiment).
- Le long des axes de circulation piétonne.

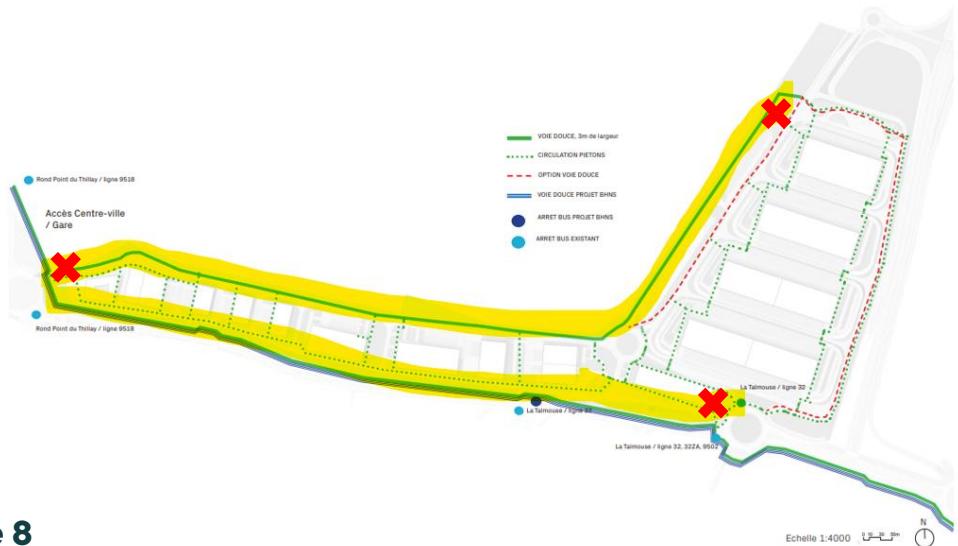


Table 8

Explications :

- Un stationnement vélo dans les 3 zones.
- À chaque entrée accessible en vélo.

Mobilités – Cycles

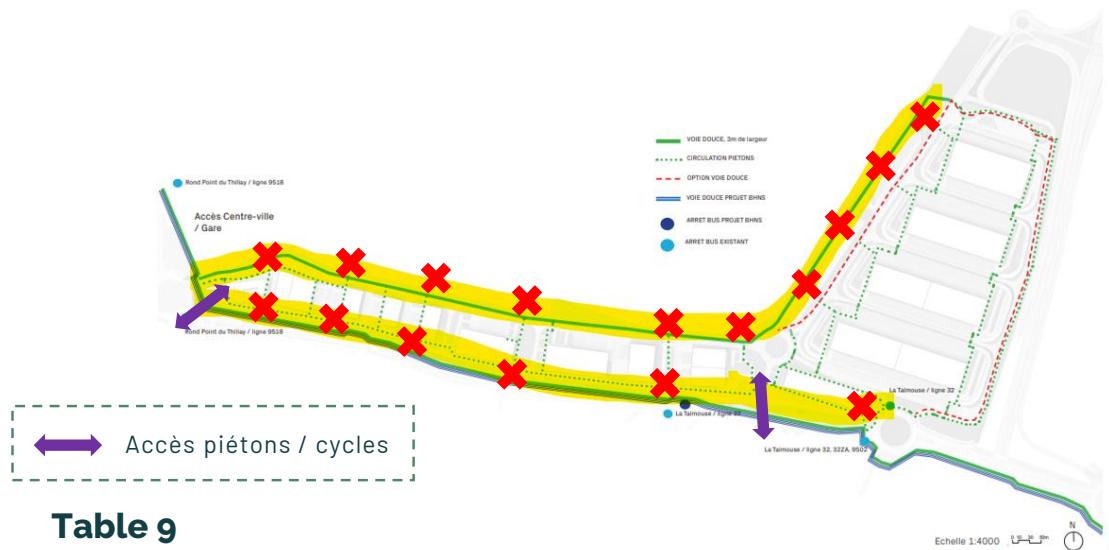


Table 9

Explications :

- Positionnement des stationnements de vélos devant chaque bâtiment (voie d'insertion) de façon à ce que le/la salarié.e puisse accéder et se garer facilement à proximité de son lieu de travail
- 16 aires de stationnement pour éviter une concentration de vélos

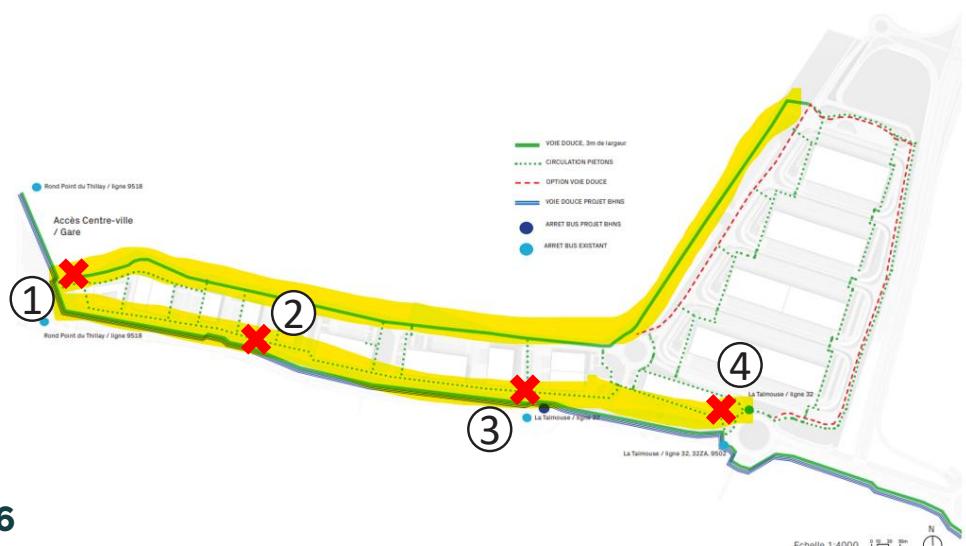


Table 6

Explications :

- 1 : à proximité secondaire de François Mitterrand car il y a des bureaux, le restaurant et peut être des commerces sur ce secteur
- 2 : à proximité des sites de transformation (conserverie etc...) pour que les salariés se garent le plus proche de leur site de travail
- 3 : à proximité du carreau des producteurs car il y aura des flux de personnes
- 4 : à l'entrée du rond point de la Talmouse pour que les salariés puissent entrer par là sur le site

Architecture – façades et bâtiments

Inspirations pour les façades et entrées sur la route de Roissy (références du MIN De Rungis), notez les plus convaincantes et les moins convaincantes en expliquant pourquoi :

1



Points positifs :

Architecture futuriste en déclivité inversée qui ne fait pas "bloc" et ne s'apparente pas un entrepôt. Si ce bâtiment fait fonction du bureau, il manque des fenêtres. (table 9)

Points négatifs :

c'est une base pour les OVNI ou un blockhaus ? (table 6)

2



Points négatifs :

hangar froid, aucun effort esthétique (table 6)

3



Points positifs :

Panneaux solaires sur les toits (table 7)

Végétation, pas trop important, pas trop haut, clair (table 8)

4



Points négatifs :

Proscrire le noir + aspect trop entrepôt (table 7)

Très minéral, gris/noir (table 8)

Bâtiment trop massif, obstruant la vue (table 9)

Hangar froid, aucun effort esthétique (table 6)

Architecture – façades et bâtiments

Inspirations pour les façades et entrées sur la route de Roissy (références du MIN De Rungis), notez les plus convaincantes et les moins convaincantes en expliquant pourquoi :

5



Points positifs :

Avantage plus haut = permettrait d'avoir moins d'emprise au sol (table 7)

Le bâtiment s'apparente à un immeuble de logements (table 9)

Ca fait pas hangar ca fait presque habitation (table 6)

Points négatifs :

Très massif, imposant (table 8)

6



Points positifs :

La forme, le côté végétal, éléments de protection contre le soleil (table 7)

Aspect bois (table 8)

Très esthétique, végétalisé, ça ne fait pas bloc, c'est aéré, couleur chaudes (table 6)

7



Points négatifs :

Proscrire le noir + aspect trop entrepôt (table 7)

Très minéral, gris/noir (table 8)

Bâtiment massif et très sombre ne s'inscrivant pas dans le paysage + îlot de chaleur (table 9)

Hangar froid, aucun effort esthétique (table 6)



Architecture – limites séparatives

Inspirations pour les contours du site avec une clôture doublée de végétation, notez les plus convaincantes et les moins convaincantes en expliquant pourquoi :



1

Points négatifs :

Grilles non occultées par de la végétation (table 9)

Trop de transparence (table 8)

Grillage pas assez caché (table 7)

Clôture peu esthétique, pas assez d'efforts sur le qualitatif des clôtures (table 6)



2

Points positifs :

Frange végétale, masquant la clôture / variété végétale propice au développement de la biodiversité / apportera de l'ombre, donc de la fraîcheur en été / impression de "campagne" (table 9)

Très végétal, on ne voit pas la clôture. Cache bien les bâtiments et les barrières (table 8)

Car cela masque complètement les clôtures grâce à la végétalisation (table 6)



3

Points positifs :

privilégier la couleur verte (table 8)

Points négatifs :

Trop de transparence (table 8)

Grillage pas assez caché (table 7)

Clôture peu esthétique, pas assez d'efforts sur le qualitatif des clôtures (table 6)

Impression de "prison" (table 9)



4

Points positifs :

Des clôtures masquées, avec de la végétalisation de différents niveaux (table 7)

Cache subtilement les clôtures (table 6)

Architecture – limites séparatives

Inspirations pour les contours du site avec une clôture doublée de végétation, notez les plus convaincantes et les moins convaincantes en expliquant pourquoi :



Points positifs :

Très végétal, on ne voit pas la clôture. Cache bien les bâtiments et les barrières (table 8)

Des clôtures masquées, avec de la végétalisation de différents niveaux (table 7)

Car cela masque complètement les clôtures grâce à la végétalisation (table 6)



Points positifs :

des clôtures masquées, avec de la végétalisation de différents niveaux (table 7)

Points négatifs :

trop minéral, haie trop fine, simple (1 strate) (table 8)



Points positifs :

trop simple, fin, on voit trop (table 8)

des clôtures masquées, avec de la végétalisation de différents niveaux (table 7)



Points négatifs :

Trop de transparence (table 8)

Un pied d'arbre ne cache pas une grille (table 7)



Végétalisation

Inspirations pour les ambiances végétales proposées sur les bords Nord et Est, notez les plus convaincantes et les moins convaincantes en expliquant pourquoi :



Points positifs :

Transition avec les champs (table 8)



Points positifs :

Fait lisière de forêt (table 8)

Points négatifs :

négligé (table 6)



Points positifs :

France végétale étagée (table 9)



Points négatifs :

Fait jardin, trop horticole, taillé, pas naturel (table 8)



Points positifs :

Continuité paysagère avec les terres cultivées (table 9)

Dimension naturelle avec des couleurs variées (table 7)

Transition avec les champs (table 8)

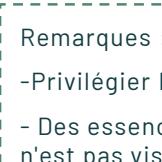


Points positifs :

Noue diversifiée, fait naturel
(table 8)

Points négatifs :

Frange trop artificielle pour
s'inscrire dans le paysage
champêtre (table 9)



Remarques :

- Privilégier les essences les moins allergènes possibles (table 6)
- Des essences pas chères et qui ne demandent pas trop d'entretien car cette frange n'est pas visible des habitants. (table 6)
- Doit être épaisse pour occulter la vue sur les bâtiments (table 9)
- Constituer une source de biodiversité (table 9)
- Utiliser essences indigènes de ce côté-là (table 8)

Végétalisation

Inspirations pour les ambiances végétales proposées sur le long de la route de Roissy, notez les plus convaincantes et les moins convaincantes en expliquant pourquoi :



Points positifs :

Jolie (table 6)



Points positifs :

très végétale; différentes strates et espèces (table 8)

Points négatifs :

Moche (table 6)



Points négatifs :

Moche (table 6)

Qu'une hauteur, barre, végétation de terre plein (table 8)



Points positifs :

Bande de bosquet et de la pelouse (table 7)

Importance d'avoir des hauteurs de végétaux suffisantes pour occulter la vue sur les bâtiments. Feuillages de différentes couleurs avec diverses essences (table 9)

Points négatifs :

Aspect pelouse tondue (table 8)



Points positifs :

Bande de bosquet et de la pelouse (table 7)

Jolie (table 6)

Points négatifs :

Aspect pelouse tondue (table 8)



Points positifs :

Noue diversifiée, fait naturel (table 8)

Points négatifs :

Frange trop artificielle pour s'inscrire dans le paysage champêtre (table 9)

Remarques :

- des arbres fruitiers pour rappeler la vocation d'Agoralim (vente de fruit, produits frais)(table 6)
- arbres avec peu d'entretien (table 6)
- arbres avec un minimum de pollen mais esthétiques (table 6)
- alternance de strates, diversité des essences (table 8)
- essences locales : pépinière francilienne, pépinière chatelain (table 8)
- prévoir le visuel en fonction des saisons (en hiver) (table 8)

Projet **AGORALIM** **GOUSSAINVILLE**



Journée du projet

Synthèse générale de la journée

LE 8 JUILLET 2025



Sommaire

- 
- 01 | **Contexte, objectifs et déroulé de la journée**
 - 02 | **La concertation préalable**
 - 03 | **Propos introductifs de la journée**
 - 04 | **Synthèse des contributions formulées par les participants lors des 3 ateliers**
 - 05 | **Propos conclusifs**

01 Contexte, objectifs et déroulé de la journée



Contexte et objectifs de la journée

La journée du projet du 8 juillet 2025 constitue le deuxième temps de la démarche de concertation préalable réglementaire du projet AGORALIM Goussainville. Elle a été séquencée en trois ateliers thématiques répartis comme suit : 10h30-12h30 thématique emploi, formation, innovation ; 14h-16h thématique filières agricoles, alimentation et circuits courts ; 16h30-18h30 thématique insertion urbaine, environnement et paysage ; 18h45-20h30 restitution collaborative. Il est également prévu une réunion de restitution le 4 septembre 2025. Ces rencontres feront toutes l'objet de comptes-rendus. L'ensemble des comptes-rendus sera intégré au bilan de la concertation et viendra nourrir le projet.

Cette journée s'est déroulée le **mardi 8 juillet 2025, de 10h à 20h30 à la Maison pour Tous de Goussainville**. Elle a réuni, lors des trois sessions d'ateliers et de la restitution collaborative, **près de 70 acteurs, forces vives, producteurs, habitants, membres d'associations, conseils de voisinages, acteurs du territoire**. Les participants ont été répartis en tables-ateliers au cours de la journée, de nombreux participants ont fait le choix de participer à plusieurs ateliers et à la restitution. La restitution collaborative s'est déroulée de façon informelle, les participants qui le souhaitaient pouvaient ainsi aller découvrir les propositions et synthèses de chaque atelier ainsi qu'échanger avec la Semmaris.

Plus d'informations sur le projet AGORALIM Goussainville et la concertation (notamment lien de téléchargement des dossiers de concertation) :

<https://www.agoralim.fr/site-goussainville>

<https://www.ville-goussainville.fr/22729-concertation.htm>

<https://www.roissypaysdefrance.fr/actualites/actualite/projet-agoralim-91>

Les objectifs de la concertation préalable

- ❖ Informer largement la population sur le projet, ses enjeux, objectifs et impacts
- ❖ Permettre à chacun de donner son avis et d'apporter sa contribution au projet en fournissant les informations suffisantes pour permettre une contribution éclairée
- ❖ Recueillir les interrogations et attentes sur le projet

Les objectifs de la journée du projet

- ❖ Creuser les sujets et thématiques phares du projet Agoralim
- ❖ Entrer dans une dynamique partenariale
- ❖ Permettre les échanges pour construire ensemble certaines dimensions du projet

Déroulé de la journée

- 01 | Accueil café – 10h
- 02 | Atelier emploi, formation, innovation – 10h30 à 12h30
- 03 | Atelier filières agricoles, alimentation et circuits courts – 14h à 16h
- 04 | Atelier environnement, insertion urbaine et paysage – 16h30 à 18h30
- 05 | Restitution collaborative et conclusion de la journée – 18h30 à 20h30

Chacun des trois ateliers s'est déroulé de la façon suivante :

- 01 | Le projet AGORALIM Goussainville en quelques mots
- 02 | Le contexte et les objectifs du projet sur la thématique
- 03 | La concertation préalable – les engagements de la concertation, le calendrier de la concertation, présentation des trois concertations coordonnées, les objectifs
- 04 | Travail par tables-ateliers
- 05 | Exposition du travail des tables-ateliers et échanges
- 06 | Conclusion et prochaines étapes

1h pour :

- > Faire des recommandations sur la forme du projet et son insertion dans son environnement – atelier environnement, insertion urbaine et paysage
- > Travailler sur chaque objectif d'Agoralim sur la thématique et identifier comment remplir ces objectifs – ateliers emploi, formation, innovation et atelier filières agricoles, alimentation et circuits courts



02. La concertation préalable

Ce chapitre vise à rappeler le déroulé et les spécificités de la démarche de concertation préalable réglementaire du projet AGORALIM Goussainville



Les principes de la concertation préalable

LE RESPECT DES 6 ENGAGEMENTS CREATEURS DE CONFIANCE

Faire preuve de clarté sur ce que l'on met en débat

01

Mobiliser toutes les parties prenantes

02

Donner accès à l'information

03

Organiser le débat pour que la discussion ait lieu **avec**, et surtout **entre**, les participants

04

Etudier sincèrement et attentivement toutes les propositions

05

En fin de processus, rendre compte aux participants des décisions prises

06

TROIS CONCERTATIONS COORDONNÉES POUR CONSTRUIRE UN PROJET COHÉRENT

Pour permettre l'émergence d'Agoralim, trois démarches de concertation réglementaire sont menées en parallèle

- ◎ Le projet Agoralim lui-même (concertation code de l'environnement)
- ◎ L'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Goussainville (concertation code de l'urbanisme)
- ◎ La modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Roissy Pays de France (concertation code de l'urbanisme)

- ❖ SCOT et PLU doivent être adaptés pour permettre l'accueil du projet Agoralim. Ces trois volets de concertation garantissent que le projet est construit en cohérence avec les documents d'urbanisme et les ambitions du territoire.
- ❖ Chaque concertation fait l'objet d'un dossier de concertation et d'un recueil papier et numérique spécifiques. Chacune donnera également lieu à son propre bilan.
- ❖ La réunion publique de lancement du 25 juin, la journée d'ateliers du 8 juillet et la réunion publique de clôture du 4 septembre sont communes aux trois concertations.

Le calendrier de la concertation

25 juin 2025

Réunion publique de lancement,
Ouverture des registres papier
et numériques

8 juillet 2025

Journée d'ateliers thématiques :
10h-12h Emploi et formation
14h-16h Agriculture
16h30-18h30 Insertion urbaine, environnement et paysage
18h45 grande restitution
Traitements de la journée et publication du compte rendu

Juin-juillet 2025

Traitements de la réunion publique
de lancement et publication
du compte rendu

4 septembre 2025

Réunion publique de restitution
et de clôture de la concertation,
Clôture des **registres papier**
et numériques

Septembre 2025

Traitements des contributions
et écriture du bilan

Poursuite des échanges
et informations sur le projet



Octobre 2025

Publication du bilan



03. Propos introductifs de la journée

Ce chapitre a vocation à reprendre les propos introductifs de la journée d'ateliers du 8 juillet 2025



Propos introductifs

Monsieur le Maire Adjoint remercie les participants pour leur présence et leur implication. Il rappelle que le projet a été voulu par l'Etat et qu'il a été inscrit dans le **Plan Val d'Oise** par Jean Castex. Il précise que l'idée était de permettre une **redynamisation de l'Est du Val-d'Oise**, qui n'a pas connu de grand projet ni de « stimulus économique » depuis Roissy Charles de Gaulle. Une série d'engagements a ainsi été prise par l'Etat pour l'Est du Val-d'Oise et l'un d'entre eux a été la création d'un **nouveau marché d'intérêt national pour alimenter les franciliens**, avec la proposition de le positionner dans l'est du Val d'Oise. Il indique qu'à partir de ce moment, les élus de la commune ont milité pour que ce projet puisse se faire à Goussainville. Il précise qu'il s'agit d'un souhait de la ville, car Goussainville est à **la frontière entre rural et urbain, tout en ayant des besoins criants d'emplois**, ce qui a amené les élus, en lien avec l'agglomération, à « vendre » le territoire pour accueillir ce projet. Suite à cela, la **commune et l'agglomération ont entamé un travail partenarial avec la Semmaris sur ce projet**. Il complète en indiquant que, désormais, l'idée est que chacun : habitants, entreprises, associations... puisse donner son avis et participer à l'élaboration d'Agoralim et s'assurer de créer un écosystème économique complet. Il aborde la question de l'emploi en indiquant les manques actuels sur le territoire et la création prévue de **1500 emplois directs par Agoralim**. Il précise qu'il s'agit donc d'un **enjeu majeur pour la commune**. Il identifie un **deuxième enjeu qui est lié à la présence de terres agricoles et au développement des circuits courts**, afin de faire en sorte que les agriculteurs du territoire puissent trouver un marché immédiat, ce qui sera possible avec la création d'un MIN. Enfin, il évoque un **troisième enjeu central du projet, celui de l'environnement**, en concevant un projet qui s'intègre dans l'environnement du territoire tout en faisant écho aux projets que pourrait avoir la commune de Goussainville, notamment sur le Bois du Seigneur à proximité du site. Il conclut son propos en précisant **qu'Agoralim est un projet très important pour la ville, dont il transformera le visage sur des dizaines d'années**, avec plusieurs centaines de millions d'euros investis et des milliers d'emplois créés.

Il souhaite enfin aux participants une bonne journée d'ateliers et les encourage à donner leur avis et à faire des propositions variées sans se censurer pour faire avancer le projet ensemble.



**MARWAN
CHAMAKHI**

Maire Adjoint de Goussainville au développement économique et à la politique de la ville

Propos introductifs

Monsieur le Président de la CCI du Val d'Oise, exprime sa joie de participer à ces temps d'échanges sur Agoralim et sur des **sujets sur lesquels la CCI travaille depuis longtemps**. Il indique qu'il s'agit **d'un projet essentiel pour le Val d'Oise** et qui va donner une chance à une grande partie de la population, actuellement exclue du monde de l'emploi. Il précise que la première phase du projet aura lieu à Goussainville et permettra la **création de 1500 emplois directs et presque autant d'emplois indirects**, mais que Agoralim n'est pas que cela, car, en effet, il s'agit d'un **projet multisite qui à terme devrait créer près de 5000 emplois directs** (et au moins autant d'indirects). Il réaffirme également que le **projet Agoralim aura un impact pas uniquement sur l'Est du Val d'Oise, mais aussi sur plus de 250km au Nord, à l'Est et à l'Ouest**.

C'est pourquoi il remercie les participants de leur présence et de leur implication, pour participer à l'élaboration d'un projet de grande importance.



**PIERRE
KUCHLY**

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val d'Oise

04. Synthèse des contributions formulées par les participants

Ce chapitre synthétise l'ensemble des contributions, formulées à l'écrit par les participants, lors des trois ateliers de la journée du 8 juillet 2025. Le rendu complet des contributions est disponible au sein des comptes-rendus thématiques de la journée.



Synthèse des contributions

Atelier emploi, formation et innovation



Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Les conditions auxquelles cet objectif pourra être atteint

- Inclure **des partenaires locaux**
- Prévoir une **formation socle** (FLE par exemple) pour les **publics éloignés de l'emploi**
- Envisager le **renforcement de l'offre de formation agricole**
- Proposer un **accompagnement personnalisé vers l'emploi** via un **guichet unique**
- Améliorer les **conditions de travail** pour **renforcer l'attractivité des emplois**
- Avoir une **offre diversifiée** et la faire **connaître au-delà de Goussainville**
- Favoriser la **collaboration avec l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)** et les structures d'accompagnement des personnes en situation de handicap
- Assurer une **accessibilité du site** (voie verte, piste cyclable, etc.)
- Développer le **volet RSE : valeurs communes, ambitions, parcours d'évolution de carrière**
- Adapter la **communication aux 18-30 ans** (réseaux, CIO, interentreprises)
- Renforcer le **lien avec la chambre d'agriculture**
- Faciliter l'**accueil des étudiants et stagiaires**
- Développer des **clauses d'insertion**
- Penser à la **reconversion des publics**, notamment avec la **spécificité des femmes** sur le marché de l'emploi

Les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Bas niveau de qualification de la population
- Le manque de transport en commun, la saturation du réseau routier
- Les horaires décalés
- Une offre de formations dispersée, mal coordonnée
- Manque de coordination, de gouvernance, de communication
- Manque d'attractivité – métiers en tension !
- Manque de stabilité, de visibilité à long terme, éparpillement des propositions d'accompagnement

Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Les actions proposées, les acteurs/partenariats à solliciter, les bénéficiaires, la temporalité, les conditions de réussite...

- **Formations passerelles entre filières générales et techniques**

Acteurs : Éducation nationale, établissements scolaires, lycée agricole, enseignement supérieur.

Conditions : Coordination pédagogique, accompagnement des élèves.

Bénéficiaires : Jeunes en orientation/reconversion.

- **Favoriser les contrats d'apprentissage agricoles**

Acteurs : OPCO, chambre d'agriculture, entreprises, coopératives, maison de l'emploi.

Conditions : Mise en relation, accompagnement des contrats, sensibilisation des entreprises.

Bénéficiaires : Jeunes et entreprises agricoles.

- **Avoir l'ambition d'accueillir des stagiaires locaux en priorité**

Acteurs : Écoles, parents, structures d'insertion, missions locales, entreprises.

Conditions : Identification des structures, simplification des conventions, référents stages.

Bénéficiaires : Jeunes du territoire, publics en insertion.

- **Valorisation des métiers agricoles et logistiques auprès des jeunes**

Acteurs : Éducation nationale, maison de l'emploi, structures jeunesse, chambres d'agriculture.

Conditions : Interventions, visites, forums métiers.

Bénéficiaires : Collégiens, lycéens, familles.

- **Formations courtes pour insertion rapide**

Acteurs : Région, France Travail, missions locales, CCAS, départements.

Conditions : Parcours courts adaptés, financements, accompagnement socio-professionnel.

Bénéficiaires : Personnes éloignées de l'emploi.

- **Renforcement des parcours pré-qualifiants (compétences de base, FLE, savoir-être)**

Acteurs : État, région, département, France Travail, Cap emploi, structures d'insertion.

Conditions : Ingénierie adaptée, repérage, financement.

Bénéficiaires : Publics en exclusion ou fragilité.

- **Insertion par l'activité économique**

Acteurs : IAE + ateliers protégés (ESAT, EA)

Bénéficiaires : travailleurs en situation de handicap, publics éloignés de l'emploi

Objectif d'AGORALIM : des emplois / formations pour les habitants du territoire

Les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

Emploi, orientation et insertion professionnelle, structures intervenant dans l'accompagnement vers l'emploi, l'orientation professionnelle, la formation et la mise en relation avec les recruteurs

- **Maison de l'emploi Roissy Pays de France** (information, communication, animation territoriale)
- **Pôle emploi**
- **Mission locale**
- **Cap emploi / CFA / OPCO** (formation en alternance, branches professionnelles)
- **Hub Avenir** (recherche de partenaires et mise en lien avec les recruteurs)
- **Pôle Cité des Métiers / Creative 95 / Paris CDG Alliance**

Économie sociale et solidaire / insertion sociale / entrepreneuriat, structures accompagnant les projets relevant de l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat coopératif ou l'insertion par l'activité économique:

- **CRESS Île-de-France / URSCOP**
- **Grafie / IDPM**
- **Comités pour l'emploi** (insertion des personnes en situation de handicap)

Accompagnement social et soutien aux familles, associations locales œuvrant pour le lien social, l'accompagnement des familles et des publics fragiles :

- **Association Cœur des Familles**
- **Papa Charly**

Agriculture et alimentation

- **Chambre d'agriculture** : acteur clé pour le lien avec les filières agricoles locales et la valorisation des circuits courts

Innovation territoriale et transversalité

- **Hosmoz** : structure d'innovation sociale ou tiers-lieu, pouvant contribuer à des expérimentations et coopérations territoriales

Objectif d'AGORALIM : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Les conditions auxquelles cet objectif pourra être atteint

- **Ancrage local et circuits courts** : travailler avec les structures locales de l'économie sociale et solidaire (ESS), renforcer la solidarité alimentaire et la lutte contre le gaspillage.
- **Approche humaine et inclusive** : impliquer l'ensemble des salarié·es dans la gouvernance des projets (type SCOP), favoriser des dynamiques collectives.
- **Formation et insertion professionnelle** : construire des parcours de formation en lien avec les métiers présents et à venir, intégrant la transition écologique.
- **Partenariats et communication** : s'appuyer sur des alliances solides (public-privé-université), assurer une bonne communication et une connaissance du tissu concurrentiel.
- **Mobilisation du territoire** : valoriser des sites disponibles comme leviers de projet (ex. site Paul Prédault à Goussainville), adapter les équipements aux besoins.
- **Cadre coopératif clair** : création d'une charte inter/intra-entreprises favorisant les coopérations locales et régionales, en lien avec des projets citoyens/associatifs (ex. lien avec la cité internationale de Gonesse et son laboratoire transformation et son exploitation)

Les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- **Réduction de l'innovation à sa seule dimension technique**, au détriment de ses dimensions sociales et solidaires
- **Risque de non-adhésion des habitants**, faute d'**information ou d'implication**
- **Difficultés de financement**, notamment pour les **projets expérimentaux**
- **Décalage entre les besoins en compétences et les formations actuellement proposées**

Objectif d'AGORALIM : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Les actions proposées, les acteurs/partenariats à solliciter, les bénéficiaires, la temporalité, les conditions de réussite...

Plusieurs actions ont été proposées pour concrétiser les ambitions du projet Agoralim. Parmi elles :

- La création d'un **projet TCE (Territoire en Commun pour l'Alimentation)** impliquant les acteurs de l'innovation sociale, les collectivités et les structures de l'ESS, en lien avec Paris & Cie et le CRSS.
- L'**accompagnement à l'ouverture d'une épicerie sociale associative municipale**, approvisionnée localement, avec une visée anti-gaspillage et solidaire.
- La **reconversion du site Paul Prédault à Goussainville** en lieu d'expérimentation ou d'implantation pour des structures de transformation alimentaire.
- L'**implication des conseils de voisinage** dès les premières phases de projet pour garantir une concertation de proximité.
- L'élaboration d'une **charte inter-entreprises** pour assurer la prise en compte des propositions des salariés à tous les niveaux hiérarchiques, sur le modèle des SCOP.
- Le **développement de parcours de formation** pour accompagner les transitions professionnelles nécessaires à la mise en œuvre des projets, avec l'appui des CFA et acteurs de la formation.
- Une **mobilisation conjointe des acteurs publics, privés et universitaires** est recommandée pour soutenir l'innovation, favoriser les coopérations et garantir un déploiement pérenne du projet.

Objectif d'AGORALIM : faire d'Agoralim un laboratoire de l'innovation dans le domaine de l'alimentaire

Les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- Favoriser **l'innovation** en s'appuyant sur les **structures habituelles** et aller à leur rencontre.
- Utiliser les **événements dynamiques** de la ville, notamment ceux portés par la **CRESS Île-de-France**.
- Installer un **laboratoire** directement dans les locaux pour faciliter la recherche et la formation.
- **Chaires universitaires** et les **écoles d'ingénieurs agronomes** dans les projets.
- Développer un **incubateur territorial** pour favoriser l'expérimentation et les synergies, incluant un **réseau d'expérience** et une **colocation internationale**.
- Collaborer avec la **Cité des Métiers** pour la **promotion des métiers**, notamment via **Educaitra**.
- Favoriser les partenariats entre **Économie Sociale et Solidaire (ESS)**, les **TPE/PME** et les **entreprises**.
- L'association « **du Cœur des Familles** » est prête à impulser/contribuer/aider à la mise en place d'une épicerie solidaire

Les acteurs qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

- **IAE** : structures d'insertion par l'activité économique.
- **ESAT (Hosmoz)** : emploi adapté pour personnes en situation de handicap.
- **EA** : entreprises adaptées employant des travailleurs handicapés.
- **Commerçants** : acteurs locaux du commerce de proximité.
- **Créateurs d'entreprise** : porteurs de projets favorisant l'emploi local.
- **La ville** serait intéressée pour la mise en place d'un plateau technique / laboratoire

Les services imaginés pour les salariés et usagers du site et qui pourraient éventuellement être mutualisés avec la population

Services à destination des salariés

- Mise en place de **crèches** accessibles aux salariés, avec possibilité d'ouverture en **horaires décalés**
- Développement d'une **offre de transport mutualisé**, type **Filéo**
- Création d'un **restaurant interentreprises**
- Installation d'un **pôle médical** à proximité
- Aménagements d'**infrastructures sportives** pour les temps de pause ou après le travail

Services en lien avec les projets de mobilité

- Déploiement de **pistes cyclables** et de solutions de **mobilité douce**
- Installation de **bornes de recharge électrique** et encouragement au **covoitage**
- **Amélioration de l'accès au bois du Seigneur** pour favoriser les déplacements doux et les usages partagés

Services d'accompagnement professionnel et social

- Création d'un **service d'intérim local**
- Implantation d'antennes de structures comme **France Travail, l'École de la 2e chance, le Pôle santé**, etc.

Objectifs transversaux

- **Intégrer Agoralim dans le territoire**, en cohérence avec l'environnement et les dynamiques locales
- Proposer un **service de vente des produits Agoralim** aux **habitants et salariés** du territoire

Perspective de mutualisation

- **Mutualiser dès que possible avec Roissy (ADP)** et **s'inspirer de leurs expériences** en matière de services partagés et d'animation territoriale

Remarques, propositions, réflexions complémentaires

- **Intégrer une dimension d'expérimentation et de recherche universitaire** dans le projet, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire
- **Favoriser la récupération des produits invendus**, dans une logique de réduction du gaspillage et de solidarité alimentaire
- **Faire découvrir concrètement la réalité d'Agoralim aux demandeurs d'emploi et au grand public**, à travers des visites, immersions ou stages
- **Attirer tous les publics** et **impliquer les habitants du territoire**, pour favoriser l'appropriation locale du site et renforcer son ancrage territorial

Synthèse des contributions

Atelier filières agricoles, alimentation et circuits courts



Objectif d'AGORALIM : Permettre la relocalisation d'une partie des approvisionnements alimentaires

Les conditions auxquelles cet objectif pourra être atteint

- Assurer **un accès à l'eau**
- Retravailler **l'attractivité des métiers de l'agriculture**
- Avoir un **outil de transformation des produits bruts** sur place
- **Accompagnement économique** pour permettre la diversification notamment liée au maraîchage
- Accompagnement généralisé **sur toutes les phases** (commercialisation, formation, initiation de projet...)
- **Concerter la diversification** pour éviter une concurrence locale et prévoir les débouchés
- **Sensibilisation des consommateurs**
- **Transparence et confiance** entre les acteurs pour rendre effective la synergie

Les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- **CRESS IDF** : accompagnement sur l'amélioration de l'impact social et environnemental via ESS
- **Exploitants** : productions locales
- **Lycées agricoles =/= centres de formation** : sensibiliser et former les jeunes avec un focus production locale
- Mobilisation des **marchés de restauration collective** par l'Etat et le **CD 95**
- **PTCE** : approuv Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) (7 villes et CARPF)
- **Chambre d'agriculture**
- Implication des **potentiels clients publics** (resto collectifs) et privés (ADP)
- Boucle alimentaire avec les acteurs économiques

Les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Déficit de main d'oeuvre
- Accès au **foncier agricole**
- Choix des **consommateurs**
- Prix et **coûts de la diversification**
- **Isolement du carreau** des producteurs
- Conciliation entre **enjeux écologiques et productivité** ou attentes des acheteurs (produits désirés hors-saison)
- Difficulté d'avoir un volume de producteurs suffisant pour le carreau des producteurs

Les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

- **SCEA Mancheron** : maraicher bio à Fosses
- **Exploitant** : appui dans les investissements pour la diversification, accompagnement, appui dans les démarches d'urbanisme (ex : obtention des permis de construire). Accompagnement économique
- Encourager et accompagner les **agriculteurs volontaires** / soutenir le financement d'installations diversifiées.
- Apport de **services à la main d'œuvre** pour l'ESS
- **PTCE** = agriculture urbaine, création d'une boucle alimentaire (7 villes en QPV)
- Plateforme d'approvisionnement alimentaire pour tous (groupement commandes)

Objectif d'AGORALIM : Faciliter la diversification des systèmes de production

Les conditions auxquelles cet objectif pourra être atteint

- **Sécurisation des débouchés** - accès à la restauration collective
- Création d'un atelier de **transformation** pour faciliter la diversification, **accompagnement à la transformation**
- **Formations à la diversification et aides** à l'investissement, **formations à l'usage de l'eau**
- **Organisation collective** nécessaire pour lisser les **productions**
- Changement des habitudes de consommation (saisonnalité des produits)
- Travailler un lien avec les **acteurs de la solidarité alimentaire** ou de **l'antigaspi**. Raisonner en termes **d'économie circulaire** et créer des filières de **revalorisation** (produits abîmés, méthanisation...)
- Aides au **maraîchage bio**, à l'**installation de nouveaux producteurs** = arboriculture, horticulture ...
- **Accompagnement des exploitants** pour trouver fournisseurs, matériels, éléments techniques ... et accompagner la réponse aux marchés publics
- Laisser la place à tous les systèmes de production actuels en **favorisant la culture biologique**

Les acteurs parmi vous qui pourraient accompagner le projet et de quelle façon

- **Agriculteurs**
- **CRESS IDF** pour mise en réseau avec les acteurs de la solidarité
- **Chambre d'agriculture**
- **Région – département – agglomération – Etat**
- **BPI France / France 2030 / Agrimer**
- **Interfel**
- **France Travail**
- **Europe** pour le phyto et les aides
- **Réseau PAT** restauration collective
- Création d'une **association environnementale** pour travailler avec la SEMMARIS
- **Formation agricole**

Les obstacles potentiels auxquels on pourrait être confronté dans la réalisation de cet objectif

- Manque de **temps, compétences et d'outils**
- Problèmes de **foncier** et de **tailles des exploitations** (difficile à affronter, plus encore avec la pollution des sols)
- **Déficiences de temporalité** dans l'écoulement des nouveaux produits, changements nécessaires dans la logistique
- Identifier les **besoins et les volumes** à produire
- **Privilégier l'économie** sur l'environnement
- **Manque de main d'œuvre** et d'attractivité du secteur
- **Manque de subventions** et problèmes budgétaires
- Concurrencer l'existant

Les acteurs parmi vous qui pourraient bénéficier d'un accompagnement / partenariat dans le cadre du projet et sous quelle forme

- **Agriculteurs**
- **Pépinières chatelain** = écouler une partie des fruits sur le carreau
- Être soutenu et accompagné pour **re-démarrer le maraîchage**
- Apport de **services à la main d'œuvre** (ESS)(ESAT)
- **Diversifier les aides** pour modifier les cultures
- Aider les **petits producteurs** à s'agrandir

Synthèse des contributions

Atelier environnement, insertion urbaine et paysage



Synthèse des contributions des participants

LES MOBILITÉS : ACCÉDER ET CIRCULER DANS LE SITE

De nombreux participants demandent une **séparation des voies de circulation entre les différents modes**, une **signalétique et une signalisation claire** ainsi qu'une **limitation des vitesses** afin de favoriser la sécurité de tous les usagers.

Ils insistent sur le besoin **d'orienter le trafic de poids lourds ou de camionnettes vers l'entrée Nord** du site et de faire des entrées clairement indiquées et fluides.

Certains évoquent la possibilité de **mettre en place des TAD** (transports à la demande) **et des bus dédiés** (Filéo) pour les travailleurs en horaires décalés ou plus généralement de rendre facilement accessible le site en transport en commun. Ils mentionnent également la mise en place **d'une offre de mobilité partagée sur le site**.

Ils souhaitent que les **continuités cyclables** soient assurées dans le site et en dehors, que des **allées piétonnes** soient prévues hors du site, notamment du côté des champs. Ils sont demandeurs de **cheminements perméables** et **ombragés**, bordés de diverses strates végétales favorisant la continuité du couvert végétal et la gestion des eaux pluviales (voir images de référence).



Images de référence d'ambiances végétales et d'aménagements possibles sur le site jugées les plus convaincantes par les participants

Plusieurs propositions évoquent les conditions de stationnement sur le site :

- Les participants demandent du **stationnement vélo réparti régulièrement sur le site**, accessible depuis les entrées du site et proche des bâtiments pour les employés, ombragé, sécurisé et esthétique (voir l'image de référence jugée la plus convaincante par les participants)
- Ils évoquent l'importance d'assurer de **l'ombrage naturel et de la verdure pour le stationnement** des véhicules motorisés ainsi qu'un revêtement perméable et une esthétique agréable (voir les images de référence jugées les plus convaincantes ci-contre). Ils demandent une attention sur le stationnement sauvage le long de la RD47.



Synthèse des contributions des participants

ARCHITECTURE

Au regard de l'analyse des images de référence, les participants évoquent différents critères architecturaux :

- **Proscrire les couleurs sombres** et favoriser les couleurs claires, faire appel à des artistes locaux
- **Eviter l'effet « hangar » ou « bloc », une architecture froide**
- L'utilisation du bois, de formes agréables et d'une hauteur limitée
- **Végétaliser**, favoriser la bonne insertion dans son environnement
- Créer des toitures photovoltaïques



Images de référence de façades possibles le long de la RD47a jugées les plus convaincantes par les participants

LIMITES SÉPARATIVES :

Concernant les limites séparatives du site, les participants demandent :

- De plutôt choisir des **clôtures masquées par de la végétation de différentes hauteurs** permettant de l'ombre et **privilégier des couleurs discrètes** comme le vert
- De favoriser une **diversité végétale** propice à la biodiversité
- De porter attention au développement racinaire de la végétation pour que cela ne détériore pas les clôtures



Images de référence de limites séparatives possibles sur le site jugées les plus convaincantes par les participants

Synthèse des contributions des participants

VÉGÉTALISATION

Concernant la végétalisation des abords du site, du côté de la route de Roissy (RD47a) et du côté Nord-est, les participants identifient différents critères :

- Assurer une **bonne transition avec les champs et avec le bois du Seigneur**
- Choisir **des essences locales** et qui ne demandent pas trop d'entretien
- Privilégier le **côté naturel et coloré**
- **Varier les strates végétales**
- Prévoir des **hauteurs et épaisseurs importantes** pour masquer les bâtiments
- Faire attention aux **essences allergènes**, privilégier des essences odorantes et persistantes et tester des **essences résistantes au changement climatique**.



Images de référence de végétalisation aux abords du site jugées les plus convaincantes par les participants

SERVICES AU SALARIÉS/USAGERS MUTUALISABLE

Les participants imaginent différents services.

Les participants suggèrent la création d'un **pôle de mobilité douce** (vélos et trottinettes électriques en libre-service) pour relier Agoralim aux principaux lieux de Goussainville, ainsi que l'aménagement d'une **interface avec le bois du Seigneur**.

Plusieurs besoins en services sont également formulés : **crèche**, y compris avec des horaires adaptés, **restauration** (cafétéria), **points de vente**, **agence d'intérim**, espaces de détente et de sport.

Enfin, des initiatives écologiques et solidaires sont évoquées, telles que la **mise en place d'une AMAP** à partir des invendus et la création d'une **usine de compostage** accessible aux habitants.

Synthèse des contributions des participants

EXEMPLARITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les propositions en matière d'exemplarité environnementale traduisent une volonté forte de **faire du site un modèle de transition écologique**.

Elles insistent sur la production **d'énergies renouvelables** (panneaux photovoltaïques, toits blancs), **la récupération des ressources** (eau de pluie), ainsi que **l'électrification des mobilités internes** (bornes et véhicules électriques).

L'adaptation au changement climatique doit également être anticipée par le choix de sols perméables et de revêtements clairs, ainsi que par une végétalisation sobre en eau et en entretien.

Enfin, les participants appellent à une **éco-conception globale des bâtiments** et suggèrent des **solutions originales pour l'entretien et la sécurité**, comme le recours à des moutons et à des oies.



05. Propos conclusifs de la journée

Ce chapitre a vocation à reprendre les propos conclusifs et les retours en séance de la Semmaris lors de la journée d'ateliers du 8 juillet 2025



Propos conclusifs des ateliers

Le Président de l'Agglomération Roissy Pays de France prend la parole en fin de séance pour féliciter les participants du travail réalisé au cours de cette journée, riche d'échanges et d'investissement de tous. Il souligne l'importance de ces temps collectifs, propices à la co-construction d'un projet d'envergure comme celui d'Agoralim.

À ses yeux, **Agoralim ne peut pas être réduit à une simple opération logistique portée par la SEMMARIS**. Il s'agit, d'un **projet structurant pour l'ensemble du territoire**, qui touche à des **enjeux fondamentaux tels que l'alimentation, la redistribution, la façon dont on produit et consomme, mais aussi l'emploi, les transports et la qualité de vie**.

Il rappelle que ce projet tient particulièrement à cœur aux élus de l'agglomération, et notamment au maire de Goussainville. Il se réjouit de voir le projet avancer à un rythme soutenu sur ce territoire, signe d'une volonté municipale forte et d'un soutien actif de l'agglomération pour accompagner son développement. Il rappelle que **d'autres sites sont en projet, mais que celui-ci était le plus abouti à ce jour, avec des thématiques déjà bien identifiées, un calendrier clair, et des actions concrètes à mettre en œuvre**.

Il reconnaît que de tels projets nécessitent des investissements importants, mais qu'ils sont pleinement justifiés dès lors qu'ils bénéficient directement à la population. **Il exprime sa conviction que ce projet va profondément transformer l'agglomération, en commençant par Goussainville, et que ses retombées positives rayonneront sur l'ensemble du territoire**.

Il insiste sur la valeur démocratique de la concertation, même lorsque les points de vue divergent, et salue les débats, les désaccords constructifs et les propositions apportées par les participants comme autant de signes d'un processus vivant et utile. À ses yeux, la richesse d'un projet réside dans la diversité des idées et qu'il est essentiel de réfléchir collectivement. Il remercie chaleureusement la ville de Goussainville et la SEMMARIS pour l'organisation de cette journée, ainsi que l'ensemble des participants, qu'ils soient élus, techniciens, habitants ou membres d'associations, pour leur contribution à un projet essentiel pour l'avenir du territoire.



PASCAL DOLL

Président de
l'Agglomération Roissy
Pays de France

Retours de la Semmaris sur la journée d'ateliers

Aminata Diop revient sur trois éléments essentiels qui caractérisent le projet.

Agoralim constitue un «**projet de territoire structurant**», au service du territoire, de ses habitants, du développement économique, du bien-manger et de l'alimentation. Elle explique que ce projet structurant sera une révolution, comme le MIN de Rungis. Elle précise que pour la Semmaris, l'alimentation est un patrimoine qui appartient à tous et pas uniquement aux acteurs institutionnels, et se réjouit donc de la concertation pour porter ensemble ce projet et le rendre le plus englobant et structurant possible pour le territoire.

Le deuxième terme qui caractérise le projet est le fait qu'il s'agit d'un **projet « d'avenir »**. Les perspectives prises en compte dans Agoralim correspondent aux enjeux de l'alimentation pour les 50 années à venir. Ce projet se construit sur le temps long, il sera réalisé en plusieurs phases et sur plusieurs décennies. Il dépasse le simple territoire de Goussainville et répond à des besoins couvrant toute l'Île-De-France et jusqu'au Bassin Parisien.

Le dernier élément est le terme «**alimentation**», son caractère essentiel et les enjeux transversaux qu'il englobe tel que la santé, des enjeux auxquels Agoralim devra répondre.

Amina Diop conclut son propos en rappelant que ce projet est un projet de service public, qu'il ne concerne pas uniquement l'agroalimentaire et la logistique, mais qu'il est construit main dans la main avec les collectivités et les services de l'État.



THIERRY FEBVAY ET AMINATA DIOP

Direction exécutive de la Semmaris

Retours de la Semmaris sur la journée d'ateliers

Thierry Febvay remercie les participants et tous les partenaires mobilisés et en particulier les acteurs publics. Il rappelle que ce projet est inédit par son ampleur et particulièrement important pour la Semmaris. Tout en assurant que **toutes les contributions seront attentivement analysées par la Semmaris**, il revient sur quelques points essentiels qu'il a retenus de la journée.

Une journée qui a conforté la Semmaris sur ses priorités, notamment en matière d'**emploi** et a confirmé l'importance de travailler avec les structures et les habitants du territoire. Il retient le besoin affirmé de formations professionnalisantes, mais aussi de formations de base comme les cours de français pour faciliter l'accès à des postes qualifiés. Il note l'importance accordée à la nécessité d'une **organisation collective autour des emplois créés par Agoralim** et appelle à des synergies entre les structures pour une coordination efficace.

Il retient également que les participants à la journée ont reconnu l'importance de l'**innovation technologique**, mais qu'ils attendent également de l'**innovation sociale**.

Concernant les filières agricoles et les circuits courts, il note une forte convergence des points de vue et l'insistance accordée à la **relocalisation de l'agriculture vivrière, au plus près des zones de consommation**. Agoralim devra jouer un rôle actif dans cette transition et contribuer à renforcer la résilience alimentaire de l'Île-de-France.

Au sujet des **deux axes phares du projet Agoralim : l'Agora des producteurs et les outils de transformation**, il observe une large adhésion et relève un consensus sur la nécessité de garantir des **débouchés durables pour les exploitants**, en répondant à leur besoin d'accompagnement et de développement de partenariats. Il appelle pour cela à ce que des **collectifs d'acteurs** se rassemblent autour de cette ambition.

S'agissant de l'**insertion paysagère et architecturale**, il note une forte demande de nature. Les participants ont exprimé une préférence pour le bois, la végétation, et une architecture sobre... des choix qui représentent un défi pour un site logistique, mais qu'il faudra savoir intégrer.

Concernant les **mobilités**, il a entendu les demandes de précisions sur l'intégration du site dans son environnement proche et le souhait de créer des accès vélo, de répondre aux attentes sur les cheminements piétons, en lien avec le département, notamment pour traverser la RD47.

Enfin, il retient le souhait d'un engagement essentiel, celui de viser un haut niveau d'**exigence environnementale**, en prenant en compte les contributions sur le solaire, la biodiversité pour faire d'Agoralim une plateforme exemplaire, agréable à vivre et à travailler.

THIERRY FEBVAY ET AMINATA DIOP

Direction exécutive de la Semmaris

Propos conclusifs

Monsieur le Maire remercie les participants des ateliers de la journée de concertation. Il rappelle que ces débats vont contribuer à **améliorer Agoralim, un beau projet d'avenir et d'envergure, qui n'est pas** exclusivement goussainvillois, mais qui s'inscrit dans un large territoire.

Il retient de cette concertation, le fait **qu'Agoralim acte la création d'un nouvel écosystème**, une forme de nouvelle ville à travers laquelle des sujets et enjeux importants seront traités. Il évoque notamment **l'emploi, l'accès à une alimentation saine** (notamment dans les cantines scolaires), **la formation** pour aider les jeunes qui trouvent selon lui leur voie de plus en plus tardivement. Il rappelle **le caractère indispensable de la prise en compte des agriculteurs dans ce projet** qui ont besoin de trouver des débouchés pour vendre leurs produits.

Agoralim selon lui, **permet de repenser un territoire** qu'il considère comme oublié depuis l'ouverture de l'aéroport de Roissy, en précisant que ce projet Agoralim n'est pas imposé de manière exogène, mais qu'il est pensé et concerté avec la population qui a le pouvoir de nourrir le projet par ses contributions.

Il réaffirme son soutien sans failles au projet et sa volonté de le défendre inlassablement et rappelle que depuis 2020, une cinquantaine de concertations ont eu lieu à Goussainville et que tous les nouveaux aménagements et projets ont fait l'objet de concertation.



**ABDELAZIZ
HAMIDA**

Maire de Goussainville

Projet **AGORALIM** **GOUSSAINVILLE**



**Compte rendu de la réunion publique de restitution
de la concertation préalable**

LE 4 SEPTEMBRE 2025



Sommaire



- 01 | Contexte, objectifs et déroulé de la réunion
- 02 | La concertation préalable
- 03 | Propos introductifs et présentation
- 04 | Propos conclusifs
- 05 | Questions-réponses

01. Contexte, objectifs et déroulé de la réunion



Contexte et objectifs de la réunion de lancement

La réunion publique du 4 septembre 2025 constitue la rencontre de restitution de la démarche de concertation préalable réglementaire du projet AGORALIM Goussainville. Elle fait suite à la réunion de lancement du 25 juin 2025 et à la journée du projet du 8 juillet 2025. Ces rencontres ont fait également l'objet de comptes-rendus, disponibles en ligne. L'ensemble des comptes-rendus ainsi que les observations des registres seront intégrés au bilan de concertation et viendront nourrir le projet.

La réunion de restitution de la concertation sur le projet AGORALIM à Goussainville s'est déroulée le **jeudi 4 septembre 2025, de 19h à 21h à la Maison pour Tous de Goussainville**. Elle a réuni plus d'une soixantaine d'habitants, membres d'associations, conseils de voisinages, acteurs économiques ou du territoire.

Plus d'informations sur le projet AGORALIM Goussainville et la concertation (notamment lien de téléchargement des dossiers de concertation et comptes-rendus) :

<https://www.agoralim.fr/site-goussainville>

<https://www.ville-goussainville.fr/22729-concertation.htm>

<https://www.roissypaysdefrance.fr/actualites/actualite/projet-agoralim-91>

Les objectifs de la concertation préalable

- ❖ Informer largement la population sur le projet, ses enjeux, objectifs et impacts
- ❖ Permettre à chacun de donner son avis et d'apporter sa contribution au projet en fournissant les informations suffisantes pour permettre une contribution éclairée
- ❖ Recueillir les interrogations et attentes sur le projet

Les objectifs de la réunion de restitution de la démarche

- ❖ Présenter les retours et premiers arbitrages sur les propositions de la concertation
- ❖ Permettre un temps d'échanges et de questions/réponses autour du projet

Déroulé de la réunion de restitution

- 01 | **Accueil et propos introductifs – par Abdelaziz Hamida** (Maire de Goussainville), **Dominique Lepidi** (Sous-préfet de Sarcelles), **Pierre Kuchly** (Président de la CCI du Val d'Oise), et **Valérie Fresneda** (DGA Stratégie Roissy Pays de France)
- 02 | **Rappel sur le projet AGORALIM Goussainville en quelques mots – par Aminata Diop** (SEMMARIS)
- 03 | **Retour sur le déroulé et les chiffres de la concertation préalable**
- 04 | **Les enseignements de la concertation préalable : résultats et arbitrages**
- 05 | **Calendrier prévisionnel et propos conclusifs – par Stéphane Layani** (Président de la SEMMARIS – Marché International de Rungis)
- 06 | **Echanges et questions-réponses**
- 07 | **Prochaines étapes**



02. La concertation préalable

Ce chapitre vise à rappeler le déroulé et les spécificités de la démarche de concertation préalable réglementaire du projet AGORALIM Goussainville. Elle est extraite de la présentation diffusée lors de la réunion de clôture de la concertation.



Les principes de la concertation préalable

LE RESPECT DES 6 ENGAGEMENTS CREATEURS DE CONFIANCE

Faire preuve de clarté sur ce que l'on met en débat

01

Mobiliser toutes les parties prenantes

02

Donner accès à l'information

03

Organiser le débat pour que la discussion ait lieu **avec**, et surtout **entre**, les participants

04

Etudier sincèrement et attentivement toutes les propositions

05

En fin de processus, rendre compte aux participants des décisions prises

06

TROIS CONCERTATIONS COORDONNÉES POUR CONSTRUIRE UN PROJET COHÉRENT

Pour permettre l'émergence d'Agoralim, trois démarches de concertation réglementaire sont menées en parallèle

- ◎ Le projet Agoralim lui-même (concertation code de l'environnement)
- ◎ L'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Goussainville (concertation code de l'urbanisme)
- ◎ La modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Roissy Pays de France (concertation code de l'urbanisme)

- ❖ SCoT et PLU doivent être adaptés pour permettre l'accueil du projet Agoralim. Ces trois volets de concertation garantissent que le projet est construit en cohérence avec les documents d'urbanisme et les ambitions du territoire.
- ❖ Chaque concertation fait l'objet d'un dossier de concertation et d'un recueil papier et numérique spécifiques. Chacune donnera également lieu à son propre bilan.
- ❖ La réunion publique de lancement du 25 juin, la journée d'ateliers du 8 juillet et la réunion publique de clôture du 4 septembre sont communes aux trois concertations.

Le calendrier de la concertation

25 juin 2025

Réunion publique de lancement,
Ouverture des registres papier
et numériques

8 juillet 2025

Journée d'ateliers thématiques :
10h-12h Emploi et formation
14h-16h Agriculture
16h30-18h30 Insertion urbaine, environnement et paysage
18h45 grande restitution
Traitements de la journée et publication du compte rendu

Juin-juillet 2025

Traitements de la réunion publique
de lancement et publication
du compte rendu

4 septembre 2025

Réunion publique de restitution
et de clôture de la concertation,
Clôture des **registres papier**
et numériques

Septembre 2025

Traitements des contributions
et écriture du bilan

Poursuite des échanges
et informations sur le projet



Octobre 2025

Publication du bilan

La concertation préalable en chiffres et en images

Lancement de la concertation - 25 juin 2025

- Plus d'une trentaine de participants, 8 tables-ateliers
- Plus de 77 contributions différentes (questions et propositions) sur tous les sujets du projet : emploi, formation, innovation, alimentation et circuits courts, filières agricoles, environnement, circulation, trafic, concertation, bois du Seigneur, travaux, financements, fréquentation...



Journée du projet – 8 juillet 2025

- Plus de 70 participants acteurs et habitants du territoire répartis par tables
- 3 ateliers thématiques : emploi, formation et innovation; filières agricoles et circuits courts; insertion urbaine et environnement
- 1 restitution collaborative et conviviale de la journée
- Plus de 600 contributions, propositions et avis, environ 200 par thématique



Des registres papiers disponibles au siège des collectivités, ainsi que des registres numériques

Des dossiers de concertation téléchargeables en ligne sur les sites d'Agoralim, de Goussainville et de Roissy Pays de France

5 comptes rendus disponibles sur le site d'Agoralim :
<https://www.agoralim.fr/concertation>

16 observations ont été apportées sur les registres, dont 15 sur le registre dématérialisé (chiffre provisoire à date du 4 septembre). Toutes les contributions concernaient le projet Agoralim ou la procédure d'accès aux informations. Les observations formulées seront intégrées au bilan de concertation.

03. Propos introductifs et présentation

Ce chapitre reprend les propos introductifs ainsi que la présentation diffusée lors de la réunion de restitution du 4 septembre 2025.



Accueil et propos introductifs

Monsieur le Maire accueille tous les participants et les remercie pour leur présence. Il précise que sa prise de parole sera courte et simple conformément au contexte de période préélectorale.

Il salue et remercie le travail de la SEMMARIS et de tous les autres partenaires associés au projet. Il souligne la communication et la concertation autour du projet qui ont permis d'expliquer clairement son importance pour le territoire et ses habitants, à travers ses enjeux, ses retombées ainsi que son fonctionnement.

Pour conclure, il remercie les personnes qui se sont rendues présentes aux différents ateliers du processus de concertation et qui ont travaillé à ces occasions.



**ABDELAZIZ
HAMIDA**

Maire de Goussainville

Valérie Fresneda excuse P. Doll et salue l'ensemble des participants et des équipes présentes au nom de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. Elle réaffirme le soutien de la communauté d'agglomération au projet Agoralim, qui, compte-tenu de sa dimension économique, agroalimentaire et agricole s'intègre à la stratégie alimentaire territoriale de la communauté d'agglomération en défendant une agriculture locale et durable et une meilleure alimentation.

Elle conclut en rappelant l'importance de la collaboration étroite entre les équipes de Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et celles de la SEMMARIS dans le cadre de ce projet structurant pour le territoire.



**VALERIE
FRESNEDA**

Directrice Générale
Adjointe Stratégie -
Roissy Pays de France

Accueil et propos introductifs

Pierre Kuchly, Président de la CCI du Val d'Oise, remercie les participants présents ce soir pour leur mobilisation, il exprime sa joie de pouvoir être présent à l'occasion de cette réunion de restitution et se dit très satisfait de la qualité et de la pertinence du travail effectué tout au long du processus de concertation. Il revient ensuite sur l'importance du projet pour le département, aussi bien en termes économiques qu'en matière de formation pour les jeunes du territoire. Il compare l'importance d'un tel projet pour le département à celui du Stade de France en nommant Agoralim « notre stade de France dans le Val d'Oise ». Puis il conclut en remerciant à nouveau les participants pour le travail effectué.



PIERRE KUCHLY

Président de la CCI du Val d'Oise

Monsieur le Sous-Préfet rappelle qu'Agoralim s'inscrit pleinement dans le cadre du plan Val d'Oise lancé par Jean Castex. Il souligne que ce projet constitue, à ce titre, une initiative absolument majeure pour l'Est du département. Il insiste sur la nécessité de lire et de comprendre le projet sous l'angle du désenclavement du territoire, enjeu essentiel pour améliorer la dynamique locale et renforcer l'attractivité de cette partie du département. Il met en avant l'implication forte et continue de l'ensemble des acteurs dans le cadre de la concertation depuis le mois de juin, en particulier la Ville, l'agglomération, la CCI et la SEMMARIS. Cette mobilisation collective témoigne de l'importance du projet et de la volonté commune de le faire avancer. Le Sous-Préfet rappelle également que plus de 600 contributions ont été recueillies dans le cadre de la concertation, preuve de l'intérêt suscité par le projet et de la participation active des habitants du territoire. Il conclut son intervention en précisant qu'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) viendra prolonger et confirmer cette dynamique dans les prochains mois.



DOMINIQUE LEPIDI

Sous-Préfet de Sarcelles

La présentation

Le projet

AGORALIM Goussainville en quelques mots

UNE AMBITION : CRÉER UNE NOUVELLE PLACE DE L'ALIMENTATION DURABLE EN ÎLE-DE-FRANCE

A la demande de l'Etat, la SEMMARIS porte le projet Agoralim : un nouveau pôle de distribution alimentaire, situé dans l'Est du Val d'Oise.



AGORALIM permettra d'optimiser la distribution de produits alimentaires frais à travers :

- ◊ Des activités de distribution, de transformation et de soutien au secteur agricole,
- ◊ Des bureaux, des espaces de formation, de services et de restauration.



Un nouveau pôle logistique B2B dédié à l'alimentaire et aux produits frais



La création d'emplois directs et indirects



Un débouché privilégié pour la production agricole locale



Le savoir-faire historique de la SEMMARIS, gestionnaire du marché de Rungis depuis près de 60 ans



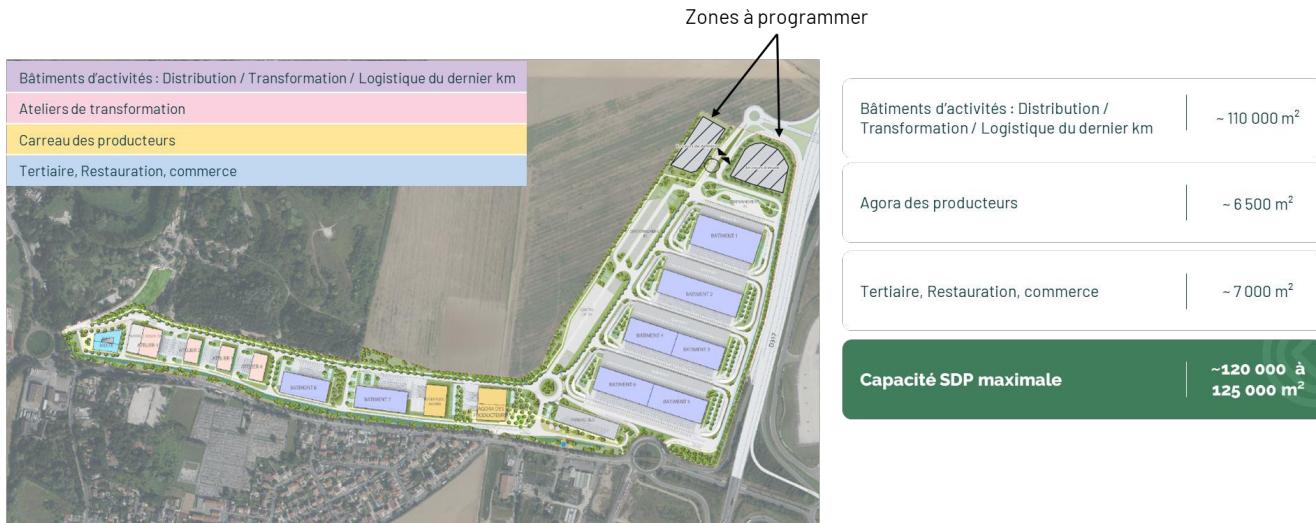
Un site de haute qualité environnementale et paysagère



Investissement SEMMARIS 300M€
Démarrage des travaux en 2028 et mise en service progressive en 2030

Programmation prévisionnelle

DES ACTIVITÉS AU SERVICE DE L'ÉCOSYSTÈME ALIMENTAIRE



La présentation

Le projet

Un projet de territoire : emploi, formation, innovation



Dynamisme économique

- ❖ Accueil de nouvelles entreprises dans le secteur de la distribution et transformation alimentaire
- ❖ Renforcement des partenariats avec les producteurs locaux, PME et coopératives régionales
- ❖ Dynamiser l'activité des commerces et services de proximité, ex. marchands forains, primeurs et bouchers de quartiers...



Création d'emplois

- ❖ Création de 1 500 emplois directs sur le site de Goussainville, sur toutes les filières (alimentaire et métiers supports), à tous niveaux de qualifications (du CAP au bac +5)
- ❖ Des créations d'emplois supplémentaires dans la phase de construction du site, dans le domaine du bâtiment
- ❖ Un effet levier avec la création d'emplois indirects



Vecteur d'innovation

- ❖ Un projet qui favorise l'innovation par l'implantation de nouvelles entreprises de l'alimentaire et de la distribution
- ❖ Un lieu propice aux expérimentations et innovations
- ❖ Une insertion dans le tissu économique et de l'entrepreneuriat du Val d'Oise

Le calendrier prévisionnel



Annonce du projet dans le plan Val d'Oise et appel à idées



Études techniques, environnementales et concertation



Démarrage des travaux



Lancement des 1ères études



Enquête publique et autorisations administratives



Mise en service progressive des activités

Poursuite des actions d'information, de consultation et de concertation

Résultats et arbitrages de la concertation préalable

Thématique emploi, formation, innovation

Résultats

Emploi et formation



Vous nous avez dit qu'il fallait...

... développer des formations en lien avec les métiers d'Agoralim

Pour accompagner les transitions professionnelles avec l'appui des CFA et acteurs de la formation vers les métiers présents et à venir, en intégrant la transition écologique

- ✓ Formations passerelles filières générales et techniques pour les jeunes en orientation / reconversion
- ✓ Formations courtes pour une insertion rapide pour les personnes éloignées de l'emploi
- ✓ Parcours pré-qualifiants (compétences de base, FLE, savoir être)
- ✓ Renforcement de l'offre de formation agricole

... faire connaître et valoriser les métiers d'Agoralim

- ✓ Valoriser les métiers agricoles et logistiques auprès des jeunes (collégiens, lycéens, et familles)
- ✓ Collaborer avec la Cité des Métiers pour promouvoir les métiers, notamment via Educaitra.
- ✓ Adapter la communication aux 18-30 ans (réseaux, CIO, interentreprises)
- ✓ Avoir une offre diversifiée et la faire connaître au-delà de Goussainville

... faciliter l'accès aux stages et à l'apprentissage

- ✓ Favoriser les contrats d'apprentissage agricoles
- ✓ Faire preuve d'ambition dans l'accueil des stagiaires locaux pour les jeunes du territoire et les publics en insertion
- ✓ Faciliter l'accueil des étudiants et stagiaires

Résultats

Emploi et formation



Vous nous avez dit qu'il fallait...

... penser l'accès à l'emploi pour tous et dans la proximité

- ✓ Implanter des antennes locales : France Travail, l'École de la 2e chance, service intérim
- ✓ Proposer un accompagnement personnalisé vers l'emploi via un guichet unique
- ✓ Développer l'insertion par l'activité économique pour les travailleurs en situation de handicap et les publics éloignés de l'emploi - en mobilisant les acteurs de l'IAE et de l'accompagnement des projets et des personnes
- ✓ Penser à la reconversion des publics, (femmes et seniors notamment)

... veiller à la qualité du travail et à son attractivité

- ✓ Améliorer les conditions de travail pour renforcer l'attractivité des emplois
- ✓ Développer le volet RSE : valeurs communes, ambitions, parcours d'évolution de carrière
- ✓ Veiller à la bonne accessibilité du site pour les salariés

... développer l'économie sociale et solidaire

- ✓ Mobiliser les acteurs de l'ESS et de l'entrepreneuriat coopératif
- ✓ Favoriser les partenariats entre l'ESS, les TPE/PME et les entreprises.
- ✓ Développer des clauses d'insertion

Résultats et arbitrages de la concertation préalable

Thématique emploi, formation, innovation

Résultats

Services aux salariés



Vous nous avez dit qu'il fallait...

... penser les services aux salariés sur le site pouvant être éventuellement mutualisés avec la population

- ✓ Développer des services pour les salariés et pour tous : crèches (accessibles aux salariés et aux horaires décalés), restauration des salariés, points de vente, agence d'intérim, espaces de détente et de sport, (infrastructures sportives pour les temps de pause ou après le travail), pôle médical à proximité
- ✓ Soutenir des initiatives solidaires ou écologiques à destination des salariés et de la population : AMAP, compostage...
- ✓ Proposer un service de vente des produits Agoralim aux habitants et salariés du territoire
- ✓ Développer les mobilités : offre de transport mutualisé type Filéo, pole de mobilités douces en libre-service (VAE, vélo, trottinettes), pistes cyclables et de solutions de mobilité douce, bornes de recharge électrique et encouragement au covoiturage
- ✓ Améliorer l'accès au bois du Seigneur en favorisant les déplacements doux et les usages partagés
- ✓ Mutualiser dès que possible avec Roissy (ADP) et s'inspirer de leurs expériences en matière de services partagés et d'animation territoriale

Résultats



Vous nous avez dit qu'il fallait...

... faire preuve d'innovation au service d'une alimentation durable

- ✓ Créer un projet PTCE impliquant les acteurs de l'innovation sociale, de l'ESS, les collectivités... en lien avec Paris & Cie et le CRSS.
- ✓ Travailler avec les acteurs locaux de l'ESS : solidarité alimentaire et lutte contre le gaspillage.
- ✓ Accompagner la création d'une épicerie sociale associative municipale, approvisionnée localement, avec visée anti-gaspillage et solidaire.
- ✓ Reconvertir le site Paul Prédault à Goussainville en lieu d'expérimentation ou d'implantation pour des structures de transformation alimentaire.

... réunir et conjuguer les forces au service de l'innovation

- ✓ Mobiliser de façon conjointe acteurs publics, privés et universitaires pour soutenir l'innovation, favoriser les coopérations, impliquer les chaires universitaires et les écoles d'ingénieurs agronomes... et garantir un déploiement pérenne du projet.
- ✓ Installer un laboratoire dans les locaux pour faciliter recherche et formation.
- ✓ Créer un incubateur territorial pour favoriser l'expérimentation et les synergies, incluant un réseau d'expérience et une colocation internationale.

Et que l'innovation devait aussi être sociale

- ✓ Prendre en considération les dimensions sociales et solidaires de l'innovation, et pas uniquement technologique
- ✓ Avoir une approche humaine et inclusive : impliquer l'ensemble des salariés dans la gouvernance des projets (type SCOP), favoriser des dynamiques collectives.
- ✓ Créer une charte inter/intra-entreprises favorisant les coopérations locales et régionales, en lien avec des projets citoyens/associatifs
- ✓ Elaborer une charte inter-entreprises pour assurer la prise en compte des propositions des salariés à tous niveaux hiérarchiques, sur le modèle des SCOP.

Résultats et arbitrages de la concertation préalable

Thématique emploi, formation, innovation

Arbitrages

Emploi et formation

Les propositions intégrées au projet



✓ Valoriser et communiquer sur les métiers d'Agoralim

A travers les supports de communication génériques de la SEMMARIS et ceux spécifiques à AGORALIM
En adaptant les actions aux publics cibles (dont 18-30 ans)

✓ Améliorer les conditions de travail

Intégrer la question des conditions de travail dans les cahiers des charges pour l'accueil des futures entreprises du site
Décliner des actions sur les conditions de travail avec les futures entreprises d'Agoralim, dans le cadre de notre stratégie RSE

✓ Travailler sur la responsabilité sociale d'Agoralim, en cohérence avec les besoins et acteurs du territoire

Décliner une charte d'égalité femmes-hommes
Déployer des partenariats avec les acteurs du territoire pour l'insertion sociale, l'accompagnement à l'emploi et l'économie sociale et solidaire
Intégrer des clauses d'insertion par l'activité économique dans les marchés de construction et d'exploitation d'Agoralim

Arbitrages

Emploi et formation

Les propositions mises à l'étude ou à travailler avec des partenaires



✓ Etudier l'implantation de services aux salariés pouvant bénéficier aux habitants :

- Crèche (horaires, nombre de berceaux ...)
- Offre de transport mutualisé : travailler avec la Région, compétente sur ce sujet type Filéo
- Centre de santé (localisation, ...)
- Infrastructures sportives
- Service de vente des produits Agoralim aux habitants et salariés

✓ Travailler sur les modalités d'accès au bois du Seigneur, en lien avec la Ville de Goussainville

✓ Se rapprocher d'ADP pour étudier les synergies possibles entre les 2 sites

✓ Se rapprocher des organismes de formation et des acteurs de l'emploi pour développer des parcours de formation adaptés :

- Objectif de lancer avec les acteurs de la formation et de l'emploi une « Agoralim Académie » qui développera des formations et permettra d'implanter les organismes de formation et acteurs de l'emploi directement sur le site

Résultats et arbitrages de la concertation préalable

Thématique emploi, formation, innovation

Arbitrages



Les propositions intégrées au projet avec des modifications

- ✓ Mettre en place une charte pour l'accueil de stagiaires de 3^e et 2nd avec les futures entreprises d'Agoralim
 - ↳ Permettant aux élèves d'effectuer des stages dans les entreprises du site et découvrir une diversité de métier
- ✓ Accueillir des stagiaires, chaque année, au sein de la SEMMARIS

Les propositions intéressantes mais ne relevant pas des compétences de la Semmaris

- ✓ Contrat d'apprentissage agricole : compétence du ministère de l'agriculture et des exploitants agricoles
- ✓ Guichet unique : compétence des acteurs de l'emploi

Innovation

Les propositions intégrées au projet



- ✓ Tenir compte des dimensions sociales et solidaires de l'innovation, et pas seulement de l'innovation technologique
- ✓ Travailler avec les structures locales de l'économie sociale et solidaire (ESS)
- ✓ Mobiliser de façon conjointe les acteurs publics, privés et universitaires pour soutenir l'innovation, favoriser les coopérations et garantir un déploiement pérenne du projet
- ✓ Impliquer l'ensemble des salariés dans la gouvernance des projets, favoriser des dynamiques collectives



Résultats et arbitrages de la concertation préalable

Thématique emploi, formation, innovation

Arbitrages

Innovation

Les propositions mises à l'étude ou à travailler avec des partenaires

- ✓ Reconvertir le site Paul Prédault en lieu d'expérimentation ou d'implantation pour des structures de transformation alimentaire
- ✓ Déployer un incubateur territorial pour favoriser l'expérimentation et les synergies
- ✓ Implanter un laboratoire sur le site Agoralim pour faciliter la recherche et la formation, en impliquant des chaires universitaires et écoles d'ingénieurs agronomes
- ✓ Mettre en place des chartes inter/intra-entreprises afin de :
 - Favoriser les coopérations locales et régionales avec des projets citoyens/associatifs
 - Assurer la prise en compte des propositions des salariés à tous les niveaux hiérarchiques

Les propositions intéressantes mais ne relevant pas des compétences de la Semmaris

- ✓ Créer un PTCE
- ✓ Accompagner l'ouverture d'une épicerie sociale associative
- Projets qui ne peuvent pas être portés par la SEMMARIS, mais dans lesquels elle peut s'inscrire



Résultats et arbitrages de la concertation préalable

Thématique filières agricoles, alimentation et circuits courts

Résultats

Filières agricoles, alimentation et circuits courts



Vous nous avez dit...

... que vous aviez besoin de débouchés pérennes

- Partenariats **restauration collective** (contractualisation...)
- Connaissance des attentes des **consommateurs** (volumes, produits, changement habitudes, prix de vente).

... et que vous étiez très intéressés par : le **carreau des producteurs, les outils de transformation et les services logistiques**

... qu'il fallait renforcer l'attractivité de la filière

... qu'il fallait accompagner la transformation des modes de production

- Accompagner et structurer des filières plus durables:** organisation, recherches de financements, place de la production BIO et autres labels qualité dans l'écosystème territorial et enjeu circuits-courts.
- Appuyer économiquement la diversification** notamment liée au maraîchage.
- Aider **l'installation de nouvelles productions**, (maraîchage bio, arboriculture, horticulture...)
- Accompagner les exploitants :** recherche fournisseurs, matériels, éléments techniques, réponse aux marchés publics

- Travailler sur **l'attractivité des métiers agricoles**
- Former des futurs exploitants localement**

... que de nouvelles synergies étaient nécessaires

- Créer une **coopérative « Agoralim », des agriculteurs du territoire pour mutualiser** : la ramasse agricole, la location des espaces de stockage sur le site de Goussainville.
- Structurer une **filière surgélation**.
- Avoir une démarche partenariale avec les acteurs du territoire** (Agri Paris Seine, Agence Bio, chambre d'agriculture, Jeunes Agriculteurs, GAB, DRIAAF, CARPF, Conseil Départemental...)
- De la transparence et la confiance entre les acteurs**

Résultats et arbitrages de la concertation préalable

Thématique filières agricoles, alimentation et circuits courts

Arbitrages

Filières agricoles, alimentation et circuits courts

Les propositions intégrées au projet



- Mise à disposition d'un foncier dédié au développement d'un carreau des producteurs ainsi que d'outils de transformation et de services logistiques de proximité pour soutenir les filières
- Une démarche partenariale avec les acteurs du territoire qui se poursuit et permettra de les mobiliser
- Synergies régionales : articulation avec tous les projets du territoire pour favoriser les coopérations et maximiser l'impact (Agri Paris Seine, Triango, ...)



Arbitrages

Filières agricoles, alimentation et circuits courts

Les propositions mises à l'étude ou à travailler avec des partenaires

- ✓ Sécuriser les débouchés : Un travail collaboratif, va être initié, avec les représentants des filières et les interprofessions pour définir des actions
- ✓ Réflexion sur les attentes des consommateurs : Un travail va être initiée par la Semmaris, avec un pilotage par les acteurs des filières ensuite
- ✓ Le développement d'une coopérative « Agoralim »: Une Etude sera réalisée en lien avec les coopératives existantes
- ✓ Étude de la filière de la surgélation : Cette piste sera intégrée dans les réflexions sur les filières de transformations



Résultats et arbitrages de la concertation préalable

Thématique filières agricoles, alimentation et circuits courts

Arbitrages

Les propositions intégrées au projet avec des modifications

- ✓ Accompagnement des filières durables avec une préconisation pour la BIO : La SEMMARIS y est favorable et elle encouragera l'implantation d'opérateurs de commerce de gros spécialisés en BIO et filières durables. Nous mettrons en place une grille de critère de sélection des opérateurs qui intégrera les démarches RSE. La notation des opérateurs proposant des produits alimentaires issus de démarche agroécologique (agriculture BIO, régénérative...) sera améliorée.

En revanche, le développement des productions et des filières est davantage une compétence Collectivités territoriales, Etat et responsables professionnels (GAB, Agence BIO, Chambre d'Agriculture...).



Les propositions intéressantes mais ne relevant pas des compétences de la Semmaris

- ✓ **Accompagnement des filières durables avec une préconisation pour la BIO:** compétence collectivités territoriales, Etat et responsables professionnels (Etat local, GAB, Chambre d'Agriculture...)
- ✓ **Accompagnement économique des exploitations :** compétences collectivités et Etat via des guichets d'aides
- ✓ **Aider l'installation** de nouvelles productions : compétence DRIAAF et Chambre d'Agriculture
- ✓ **Accompagnement des exploitants** pour trouver fournisseurs, matériels, éléments techniques... : compétence Chambre d'Agriculture, coopératives
- ✓ Retravailler **l'attractivité des métiers** de l'agriculture : compétence DRIAAF
- ✓ **Former** des futurs exploitants **localement** : compétence DRIAAF et Chambre d'Agriculture
- ✓ **Si vous êtes intéressés, une réunion pourra être organisée par la SEMMARIS pour vous présenter les différents acteurs sur ces questions. Envoyez-nous un mail : contact@agoralim.fr**



Résultats et arbitrages de la concertation préalable

Thématique insertion urbaine, environnement et paysage

Résultats

Insertion urbaine, environnement et paysage



Vous nous avez dit qu'il fallait...

... que l'architecture des bâtiments devait s'intégrer dans l'environnement existant et s'adapter aux enjeux du changement climatique

- Eviter l'effet « bloc » ou « hangar »
- Hauteurs limitées, couleurs claires, façades en bois ou végétalisées
- Toitures photovoltaïques ou végétalisées
- Bâtiments éco-conçus

... que les limites séparatives devaient être les plus douces et discrètes possibles

- Clôtures masquées par de la végétalisation de différentes hauteurs
- Privilégier des végétaux apportant de l'ombre et une diversité végétale propice à la biodiversité
- Porter attention au développement racinaire

... que le site devait être largement et densément végétalisé en ...

- Assurant la transition avec les espaces naturels à proximité
- Privilégiant des essences locales, colorées, nécessitant peu d'entretien, odorantes et persistantes
- Evitant, autant que possible, les essences allergènes
- Prévoyant des hauteurs et épaisseurs importantes

... qu'il devait être un modèle de transition écologique en ...

- Assurant la production d'énergies renouvelables
- Privilégiant la réutilisation et la récupération des ressources (eaux pluviales, déchets...)
- Electrifiant les mobilités internes (bornes et véhicules électriques)
- Anticipant l'adaptation au changement climatique (sols perméables, végétation sobre en eau, conception des bâtiments...)
- Mettant en œuvre des solutions atypiques : moutons ou oies pour la sécurité et l'entretien

Mobilités, stationnement et recommandations



Vous nous avez dit qu'il fallait...

... que les mobilités douces soient facilitées et sécurisées

- Séparation des différents modes
- Limitation des vitesses
- Assurer les continuités cyclables dans et hors du site
- Allées piétonnes hors site et traversées piétonnes sécurisées
- Cheminements perméables et ombragés avec une bonne gestion des eaux pluviales

Vous avez fait des recommandations générales

- Faire travailler des artisans locaux
- Limiter les externalités et pollutions (dont sonore et lumineuse) au niveau du tissu habité
- Être attentif à ne pas augmenter la congestion routière voire à la réduire

... que les mobilités des salariés et l'accessibilité du site devaient être optimisées

Pour les véhicules motorisés

- Signalétique claire
- Orienter le trafic routier (PL et VUL) vers l'entrée Nord
- Entrées véhicules lisibles et fluides

Pour les transports en commun

- Mise en place d'un Transport à la Demande ou bus dédiés pour les travailleurs en horaires décalés
- Offre de mobilités partagées sur le site

... penser aux stationnements

- Stationnement végétalisé et ombragé (ombrage naturel) pour véhicules et vélos
- Stationnements vélos répartis régulièrement sur le site, accessibles depuis les entrées, sécurisés et couverts
- Revêtement perméable
- En portant attention aux potentiels stationnements sauvages le long de la RD47

Résultats et arbitrages de la concertation préalable

Thématique insertion urbaine, environnement et paysage

Arbitrages

Insertion urbaine, environnement et paysage

Les propositions intégrées au projet



- ✓ Toitures photovoltaïques ou végétalisées, bâtiments éco-conçus
- ✓ Limites séparatives les plus douces et discrètes possibles
- ✓ Végétation haute et épaisse, essences locales et nécessitant peu d'entretien
- ✓ Site exemplaire sur le volet environnemental : photovoltaïque, anticipation du changement climatique à intégrer dans les consultations des entreprises, bornes pour les véhicules électriques



Les propositions intégrées au projet avec des modifications

- ✓ Végétalisation colorée, odorante, non allergisante et persistante : à étudier en fonction des contraintes du site

Arbitrages

Insertion urbaine, environnement et paysage

Les propositions mises à l'étude ou à travailler avec des partenaires

- ✓ Une architecture des bâtiments qui s'intègre dans l'environnement existant et s'adapte aux enjeux du changement climatique (couleurs claires, hauteurs limitées, façades bois...) : éléments intégrés dans le futur Cahier des charges des Prescriptions Architecturales, Urbaines et Paysagères et qui seront intégrés par les futurs prestataires
- ✓ Assurer la transition avec les espaces naturels à proximité (hors du site, à travailler avec les partenaires)
- ✓ Mettre en œuvre des solutions atypiques (éco-pâturage), doit être échangé avec les partenaires



Résultats et arbitrages de la concertation préalable

Thématique insertion urbaine, environnement et paysage

Arbitrages

Mobilités, stationnement et recommandations

Les propositions intégrées au projet



- ✓ Faciliter et sécuriser les mobilités douces
- ✓ Stationnements vélos répartis régulièrement, protégés et sécurisés
- ✓ Signalétique claire, entrées véhicules lisibles et fluides
- ✓ Faire travailler des artisans locaux – dans les limites du respect de la commande publique
- ✓ Limiter les externalités et pollutions au niveau du tissu habité et ne pas augmenter la congestion routière



Les propositions intégrées au projet avec des modifications

- ✓ Stationnement prévu sous panneaux photovoltaïques avec ombrières
- ✓ Revêtement perméable du stationnement possible seulement pour les VL et VUL

Arbitrages

Mobilités, stationnement et recommandations

Les propositions mises à l'étude ou à travailler avec des partenaires

- ✓ Trafic routier (VUL et PL) Nord : pour les VUL, interdire leur circulation sur la RD47 est pénalisant pour l'accessibilité locale. Pour les PL, le souhait que les flux s'adressent principalement sur la RD317 est pris en compte
- ✓ Offre de mobilités partagées sur le site et pole de mobilités douces : le besoin est à préciser
- ✓ Accès direct au bois du Seigneur depuis le site impossible (altimétrie et sécurité alimentaire), mais des cheminements sont prévus sur l'espace public
- ✓ Des services pour tous : crèche, restauration, points de vente, agence d'intérim, espaces de détente et de sport... - Une partie de cette programmation sera prévue



Les propositions intéressantes mais ne relevant pas des compétences de la Semmaris

- ✓ La Semmaris ne pourra pas aménager de piste cyclable ou piétonne hors site (continuités assurées dans le site) - travail en interface avec les aménagements du CD95
- ✓ Stationnements sauvages le long de la RD47 – collectivités
- ✓ BHNS porté par le CD95
- ✓ Mise en place d'un plan de mobilités des salariés

04. Propos conclusifs



Propos conclusif

Le Président de la SEMMARIS salue chaleureusement les partenaires, les élus et les habitants de Goussainville et du territoire de Roissy Pays de France. Il partage sa fierté et sa joie de prendre la parole pour clore cette étape importante du projet Agoralim. Il rappelle que depuis plusieurs mois, une concertation réglementaire ouverte et transparente a été engagée, conformément au Code de l'environnement. L'objectif était clair : permettre à chacun de s'exprimer, qu'il s'agisse des habitants, des élus, des associations, des acteurs économiques ou encore des partenaires institutionnels.

Ils ont répondu présents. Ils ont consulté les expositions mises en place à la mairie de Goussainville et au siège de la communauté d'agglomération. Ils ont participé à une réunion publique ainsi qu'à des ateliers qui ont donné lieu à des échanges riches, restitués dans des comptes rendus publics. Au total, plus de 600 contributions ont été recueillies. Ces contributions ont apporté des propositions concrètes, des interrogations légitimes et des attentes fortes. Stephane Layani se félicite de cette mobilisation, preuve que le projet suscite un intérêt large et concerne tout le territoire.

Il remercie l'ensemble des participants pour leur implication, ainsi que les partenaires institutionnels : la Préfecture, la Direction départementale des territoires du Val-d'Oise, la Ville de Goussainville, la Ville du Thillay, la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, la Chambre de commerce et d'industrie et l'ensemble des prestataires associés. Il reprend ensuite une formule de Pierre Kuchly, président de la CCI du Val-d'Oise, selon laquelle « Agoralim est au Val-d'Oise ce que le Stade de France est à la Seine-Saint-Denis ». Une image qui illustre bien la dimension structurante et emblématique du projet. Agoralim est en effet pensé comme un projet d'avenir : au service de la souveraineté alimentaire, au service de l'évolution des productions agricoles de la région, au service du bien manger pour tous.



**STEPHANE
LAYANI**

Président de la
SEMMARIS - Marché
International de Rungis

Propos conclusif

Il précise que les enseignements de la concertation ne resteront pas lettre morte. Les encouragements confortent la démarche et les critiques nourrissent les améliorations à apporter. Chaque contribution sera prise en compte. Il indique ainsi que tous les sujets soulevés en concertation sont intéressants, et qu'il encourage ainsi ses équipes à travailler également sur des sujets qui ne relèveraient pas des compétences de la SEMMARIS.

L'ambition est de faire d'Agoralim un projet responsable, durable et partagé, qui soit à la fois un pôle d'approvisionnement alimentaire d'avenir et un projet au service du territoire. Il conclut en rappelant que cette étape marque la fin de la concertation réglementaire mais pas la fin du dialogue. Une nouvelle phase s'ouvre, qui se construira encore en lien étroit avec les habitants et les acteurs du territoire.

Il annonce également que la SEMMARIS rendra publique, avant la fin de l'année, une charte d'engagements qui se nourrira des contributions adressées qui servira de fil rouge tout au long de la réalisation du projet.

Il remercie à nouveau tous les participants pour leur confiance et leur mobilisation, et souligne qu'Agoralim est un projet collectif au service de Goussainville, de Roissy Pays de France et bien au-delà.



STEPHANE LAYANI

Président de la
SEMMARIS - Marché
International de Rungis

05. Questions - réponses

Le présent chapitre reprend par thématique l'ensemble des questions posées lors de la réunion de restitution par les participants et certaines questions reçues à l'écrit dont la réponse a été apportée à l'oral ou a posteriori au sein du présent chapitre. Le bilan de concertation comportera l'intégralité des questions et des contributions.



Filières agricoles, alimentation et circuits courts

Question

Le Collectif du Triangle de Gonesse remercie la Semmaris pour la concertation et les échanges sur Agoralim, puis il rappelle l'importance de soutenir la filière bio, notamment car le Val d'Oise qui est très en retard sur le sujet, et interpelle l'Etat sur le fait qu'il n'y a jamais eu d'échanges sur la cité scolaire prévue sur la ZAC de Gonesse.

Le CTG interroge par la suite sur la façon dont Agoralim et la Semmaris vont accompagner les producteurs face aux fortes variations de prix des produits (exemple des pommes de terres dont le prix d'achat a chuté très fortement).

Réponse de la Semmaris

Afin de garantir des prix d'achat stables aux producteurs, plusieurs leviers peuvent être mobilisés. La création d'une coopérative au sein d'Agoralim (action mise à l'étude), accompagnée par la Semmaris, permettrait par exemple de planifier et d'organiser les productions de ses adhérents afin de limiter le risque que toutes les productions arrivent à maturité en même temps, phénomène qui provoquerait un effondrement des cours.

Parallèlement, la mise à disposition d'outils de transformation prolongerait la durée de conservation des produits et élargirait leur période de commercialisation, contribuant ainsi à stabiliser les prix.

Insertion urbaine, environnement et paysage

Question

Le Conseil départemental du Val d'Oise (CD 95) avait noté, dans sa contribution écrite relative à la mise à disposition du dossier de Projet d'Intérêt Général (PIG) que « le branchement sur la RD317 nécessitera d'importants travaux : la création d'un ouvrage d'art, un décalage de la RD317 et un diffuseur routier entre la RD317 et les accès au site AGORALIM ». Le CD 95 avait évoqué un nécessaire tour de table financier et un enjeu sur la tenue du calendrier 2027-2029. Nous ne retrouvons pas ce point dans le tableau de synthèse des contributions du bilan du PIG ni de réponse au CD 95. Est-il possible d'amener des éléments de réponses à ce sujet ?

Réponse de la Semmaris

Le projet d'aménagement nécessitera la création d'une infrastructure routière pour permettre sa desserte.

Cet ouvrage sera réalisé sur la RD317 et la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la SEMMARIS. Cet accès sera donc dimensionné pour les besoins du projet Agoralim.

Les solutions techniques sont à l'étude et doivent permettre de stabiliser la géométrie des ouvrages projetés. Le décalage de la RD 317 n'est donc pas arrêté à ce stade et sera évité autant que possible.

Dès que l'option définitive sera retenue, les partenaires seront sollicités pour participer au cofinancement de l'ouvrage sur la base d'un programme travaux stabilisé.

Question

Dans une logique d'exemplarité environnementale, serait-il envisageable d'installer des nichoirs sur le site ? Par ailleurs, afin de favoriser la biodiversité, ne pourrait-on pas envisager de diversifier les essences plantées en associant des arbres fruitiers et des feuillus ?

Réponse de la Semmaris

Sur le principe, la Semmaris est favorable à ces propositions, et sera disposée à poursuivre les échanges avec les associations, en lien avec le paysagiste qui sera désigné (consultation en cours) et en considérant les éventuelles mesures conservatoires à respecter pour la gestion des activités alimentaires du site et de la plateforme aéroportuaire située à proximité.

Insertion urbaine, environnement et paysage

Question

Que vont devenir les entreprises et habitants actuels du secteur de la Talmouse ? Qu'est ce qui est prévu pour que les riverains et habitants puissent bénéficier concrètement de d'Agoralim (Quels services aux habitants ? Pourquoi n'auront-ils pas accès aux produits ? Circulation autour du site ?).

Réponse de la Semmaris

Habitants et entreprises occupant le site ont été rencontrés plusieurs fois, notamment lors d'une réunion publique d'information qui a beaucoup mobilisé, dès l'automne 2024 et donc en amont de la présente concertation. Tous font l'objet d'un suivi et d'échanges réguliers avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) ou avec un partenaire social (SOLIHA par exemple), pour permettre un accompagnement optimal (acquisitions, relogement et relocalisation en fonction des situations). Ces échanges ont vocation à se poursuivre.

Concernant l'accès des riverains et habitants à Agoralim Goussainville, l'idée est de pouvoir mutualiser des services aux salariés avec la population dès que possible. Par exemple lorsque l'on va réfléchir à l'implantation d'un centre de santé ou d'un équipement sportif, l'idée est de pouvoir (comme on le fait à Rungis) regarder la meilleure façon de l'ouvrir aussi à la population. En ce qui concerne les circulations extérieures au site (pistes cyclables, trottoirs...) cela ne relève pas de la compétence de la Semmaris. Cependant, il y aura un travail avec les partenaires (commune et agglomération) pour permettre la meilleure accessibilité aux salariés y compris en modes doux, et les circulations douces qui pourraient être développées bénéficieront également aux habitants.

Enfin, sur la question de l'accessibilité aux produits du marché, Agoralim est dédié avant tout aux professionnels, mais notamment au travers du carreau des producteurs, il pourra être envisagé d'imaginer des porosités permettant aux habitants d'accéder aux produits.

Autres sujets et projet en général

Question

Le coût du projet AGORALIM a diminué : sur l'investissement de 1,4 milliard d'euros envisagé dans le rapport de février 2022 dont 700 millions d'euros venant de la SEMMARIS, il se confirme seulement 300 millions d'euros financés par la SEMMARIS pour l'activité de distribution alimentaire à Goussainville

Réponse de la Semmaris

Les investissements de la SEMMARIS n'ont pas diminué. Les investissements annoncés dans le cadre de la concertation concernent uniquement le site AGORALIM à Goussainville. De plus, le coût initial du projet AGORALIM à Goussainville est estimé à ce jour à 300 millions d'euros, lequel correspond au coût d'investissement lié aux études et aux travaux, hors honoraires de maîtrise d'œuvre, taxes, foncier et coût de l'ouvrage routier estimés, à date, à 100 millions d'euros (cf CR du 25 juin 2025).

Question

Comment a été choisi le nom Agoralim et que va devenir le nom et la mémoire de la Talmouse ? Le nom des rues du quartier ?

Réponse de la Semmaris

Agoralim a été construit sur la base d' « Agora », comme un espace d'échanges, et « Alimentaire », car le site est imaginé comme un espace d'échanges sur l'alimentation.

En termes de mémoire du secteur de la Talmouse, le site aura des rues internes, qui auront des noms, et la SEMMARIS, en lien avec la commune de Goussainville, veillera dans ce cadre à préserver la mémoire du secteur, en reprenant le nom des rues actuelles, en donnant par exemple le nom de la Talmouse à une entrée... De la même façon que cela est conçu actuellement à Rungis. La Semmaris sera très attentive à ce sujet de mémoire et à l'écoute des propositions.

36. Contributions aux registres papier et numérique

Observations apportées sur le registre en ligne du projet entre le 25.06.2025 et le 04.09.2025

Date de l'observation	Contenu de l'observation	Commune	Profil
01/07/25	Bonjour, j'ai cru comprendre qu'il fallait s'inscrire pour participer à la restitution qui a lieu à 18h. Ce sera donc pour m'inscrire :)		Association
30/07/25	Bonjour, Je souhaiterais savoir où il est possible de consulter le dossier du projet AGORALIM pour la concertation publique et où se situent les registres papier et numérique pour déposer une ou plusieurs contributions ou poser des questions : je n'ai pas trouvé l'information sur le site en dehors de ce formulaire de contact et ne trouve pas traces d'autres contributions et avis d'acteurs locaux puisqu'il s'agit d'une concertation publique à visée informative. Par ailleurs, une visite du site est-elle prévue ? D'avance, je vous remercie pour votre réponse. Bien cordialement	Villiers-le-Bel	Habitant du territoire
07/08/25	Bonjour, Je me permets de vous contacter au sujet de la journée d'ateliers du 8 juillet, organisée dans le cadre du projet AGORALIM à Goussainville. Souhaitant revenir sur certains échanges, je souhaiterais savoir si un compte rendu a été rédigé. Étant inscrite sur le listing, je ne l'ai pas encore reçu et me demandais s'il avait d'ores et déjà été diffusé. Dans le cas contraire, auriez-vous une idée de la date à laquelle il pourrait l'être ? Je vous remercie par avance pour votre retour, et vous prie de bien vouloir excuser le dérangement si cette demande tombe à un moment peu opportun.	Cergy	Collectivité territoriale
07/08/25	Je suis tout à fait défavorable au projet. Il fait concurrence à celui de CARMA sans changer le système de distribution alimentaire régional. Certe il implique une diminution des distances pour les vendeurs d'alimentation du Nord de la région mais n'incite pas à relocaliser la production et ainsi à limiter les surfaces de surproduction (production et vente...) et le gaspillage : en produisant soi-même (potager individuel, collectif, jardin partagé...) ou en réformant la ceinture maraîchère historique autour de Paris on aurait une production adaptée aux besoins et ainsi moins de gaspillage et de CO2 Émis en transport de marchandises, en multipliant les petits commerces de proximité...		EELV
25/08/25	Bonjour, Quelle la place peut donner ce projet à l'économie sociale et solidaire dans le projet AGORALIM ? Pourrait-on envisager une plate-forme de restauration multiservices en partenariat avec des enseignes commerciales de l'agro-alimentaire et de l'événementiel avec le secteur de l'insertion de l'activité par l'économie (IAE) ? La dimension RSE serait renforcée et cela créerait des emplois pour des personnes en situation de handicap issues d'ESAT, EA, de chantier et entreprises d'insertion...		Association / Agriculteurs locaux

02/09/2025	Avis du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG) Alimentation de demain est le titre du dossier de concertation, alimentation durable est la fiche d'identité du projet AGORALIM. Depuis l'annonce du projet, le CPTG ne cesse de demander quelle place l'agriculture biologique y occupe. L'alimentation de demain ne peut être celle d'aujourd'hui pour le département du Val d'Oise qui en 2023 n'avait que 1,8 % de la surface agricole utile (SAU) en bio contre 11 % pour la France et 7,8 % pour l'Île-de-France (Essonne 15 %, Yvelines 11%, Seine et Marne 6%). Lire la suite dans la pièce jointe 1.		Association CPTG
02/09/25	Bonjour j'avais participé à l'appel à idées en oct 21 avec une proposition systémique de ce projet nommé "Atout bout de champ"... avec mes collègues de Red Monkey. Depuis j'ai créé Feuille de route Conseils un bureau d'études spécialisé en logistique du dernier km et innovation durables. N'hésitez pas à me solliciter pour un accompagnement et pris part à la concertation bonne journée. Pièce Jointe 2.	Bailly	Entreprise
02/09/25	je souhaite participer à la réunion publique de clôture du projet	Paris	DRIAAF
03/09/25	Votre projet ne parle jamais d'agriculture bio, les termes « aliments de qualité », « durable » ou « local » ne signifient rien de concret, il ne peut y avoir d'aliment de qualité sans label bio. Votre projet semble de la poudre aux yeux, rouler les gens dans la farine.		Habitant du territoire
03/09/25	Bonjour, je vous prie de trouver, en pièce jointe, la contribution du Groupe ADP. Pièce Jointe 3.		Groupe ADP
03/09/25	Bonjour, Vous trouverez ci-joint la contribution des élus de la CCI Val-d'Oise au titre de la présente concertation. Pièce jointe 4.	Cergy	CCI 95
03/09/25	Merci de bien vouloir prendre connaissance de notre avis en PJ. Cordialement. Pièce jointe 5	Vémars	Association FNE 95
04/09/25	Je vous prie de trouver ci-joint ma contribution à la concertation publique relative au projet AGORALIM sur le site de la ville de Goussainville. Pièce jointe 6.		Habitant du territoire
04/09/25	Les terres agricoles du Triangle de Gonesse offrent un îlot de fraîcheur aux habitantes et habitants des communes voisines, jusqu'à Paris dont elles ne sont distantes que de 15km. Leur destruction irait à l'encontre de l'adaptation au dérèglement climatique. En 2021, le Premier Ministre Jean Castex avait annoncé qu'Agoralim inclurait des productions agricoles de qualité sur le Triangle de Gonesse. Ces productions devaient être distribuées dans le Nord francilien via les structures logistiques du projet. Elles devaient contribuer à la pérennisation de la vocation agricole des très fertiles terres du Triangle de Gonesse sur lesquelles le maïs est cultivé sans irrigation. Le projet d'une ZAC de plus de 100ha menacerait à terme cette historique vocation agricole en scindant en deux parties cette zone agricole de près de 700ha, située à 15 km de Paris, en compromettant sa fonctionnalité. La disparition d'Agoralim du volet de production agricole sur le Triangle de Gonesse fragiliserait la pérennité de la vocation agricole millénaire du Triangle de Gonesse -les fouilles archéologiques menées à l'emplacement prévu pour feu le projet Europacity ont	Aulnay-Sous-Bois	Association Vivre Mieux Ensemble à Aulnay-sous-Bois

	<p>mis à jour des silos à grains antiques-. Le volet "formation" envisagé dans l'hypothétique cité scolaire de la ZAC, dans une zone interdite à l'habitat en raison des nuisances aériennes, et à quelques centaines de mètres du point de crash du Concorde, en 2000, apporterait une caution pseudo écologique à une ZAC destructrice de terres agricoles. Le pôle logistique d'Agoralim prévu à Goussainville entraînerait par ailleurs la destruction de 32ha de terres agricoles. Agoralim pourrait contribuer à fournir une alimentation diversifiée et de qualité en circuit court aux structures de restauration collective de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France en réorientant la ZAC du Triangle de Gonesse vers des productions agricoles. Pour y parvenir, un dialogue constructif et ouvert devrait être engagé avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de-France et les collectivités locales. En l'absence du volet agricole d'Agoralim sur le Triangle de Gonesse, Agoralim contribuerait à la destruction de sols fertiles, ce qui en ferait un projet néfaste pour la santé humaine</p>		
04/09/25	J'ai appris qu'il y a un projet sur le triangle de Gonesse (internat scolaire...). Il serait bien que ces terres servent à l'agriculture biologique pour être redistribuée localement.	Aulnay-Sous-Bois	Habitant du territoire

PIECE JOINTE 1 - Concertation AGORALIM Avis du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG)

1^e septembre 2025



**Concertation AGORALIM
Avis du Collectif pour le Triangle de Gonesse (CPTG)**

Alimentation de demain est le titre du dossier de concertation, **alimentation durable** est la fiche d'identité du projet AGORALIM. Depuis l'annonce du projet, le CPTG ne cesse de demander quelle place l'agriculture biologique y occupe. L'alimentation de demain ne peut être celle d'aujourd'hui pour le département du Val d'Oise qui en 2023 n'avait que 1,8 % de la surface agricole utile (SAU) en bio contre 11 % pour la France et 7,8 % pour l'Île-de-France (Essonne 15 %, Yvelines 11%, Seine et Marne 6%).

La qualité de l'alimentation est une question de santé publique. Le retard du Val d'Oise en agriculture biologique ne doit plus être ignoré et de surcroît, doit être rattrapé.

Le CPTG regrette de ne trouver aucune référence à l'agriculture biologique dans le dossier.

La permanence de la concertation est à saluer

Depuis l'annonce du projet AGORALIM en mai 2021, dans le cadre du « Plan Val d'Oise », cette phase de concertation du 25 juin au 4 septembre est le troisième moment de concertation après l'appel à idées lancé fin 2021 et la mise à disposition du public du dossier du projet sur le site de Goussainville en vue de la qualification de projet d'intérêt général (PIG) en 2024. Le CPTG en fonction de ses objectifs et du contexte général, tient à y participer.

Le CPTG qui fait face à un refus de concertation sur un autre projet du « Plan Val d'Oise », à savoir la Cité scolaire internationale imposée sur le Triangle de Gonesse, ne peut que saluer cette continuité de la concertation de la part de la SEMMARIS. Il est cependant regrettable que celle-ci ait lieu pendant la période des mois d'été, période où la population est susceptible d'être en congés, donc potentiellement absente, notamment pour l'organisation de la journée d'ateliers thématiques du 8 juillet 2025 qui auraient pu accueillir plus de personnes. Le CPTG avait déjà émis la même remarque pour la mise à disposition au public du dossier du projet en vue de sa qualification de « Projet d'Intérêt général » qui avait eu lieu du 10 juillet au 9 septembre 2024.

Le CPTG regrette toujours de ne pas pouvoir consulter les avis déposés sur le site internet de l'actuelle concertation

Certes, plusieurs mois après, les sept avis concernant la concertation en 2024 sur la qualification de PIG du projet sur le site de Goussainville ont été publiés en annexe du dossier de l'actuelle concertation. Notre demande constante n'est donc que partiellement satisfaite. Cette publication tardive nous conduit à faire deux remarques :

- Dans son avis de 2024, le Conseil départemental du Val d'Oise (CD 95) note que « *le branchemet sur la RD317 nécessitera d'importants travaux : la création d'un ouvrage d'art, un décalage de la RD317 et un diffuseur routier entre la RD317 et les accès au site*

AGORALIM ». Le CD 95 évoque un nécessaire tour de table financier et un enjeu sur la tenue du calendrier 2027-2029. Nous ne retrouvons pas ce point dans le tableau de synthèse de ces contributions ni de réponse au CD 95. La délégation du CPTG présente aux réunions de concertation de juin et juillet n'a pas le souvenir d'une réponse. Il serait nécessaire d'y revenir lors de la réunion du 4 septembre 2025.

- Dans sa contribution le CEEVO indique plusieurs sociétés rencontrées en 2023 porteuses de projets innovants dans le domaine de l'agriculture du futur qui pourraient venir s'agréger au projet AGORALIM. Qu'en est-il en 2025 ?
Le CPTG s'y intéresse d'autant plus qu'il pense avoir reconnu le projet TRIANGO de la société belge BOPRO, sélectionné dans le cadre de l'appel à projet « *Inventons la Métropole* » destiné à compléter le projet EuropaCity et pour lequel aucune information n'a été publiée depuis 2019.

De façon plus générale, le CPTG note les évolutions à la baisse du projet AGORALIM depuis son annonce en 2021 et la publication en février 2022 du rapport du même nom par la SEMMARIS remis au Premier ministre Jean Castex :

- Sur la production agricole au sud de l'ancienne ZAC du Triangle de Gonesse, en mai 2021 Monsieur Castex annonçait « *un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité.* » En 2025 il n'est plus question dans le dossier de création de la nouvelle ZAC du Triangle de Gonesse, sur cette partie sud, que de la consommation d'une douzaine d'hectares (ha) pour la construction d'un échangeur sur le BIP : plus question de circuit court.
- Sur l'investissement de 1,4 milliard d'euros envisagé dans le rapport de février 2022 dont 700 millions d'euros venant de la SEMMARIS, il se confirme seulement 300 millions financés par la SEMMARIS pour l'activité de distribution alimentaire à Goussainville, ce qui est son cœur de métier.
- Sur les 4 à 5000 emplois annoncés qui deviennent 1500 emplois directs et indirects estimés pour le site principal et pour le moment unique à Goussainville.

Ces 1500 emplois sont annoncés pour les habitants du bassin de Goussainville. Le CPTG ne peut se satisfaire d'un seul effet d'annonce et souligne que ses emplois concernent principalement des activités logistiques dans un bassin d'emploi très largement pourvu dans ce type d'activités. AGORALIM ne répond pas au manque de diversité des emplois du territoire.

Officiellement le pôle multisite n'est pas abandonné mais il n'est plus guère question des sites de Roissy-en-France et de Bonneuil-en-France. Il ne reste que le site de Gonesse pour compléter le projet de « Cité scolaire internationale » (sur 0,5 ha selon le maire de Gonesse), imposée sans concertation au plus mauvais endroit pour un tel équipement.

Sur la consommation d'espace agricole, la SEMMARIS mettait un point d'honneur à ne pas consommer d'espace agricole. En réalité sur les 38 ha d'emprise du projet à Goussainville, ce sont 32 ha classés en zone A du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Goussainville. Toutefois, le CPTG note que ni la commune de Goussainville ni la Communauté d'agglomération de Roissy

Pays de France (CARPF) pour le moment n'incluent ces 32 ha dans un projet plus vaste de zone d'activités et ne prennent pas prétexte du projet AGORALIM pour relancer le projet CAREX.

Le CPTG demande quelles compensations sont prévues au regard de ces pertes définitives de foncier agricole.

Toutefois rien de comparable avec la zone d'activités du Triangle de Gonesse qui se présente comme une consommation de 122 ha mais qui en détruit à terme 670 ha en raison de sa localisation en plein milieu d'un espace agricole et en détruisant ou dégradant ses fonctionnalités agricoles que sont les circulations agricoles et les équipements comme la ferme de la Patte d'Oie.

Agoralim et AgriParis Seine

Ces deux projets ont deux points communs, ceux d'être initiés dans la période récente : 2021 pour AGORALIM, 2023 pour AgriParis Seine et d'être portés par des institutions importantes, respectivement la SEMMARIS et de grosses collectivités locales comme la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris entre autres. Ils ambitionnent une évolution d'une agriculture en faveur de l'autonomie alimentaire, mais avec une particularité de santé publique pour AgriParis Seine clairement exprimée en faveur des filières de production de denrées issues de l'agriculture biologique destinées à la restauration collective 100 % bio et durable. (durable étant bien défini pour AgriParis Seine, ce qui n'est pas le cas pour AGORALIM).

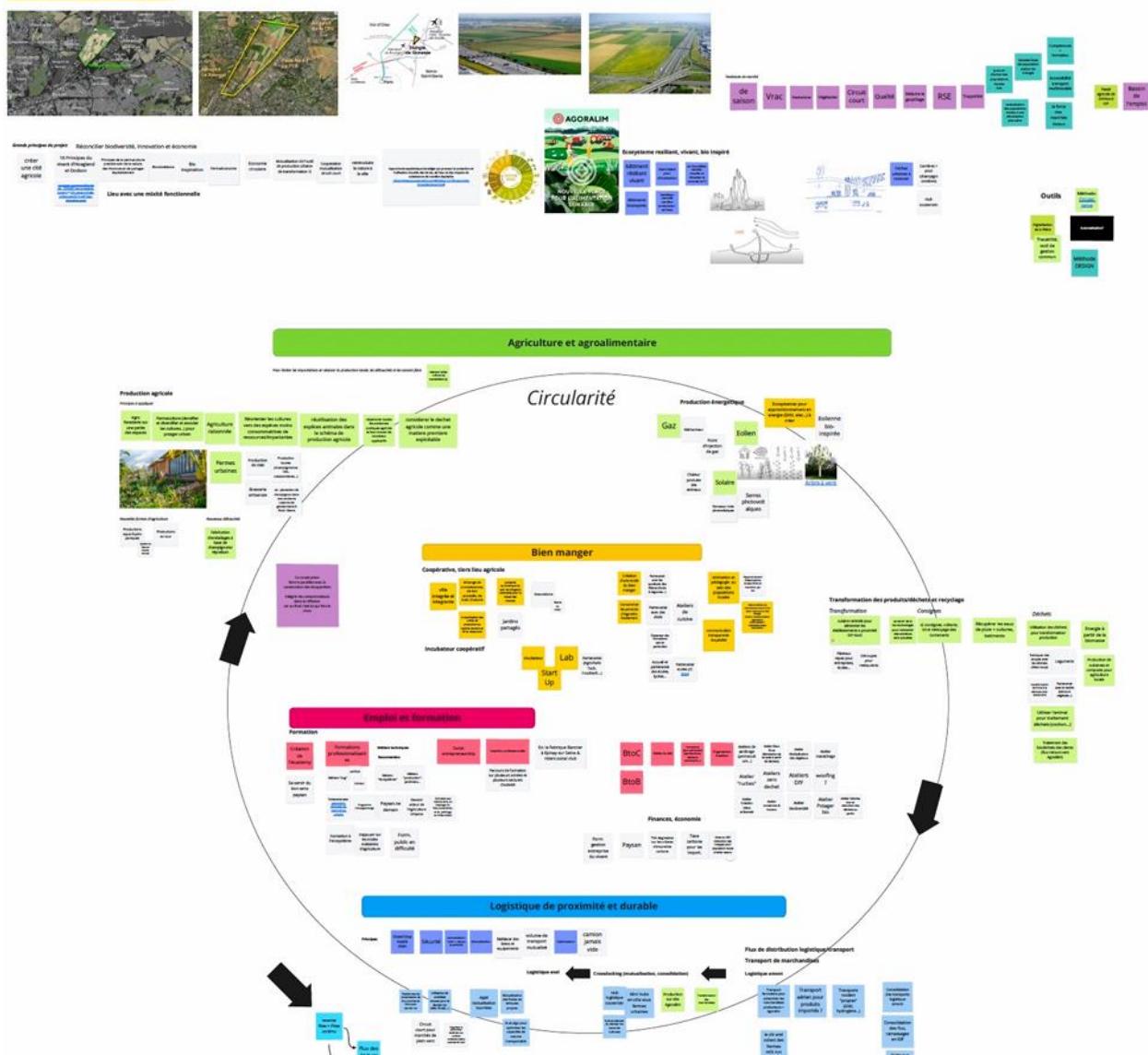
Le CPTG renouvelle sa demande de participation d'AgriParis Seine lors de la réunion du 4 septembre dans le but de créer une plus grande dynamique en faveur de l'évolution de l'agriculture du Val d'Oise. Après l'adhésion de l'agglomération de Cergy-Pontoise à AgriParis Seine, celle de la CARPF devrait se poser en complémentarité du projet AGORALIM.

Conclusion

Il y a quelques mois un article de l'hebdo Les Echos Week-End décrivait la SEMMARIS comme surtout intéressée par gagner de l'argent avec le stockage-vente de produits alimentaires venus du monde entier et laissant dépérir à Rungis son carreau des producteurs d'Ile-de-France. De la même façon, le CPTG conclut qu'avec AGORALIM, la SEMMARIS a encore tout à prouver en matière de soutien à grande échelle aux producteurs franciliens et tout particulièrement à l'agriculture biologique.

PIECE JOINTE 2 – Atout bout'champ

Atout bout'champ - La cité agricole



PIECE JOINTE 3 – Groupe ADP



Direction générale en charge
des opérations et de l'innovation
Direction de l'aéroport
Paris-Charles de Gaulle

DGA-CDG/2025/129

Roissy, le 2 septembre 2025

Dépôt sur le registre numérique de la concertation

Madame, Monsieur,

Le projet Agoralim à Goussainville, présenté dans le cadre de la concertation préalable qui se tient depuis le 25 juin dernier, a retenu toute l'attention du Groupe ADP. C'est pourquoi, en tant que directeur de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, je vous adresse la présente contribution.

Le Groupe ADP, pleinement concerné par le projet Agoralim

Le Groupe ADP est pleinement concerné par le projet Agoralim par sa proximité et sa synergie avec l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

Tout d'abord en tant que propriétaire foncier : en effet le Groupe ADP est propriétaire d'une portion significative du foncier nécessaire au projet, soit un peu plus de 4 hectares répartis de la manière suivante :

- Sur le secteur de la Talmouze, sur lequel sont prévus les entrepôts de logistique du projet,
- Sur l'emprise aéroportuaire bordant la RD317, nécessaire à la création de l'échangeur d'accès à Agoralim.

A ce titre, le groupe ADP se tient ainsi à la disposition de la Semmaris pour démarrer les échanges nécessaires à la mise à disposition de ces terrains.

Par ailleurs, le projet Agoralim représente une opportunité majeure de mettre en œuvre une démarche de partenariat ; les synergies industrielles et économiques entre l'activité aéroportuaire et l'activité de transformation / distribution de produits alimentaires d'Agoralim étant réelles et prometteuses.

On peut citer par exemple :

- L'activité de catering (préparation des repas distribués dans les avions) : fourniture de denrées locales en circuit court, partenariat entre les entreprises de catering et les opérateurs d'Agoralim pour la préparation et la transformation de denrées, mutualisation de certaines activités de formation, voire activité de catering directement sur le site Agoralim ;
- La gestion mutualisée et la valorisation des déchets, notamment en vue de la production et distribution d'énergie verte (production de biogaz par exemple) ;

Correspondance : 1 rue de France • BP 81007 • 95931 Roissy Charles de Gaulle Cedex • France

Siège social : 1 rue de France • 93290 Tremblay-en-France • France • T +33 (0)1 48 16 05 50 • groupeadp.fr

Aéroports de Paris, Société anonyme au capital de 296 881 806 euros • SIREN 552 016 628 RCS Bobigny • Code APE 52.232

- L'import/export de denrées alimentaires par avion depuis la zone Cargo de l'aéroport Paris CDG ;
- Les synergies industrielles concernant la desserte du site Agoralim en réseaux (réseaux d'énergie, gestion des eaux ...).

Ainsi, le Groupe ADP affiche son soutien au projet Agoralim et témoigne de sa volonté de nouer un partenariat industriel et national efficient pour renforcer l'attractivité économique de tout le territoire, à l'image de ce qui a été mis en place entre l'aéroport Paris-Orly et le MIN de Rungis.

Préservation de la faisabilité du projet Carex

Envisagé au début des années 2010, le projet Euro-CAREX (CArge Rail Express) consiste en la création d'un réseau ferroviaire de transport de fret à grande vitesse, entre différentes villes d'Europe du Nord (Lyon, Paris, Liège, Amsterdam, Londres, Cologne, etc.). Le projet Roissy-Carex en est la composante francilienne. Il consiste en la création d'un terminal ferroviaire embranché sur la ligne ferroviaire à grande vitesse Nord, et d'une plateforme logistique multimodale air/fer/route, permettant notamment le transfert des marchandises de l'avion vers le train, réduisant de fait l'impact environnemental de ces activités.

A ce titre un protocole avait été signé en 2012 entre les différentes parties prenantes, dont la ville de Goussainville, l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine-de-France, la Communauté d'agglomération Roissy-Porte de France, et le Groupe ADP. Une étude de plan d'aménagement du projet avait été réalisée sur le site aujourd'hui envisagé pour le projet Agoralim. Néanmoins, le projet n'a pas abouti, faute de conditions économiques suffisamment stables et le SDRIF-E de 2024 n'a pas repris la possibilité de réalisation de ce projet.

Pour autant, le Groupe ADP souhaite que la faisabilité de ce projet soit préservée car il permettrait de contribuer de façon significative à la décarbonation du transport de marchandise, et plus généralement à la logique de développement de l'intermodalité qui est au cœur de la vision d'aménagement de Paris-Charles de Gaulle présentée lors de la concertation publique volontaire "CDG & Vous".

Par ailleurs, une synergie devrait être recherchée entre le projet Carex et le projet Agoralim. En effet une partie des flux générés par Agoralim pourrait être utilement captée par le mode ferré dans le cadre du projet Carex, avec le transport rapide de denrées alimentaires vers/depuis le nord de l'Europe.

Ainsi, le groupe ADP souhaite que soit assurée la compatibilité entre ces deux projets, notamment sur le plan foncier, le projet Agoralim n'utilisant que 37 ha sur les 110 ha envisagés pour CAREX.

Un point d'attention sur les impacts du projet sur la circulation routière

La proximité géographique d'Agoralim avec l'aéroport Paris-CDG implique que les flux générés par Agoralim sur le réseau routier puissent avoir des impacts significatifs sur l'accès à l'aéroport.

C'est pourquoi, le Groupe ADP demande à être pleinement associé aux études de trafic et d'adaptation du dimensionnement de certaines voiries qui pourrait être rendu nécessaire par le projet, afin d'assurer que celui-ci ne dégradera pas les conditions d'accès à l'aéroport, ni le fonctionnement des voiries internes à la plateforme pour l'ensemble des différents types de flux et en fonction des horaires.

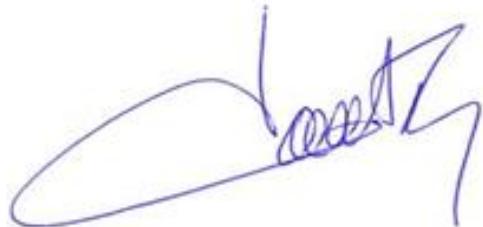
La préservation de la qualité d'accès à l'aéroport, pour les passagers, les salariés, comme pour les opérateurs de la plateforme et notamment ceux de la zone Cargo toute proche, est pour le Groupe ADP un enjeu essentiel, au regard de l'activité actuelle de l'aéroport Paris-CDG, et du développement attendu à l'horizon 2050 tel qu'indiqué dans le cadre de la concertation publique volontaire "CDG & Vous".



Les mobilités douces et l'accès en vélo ou à pied devront également être intégrées dans ces différents axes de réflexion et d'amélioration.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter aux observations ci-dessous et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Régis LACOTE
Directeur général adjoint en charge des
opérations et de l'innovation
Directeur de l'aéroport Paris-Charles de
Gaulle



PIECE JOINTE 4 – CCI du Val d’Oise



Concertation AGORALIM Contribution de la CCI Val-d’Oise

Le projet AGORALIM, porté par la SEMMARIS, vise à implanter un nouveau marché de gros alimentaire sur la zone de Goussainville dans le Val-d’Oise, afin notamment de mieux desservir le Nord de l’Île-de-France.

La Chambre de Commerce et d’Industrie du Val-d’Oise soutient pleinement cette initiative, qui répond à plusieurs enjeux stratégiques pour le territoire :

- **Relance économique locale** : AGORALIM constitue un levier de diversification et de redynamisation pour l’est du Val-d’Oise, en cohérence avec le Plan Val-d’Oise de l’État.
- **Modernisation du commerce de gros** : complémentaire au MIN de Rungis, le projet répond aux évolutions logistiques et aux besoins croissants de proximité du secteur.
- **Souveraineté alimentaire régionale** : AGORALIM permettra une réduction des émissions de gaz à effet de serre, une relocalisation des approvisionnements, et une meilleure résilience face aux crises.
- **Création d’emplois** : jusqu’à 5 000 emplois directs sont attendus, avec une montée en compétences locale à anticiper et structurer.
- **Retombées économiques pour les PME** du territoire pour la phase de construction des infrastructures, l’accès aux différents appels d’offres et la mutualisation de moyens possibles au sein d’AGORALIM.
- **Valorisation des circuits courts** : AGORALIM remplit un rôle de réintermédiation entre producteurs du territoire et les marchés urbains.
- **Innovation** : le projet s’inscrit dans l’écosystème foodtech et logistique du territoire, avec des synergies possibles via la CCI et ses partenaires.
- **Enjeux de mobilité** : l’optimisation des flux logistiques permise par AGORALIM doit également prendre en compte les enjeux en termes de mobilité sur le secteur de Goussainville.



1. Vision stratégique et pertinence économique du projet

Opportunité économique pour le Val-d'Oise

AGORALIM se présente comme une nouvelle place de marché de gros alimentaire au nord de l'Île-de-France, adossée au savoir-faire de la SEMMARIS, gestionnaire historique du Marché international de Rungis. La vocation du pôle est double : optimiser la logistique et la transformation des produits frais pour l'aval francilien, et structurer, à l'amont, un meilleur accès aux productions régionales et de proximité.

Positionné dans un premier temps à Goussainville, au cœur de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, le site bénéficie d'une « localisation stratégique » aux portes de Paris et à proximité des grands axes.

Cette proposition de valeur fait d'AGORALIM un catalyseur crédible de relance et de diversification économiques pour l'est du département, dans la continuité des priorités fixées par l'État dans le Plan Val-d'Oise présenté par le Premier ministre le 7 mai 2021, dans un territoire jeune, dynamique mais confronté à des fragilités.

En se positionnant sur une chaîne de valeur intégrée – de la transformation à la distribution de proximité – AGORALIM peut contribuer à réanimer sur le territoire des activités productives et de services qualifiés à haute intensité d'emplois.

Cohérence avec les besoins du commerce de gros francilien

Le projet répond aux mutations rapides des circuits d'approvisionnement (essor de la livraison de proximité, exigences de traçabilité et de fraîcheur, diffusion de formats logistiques « dernier kilomètre »). AGORALIM est conçu comme complémentaire au MIN de Rungis, afin de mailler plus finement la région et de déconcentrer certains flux, dans un contexte où la demande urbaine augmente et où la logistique se complexifie. En Île-de-France, le commerce de gros pèse un poids sensiblement supérieur dans l'agro-alimentaire qu'en province, tant en emplois et qu'en termes de valeur ajoutée, ce qui incite à la mise en œuvre d'infrastructures modernes adaptées à ces chaînes d'approvisionnement. La création d'un site nord francilien apte à irriguer les marchés de détail, la restauration commerciale et collective, ainsi que les circuits de proximité en croissance, est dans ce contexte tout à fait pertinente.



Contribution à la souveraineté alimentaire régionale

La Région Île-de-France a établi une feuille de route alimentaire et agricole – Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire – visant la relocalisation des approvisionnements, la réduction de l'empreinte carbone et le développement d'outils de transformation de proximité. Dans ce contexte, AGORALIM devrait permettre une réduction de 17 % des émissions de GES (gaz à effet de serre) liées au transport des denrées alimentaires à l'échelle régionale, et de renforcer la résilience du service public de l'alimentation face aux différents chocs climatiques, logistiques, et géopolitiques.

A ce titre, AGORALIM s'inscrit pleinement dans les orientations du SRDEII de la Région Île-de-France 2022-2028, qui promeut l'ancrage des activités et l'innovation dans les filières stratégiques.

2. Crédit d'emploi et développement des compétences

Le projet AGORALIM doit permettre la création à terme de 4 000 à 5 000 emplois directs sur des métiers allant de la logistique-distribution aux fonctions de transformation et de services. Pour le site de Goussainville, les données communiquées évoquent un ordre de grandeur de 1 000 à 1 500 emplois directs à horizon de la première tranche déployée sur le secteur de Goussainville, couvrant des qualifications du CAP au Bac + 5 (logistique et manutention, métiers de bouche, transformation, maintenance, services et fonctions support).

Le Val-d'Oise, à la croisée des grands axes et des plateformes aéroportuaires, est particulièrement bien placé pour capter ces effets d'entraînement, à condition d'offrir un vivier de compétences adaptées et une montée en qualification continue.

Il est essentiel d'identifier précisément les besoins en termes de qualification et de formation et d'anticiper. Cela suppose une coordination étroite entre tous les acteurs de l'emploi sur le territoire. Leur mobilisation conjointe permettra de construire des réponses efficaces et durables aux enjeux d'emploi locaux, tout en sécurisant les recrutements en phase avec les besoins identifiés.

Enfin, en matière d'orientation, AGORALIM peut devenir une vitrine positive vers les métiers du « bien-manger » et du « bien-livrer » (métiers de bouche modernisés, contrôle qualité, logistique, livraison du dernier kilomètre respectueuse de l'environnement, maintenance, services aux entreprises...) et s'intégrer, en qualité de pôle d'excellence local, aux politiques portées par les collectivités et les acteurs de l'emploi sur le territoire.

3. Soutien au tissu économique local

Assurer des retombées économiques aux PME locales

Il est essentiel de permettre aux PME et PMI locales de bénéficier de la dynamique portée par AGORALIM sur le territoire, tant sur la phase de déploiement et de construction des infrastructures, que dans le cadre de leur mise en œuvre, notamment sur les espaces de transformation (divisibilité des plateaux, loyers et charges adaptés, services mutualisés, facilitation d'accès aux appels d'offres des grands donneurs d'ordre, guichet unique d'implantation...).

Les éléments présentés par la SEMMARIS – entrepôts, ateliers de transformation, « Agora des producteurs » et espaces tertiaires – se prêtent à une montée en puissance progressive des acteurs locaux, y compris agricoles et artisanaux.

Valorisation des circuits courts

Le projet s'inscrit dans la stratégie régionale de relocalisation alimentaire, qui promeut la montée en puissance des circuits de proximité, l'accès de la restauration collective à l'offre locale et la réduction des intermédiaires quand elle est économiquement et sanitairement pertinente. En aménageant notamment des ateliers de première transformation et un espace dédié aux productions locales, AGORALIM doit jouer un rôle de ré-intermédiation efficace entre les exploitations franciliennes et les marchés urbains, en apportant garanties sanitaires, volumes, logistique du froid et des conditions de rémunération plus justes pour les producteurs.

Innovation et startups

AGORALIM se positionne comme un pôle d'attractivité pour la foodtech et l'innovation logistique (agrégation de données, optimisation des tournées, solutions bas carbone, emballages réemployables, sobriété énergétique des entrepôts...). Infrastructure majeure sur le territoire, il pourrait également s'intégrer efficacement à l'écosystème d'innovation du territoire (Université, écoles d'ingénieur et de management, incubateurs tels que la Turbine qui accueille de nombreuses startups foodtech, club Agoralia porté par la CCI Paris Ile-de-France...) pour permettre aux startups et PME innovantes d'expérimenter, au sein d'un « living lab », leurs solutions et les essaimer auprès des opérateurs implantés.

Les actions initiées avec la CCI Val-d'Oise, telles que le challenge Innov'Alim 95, pourront utilement être mobilisées pour identifier et animer la communauté des entreprises innovantes en matière alimentaire.



4. Mobilité, logistique et accessibilité

Impact sur les flux logistiques

Le cœur du modèle d'AGORALIM consiste à raccourcir et rationaliser les flux en rapprochant les capacités de transformation, stockage et distribution des bassins de consommation du nord de l'Ile-de-France, fluidifier la logistique urbaine et réduire les parcours de desserte. Un maillage bifocal (Rungis/AGORALIM) semble effectivement à l'échelle francilienne plus efficient qu'un modèle monolithique face à la croissance démographique du territoire et à l'urbanisation croissante. En termes d'effets systémiques, la réduction des distances parcourues et des temps de cycle sur la chaîne du froid devrait permettre d'améliorer la qualité sanitaire, diminuer le gâchis alimentaire, et abaisser le coût global de distribution des denrées, tout en permettant de mieux sécuriser l'approvisionnement du bassin de vie francilien en cas d'aléas.

Impact sur le trafic routier et mobilité des salariés

L'augmentation du trafic généré par le projet AGORALIM constitue un enjeu majeur pour la zone de Goussainville. En raison de sa proximité avec les axes logistiques desservant la plateforme, cette commune pourrait subir une pression accrue sur ses infrastructures routières, avec des risques de saturation aux heures de pointe, et des tensions sur la mobilité locale. Il est essentiel d'anticiper ces effets en concertation avec les collectivités concernées, afin de mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées (aménagements, régulation du trafic, renforcement des transports en commun, etc.).

Mobilité des salariés

La mobilité des salariés constitue un levier essentiel pour garantir l'attractivité et la performance du site AGORALIM. Il est impératif d'assurer une desserte adaptée aux besoins des collaborateurs, notamment en matière de transports collectifs (en concertation avec Ile-de-France Mobilités), de mobilités douces et de solutions partagées. L'accessibilité du site, y compris en horaires décalés, doit être pensée en lien avec les bassins de vie et les pôles urbains environnants. Au-delà des infrastructures, la qualité de vie au travail passe par des aménagements favorables à une mobilité fluide : navettes internes, pistes cyclables sécurisées, parkings mutualisés, etc.

A ce titre, la CCI Val-d'Oise réaffirme son soutien, aux côtés des élus locaux, de la SEMMARIS et d'ADP à la proposition de tracé Nord de la future ligne 19 du Grand Paris Express, qui vise à relier directement La Défense à l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle en passant par des communes stratégiques comme Argenteuil, Sarcelles et Goussainville, avec une connexion à la ligne 17 au niveau du Triangle de Gonesse.

Cette proposition répond en effet à une demande forte de rééquilibrage territorial dans le Grand Paris Express, où le Val-d'Oise reste sous-desservi malgré son poids économique et démographique, et permettrait d'offrir une desserte directe et rapide depuis les bassins d'emplois franciliens pour les salariés d'AGORALIM.



Conclusion

L'inclusion des populations et du tissu de PME locales est au cœur de la stratégie d'AGORALIM. En intégrant les acteurs locaux dans cette dynamique, le projet favorise une croissance économique inclusive et équitable. De plus, en se positionnant comme un pôle d'excellence et un catalyseur de l'innovation dans les filières agroalimentaires, AGORALIM aspire à devenir un modèle de référence, attirant des investissements et des talents, tout en stimulant la recherche et le développement.

En perspective, AGORALIM pourrait jouer un rôle important dans la transition écologique et économique du Val-d'Oise. En misant sur des technologies de pointe et des pratiques durables, le projet a le potentiel pour transformer le paysage agroalimentaire de la région. A long terme, il pourrait également servir de modèle pour d'autres territoires, inspirant des initiatives similaires et contribuant à une croissance durable et résiliente à l'échelle nationale et internationale.

PIECE JOINTE 5 - Participation à la « Concertation préalable pour le projet Agoralim à Goussainville » du 25 juin au 4 septembre 2025 – France Nature Environnement

Vémars, 3 septembre 2025



Participation à la « Concertation préalable pour le projet Agoralim à Goussainville » du 25 juin au 4 septembre 2025

Madame, Monsieur,

L'association France Nature Environnement Val d'Oise (FNE VO, anciennement Val d'Oise Environnement) est une association (loi 1901) de protection de l'environnement créée le 25 juin 1992 et devenue en 2010 la fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement au sein de France Nature Environnement (FNE). FNE VO est agréée depuis l'arrêté préfectoral n°11564 du 1^{er} octobre 2013 au titre de l'article L. 141-1 du code de l'environnement, qui a pour objet de défendre l'environnement et de concourir à l'amélioration du cadre et de la qualité de vie dans le département du Val d'Oise.

C'est à ce titre que nous intervenons dans cette concertation aux trois objectifs suivants :

- informer sur le projet (avancée, prochaines étapes et perspectives) ;
- recueillir les avis (pour définir un projet adapté aux besoins locaux) ;
- impliquer le public et les acteurs du territoire (de la définition à la réalisation du projet).

Notre fédération souscrit en tous points à l'avis du CPTG (collectif pour le triangle de Gonesse) sur la présente concertation. Nous souhaitons toutefois nous exprimer particulièrement sur les 4 volets suivants.

► **Volet santé publique :**

Le développement de l'agriculture biologique dans le Val d'Oise ne relève pas du souhait mais de la nécessité en matière de santé publique. Cela rejoint parfaitement le point 2 des objectifs de la présente concertation : « un projet adapté aux besoins locaux ».

Rappelons en effet qu'à l'échelle nationale notre département détient le pire taux d'agriculture biologique : 1,8 % de sa surface agricole utile. Cette maigre valeur se traduit sur le territoire en une réalité où prévaut l'agriculture dite « conventionnelle » inféodée à l'agrochimie dont la nocivité atteint l'ensemble du vivant. Elle pollue les fruits au sens large de ses récoltes, les végétaux qui les produisent, dégrade davantage la qualité de l'air, les sols, les nappes phréatiques, nuit bien sûr à la santé des femmes et des hommes qui y travaillent comme à celle de ceux qui consomment sa production. Les observatoires de santé relèvent des formes de cancers croissants concernant notamment les enfants ... dont les liens sont établis avec l'agrochimie.

Rien ni personne n'échappe à son spectre alors faire sa place à l'agriculture biologique dans des proportions significatives revient à diminuer ces effets en prenant ses responsabilités vis à vis de la santé publique. Nous attirons l'attention des candidats aux élections municipales sur ce pur sujet d'intérêt général où ils sont à pied d'oeuvre pour prendre les engagements forts qui s'imposent à une époque où le foncier agricole disparaît dans des proportions alarmantes et où l'élément terre demeure nécessaire pour nourrir les habitants d'une planète de plus en plus peuplée ...

Les bienfaits de l'agriculture biologique sur la biodiversité servent très directement les intérêts sanitaires des humains que nous sommes, tout petit maillon néanmoins de cet immense ensemble merveilleusement caractérisé par l'interdépendance de toutes ses espèces.

► **Volet social / emploi :**

La restauration collective en bio est un double objectif sanitaire et social car qualitatif en termes d'emploi. Le développement de l'agriculture biologique trouve un débouché naturel dans la restauration à l'adresse de toutes les collectivités : scolaires, hôpitaux, Epahd démocratisant la consommation d'une production trop souvent réservée aux classes supérieures. Les enfants qui pour diverses raisons ne mangent pas correctement dans leur famille auront au moins un repas correct et sain par jour d'école, de collège ou de lycée ce qui sera un engagement social historique et considérable.

La restauration des collectivités en produits agricoles ou maraîchers bio et en circuit court offre une qualité nutritive par des aliments plus sains et plus frais mais préparés comment et où ?...

Plutôt que d'être remis à des centrales externalisées comme cela s'est généralisé, ces produits agricoles seront plus profitables s'ils sont travaillés au sein des structures auxquelles les repas sont destinés, au contact des consommateurs dont les cuisiniers pourront recueillir les avis pour s'y adapter. Ce système, créateur de lien, est valorisant pour tous. En corollaire la création d'emplois de proximité améliore la qualité de vie des femmes et des hommes employés à la noble tâche de la préparation des repas.

Les exploitations bio respectent une taille humaine permettant de restaurer des paysages lourdement sinistrés par l'agriculture intensive mais aussi de faire travailler davantage de personnes que sur une grande exploitation. Les cultures diversifiées, propices à la biodiversité, qui y sont généralement faites laissent davantage de liberté de choix et confèrent souvent aux agriculteurs un rôle éducatif auprès des consommateurs. Tout cela valorise d'autant leur travail.

► **Volet éducatif d'Agoralim :**

Semer la graine du retour au respect de la nature à laquelle chacun se doit de reconnaître tout lui devoir ... Agoralim semble pouvoir se prêter à la promotion éducative de l'agriculture biologique, à son enseignement à l'éclairage des expériences réussies en cours. Pourquoi ne pas y organiser régulièrement des débats contradictoires sur l'avenir de l'alimentation et ses conséquences sur la planète que nous partageons ?

Ce peut être un vecteur de vocations pour un secteur en forte demande par l'opinion publique convaincue de sa nécessité et à contrario de l'irresponsabilité qui consiste à poursuivre l'agriculture intensive destructrice de la biodiversité dont la santé de chaque être humain dépend cf succès de la pétition contre la réintroduction d'intrants chimiques interdits...

► **Volet engagement Agoralim :**

Faire sa place à l'agriculture biologique c'est ni plus ni moins que reconnaître l'aspect vital de la biodiversité et assumer la responsabilité qui est la nôtre et plus particulièrement des instances au service de l'intérêt général ... vis à vis des générations futures.

Tout ce qui sera réussi en ce domaine au sein d'Agoralim fera école et ce sera certainement le fruit non attendu ... mais le plus durable du projet car il inclura la préservation de l'eau, sujet majeur d'environnement.

Gaspard Koenig, philosophe essayiste affirme que l'agrochimie est entrain de compromettre sa propre rentabilité au vu des baisses de cette dernière. Finissant par ne plus s'accommoder de la contrainte chimique, c'est donc, à terme, la nature qui imposera son respect mais pas avant quelques décennies de dégâts collatéraux. Alors, fort de ses moyens, Agoralim jouera-t-il le rôle historique responsable consistant à prendre les devants en contribuant significativement au développement de l'agriculture biologique là où elle est la moins représentée ?

Merci pour votre attention et pour cette concertation.

Ps : nous sommes nombreux à déplorer ne pouvoir consulter les avis qui ont été laissés avant les nôtres dont il est toujours très enrichissant de prendre connaissance ...

Bureau collégial

FNE Val d'Oise

PIECE JOINTE 6 – De l’absolue nécessité de participer au développement et au soutien de l’agriculture biologique dans l’Est du Val d’Oise

De l’absolue nécessité de participer au développement et au soutien de l’agriculture biologique dans l’Est du val d’Oise

Habitante du territoire de la Plaine de France, au sein de la Communauté d’agglomération de Roissy Pays de France comprenant 42 communes avec 361 855 habitant·es sur un territoire de 342 km², faisant d’elle une des plus peuplée de France, je vous fais part de ma contribution pour la concertation publique relative au projet AGORALIM sur le site de la ville de Goussainville.

Une large concertation

En premier lieu, en tant qu’habitant·e du territoire, je ne peux que me réjouir de pouvoir prendre part à cette concertation publique sur un peu plus de deux mois – du 25 juin au 4 septembre 2025 – réunissant de nombreux d’acteurs locaux afin de s’exprimer sur un projet d’envergure ayant lieu sur notre territoire, de surcroît ayant trait à l’alimentation, donc à l’agriculture, sujet qui nous rassemble et nous concerne toutes et tous. L’agriculture est en effet au cœur de l’histoire de la Plaine de France et concerne une grande partie du territoire de la Communauté d’agglomération Roissy-Pays-de-France.

Il est cependant regrettable que cette concertation ait lieu pendant la période des congés d’été, tant pour le recueil des contributions que pour la réunion de lancement et la journée des ateliers thématiques du 8 juillet 2025.

Par ailleurs, il est dommage de ne pas avoir accès aux autres avis de la concertation ; je pense qu’il serait intéressant de pouvoir prendre connaissance des autres contributions au fur et à mesure de la concertation, celles-ci permettant d’enrichir les points de vue des un·es et des autres.

Enfin, pour la co-construction véritable de ce projet et dans un souci démocratique d’accès à l’information, il serait important d’organiser des réunions d’information en amont de la concertation dans les villes alentours pour en informer la population. Dans la même idée, ces villes informeraient sur leur site et autres canaux de communication, de la tenue de cette concertation qui concerne tout le territoire de la communauté d’agglomération et non, seulement la ville de Goussainville.

L’alimentation, un enjeu majeur de santé publique et d’autonomie

C’est parce que l’alimentation est un enjeu majeur de santé publique et qu’elle constitue un engagement politique, environnemental et social que le projet AGORALIM, en partenariat avec la CARPF et la ville de Goussainville, doit s’emparer du sujet avec comme grands axes, l’autonomie alimentaire, les circuits courts et la qualité des produits dans le but de permettre à chacun·e d’avoir accès à une alimentation locale, saine et de qualité. Cela ne pourra se faire que par une transition vers une agriculture biologique, respectueuse de la saisonnalité, de l’environnement, donc du vivant.

Et c’est ce qui m’inquiète : dans le dossier de concertation, je remarque qu’à aucun moment, il n’est question d’« agriculture biologique » et de « santé de la population » dans la présentation du projet. Les concepts de « durabilité » et de « circuits courts » sont employés, mais sans définition précise et autre que territoriale – dans un périmètre de 200 kilomètres pour le circuit court. Il serait nécessaire de définir ces termes au regard du projet afférent. Une alimentation locale n’est pas forcément une alimentation durable et de qualité. De plus, la fraîcheur d’un produit n’équivaut pas à un produit sain. L’agrément de l’agriculture biologique confère un gage de qualité, préservant les sols, l’eau, la biodiversité et le vivant en général. Le Val d’Oise, comprenant 45 % de surfaces agricoles, est le « dernier » département de France en terme d’agriculture biologique : 1,8 % de sa surface agricole utile -SAU - est cultivé en bio contre 7,5 % en Île-de-France et 11 % en moyenne sur le territoire national.

Il est impérieux que ce projet d'envergure qu'est AGORALIM pour notre territoire fasse une place de choix à une agriculture qui respecte la santé des agriculteur·ices, premières victimes des pesticides, des habitant·es et de l'environnement : l'agriculture biologique est le seul mode de production encadré par la loi, exigeant l'absence de pesticides, d'engrais de synthèse, d'OGM, garantissant le bien-être animal et certifié par des éco-labels conférant un contrôle annuel de toute la chaîne.

AGORALIM en tant que « projet pour l'alimentation de demain » comme indiqué dans le titre du dossier de concertation, devra répondre de cet enjeu majeur de santé publique par une transition alimentaire vers une généralisation de l'agriculture biologique.

C'est un tournant prépondérant à prendre pour le projet AGORALIM, pour les élu·es du territoire, pour les acteur·ices économiques et bien-sûr pour les agriculteur·ices et horticulteur·ices : c'est une opportunité à saisir en terme d'exemplarité pour le département du Val d'Oise et la Région Île-de-France, la Communauté d'agglomération ainsi que pour les chambres consulaires du territoire pour soutenir, aider et accompagner les nouveaux producteurs et productrices de la filière agricole et horticole en agriculture biologique.

C'est aussi un projet politique, environnemental et social à saisir par les élu·es du territoire pour inscrire la Communauté d'agglomération dans un partenariat ambitieux avec AGORALIM et envisager également un partenariat avec Île-de-France Nature et AgriParis Seine, association de coopération territoriale qui rassemble des collectivités et des structures du bassin de la Seine engagées en faveur de l'agriculture et de l'alimentation durables : l'occasion d'élargir ses actions en vue de renforcer sa sécurité alimentaire pour tout le territoire.

AGORALIM, un projet multisite

A la genèse du projet AGORALIM en 2022, lors de la remise du rapport de présentation au Premier ministre de l'époque, Jean Castex, il était question d'un « projet multi-site » : Gonesse (production agricole, légumerie et formation) ; Goussainville (carreau des producteurs et distribution) ; Roissy-en-France (cuisine centrale et transformation) et Bonneuil-en-France (logistique du dernier kilomètre). A ce jour, seul le site de Goussainville est confirmé. Qu'en est-il des autres sites ?

L'objectif numéro 2 exposé dans le rapport de la concertation évoque le fait d'*« atténuer les émissions de gaz à effet de serre générées par le transport alimentaire »*.

Hormis les productions agricoles qui seront acheminées jusqu'à Goussainville, serait-il envisageable d'agglomérer/mutualiser les fonctions prévues dans les autres sites – légumerie – formation – cuisine centrale – transformation – logistique du dernier kilomètre – sur le seul site de Goussainville, de façon à restreindre au maximum les déplacements en camion et de fait, limiter les émissions de gaz à effet de serre ?

L'idée de mutualiser toute la chaîne d'activités dans un seul lieu - ou une seule ville dans un lieu complémentaire à proximité, sur une friche existante, par exemple – permettrait, en plus, de gagner en efficacité dans les différentes étapes de traitement de la chaîne alimentaire, d'optimiser le temps de travail sans avoir de déplacement à effectuer et d'avoir un seul « point de ralliement » pour les professionnels.

Par ailleurs, le bilan carbone n'est pas dû au seul fait du transport : il faut souligner que les produits locaux non-biologiques ont un bilan carbone élevé du fait de leur mode de production et de l'épandage d'un fort taux d'azote par hectare.

A mon avis, la formation aurait aussi vocation à avoir lieu sur le site Goussainville, permettant des stages d'apprentissage sur place dans les différents corps de métier, ainsi que des expérimentations agronomiques sur des espaces agricoles dédiés au nord du site, au lieu de le prévoir sur Gonesse, site détaché du lieu principal d'activités que représente celui de Goussainville.

Un autre objectif du projet AGORALIM est de « répondre aux nouvelles attentes des consommateurs ». Nous savons que le projet n'est pas destiné à la vente au détail pour les consommateurs.

Compte tenu de cet objectif affiché, je souhaiterais savoir si une enquête de terrain a été menée pour en déterminer ces attentes. Qu'en est-il des aliments issus de l'agriculture biologique que nous, habitant·es du territoire, avons des difficultés à nous procurer, idéalement du producteur·ice au consommateur·ice ?

C'est un projet à raccorder au Projet alimentaire Territorial – PAT – de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France dont le diagnostic alimentaire établi en mars 2023 est un document d'appui indispensable pour cartographier les besoins du territoire.

Pourtant, le PAT ne prend aucunement en compte l'accès à des produits sains, donc issus de l'agriculture biologique pour la population, la restauration collective (crèches ; cantine scolaire ; EHPAD : hôpitaux...) et pour une population particulièrement précarisée sur notre territoire.

Site de Goussainville

Le plan de masse issu du schéma directeur d'aménagement montre bien une logique d'aménagement du site : au nord-est du site, distribution/stockage ; au centre, transformation alimentaire, marché des producteur·ices, et les activités tertiaires, ainsi que un espace de restauration et de commerce situé à l'ouest du site en entrée de ville de Goussainville.

Sur 38 hectares consommés, il est à noter que 32,64 hectares – 8,41 ha an contre et 24,23 à l'est du site - sont amputés à la zone agricole. Quelle compensation effective est prévue pour pallier cette perte de foncier agricole définitive ?

Une zone « verte » est localisée au nord du site, à l'entrée proche de la D317. A-t-elle vocation à être transformée à terme ?

La zone naturelle humide du Bois du Seigneur, avec le cours du Crout à proximité, ne sera-t-elle pas impactée par les travaux, puis les activités du site ? Des études seront-elles menées à cet effet ?

Emplois / Formation / Entreprises

Le nombre d'emploi, depuis le début du projet, a drastiquement baissé : il est passé de 4000 à 5000 emplois prévus dans sa globalité à 1500 emplois directs et indirects estimés sur le site de Goussainville, sans que soit réitéré dans le document de présentation le nombre d'emplois prévu en totalité sur les sites.

Pour Goussainville, serait-il possible de détailler les classifications d'emplois prévus sur le site avec leurs dénominations et le nombre ou pourcentage afférent des besoins d'emplois par classe d'emploi ?

Parallèlement, il serait intéressant de mener des actions pédagogiques dans les écoles / centre de loisirs et avec la population en lien avec le PTCE sur les communes alentours, ainsi que des réunions d'information pour l'orientation professionnelle et visite de site pour les collégien·nes et lycéen·nes. L'accueil pour les stages d'observation en classes de Troisième et Seconde serait aussi intéressant à envisager.

Concernant les entreprises : La sélection des entreprises dans l'appel d'offres obéira-t-elle à une charte éthique et de qualité ?

Est-il prévu une volonté de diversification des entreprises ?

Tous les secteurs de l'agriculture peuvent-ils postuler : activités de cultures, d'élevage, viticulture, aquaculture, horticulture, apiculture... ?

Est-il prévu des abattoirs ?

La ville de Goussainville, la CARPF et les associations seront-elles associées à la sélection des entreprises ?

Impacts du projet sur l'environnement et sur la vie des habitant·es et usager·es des villes de Goussainville et du Thillay

La situation géographique de site impactera principalement les habitantes du quartier du Thillay dont les logements se situent le long de la D47A : je trouve que le document de concertation aborde les « incidences potentielles du projet » de façon succincte alors qu'il s'agirait, pour un tel projet avec de nombreux impacts sur l'environnement, de prévoir en amont toutes les éventualités pour les abords du site.

S'agissant des riverain·es le long de la D47A, il est à noter qu'une « frange urbaine paysagère » permettra effectivement d'occuper en partie les façades des bâtiments prévus sur ce tronçon ; cependant ; cela ne permettra aucunement d'en atténuer les nuisances sonores dues au trafic routier et au manutentions à l'intérieur du site ; celles-ci s'ajouteront aux nuisances aériennes et routières déjà existantes et autres bruits « conjoncturels » de l'environnement urbain que subissent déjà les riverain·es et usager·es du fait de la proximité de l'aéroport Charles-de-Gaulle et des voies de circulation proches – D47A ; D317 ; N104.

Que pourrait-on envisager pour atténuer le plus possible ces nuisances sonores qui, nous le savons, sont extrêmement délétères pour la santé ? ex. : mur-écran anti-bruit, revêtement des sols permettant l'atténuation des bruits de roulement, interdiction pour certains camions de circuler dans certaines zones...

A cela s'ajoute les pollutions atmosphériques engendrées par le flux routiers à l'intérieur et à l'extérieur du site, s'agissant des risques de bouchons de circulation accrues à certaines heures de la journée aux rond-points concernés – giratoire de la route de Roissy au sud-est du site (RD47a) ; giratoire François Mitterrand à proximité du vieux Pays. Celles-ci s'ajouteront également aux pollutions atmosphériques de l'est du Val d'Oise.

Conclusion

AGORALIM pourrait être un moteur permettant le développement des filières de l'agriculture biologique. Il serait important que les agriculteur·ices locaux soient largement intégré·es au projet en ce sens.

Observation apportée sur le registre papier du projet entre le 25.06.2025 et le 04.09.2025 – au siège de la SEMMARIS

Date de l'observation	Contenu de l'observation	Commune	Profil
27/06/25	Il est très curieux de penser Agoralim sans sa relation au territoire agricole tout proche. Voir à ce propos le projet agricole de la Plaine Montjean à Rungis.		

37. Document de reddition de comptes

Source des questions	Questions	Réponses
Thématique emploi, formation, innovation		
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Comment on pourrait avoir accès aux formations ? Sur quelles périodes ? Quels coûts cela peut entraîner ? Y aura-t-il un centre de formation ? Comment s'articuleront formations et emplois ? Quel parcours scolaire ? Pourquoi ne pas faire une branche agriculture par rapport aux lycées agricoles, pour donner envie aux jeunes générations de travailler dans ce domaine ? Il faut favoriser en priorité l'emploi local (des goussainvillois) et s'occuper des personnes en situation de handicap, avec des maladies invisibles etc. Aura-t-on une antenne France travail sur le site ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Les sociétés viendront-elles avec leurs salariés ? La logistique fournit peu d'emplois, comment va-t-on arriver à la création de 1500 emplois ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Qu'entendez-vous par « types d'innovations dans l'alimentaire » que vous recherchez sur le site ? Qu'y a-t-il de prévu pour intégrer des start-ups et favoriser leur installation sur AGORALIM ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Y'aura-t-il des campagnes d'information dans les écoles, lycée, etc... sur les formations proposées et les emplois ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Le pôle de formation sera-t-il uniquement sur le site de Goussainville ou multisite ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	L'organisation de la formation peut elle être prête en 2028 à l'ouverture du site ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Comment seront financées les formations ? France Travail ? Financements propres des étudiants ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Qu'entendez-vous par « types d'innovations dans l'alimentaire » que vous recherchez sur le site ? Qu'y a-t-il de prévu pour intégrer des start-ups et favoriser leur installation sur AGORALIM ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Y'aura-t-il des campagnes d'information dans les écoles, lycée, etc... sur les formations proposées et les emplois ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25

<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Le pôle de formation sera-t-il uniquement sur le site de Goussainville ou multisite ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	L'organisation de la formation peut elle être prête en 2028 à l'ouverture du site ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Registre numérique</i>	Quelle la place peut donner ce projet à l'économie sociale et solidaire dans le projet AGORALIM ?	Cf compte-rendu de la réunion du 04.09.25
<i>Registre numérique</i>	Pourrait-on envisager une plate-forme de restauration multiservices en partenariat avec des enseignes commerciales de l'agro-alimentaire et de l'événementiel avec le secteur de l'insertion de l'activité par l'économie (IAE) ?	Cf compte-rendu de la réunion du 04.09.25 Cette proposition sera étudiée
<i>Registre numérique</i>	Pour Goussainville, serait-il possible de détailler les classifications d'emplois prévus sur le site avec leurs dénominations et le nombre ou pourcentage afférent des besoins d'emplois par classe d'emploi ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Registre numérique</i>	Concernant les entreprises : La sélection des entreprises dans l'appel d'offres obéira-t-elle à une charte éthique et de qualité ?	Cf compte-rendu de la réunion du 04.09.25
<i>Registre numérique</i>	Est-il prévu une volonté de diversification des entreprises ?	Cf présentation du projet
<i>Registre numérique</i>	La ville de Goussainville, la CARPF et les associations seront-elles associées à la sélection des entreprises ?	Le code de la commande publique indique que seule la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du pouvoir adjudicateur est en mesure de sélectionner les entreprises participant au projet. Les critères généraux de sélection pourraient faire l'objet d'un échange avec les partenaires publics.
Thématique filières agricoles, alimentation et circuits courts		
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Quelle place pour l'agriculture biologique dans les circuits courts ? En matière de production, de transformation ? Comment Agoralim pourra-t-il accompagner le développement de la filière bio ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Qu'en est-il de l'articulation avec Agri Paris Seine sur la question de l'agriculture biologique ? Sachant que notre département est le plus faible en agriculture biologique, seulement 1.8%, qu'est-il prévu pour le valoriser ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Pour ce qui est de l'approvisionnement des cantines scolaires, des hôpitaux.. Qu'est il prévu ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Il faudrait travailler avec le PTCE (magasin la goussette, bd Sarraut)	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25

<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Y aura-t-il de la vente directe à la population ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Comment favoriser les agriculteurs locaux (environ 10km) sur le site ? Comment s'articulera la liaison des agriculteurs de Goussainville avec le réseau de distribution ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Quels produits agricoles seront proposés sur le site ? Quels sont les aliments surgelés ? Y aura-t-il des produits frais, type fleurs ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Est-ce que les agriculteurs vont tourner sur le carreau des producteurs ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Y aura-t-il un contrat avec les grandes surfaces locales ? Des incitations pour acheter en circuit court ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Quelles sont les conséquences prévues sur les marchés de Goussainville et sur les commerces existants ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Les propriétaires et exploitants agricoles seront-ils en mesure de tenir la cadence ? Quels seront les impacts sur la production très locale ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Quel type de transformation de produit est-il prévu ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de restitution du 4.09.25</i>	<p>Le Collectif du Triangle de Gonesse remercie la Semmaris pour la concertation et les échanges sur Agoralim, puis il rappelle l'importance de soutenir la filière bio, notamment car le Val d'Oise qui est très en retard sur le sujet, et interpelle l'Etat sur le fait qu'il n'y a jamais eu d'échanges sur la cité scolaire prévue sur la ZAC de Gonesse.</p> <p>Le CTG interroge par la suite sur la façon dont Agoralim et la Semmaris vont accompagner les producteurs face aux fortes variations de prix des produits (exemple des pommes de terres dont le prix d'achat a chuté très fortement).</p>	Cf. Compte-rendu de la réunion de restitution du 4.09.25
<i>Registre numérique</i>	Dans sa contribution le CEEVO indique plusieurs sociétés rencontrées en 2023 porteuses de projets innovants dans le domaine de l'agriculture du futur qui pourraient venir s'agréger au projet AGORALIM. Qu'en est-il en 2025 ?	Cf. Compte-rendu de la réunion de restitution du 4.09.25
<i>Registre numérique</i>	Qu'en est-il des aliments issus de l'agriculture biologique que nous, habitant·es du territoire, avons des difficultés à nous procurer, idéalement du producteur·ice au consommateur·ice ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25 et de la réunion de restitution du 04.09.25
<i>Registre numérique</i>	Est-il prévu des abattoirs ?	Non, il est uniquement prévu des activités de transformation de type conditionnement, fraîche découpe (de fruits et

		légumes ainsi que de produits carnés), etc.
Thématique insertion urbaine, environnement et paysage		
Réunion de lancement du 25.06.25	Pour accéder au site, est-ce que ce sera comme à Rungis avec un péage ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
Réunion de lancement du 25.06.25	Comment sera assurée la sécurité du site ? Grillage et barrières de sécurité ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
Réunion de lancement du 25.06.25	Où vont aller les habitations et entreprises (garage, casse, pompe funèbres, ...) présents sur le site ? Est-ce que les habitants délogés seront prioritaires sur les nouveaux logements de Goussainville ? Quel avenir pour les gens du voyage installés près de la casse ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
Réunion de lancement du 25.06.25	Comment sera assurée l'interface entre le projet de BHNS et le projet Agoralim? Sera-t'il possible de rejoindre le site depuis le futur arrêt de BHNS?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
Réunion de lancement du 25.06.25	Pourquoi ne pas prévoir une voie ferrée de fret pour desservir le site depuis le nord de l'aéroport ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
Réunion de lancement du 25.06.25	Qu'en est-il des nuisances sonores, olfactives ? Quel niveau de pollution ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
Réunion de lancement du 25.06.25	Y aura-t-il plus d'avions avec l'ouverture d'Agoralim ? Y aura-t-il des impacts en ce qui concerne le décollage et l'atterrissement des avions ? Est-ce que des marchandises circuleront entre le site et l'aéroport ? Si oui, par où ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
Réunion de lancement du 25.06.25	Côté le Thillay : le projet pourrait-il être source de nuisances sonores et de pollution atmosphérique dues au trafic routier sur RD47 ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
Réunion de lancement du 25.06.25	Qui finance les infrastructures routières à hauteur de 700 Millions d'euros ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
Réunion de lancement du 25.06.25	Quid de l'encombrement de la RD317 qui est déjà encombrée pour les riverains ? Pourquoi ne pas envisager une 3 voies ? Quid de la circulation sur le rond-point de Louvres ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
Réunion de lancement du 25.06.25	Y aura-t-il un centre de tri (centre de tri) sur le site ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
Réunion de lancement du 25.06.25	Y-a-t-il des mesures pour limiter et compenser les impacts du site pendant et après les travaux ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
Réunion de lancement du 25.06.25	Si Agoralim est sur plusieurs sites, y aura-t-il de la circulation entre les sites ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25

<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Quelles seront les conséquences pour les riverains pendant les travaux ? Combien de temps vont-ils durer ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Comment se développe le maillage de transports autour d'Agoralim pour permettre un accès rapide, facile et efficace ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Doit-on attendre plus de fréquentation à Goussainville ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Quel partenariat développer en lien avec l'aménagement prochain du bois du Seigneur ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Qu'est-il prévu pour réduire les embouteillages sur la RD47 ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de restitution du 4.09.25</i>	Le Conseil départemental du Val d'Oise (CD 95) note que « le branchement sur la RD317 nécessitera d'importants travaux : la création d'un ouvrage d'art, un décalage de la RD317 et un diffuseur routier entre la RD317 et les accès au site AGORALIM ». Le CD 95 évoque un nécessaire tour de table financier et un enjeu sur la tenue du calendrier 2027-2029. Nous ne retrouvons pas ce point dans le tableau de synthèse de ces contributions ni de réponse au CD 95. Est il possible d'amener des éléments de réponses à ce sujet ?	Cf. Compte-rendu de la réunion de restitution du 4.09.25
<i>Réunion de restitution du 4.09.25</i>	Dans une logique d'exemplarité environnementale, serait-il envisageable d'installer des nichoirs sur le site ? Par ailleurs, afin de favoriser la biodiversité, ne pourrait-on pas envisager de diversifier les essences plantées en associant des arbres fruitiers et des feuillus ?	Cf. Compte-rendu de la réunion de restitution du 4.09.25
<i>Réunion de restitution du 4.09.25</i>	Que vont devenir les entreprises et habitants actuels du secteur de la Talmouse ? Qu'est ce qui est prévu pour que les riverains et habitants puissent bénéficier concrètement de d'Agoralim (Quels services aux habitants ? Pourquoi n'auront-ils pas accès aux produits ? Circulation autour du site ?).	Cf. Compte-rendu de la réunion de restitution du 4.09.25
<i>Registre numérique</i>	A la genèse du projet AGORALIM en 2022, lors de la remise du rapport de présentation au Premier ministre de l'époque, Jean Castex, il était question d'un « projet multi-site » : Gonesse (production agricole, légumerie et formation) ; revanche, la SEMMARIS poursuit Goussainville (carreau des producteurs et distribution) ; l'objectif de compléter le Roissy en-France (cuisine centrale et transformation) et développement du projet Bonneuil-en-France (logistique du dernier kilomètre). A ce jour, seul le site de Goussainville est confirmé. Qu'en est-il des autres sites ?	Les autres sites mentionnés n'ont pas fait l'objet d'études conclusives jusqu'ici. En revanche, la SEMMARIS poursuit l'objectif de compléter le Roissy en-France (cuisine centrale et transformation) et développement du projet Bonneuil-en-France (logistique du dernier kilomètre). A ce jour, seul le site de Goussainville est confirmé. Qu'en est-il des opportunités foncières qui se présentent.

<i>Registre numérique</i>	Hormis les productions agricoles qui seront acheminées jusqu'à Goussainville, serait-il envisageable d'agglomérer/mutualiser les fonctions prévues dans les autres sites – légumerie – formation – cuisine centrale – transformation – logistique du dernier kilomètre – sur le seul site de Goussainville, de façon à restreindre au maximum les déplacements en camion et de fait, limiter les émissions de gaz à effet de serre ?	Des activités de transformation, dont la légumerie et la logistique prévues sur le site de Goussainville, afin de maximiser les synergies à l'intérieur du site. La programmation des autres sites n'est pas stabilisée à date car aucun autre site n'a les caractéristiques suffisantes à ce jour.
<i>Registre numérique</i>	Quelle compensation effective est prévue pour pallier cette perte de foncier agricole définitive ?	L'étude de compensation agricole est encore en cours. Les mesures de compensation collectives bénéficieront à au moins deux exploitations ou un organisme structurant une filière agricole. Elles seront concertées au niveau local en cohérence avec le territoire et proportionnées avec le projet.
<i>Registre numérique</i>	Une zone « verte » est localisée au nord du site, à l'entrée proche de la D317. A-t-elle vocation à être transformée à terme ?	Il s'agit d'un périmètre dont l'appropriation est rendue nécessaire par la création d'ouvrages d'accès, dont le projet reste à définir. Cette emprise n'est pas à considérer comme une zone verte.
<i>Registre numérique</i>	La zone naturelle humide du Bois du Seigneur, avec le cours du Crout à proximité, ne sera-t-elle pas impactée par les travaux, puis les activités du site ? Des études seront-elles menées à cet effet ?	La restructuration d'un bois du seigneur est actuellement en cours avec l'opérateur retenu par la Ville avec lequel la SEMMARIS se coordonne afin de gérer les interfaces. Le travail de coordination que nous anticipons sera de nature à garantir une bonne gestion des interfaces entre les deux chantiers.
<i>Registre numérique</i>	Que pourrait-on envisager pour atténuer le plus possible ces nuisances sonores qui, nous le savons, sont extrêmement délétères pour la santé ?	Conformément à la réglementation, le site devra être construit de façon à ce que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solidaire, de vibrations mécaniques

		<p>susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celle-ci.</p> <p>Comme l'impose la réglementation, des mesures du niveau de bruit seront effectuées un an au maximum après la mise en service de l'installation.</p> <p>Les prescriptions de l'arrêté du 23 janvier 1997 en matière de bruit, ainsi que les règles techniques annexées à la circulaire du 23 juillet 1986 s'appliqueront.</p> <p>Pour aller plus loin, une charte portant sur la limitation des nuisances sonores avec les futurs opérateurs pourrait être envisagée.</p>
--	--	---

Documents d'urbanisme

<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Comment s'inscrit le projet au regard du SDRIF-E ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Est-ce qu'il y a une idée d'agrandissement ultérieur vers le Bois du Seigneur ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25

Procédures de concertation et échanges

<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Personnes Publiques associées ? Les asso environnementales peuvent-elles faire parties des PPA ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Registre numérique</i>	Je souhaiterais savoir si un compte rendu a été rédigé. Étant inscrite sur le listing, je ne l'ai pas encore reçu et me demandais s'il avait d'ores et déjà été diffusé. Dans le cas contraire, auriez-vous une idée de la date à laquelle il pourrait l'être ?	Réponse apportée individuellement le 8/08/25 : Les comptes-rendus viennent d'être mis en ligne sur notre site internet AGORALIM : Agoralim Concertation Ils sont disponibles dans la rubrique "les rendez-vous de la concertation" via le menu déroulant.
<i>Registre numérique</i>	Je souhaiterais savoir où il est possible de consulter le dossier du projet AGORALIM pour la concertation publique et où se situent les registres papier et numérique pour déposer une ou plusieurs contributions ou poser des questions : je n'ai pas trouvé l'information sur le site en dehors de ce formulaire de contact et ne trouve pas traces	Réponse apportée individuellement le 31/07/25 : Le dossier de concertation du projet AGORALIM est disponible sur notre site AGORALIM (lien : www.agoralim.fr) à la rubrique "concertation" et au lien suivant

	<p>d'autres contributions et avis d'acteurs locaux puisqu'il s'agit d'une concertation publique à visée informative.</p>	<p><u>Agoralim_Dossier_concertation A4 V5 pl ded3baf31d.pdf</u></p> <p>Il est également disponible en papier à la Mairie de Goussainville, à la Mairie du Thillay, à la Mairie de Roissy-en-France, au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et au siège de la SEMMARIS.</p> <p>Vous pouvez nous faire part de vos questionnements, avis et contributions également sur notre site internet AGORALIM à la rubrique "concertation" en cliquant sur le bouton "je participe" qui vous redirige vers un formulaire à remplir. Voici également le lien au besoin pour contribuer à notre concertation : <u>agoralim.fr/contact-concertation</u></p> <p>Des registres papier sont également disponibles pour recueillir les avis et contributions, et aux lieux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mairie de Goussainville : à noter qu'une exposition AGORALIM y est également installée -Siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France : à noter qu'une exposition Agoralim y est également installée -Siège de la SEMMARIS <p>Nous précisons par ailleurs que deux autres concertations sont menées en parallèle par Goussainville et Roissy Pays de France pour adapter leurs documents d'urbanisme (PLU et SCOT) et dans le but d'accueillir le projet Agoralim, incluant des dossiers de concertation spécifiques et des registres papiers et numériques spécifiques. Vous pouvez vous</p>
--	--	--

	<p>renseigner sur notre site, rubrique "concertation", titre "Trois concertations coordonnées pour construire un projet cohérent".</p> <p>Ces concertations ne sont pas uniquement à visée informative, elles ont aussi pour objectif de recueillir des idées, contributions, avis...et vous avez jusqu'au 4 septembre inclus pour vous exprimer.</p> <p>Si vous souhaitez connaître les contributions et avis reçus, nous vous invitons à venir à la réunion de clôture de la concertation le 4 septembre prochain à la Maison pour Tous de Goussainville. Vous pouvez vous y inscrire via notre site internet AGORALIM, rubrique "concertation", titre "les rendez-vous de la concertation" et au lien suivant au besoin : Restitution Agoralim</p> <p>Nous vous informons également que des comptes-rendus des réunions de concertation qui ont déjà eu lieu seront très prochainement mis en ligne sur notre site internet AGORALIM, ce qui vous permettra également de prendre connaissance des avis déjà obtenus. Enfin, un bilan de la concertation, public, sera également mis en ligne à l'automne.</p>
<i>Registre numérique</i>	Une visite du site est-elle prévue ?

Projet en général et autres sujets

<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Il a été question de la carte scolaire sur le triangle de Gonesse. Il faut dire que cette cité scolaire a été importée sur le triangle sans réelle concertation contrairement au centre pénitencier qui a fait l'objet d'une concertation. Pourquoi cette différence entre le ministère de la Justice et celui de l'éducation nationale ?	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25
<i>Réunion de lancement du 25.06.25</i>	Qu'en est-il de la sécurité financière d'Agoralim ? Le projet dépend-il de subventions publiques ? En cas de restriction	Cf compte-rendu de la réunion du 25.06.25

	budgétaire ou de désengagement de partenaires, le projet serait-il compromis ?	
<i>Réunion de restitution du 4.09.25</i>	Le coût du projet AGORALIM a diminué : sur l'investissement de 1,4 milliard d'euros envisagé dans le rapport de février 2022 dont 700 millions d'euros venant de la SEMMARIS, il se confirme seulement 300 millions d'euros financés par la SEMMARIS pour l'activité de distribution alimentaire à Goussainville	Cf. Compte-rendu de la réunion de restitution du 4.09.25
<i>Réunion de restitution du 4.09.25</i>	Comment a été choisi le nom Agoralim et que va devenir le nom et la mémoire de la Talmouse ? Le nom des rues du quartier ?	Cf. Compte-rendu de la réunion de restitution du 4.09.25



Un projet porté par
le Marché International de Rungis



AGORALIM GOUSSAINVILLE

Charte d'engagements Décembre 2025

Préambule

À la demande de l'État, la SEMMARIS, société gestionnaire du Marché d'Intérêt National depuis près de 60 ans, porte le projet AGORALIM : un nouveau pôle de distribution alimentaire, situé dans l'Est du Val de l'Oise. Son ambition est de créer une nouvelle place pour l'alimentation durable en Île-de-France. AGORALIM permettra d'optimiser la distribution de produits alimentaires frais à travers :

- des activités de distribution, de transformation et de soutien au secteur agricole,
- des bureaux, des espaces de formation, de services et de restauration.

En cohérence avec la large démarche de concertation mise en œuvre sur le projet AGORALIM Goussainville, **la SEMMARIS, par la présente Charte, rend publics ses engagements** sur les différentes dimensions du projet et **réaffirme sa volonté de poursuivre l'implication de ses parties prenantes.**

Les présents engagements sont pluriannuels et seront mis en œuvre au fil de la vie du projet.



Les engagements de la SEMMARIS

1 Pour favoriser l'insertion professionnelle, la montée en compétences et l'innovation sociale, technologique et économique, la SEMMARIS s'engage à :

- 1. Faire connaître et valoriser les métiers d'AGORALIM** auprès de tous les publics et en particulier auprès des jeunes, en établissant notamment une charte pour l'accueil des stagiaires de 3^{ème} et 2^{nde} avec les futures entreprises du site.
- 2. Favoriser la formation, la montée en compétences et leur mise en cohérence avec les besoins des entreprises** au travers notamment de la mise à disposition de locaux pour l'accueil d'organismes de formation et d'acteurs de l'emploi.
- 3. Faciliter l'accès aux métiers d'AGORALIM pour les habitants des communes limitrophes**, dont les personnes éloignées de l'emploi et/ou en situation de **handicap en contribuant à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences avec les partenaires du territoire.**
- 4. Promouvoir un cadre professionnel attractif** en termes de conditions de travail, d'égalité femmes-hommes, d'implication des salariés dans la gouvernance des projets et **implanter des services aux salariés qui pourront également bénéficier aux habitants.**
- 5. Déployer progressivement un écosystème d'innovation sociale, technologique et économique, en impliquant l'ensemble des acteurs : publics, privés, universitaires, associatifs, de l'Economie Sociale et Solidaire...** pour favoriser la coopération et la mutualisation des compétences.



- 3 Pour faire d'AGORALIM un projet exemplaire sur le plan environnemental conciliant performance écologique, qualité d'usage, intégration paysagère et mémorielle, tout en anticipant les effets du changement climatique, la SEMMARIS s'engage à :**
- 18. Encourager le recours à des PME/TPE implantées dans le territoire dans le respect des règles de la commande publique.**
- 19. Assurer la maîtrise d'ouvrage d'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) dans le cadre d'une charte de relogement à conclure sous l'égide de l'Etat, avec les collectivités locales et partenaires concernés.**

- 10. Concevoir des bâtiments écoresponsables** privilégiant les toitures photovoltaïques ou végétalisées, l'utilisation de matériaux sobres, naturels et biosourcés, dans le respect des contraintes réglementaires applicables.
- 11. Organiser des actions d'information et de concertation** portant sur les aspects architecturaux de bâtiments emblématiques et la valorisation de la mémoire historique du quartier.
- 12. Déployer une végétation dense et structurée** privilégiant la plantation d'essences locales peu consommatrices en eau, créer des limites séparatives douces et discrètes avec le tissu urbain mitoyen et assurer une transition harmonieuse avec les espaces naturels voisins.
- 13. Limiter les nuisances** sonores, lumineuses et à la qualité de l'air.
- 14. Favoriser l'usage des mobilités douces** par l'aménagement de cheminements piétons et cyclables, la création de stationnements sécurisés pour les vélos et par une signalétique claire.
- 15. Favoriser une bonne gestion des flux** pour éviter la congestion routière autour du site.
- 16. Assurer la bonne connexion du site avec les transports collectifs et les dispositifs de mobilité partagée** en mobilisant les partenaires compétents.
- 17. Mettre en place des stationnements** équipés d'ombrières photovoltaïques et des bornes pour les véhicules électriques.

- 4 Pour concrétiser sa volonté de maintenir une information transparente et une participation continue des parties prenantes sur le projet AGORALIM, la SEMMARIS s'engage à :**
- 20. Diffuser régulièrement une information accessible à tous sur les avancées du projet** via notamment le site internet du projet.
- 21. Poursuivre les échanges réguliers sur le projet**, en mobilisant largement les habitants, acteurs locaux, associatifs et économiques afin de leur permettre de suivre la progression du projet, de mettre en débat différentes thématiques et de recueillir leurs points de vue.
- 22. Réaliser et publier des comptes-rendus de tous ces temps d'échange.**

Les modalités de suivi de la Charte

La Charte fera l'objet d'un suivi partagé qui donnera lieu chaque année à la publication d'un rapport portant sur les engagements identifiés pour l'année à venir et tirant les enseignements des réalisations de l'année précédente.

Au vu de ces échanges et d'éventuelles évolutions du projet, la Charte pourra faire l'objet de compléments.

Une évaluation sera établie et partagée au terme d'une période de 5 ans.